

**ORSTOM**

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

**INSTITUTIONS  
ET PRATIQUES  
DE DÉVELOPPEMENT**

**- ITINÉRAIRES -**

Unité de Recherche  
"Modèles de développement  
et économies réelles"

DÉPARTEMENT SUD  
SOCIÉTÉS URBANISATION DÉVELOPPEMENT  
NOVEMBRE 1992

INSTITUTIONS  
ET PRATIQUES  
DE DÉVELOPPEMENT  
- ITINÉRAIRES -

Coordination :  
J.-F. Baré et Ph. Couty

Secrétariat :  
R. Altemaire

Novembre 1992

**Les collègues de Philippe Couty collaborateurs de ce volume aimeraient lui dédier en toute amitié leurs contributions.**

## **REMERCIEMENTS**

Les auteurs remercient les éditions, revues et journaux suivants pour leur aimable autorisation de reproduction :

**Afrique Contemporaine (La Documentation Française)**

Chaire Quetelet

Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales  
(Cahiers d'Études Africaines, Études Rurales, L'Homme)

**Fraternité-Matin (Abidjan)**

**Stateco (INSEE, Direction des Relations Internationales et de la Coopération)**

**Tiers Monde (P.U.F.)**

Les références sont indiquées au début de chaque article.

Par suite d'une nécessaire fidélité aux autorisations de reproduction les différentes présentations originales (notes, résumés, etc.) ont été conservées.

# SOMMAIRE

page

**Avant-Propos** 7

## I. Orientations

**J.-P. Chauveau** 13  
Pour une sociologie historique du développement.

**J.-F. Baré** 25  
Pour une anthropologie du développement économique.

## II. Analyses : politiques publiques et acteurs du développement

**F. Verdeaux** 59  
La tradition n'est plus ce qu'elle était... Deux cas d'héritage chez les Nzima Aduvele, Côte-d'Ivoire.

**J.-P. Chauveau** 77  
L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte-d'Ivoire.

**F. Verdeaux** 125  
Sociétés de pêcheurs et environnement. Savoirs et appropriation halieutique du milieu.

**Y.-A. Fauré** 153  
La différenciation structurelle en contexte africain. Sur un enjeu des transformations en cours dans les champs économique et politique.

**Y.-A. Fauré** 183  
L'Etat ajusté en Afrique Noire : réflexions à partir de l'exemple ivoirien.

## III. Instruments et langages

**Ph. Couty** 193  
Compter, raconter. Vers le social réfléchi.

**J.-F. Baré** 215  
L'économie décrite en tahitien : quelques remarques.

## IV. Didactique

**Ph. Couty** 243  
Voir et comprendre le changement dans les sociétés paysannes africaines. Un point de vue d'économiste.

**Cl. Robineau** 263  
Les terrains du développement. Images d'une économie insolite.

**Annexe : membres du Grand Programme** 281  
"Institutions et Pratiques de Développement"



## AVANT-PROPOS

Ce recueil rassemble des textes publiés ces dix dernières années soit dans divers périodiques, soit dans des ouvrages collectifs. Les auteurs (anthropologues, économistes, politologue, sociologue) poursuivent des recherches indéniablement personnelles, -quelle recherche ne l'est pas, à un titre ou à un autre ? - en collaboration avec différents réseaux de collaboration internes et externes à l'Institut, à propos de régions du globe très variées.

Est-ce la seule conjugaison du hasard et des organigrammes "verticaux" nés de la réforme de 1982-1983 qui a permis de réunir des contributions où il serait sans doute un peu forcé de voir l'expression d'un projet unitaire et délibéré ? Il semble que non. Ces réflexions communiquent par un soubassement implicite, qui a insensiblement mais fortement rapproché dans une "équipe"(1) des itinéraires hétérogènes à d'autres égards. Nous sommes tous convaincus que les "faits" économiques - et les grandeurs qui les représentent - demeurent opaques et muets tant qu'on ne les rapproche pas des pratiques institutionnelles et culturelles dont ils sont le résultat (par agrégation des comportements stratégiques d'agents), voire la cause contingente : l'adoption par un service administratif d'un mode de comptabilité ou d'enregistrement donné ne suffit-elle pas déjà à provoquer des effets économiques ?

L'équipe s'est donc trouvée réunie autour d'une préoccupation commune : toute recherche *pour* le développement est aussi recherche *sur* les comportements, éventuellement récurrents, des *acteurs* du développement, y compris ceux des diverses puissances publiques, nationales, bi-ou multilatérales ; toute recherche *pour* le développement est aussi une recherche, éventuellement critique, *sur* le ou les développement(s)(2). Le travail scientifique, en ce domaine, exige que l'on quitte le plan des phénomènes superficiels pour descendre jusqu'aux ressorts inattendus que l'analyse des cultures, des groupes et des rapports entre groupes permet seule de décrypter. Dans ce programme

---

(1) Certains disent "Grand programme".

(2) On rejoint ici par un autre biais des critiques inattendues mais ayant désormais droit de cité ; ainsi celles, fort directes, d'un conseiller "senior" de la Banque Mondiale qui écrit dans une introduction à un ouvrage connu consacré au développement rural : "aucune théorie générale du développement induit (...) n'a jamais été articulée" (malgré) "la multiplication des interventions publiques de toute nature (...) Une inattention totale aux dynamiques sociales a constitué un trait inhérent aux modèles éconocratiques et technocratiques (...) L'injection de ressources financières massives n'aboutit en ce cas qu'à un édifice précaire (...) Le résultat final s'est toujours vengé de cette inattention" (Michael CERNEA (ed.), *Putting People First. Sociological Variables in Rural Development*. Second Edition Revised and Expanded, A World Bank Publication, Oxford University Press 1991, pp. 5-6. Traduit par nous).

figure aussi l'analyse des interactions entre acteurs sociaux et puissances publiques. Autrement dit, l'économie du développement relève d'un étrange dialogue entre l'anthropologie économique et sociale et les représentations qui inspirent la comptabilité nationale ; ou, au delà, d'une histoire totalisante, à la Braudel.

Mais comment appréhender ce qui s'est réellement passé ? Plus précisément, comment parvenir, comme le suggérait Pareto, à donner forme aux comportements au lieu de seulement écrire les résultats de l'action ?

Le moyen choisi est de privilégier l'observation des pratiques, sans jamais séparer celles ci des groupes ou des catégories d'agents qui les construisent ou qu'elles construisent. Révélées en Côte-d'Ivoire par une histoire agraire déjà longue, ces pratiques se manifestent par exemple sous la forme de "faux archaïsmes" masquant une résistance multiforme à toute une série d'interventions extérieures ; elles correspondent aussi, pour partie, à ces interventions elles mêmes. En Côte-d'Ivoire encore, les stratégies d'accumulation de certains groupes ont donné naissance à des pratiques d'héritage dont la reproduction pose problème. Croissance et développement sont des processus de long terme et les modes de transmission des actifs y jouent forcément un rôle décisif. Nous voici alors tout près d'un second champ d'investigation : les institutions. Soutenues comme les pratiques par des savoirs plus ou moins explicites, les institutions expriment, cristallisent ou orientent les comportements des agents ; parmi ces agents, il faut évidemment compter ces institutions elles-mêmes, Etats, services, directions, banques "centrales" ou "de développement", etc... Elles imposent des arbitrages temporaires entre les stratégies d'entités variées ; l'une d'elles -l'Etat-, monopolisant l'exercice de la contrainte, subit pourtant de plein fouet certaines contraintes extérieures : les programmes d'ajustement structurel entre autres. Pratiques, Institutions, voilà le territoire que fréquentent les auteurs de ce recueil.

Les recherches illustrées ci dessous procèdent de régions fort diverses : Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale, Comores, Madagascar, Polynésie, sans oublier les Etats Unis, la France, et quelques pays d'Europe. Ces cheminements ont engendré un vif souci de conserver une certaine distance, éventuellement critique, par rapport aux instruments, aux nomenclatures, aux axes et aux concepts en usage dans la réflexion sur le développement, dont l'unité même fait problème. Une telle attitude comporte bien sûr des risques, mais pas plus, pourrait on dire, que son absence.

La mesure de ces risques n'empêche pas que la conscience des aspects discutables des diverses traditions "scientifiques" de la recherche pour le développement soit irréversible. Aux recherches directes se

trouve alors définitivement associée une recherche au second degré, qui porte sur les techniques et méthodes d'observation, de mesure, de récit, de généralisation, de représentation. De là un certain dégoût des certitudes et des recettes qui, par un détour facilement prévisible devait conduire la plupart d'entre nous à diverses formes d'action pédagogique. Si nos recherches ne disent rien que de contestable sur ce qu'est ou devrait être le développement il convient, en toute honnêteté, de mettre nos instruments à la disposition de ceux qui voudront s'en servir et juger par eux mêmes. La justification la moins douteuse d'un organisme de recherche pour le développement c'est très probablement de faire apparaître chez nos partenaires une capacité autonome de collecte et d'analyse ; c'est la déjà ancienne histoire de "l'aide qui doit tuer l'aide". Parmi les collaborateurs certains aiment à penser qu'il existe une finalisation possible de ce qu'ils disent, dans le domaine de l'enseignement par exemple, ou des modalités de l'évaluation de l'aide au développement. Plusieurs membres de l'équipe ont donc passé beaucoup de temps à enseigner, devant des publics très variés, et à rédiger ensuite des documents pédagogiques, plus ou moins élaborés. C'est tout cela aussi que ce recueil essaie d'illustrer.

On le voit : il y a bien ici une attitude scientifique commune, tout à la fois minimale et ambitieuse. Minimale, en ce qu'il s'agit d'aborder les processus de développement en tenant compte de tous les acteurs à l'oeuvre ; ambitieuse, en ce que cette première exigence suppose à son tour de repenser instruments descriptifs et concepts. Cette prise de position expose bien entendu à des critiques. A une époque où la technicité quantitative revient en force, est-il besoin de souligner ce qu'a de provocant, chez un économiste par exemple, le ferme propos de replacer sa discipline où elle aurait toujours dû rester, du côté des sciences sociales et de l'histoire ? A une époque où la spécialisation à outrance continue d'être le refuge de corporations qui se croient toutes irremplaçables, peut-on associer des langages et des problématiques différents, pire encore : affirmer paisiblement leur unité ?

Sur tous ces points c'est bien sûr au lecteur qu'il appartient de juger. Il ne lui aura pas échappé que la cohérence de la démarche suivie se manifeste dans une certaine mesure à travers le plan du recueil.

Une première partie, tenant lieu d'introduction, montre comment les processus de développement constituent des objets spécifiques de l'histoire économique et sociale, ou d'une sociologie historique ; comment, d'autre part, l'aide publique au développement peut être vue comme un système d'acteurs spécifiques, se référant à des corpus intellectuels qui ne le sont pas moins et relever dès lors d'une anthropologie *de* l'économie et, au delà, du monde industriel développé.

Une seconde partie apporte des analyses de situations ou de processus concrets. L'échelle d'observation est multi-dimensionnelle : les faits sont saisis sur le double plan des contraintes ou influences extérieures et des séquences endogènes si souvent niées ou ignorées par les théoriciens de l'accumulation à l'échelle mondiale.

Une troisième partie rend compte de certaines directions prises par l'effort de distanciation méthodologique mentionné plus haut : modalités de la coalition entre investigations qualitatives et quantitatives, signification de l'évolution vers le social réfléchi, spécificités sémantiques de certains vocabulaires scientifiques et techniques.

Une quatrième partie, la dernière, pourrait être qualifiée de didactique. On y trouvera quelques exemples de raccourcis et de simplifications exigés par la présentation pédagogique de certains résultats ou de certaines grilles d'analyse.

Ajoutons que les textes qui suivent, s'il peuvent être considérés comme représentatifs du travail des auteurs et des orientations de l'équipe, ne prétendent pas pour autant à donner une image complète de l'un ou des autres.

Conformément à sa vocation, enfin, l'équipe a accueilli dans le passé et continue d'accueillir des chercheurs associés à titre plus ou moins temporaire, généralement étrangers. Leur fort intéressante réflexion n'a pu trouver place dans l'ouvrage, faute de place, et pour préserver une certaine unité de démarche antérieure à leur venue. Nul doute que ce soit là partie remise.

Nous remercions enfin très vivement les responsables du département SUD et de l'Unité de Recherche "Modèles de développement et économies réelles" qui ont rendu possible cette publication.

## **I. ORIENTATIONS**



# POUR UNE SOCIOLOGIE HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT(\*)

Jean-Pierre CHAUVEAU

## Sociologie du développement et histoire

La conception du développement admise par les économistes libéraux et, de manière générale, par les praticiens, repose sur une définition «formaliste» du développement, conçu comme la mise en oeuvre d'un ensemble de moyens visant à accroître le produit global par l'innovation et l'investissement, en atténuant les fluctuations et en réduisant les tensions structurelles au sein de l'économie (Perroux, 1961). Une telle définition découle de la conception «formaliste» de l'économie comme domaine de l'action finalisée, visant, à travers l'allocation optimale de moyens rares à des fins alternatives, à l'enrichissement des agents économiques, au «progrès», voire au bonheur des peuples.

De cette définition découle également une lecture particulière de l'histoire. «L'histoire économique, écrit L. Stoleru dans un ouvrage encore récent, n'est qu'un long effort vers un développement de plus en plus perfectionné des échanges et des transactions. Mais cette continuité «commerciale» masque les révolutions successives qui ont permis de passer du stade primitif de l'économie de troc agricole à l'économie industrielle moderne» (Stoleru, 1969). La sociologie du développement consiste alors à étudier les rapports entre, d'une part, l'«absorption», croissante mais inégale et sujette à bien des obstacles, des économies nationales dans la catégorie des économies «développées» et, d'autre part, le maintien des «identités nationales», c'est-à-dire des facteurs «extra-économiques» qui caractérisent une société (Hicks, 1973).

Une telle vision de l'histoire économique est évidemment naïve et il n'est même pas nécessaire de faire appel à Marx et à l'histoire pour en contester les présupposés ethnocentriques, finalistes, normatifs et idéologiques. L'anthropologie économique américaine (Polanyi, 1975 ; Godelier, 1974) a montré que la conception formaliste de l'économie n'est pas recevable ailleurs que dans les sociétés capitalistes - où d'ailleurs son champ d'application se réduit à décrire ce qui devrait être et non ce qui est. En dépit de la résistance d'un courant formaliste en anthropologie économique (Le Clair et Schneider, 1968), s'est

---

(\*) Extrait (pp. 297-305) de C. Aubertin, R. Cabanes, J.-P. Chauveau, P. Couty, G. Pontié, C. Robineau : "Histoire de développer...", *Revue Tiers-Monde*, XXIII, 90, avril-juin 1982 : 297-344. Le sous-titre original était : "Où il est dit que le développement est un objet historique". La forme a été remaniée.

développée une conception «substantiviste» de l'économie, définie comme l'ensemble des faits de production, de distribution et de consommation considéré dans ses rapports avec les «facteurs extra-économiques» que la conception formaliste pensait nécessaire d'isoler. La progression a consisté à envisager tout phénomène économique comme «fait social total» (selon la notion plus intuitive que théorique de Mauss), à considérer conjointement la dimension économique de tout fait social et, réciproquement, les cadres sociaux (politique, idéologique, culturel...) de tout phénomène de production, de distribution ou de consommation. Il en est résulté une formalisation utile des rapports entre économie et société, une tentative de typologie de leur mode d'intégration (réciprocité, redistribution, marché, distinction des différentes «sphères» de production et de circulation) (Bohannan et Dalton, 1962; Douglas, 1967; Polanyi, 1975 et 1957), que l'anthropologie marxiste utilisera plus tard pour isoler «l'effet de marché» de l'organisation sociale (Meillassoux, 1964; Terray, 1969 b). La porte s'ouvrait à une histoire économique des sociétés non occidentales fondée sur une problématique dégagée des catégories d'analyse européen- et capitalo-centriques. Sur bien des points, les travaux élaborés sous l'influence des théories substantivistes (Polanyi, 1966; Weiskel, 1980; Launay, 1978) rejoignaient le souci historisant de «l'anthropologie dynamiste» (Balandier, 1963).

Cependant, la conception «substantiviste» de l'économie n'a guère débouché sur une formalisation correspondante du développement en tant que domaine empirique d'investigation - hormis des vœux pieux sur le choix de politiques de développement qui n'imposeraient que les «coûts sociaux inévitables» ou la constatation que les économies non industrielles sont des «économies moribondes» (Dalton et Kaplan *in* Godelier, 1974).

L'anthropologie marxiste, centrée sur la notion de «mode de production», a largement récupéré la conception substantiviste du domaine de l'économie. Les marxistes en nient cependant la portée explicative au motif que cette conception ne voit qu'une «hiérarchie empirique d'institutions» là où existe «une hiérarchie de fonctions, une hiérarchie dans la causalité des structures sociales en ce qui concerne le fonctionnement, la reproduction et l'évolution des sociétés» (Godelier, 1974). En ce sens, il ne s'agit pas «de développer une discipline de plus, l'anthropologie économique, mais de remettre l'histoire au possible» et «de dépasser les cloisonnements fétiches et les divisions arbitraires des sciences humaines, qui opposent aujourd'hui l'anthropologie à l'histoire ou la sociologie à l'économie» (*ibid.*). Cette intégration des différentes approches, l'anthropologue marxiste est convié à la pratiquer dans le cadre du matérialisme historique : il cherche à identifier le «mode de production» dominant ou l'articulation hiérarchisée des modes de production à l'oeuvre dans une société donnée. Les transformations

opérées sous l'égide du colonialisme et de la domination du «capitalisme central» l'engagent à rechercher la logique et l'histoire de l'évolution de ces modes de production (Meillassoux, 1971 ; Terray, 1969 a et 1974 ; Rey, 1971 et 1980 ; Amselle, 1977).

Néanmoins, la plupart des recherches de l'anthropologie économique influencées par le marxisme ne débouchèrent pas immédiatement sur une reconstitution historique, considérée pourtant par ce courant théorique comme l'objet même de l'anthropologie (Amselle, 1974). Deux raisons peuvent l'expliquer.

La première est la rareté des recherches francophones en matière d'histoire économique comparativement aux recherches anglophones (par exemple, sur des aires culturelles comparables, le Ghana bénéficie d'une somme de connaissance bien supérieure en ce domaine particulier que la Côte-d'Ivoire). Il est incontestable que cet «espace mort de l'érudition» (de Certeau, 1974) a considérablement pesé sur les premiers développements en France d'une anthropologie et d'une sociologie marxistes qui se voulaient pourtant historiques.

Une autre raison tient à la sensibilisation au «développement économique» caractéristique de cette période de l'histoire des idées «africanistes». Dans ce contexte, sociologues et anthropologues ont dû considérer ou reconsidérer leur objet d'étude et le champ même de leur discipline à la lumière de la problématique du Développement (Augé, 1972). Les réflexions sur les rapports entre théorie et action ont paradoxalement conduit à reformuler des notions qui, jusqu'alors, passaient pour évidentes : notion «d'ethnie», «caractère communautaire» des unités économiques dans les sociétés africaines et surtout nature des nombreuses contraintes extérieures qui pèsent sur leurs «dynamiques endogènes». La référence implicite ou explicite au développement a, en quelque sorte, condensé la problématique historique sur la question de la «rupture coloniale», de la «transition» ou de «l'articulation» au capitalisme, privilégiant l'histoire du "capitalisme exotique" et de sa pénétration au détriment de l'histoire longue des systèmes économiques africains eux-mêmes.

Cependant, le débat ne fut pas inutile par la remise en cause du dualisme «traditionnel/moderne» : ce qui passe pour des traits traditionnels de l'organisation économique peut être de création récente et la «modernité» bien plus ancienne que les «développeurs» ou les ethnologues ne le pensent. L'analyse, sur ces bases, de la confrontation entre les sociétés africaines et le «développement du capitalisme» a en outre permis un autre regard sur le Développement, en faisant de celui-ci un objet d'étude, et un objet *historique*.

De ce point de vue, les théories marxistes ont évidemment contribué, avec d'autres qui ne se réclament pas forcément de cette filiation, à analyser le contenu idéologique du développement et de sa conception formaliste dominante : la théorie de la modernisation. Substantivistes et marxistes - auxquels il faut ajouter l'anthropologie structuraliste (Lévi-Strauss, 1963) - s'accordent à ne voir dans la notion d'«obstacle au développement» qu'une rationalisation intéressée des divergences entre la rationalité économique, supposée universelle, et les «rationalités sociales» particulières des sociétés et des cultures (Godelier, 1966). Cette démarche est utile en ce qu'elle constitue une «sociologie de la connaissance» rapportée aux théories et aux doctrines du développement. Mais elle ne fonde pas pour autant un objet d'analyse construit, un domaine d'investigation spécifique qui caractériserait le développement comme un «fait social» possédant sa propre hiérarchie fonctionnelle.

### **Pour une sociologie «sur» le développement**

La mise en oeuvre de la conception substantiviste qui affecte au développement un contenu empirique spécifique, demeure donc l'enjeu actuel de la sociologie du développement, ou plus exactement de la sociologie "sur" le développement - afin d'éviter la confusion entre, d'une part, une analyse normative apparemment opératoire mais entachée de concepts prédonnés, et, d'autre part, une analyse sociologique qui, selon le vieux précepte, traite les faits sociaux «comme des choses» (Durkheim, 1963) et nécessite une opération de construction formelle de son objet d'étude (Bourdieu et al., 1973).

Nous avons encore à tirer bien des enseignements de l'ouvrage pourtant ancien déjà, de Bastide : *Anthropologie appliquée*. Bastide proposait d'établir une discipline scientifique séparée théoriquement de «l'anthropologie générale» et pratiquement des techniques de «l'acculturation planifiée». Son objet serait «la connaissance théorique, et non pratique, de l'altération des cultures et des sociétés par les ethnologues-planificateurs ou les anthropologues-praticiens». Distincte de la «recherche opérationnelle» et de la «recherche orientée», l'anthropologie appliquée serait «la science théorique de la pratique de la manipulation sociale», c'est-à-dire l'étude d'un type de pratique sociale effective, et non d'une pratique définie par ses objectifs normatifs. Bastide espère l'avènement d'une véritable «science de l'action manipulatrice des hommes». Là où la sociologie du développement classique considère comme irrationnels tout obstacle ou toute résistance au développement, une telle «science expérimentale» s'en tiendra à la «logique des choses» et non à la «logique des idées». Elle aboutira peut-être à rendre compte de la «rationalité de l'irrationnel» (Bastide, 1971).

Augé (1976) formalise au mieux le problème à partir de la critique de l'attente, par les développeurs, d'une recherche «utile» au développement dans le cadre des différentes spécialités en sciences humaines. Ainsi, experts, praticiens et «décideurs» attendent de chaque discipline les éléments de connaissance supposés cumulables entre eux qui permettraient d'appréhender le «milieu humain» comme on le fait des sols ou des climats : de manière «opérationnelle», avec indicateurs ou «clignotants» qui permettent de guider l'action. A l'anthropologue ou au sociologue de déterminer la spécificité de chaque société, ses potentialités ou, au contraire, ses «obstacles» au regard des «impératifs» du développement. Outre qu'elle répond à une conception empiriste et culturaliste de l'anthropologie et de la sociologie et à une conception positiviste - sans véritable fondement épistémologique - de la pluridisciplinarité, l'attente des développeurs interdit surtout, comme le dit Augé, de changer de regard : «La transmission à l'autre discipline a pour suite naturelle le retour à l'envoyeur (...). Une telle étude n'a aucun intérêt ni théorique, ni pratique par rapport à son objet moins proposé que supposé : elle est sans problématique et, heureusement, sans conséquence pratique possible.»

Notons que l'impasse est rédhitoire, quelles que soient les conceptions du développement, la bonne ou mauvaise conscience des développeurs. S'y retrouvent aussi bien les tenants du développement entendu comme «dynamique de la structure sociale» elle-même, épanouissement des potentialités d'une formation sociale donnée («communautarisme», recherche de l'institution élémentaire à la fois «authentique» et ouverte au «progrès», socialisme africain, etc.), que les tenants d'une «conception activiste» qui tend à forcer la détermination de la structure, à «révolutionner» l'organisation économique et sociale «traditionnelle». C'est qu'en effet «le seul objet sociologique possible de l'étude d'une action dite de développement, c'est cette action même, et ses modalités, l'ensemble complexe formé par les «développeurs» et les «développés» (Augé, 1972, souligné par nous).

Une telle définition introduit véritablement à une approche «substantiviste» du développement comme objet d'étude *construit*. On peut prendre en compte, à titre provisoire, deux indicateurs essentiels de cette construction : un indicateur relatif aux *groupements sociaux concernés* et un indicateur relatif aux *fonctions de ces groupements* - sans préjuger de l'homogénéité des premiers et du caractère univoque des seconds.

Les groupements sociaux concernés par le développement associent en réalité des strates diverses, à commencer par les «développeurs» d'un côté, et par les collectifs «à développer» de l'autre. On peut penser que ce qui distingue un tel ensemble de groupements, même hétérogènes, de tout autre groupement social établi sur des

pratiques spécifiques, c'est la présence des «développeurs». En bonne logique, *il y a développement là où il y a des développeurs*, là où des acteurs spécialisés se réclamant du développement ont autorité pour intervenir sur des collectifs "à développer". Ici, la définition substantiviste se démarque de la définition formaliste du développement - qui formulerait la question d'une tout autre manière : il ne peut y avoir que sous-développement là où il n'y a pas de développeurs - en ce qu'elle donne un contenu sociologique "positif", dénué de jugement de valeur au dispositif institutionnalisé du développement.

Quant à l'indicateur fonctionnel(1) du développement comme objet sociologique, il est repérable par l'existence d'un processus institutionnalisé de changement social délibéré, contrôlé et planifié. L'institutionnalisation qu'implique le projet volontariste de développement, qu'il s'agisse de grands projets régionaux ou sectoriels ou qu'il s'agisse de micro-groupements locaux de producteurs, le distingue du changement social en général. Cet indicateur privilégie la fonction explicite du dispositif de développement tout en laissant ouverte la question de ses fonctions latentes ou imprévues. Une grande partie de l'intérêt de l'approche substantive du développement vient en effet de ce que le changement planifié qu'il prétend mettre en oeuvre de manière rationnelle est surdéterminé par le changement social "hors développement". Ici, la conception substantiviste du développement se démarque de la conception formaliste en ce que le développement, au delà de sa logique formelle, est constitutif d'un dispositif social équivalent à une véritable institution sociale, générale et contraignante au même titre que la parenté, le système politique ou les institutions religieuses.

Ces indicateurs relatifs aux types de groupements sociaux et au type de fonction institutionnalisée du dispositif chargé de les intégrer semblent nécessaires et suffisants pour délimiter le champ des faits de développement. Une telle définition fait éclater le champ d'investigation classique du développement pour l'organiser selon d'autres axes. En particulier, les situations et pratiques sociales privilégiées par les études sur le développement ne peuvent être uniquement recherchées du côté des collectifs «à développer» (conception «libérale» de la recherche sur les économies «en retard» ou sur les «obstacles socioculturels»); ni uniquement du côté des actions et intentions du «Centre» (conception «mondialiste» analysant les sociétés et les économies périphériques comme vouées dès l'origine à répondre à l'intervention extérieure).

---

(1) Dans la mesure où l'étude de la «fonction» constitue un niveau d'analyse général en sociologie et ne justifie pas «le mythe de l'analyse fonctionnelle comme méthode - ou école - spéciale» (Davis, 1968).

Le domaine le plus spécifique de ces études est le lieu même d'interaction entre développeurs et collectifs «à développer». Mais, autant qu'une sociologie de ces derniers, une sociologie des développeurs est nécessaire, incluant une analyse institutionnelle des agents du développement, qui doivent être spécifiés dans chaque cas ; d'où l'intérêt de monographies précises d'opérations constituant la trame événementielle d'une histoire du développement.

### **Quelle histoire pour une sociologie sur le développement ?**

Le développement exige donc d'être posé comme objet historique, exactement comme tout autre phénomène social. Mais l'histoire pour l'anthropologue, le sociologue ou l'économiste n'est pas un but en soi.

Indiquons d'emblée, s'il en était besoin, qu'une branche «spécialisée» de l'histoire, consacrée au développement - comme il existe une géographie, ou une économie ou une sociologie «du» développement - ne rendrait pas plus satisfaisant le supermarché des «sciences auxiliaires» du développement déjà constitué par ses grandes soeurs. Si les historiens spécialisés peuvent être conviés en tant que tels au festin des experts en développement, ce ne pourrait être que de façon limitée, quoique éminemment utile : rassembler et interpréter le matériel déjà considérable concernant les politiques d'intervention européennes, depuis les opérations de culture encadrée au Sénégal dans les années 1820 (Bouet-Willamez, 1846) jusqu'à l'éclosion des Sociétés de Développement» des années 1970, en passant par les multiples tentatives de production agricole «micro-industrielle» sur la côte de Guinée depuis le XVIIIe siècle (voir par exemple Dickson, 1969 et Hill, 1963). Pour le reste, les historiens n'ont nul besoin d'abandonner leur problématique propre afin d'être «utiles» au développement (Loucou et Wondji, 1977 ; Marliac, 1978 ; *Cahiers d'études africaines*, 1976).

Le plus mauvais service à rendre, à l'histoire comme aux autres sciences sociales, serait de susciter de fausses querelles de méthode. Si l'histoire économique africaine est pour une large part pratiquée par des non historiens (anthropologues, sociologues, économistes), c'est pour une question de nécessité. Mais cette nécessité ne doit pas faire loi et provoquer le pire des malentendus au terme duquel une discipline devrait perdre sa spécificité au profit d'une autre. Sachons une fois pour toutes que toute discipline est constamment soumise à la réactualisation de sa problématique du fait de ses propres débats internes et que c'est là le meilleur gage de sa validité, sinon de son caractère «opérationnel».

Dans la mesure où nous étudions spécialement, en tant que sociologues, les éléments fondamentaux du processus de reproduction sociale, nous nous intéressons à ce que les historiens appellent la «longue

durée», les «effets conjoncturels», la confrontation perpétuelle de «mouvements» dont certains sortiront «vaincus», d'autres «vainqueurs» et qui constituent «l'histoire économique et sociale» (avec des variantes de Bloch à Braudel, en passant par l'histoire quantitative) (Braudel, 1969 ; Barraclough, 1980). Sans se montrer trop ambitieux, il semble que les difficultés d'informations historiques (qui ne sont pas spécifiques aux pays du Tiers Monde) ne doivent pas être exagérées(2). Il est urgent de combler en partie ces «espaces vides de l'érudition «historique» - en s'appuyant notamment sur l'érudition locale(3).

En outre, en tant que sociologues travaillant sur les faits de développement, nous devons en priorité considérer cette partie de l'histoire économique et sociale qui traite des «situations de développement», telles que définies plus haut par des pratiques sociales spécifiées par leur fonction et leurs agents. Il s'agit de s'attacher particulièrement à rendre compte de cette forme bien particulière de changement social provoqué et planifié qu'est le développement, ainsi que de sa place dans les dynamiques du changement social en général - notamment par la mise en évidence des effets inintentionnels qui résultent de l'interaction entre les changements provoqués par les organisations de développement et les changements qui s'opèrent hors de ces structures, effets que les promoteurs de développement qualifient un peu trop rapidement d'effets pervers.

A ce propos, il convient enfin de dissiper un malentendu possible pour les experts enclins au positivisme : l'histoire ne permettra sans doute jamais d'isoler l'aléatoire du déterminé, à la manière d'Augustin Cournot (1878) opposant histoire et théorie ou d'Auguste Comte (1971) pour qui «la doctrine qui aura suffisamment expliqué l'ensemble du passé obtiendra inévitablement, par suite de cette seule épreuve, la présidence mentale de l'avenir». La dimension historique transcende justement les frontières disciplinaires parce qu'elle révèle la part d'autoproduction et d'invention, voire de bricolage imprévisible qui existe dans la vie des sociétés. Mieux vaut relativiser la portée des politiques de planification et des prévisions inhérentes aux pratiques de développement que de les engager sur des voies illusives...

---

(2) Voir l'ouvrage de synthèse de HOPKINS, *Economic History of West Africa* ; HORTON indique les orientations possibles dans son article : Stateless Societies in the History of West Africa in *History of West Africa* (AJAYI et GROWDER, éd.). MONIOT traite du même problème dans *L'histoire des peuples sans histoire in Faire de l'histoire* (LE GOFF et NORA, éd.). L'histoire économique de l'Afrique de l'Ouest s'avère bien plus avancée dans les pays anglophones (Ghana, Nigeria, par exemple) que dans les pays francophones ; c'est là sans doute le résultat des «traditions» coloniales et universitaires françaises et la cause de la surestimation des difficultés de sa réalisation.

(3) Nous n'envisageons pas ici les travaux spécialisés des «socio-historiens», qui constituent déjà une mine d'informations sur les structures et les politiques économiques anticoloniales : voir par exemple COQUERY-VIDROVITCH, WILKS, DAAKU, ARHIN, PERSON et le numéro spécial des *Cahiers d'Etudes africaines* consacré à «Ecologie, économie et pouvoir», etc.

## BIBLIOGRAPHIE

**Amselle J.-L.**, 1977 - Sur l'objet de l'anthropologie, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, LVI.  
- 1974, *Les négociants de la Savane*, Anthropos.

**Arhin K.**, 1979 - *West African traders in Ghana in the nineteenth and twentieth centuries*, Longman.

**Augé M.**, 1972 - Sous-développement et développement : terrain d'étude et objet d'action en Afrique francophone, *Africa*, XLII, 3, 1972.  
- 1976, Du lieu à l'objet : thèmes et problèmes de la recherche sociologique en Afrique noire, *Cultures et développement*, 1976, VIII-2.

**Balandier G.**, 1960 - Structures sociales traditionnelles et changements économiques, *Cahiers d'Etudes africaines*, I.1.  
- 1963, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamique sociale en Afrique centrale*, PUF.

**Barraclough G.**, 1980 - *Tendances actuelles de l'Histoire*, Champs, Flammarion.

**Bastide R.**, 1971, *Anthropologie appliquée*, Petite Bibliothèque Payot, 1971.

**Bohannan P. et Dalton G. (éd.)**, 1962 - *Markets in Africa*, Northwestern University Press.

**Bouet-Willaumez E.**, 1978 - *Commerce et traite des Noirs aux côtes occidentales d'Afrique*, Slatkine Reprints, Genève.

**Bourdieu P., Chamboredon J.-C., Passeron J.-C.**, 1973 - *Le métier de sociologue*, Mouton, 1973.

**Braudel F.**, 1969 - *Ecrits sur l'Histoire*, Flammarion (coll. «Champs»).  
*Cahiers d'études africaines*, 1976, Numéro spécial sur *Histoire africaine : constations, contestations*, 61-62, XVI, I.2.  
- 1980, Numéro spécial sur *Economie, commerce, écologie*, 77-78, XX, I.2.

**Certeau M. de**, 1974 - *L'opération historique*, in LE GOFF et NORA.

**Coquery-Vidrovitch C.**, 1969 - Recherches sur un mode de production africain, *La Pensée*, 144.

**Comte A.**, 1971 - Discours sur l'esprit positif, *Oeuvres*, vol. XI, Paris, Anthropos.

- Cournot A.**, 1872 - *Considérations sur la marche des idées et des évènements dans les temps modernes.*
- Daaku K.Y.**, 1970 - *Trade and Politics on the Gold Coast 1600 to 1720*, Clarendon Press.
- Dalton G.**, 1974 - *Théorie économique et société primitive*, in GODELIER, 1974.
- Davis K.**, 1968 - Le mythe de l'analyse fonctionnelle, in MENDRAS, *Éléments de sociologie. Textes*, A. COLIN.
- Dickson K.B.**, 1969 - *A Historical Geography of Ghana*, Cambridge University Press.
- Douglas M.**, 1967 - Primitive Rationing: A Study in Controlled Exchange, in FIRTH (éd.), *Themes in Economic Anthropology*, Tavistock.
- Durkheim E.**, 1963 - *Les règles de la méthode sociologique*, PUF.
- Godelier M.**, 1966 - *Rationalité et irrationalité en économie*, Maspero.  
- 1974, *Un domaine contesté : l'anthropologie économique*, Mouton.
- Hicks J.**, 1973 - *Une théorie de l'histoire économique*, Seuil.
- Hill P.**, 1963 - *Migrant cocoa-farmers of southern Ghana*, Cambridge University Press.
- Hopkins A.G.**, 1973 - *An Economic History of West Africa*, Longman.
- Horton R.**, 1974 - *Stateless Societies in the History of West Africa*, in *History of West Africa*, AJAYI and CROWDER (ed.), Longman.
- Kaplan D.**, 1974 - *La controverse entre formalistes et substantivistes en anthropologie économique : réflexion sur ses implications les plus générales*, in GODELIER, 1974.
- Launay R.**, 1978 - Transactional Spheres and Inter-Societal Exchange in Ivory Coast, *Cahiers d'Etudes africaines*, XVIII, 4-72.
- Le Clair E., Schneider H.**, 1968 - *Economic Anthropology. Readings in Theory and Analysis*, Holt, Rinehart & Winston.
- Leclerc G.**, 1979 - *L'observation de l'Homme. Une histoire des enquêtes sociales*, Le Seuil.

**Le Goff J., Nora P., 1974 - *Faire de l'Histoire*, Gallimard.**

**Lévi-Strauss C., 1963, - Les discontinuités culturelles et le développement économique et social, *Informations sur les Sciences sociales*, Mouton, 1963, n° 2.**

**Loucou J.N., Wondji C., 1976 - Histoire et développement, *Cahiers d'Etudes africaines*, 61-62, XVI (1-2).**

**Marliac A., 1978 - Histoire, archéologie et ethnologie dans les pays en voie de développement, *Cahiers ORSTOM*, série Sciences humaines, XV, 4.**

**Meillassoux C., 1964 - *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire*, Mouton.**

**- (éd.), 1971 - *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Oxford University Press.**

**Moniot H., 1974 - *L'Histoire des peuples sans histoire*, in LE GOFF et NORA, 1974.**

**Perroux F., 1961 - *L'Economie du XXe siècle*, PUF.**

**Person Y., 1968, 1970 et 1975 - *Samory. Une révolution Dyula*, Dakar, IFAN.**

**Polanyi K., Arensberg C., 1975 - *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, Larousse.**

**Polanyi K., Rotstein A., 1968 - *Dahomey an the slave trade*, Washington University Press.**

**Polanyi K. et al., 1957 - *Trade and Markets in the early empires*, Glencoe.**

**Rey P.P., 1971 - *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme*, Maspero.**

**- 1980 - *Les concepts de l'anthropologie marxiste. Critique et mise à l'épreuve*, Paris, Université René-Descartes.**

**Stoleru L., 1969 - *L'équilibre et la croissance économique*, Dunod.**

**Terray E.**, 1969 a - *Le marxisme devant les sociétés primitives*, Maspero, 1969.

- 1969 b - *L'organisation sociale des Dida de Côte-d'Ivoire*, Annales de l'Université d'Abidjan F I.2.

- 1974 - Long distance exchange and the formation of the State : The case of the Abron Kingdom of Gyaman, *Economy and Society*, III, 3, 1974.

**Wachtel N.**, 1974 - *L'acculturation*, in LE GOFF et NORA, 1974.

**Wilks I.**, 1975 - *Asante in the nineteenth century*, Cambridge University Press.

# POUR UNE ANTHROPOLOGIE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE(\*)

Jean-François BARÉ

"Si la théorie a les mains pures, elle n'en a pas moins des mains".

(Paul Veayne, *Comment on écrit l'histoire*)

## Pourquoi l'anthropologie ?

On présente ici les motifs et les grandes lignes d'une recherche anthropologique qui procédait, au départ, d'une question simple : comment rendre compte de l'action des institutions modernes ayant pour vocation explicite "le développement" (dit parfois "économique", parfois "économique et social"), qu'elles soient "grandes" (comme la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement - B.I.R.D. -) ou "petites" (comme les Organisations Non Gouvernementales - O.N.G. -) ? En tant que telles, ces institutions sont mal connues, comme d'autres formes sociales propres aux sociétés industrielles. Il semblait qu'elles étaient spécifiquement constituées, et que cette spécificité rejaillissait sur la nature même de l'intervention économique pour "le développement". De ce fait, le projet de départ, considérant ces formes institutionnelles comme des faits culturels et sociaux parmi d'autres, est résolument descriptif, et se garde de toute polémique que ce genre de domaine a la singulière caractéristique de susciter à l'infini.

Mais ce projet, ainsi défini, ne pouvait se contenter de porter son attention aux faits institutionnels eux mêmes : les "corpus" de référence et d'analyse qui en définissent les contours, l'économie du développement, voire l'économie moderne tout court, devaient faire l'objet d'une attention au moins égale.

D'où le titre très général de cet article : le cadre de l'étude est nécessairement fort vaste. D'où encore la nécessité d'aborder en premier lieu, à titre d'exemple, quelques questions anthropologiques posées par la sémantique du mot développement dans la théorie économique

---

(\*) Cet article et la recherche qu'il présente bénéficient de nombreux commentaires et échanges, tout d'abord avec les collaborateurs des enquêtes en cours, (consultants et fonctionnaires de la Banque mondiale, fonctionnaires de la C.E.E., membres de l'administration tunisienne, de projets U.S.A.I.D., responsables de bureaux d'études). Je suis reconnaissant à mes collègues Jacques Charmes, Jean-Pierre Chauveau et Philippe Couty de l'Orstom du dialogue que je peux entretenir avec eux ; je remercie Gérard Lenclud d'avoir relu le manuscrit. Je reste évidemment seul responsable des points de vue exposés dans ce texte. Des extraits en sont parus dans le Bulletin collectif "Economies en transition" de l'ex-département H de l'Orstom (1987).

Extrait de : E.R., janv.-juin 1987, 105-106, "L'anthropologie et le développement" : 267-298.

(cf. infra), avant de présenter rapidement quelques modalités et problèmes du travail "de terrain" *stricto sensu* (cf. infra). Le passionnant thème d'étude constitué par les rapports entre histoire, systèmes culturels et macro économie, constitutif de la recherche présentée, ne peut être abordé que de façon cursive (pour des exemples : cf. Baré 1987). Dans le cadre imparti, un aussi vaste thème ne peut être présenté que de façon sommaire.

C'est pourtant bien ce vaste champ d'investigation (le développement économique comme processus historique, comme *corpus* conceptuel et comme dispositif institutionnel et social) qui paraît imposé par, disons, les catégories locales en présence. Les notions de développement et de sous développement font sens dans le vocabulaire commun. Dans la mesure où il existe des liens indissolubles entre macro-économie et développement, le "développement" atteint à différents titres toutes les sociétés du monde. Enfin des ensembles humains organisés, dont la réalité en tant que *corporate groups* ne peut être mise en doute, définissent leur action en référence à la notion de développement sans la spécifier autrement, les mots "économique" et "social" tendant à disparaître de leur label. Il en va ainsi par exemple de la B.I.R.D. (une partie de la Banque Mondiale) et des banques régionales et nationales dites "de développement", de l'Organisation pour le Développement et la Coopération en Europe (O.C.D.E.), de la Direction Générale du Développement (dite aussi "Dégé 8") de la Commission des Communautés Européennes, voire de l'Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération, etc. En ceci, ce projet procède directement de cet axiome d'importance décisive dans la méthode anthropologique selon lequel "l'informateur a toujours raison", et la "réalité indigène" est à prendre au sérieux(1).

Le sens du mot développement est en effet sujet à de trop nombreuses variations historiques, à de trop nombreux commentaires et acceptions pour que l'on puisse se permettre de passer sous silence les énoncés locaux (ce qu'en disent les acteurs). On se trouve dès lors, j'allais dire malgré soi, dans la situation archétypique du "terrain" anthropologique.

Mais ceci ne doit pas nous faire entrer dans une transe relativiste : l'industrialisation, l'augmentation de la productivité agricole, du revenu par tête, la couverture des "besoins fondamentaux", tout ceci existe et relève bien du "développement" tel que l'entend l'économie. Le paradoxe suivant doit attirer l'attention de l'anthropologue : le "développement", phénomène réel et identifié, est soumis, sous ses différentes formes (théorie économique, institutions du développement, processus historique), à des pressions contradictoires qui tendent à sa désintégration comme objet cohérent et spécifique. Le "décollage" des Nouveaux Pays Industrialisés (N.P.I.) d'Asie n'est pas superposable au

développement de l'Europe ; on doute toujours des possibilités de comparaison entre indicateurs économiques de régions ou de pays différents ; on ne sait pas de manière sûre s'il y a une ou plusieurs théories économiques du développement, etc. Entre toutes ces oscillations le terme même de "développement" fait problème ; il ne peut donc être que provisoirement entendu, jusqu'à sa discussion, soit dans son acception classique comme phénomène repéré par l'économie politique (en résumé, la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme par une croissance économique auto-entretenu et équilibrée)(2), soit comme l'ensemble des dispositifs "d'aide au développement", deux acceptions fréquemment confondues.

Un tel propos, orientant l'anthropologie vers les sociétés industrielles et vers ce qu'on peut considérer comme en étant le "coeur" - l'Economie avec un grand E - [Dumont 1983 ; Sahlins 1980] reste inhabituel dans la discipline, même si l'on porte attention, comme c'est mon cas, à différents trajets intellectuels d'une nature comparable me semble-t-il, et que "l'air du temps" semble rapprocher(3). Son exposé nécessite donc un détour que l'on fera aussi bref que possible, avant d'entrer dans le vif du sujet.

Ce projet suscite me semble-t-il deux questions essentielles, qui paraissent d'ailleurs irréductiblement liées entre elles. La première, désormais classique, concerne les conditions de possibilité d'une anthropologie des sociétés industrielles mais la deuxième pourrait être : "qu'est-ce que l'anthropologie a diable à faire avec le développement économique", un champ d'étude qui selon les points de vue peut apparaître d'ordre purement "technique", comme un mélange douteux d'éthnocentrisme et d'impérialisme, de paysanneries déplacées et de cheminées d'usines, ou comme relevant de la catégorie "ce n'est pas ma tasse de thé". Le "développement" procédant à l'évidence, au moins sous sa forme conceptuelle et institutionnelle, des sociétés industrielles elles mêmes, dites aussi "développées", c'est par cette dernière question que je voudrais commencer.

Cette discussion serait considérablement allégée si l'on admettait que l'anthropologie n'a en tant que telle rien à voir avec le "développement" -sinon qu'il s'agit d'un fait social, et c'est là en somme toute la question- pas plus qu'elle ne devient un système lignager du seul fait qu'elle en parle. Cela suppose donc que l'on traite le "développement" comme un ensemble de formes socio-historiques et culturelles spécifiques, celles là mêmes qui définissent la vocation de l'anthropologie. C'est la position soutenue ici.

Cela suppose encore que l'on pratique à l'égard du sujet d'étude cette retenue du jugement si indispensable à l'enquête anthropologique, et que l'on se garde d'orienter la démarche selon tel ou tel choix éthique

ou idéologique -adhésion béate à ce qui serait "le progrès" ou position d'anthropologie dite "critique" au départ mais généralement muette sur ses propres prémices.

Plus généralement, le point de vue qui sous-tend à ce projet est que l'anthropologie ne peut être définie par un objet qui serait posé dans le réel comme en dehors d'elle, pas plus que la physique n'est définie par la juxtaposition hypothétique des métaux lourds, du spin de l'électron, ou de la chute des corps. Dans le cas de l'anthropologie, l'homogénéité de cet objet resterait d'ailleurs à démontrer, comme en témoigne l'indécision et l'imprécision des termes qui sont censés le désigner (sociétés "primitives", "exotiques", "non industrielles", etc.). L'anthropologie au sens employé ici est définie par la dimension du réel qui la fonde et qu'elle a spécifiquement reconnue, la culture, entendue comme la mise en oeuvre de "schèmes symboliques déterminés, mais qui ne sont jamais les seuls possibles" [Sahlins 1980 : 8], schèmes qui n'en sont pas moins efficaces. De ce point de vue, la question de savoir si une anthropologie des sociétés industrielles est possible tombe d'elle-même, à moins de considérer que les membres de ces sociétés agiraient par on ne sait quel miracle dans un univers sans choix et sans habitus, sans spécificités de concepts, de langues, d'organisation sociale et d'histoire, bref dans une rationalité sans rareté qui relève, à vrai dire, d'une hypothèse de science fiction. Le fait que "le caractère unique de la civilisation occidentale réside peut être dans l'illusion que la société et l'économie sont construites de manière pragmatiques" [Sahlins 1980 : 262] et que ceci puisse, à certains égards être étendu au développement économique constitue à l'évidence un phénomène d'un autre ordre, que l'anthropologie n'a pas à tenir comme un donné mais dont elle a bel et bien à rendre compte. L'inspiration générale de ce projet se situe donc dans le droit fil de la réflexion, à mon sens décisive et peut être insuffisamment perçue, de l'ouvrage de M. Sahlins, *Culture and Practical Reason*.

Mais les questions qui peuvent se poser à propos des rapports entre anthropologie et développement économique sont aussi d'une autre nature ; ce sont les questions liées à l'instrumentalisation des sciences sociales et à l'"action"(4).

On ne peut certes militer pour l'ignorance ; mais on doit tout autant remarquer que la connaissance (anthropologique, notamment) et l'action (notamment économique, dont procède le "développement" sous sa forme institutionnelle), sont des processus de nature différente. "Chaque domaine d'action", rappelle P. Veyne, "a sa logique cachée qui oriente les agents indépendamment de la conscience qu'ils en prennent [...]" [1971 : 168].

Si, d'ailleurs les résultats de la recherche ici présentée avaient une utilité, ce serait certainement celle d'une meilleure connaissance des systèmes d'action à l'oeuvre dans l'intervention économique ou dans l'intervention dite "de développement", systèmes d'action dont la réalité ne parle pas d'elle-même.

L'anthropologie, de même, sait exactement reconnaître un système lignager ; mais elle ne sait pas, par elle-même, s'il faut ou non augmenter la productivité de l'agriculture dans la région considérée, et si oui, elle ne sait pas, s'il faut louer, prêter, ou donner un tracteur, et à qui : à chaque lignage, aux seuls aînés, à tous les hommes, ou aux seules femmes ? Elle sait encore moins s'il faut donner plutôt des tracteurs, des médicaments ou des tracts intégristes, et si oui, comment le faire de manière "optimale" ; en tant que telle elle ne le saura jamais, car le projet qui la fonde historiquement et scientifiquement n'est pas une praxéologie(5). On peut d'ailleurs douter qu'"une" praxéologie de développement, indépendante de la multiplicité des valeurs et des situations, existe jamais. C'est donc que les règles sont ailleurs. Loin de moi, donc, l'idée de vouloir confiner l'anthropologie sur ce qui serait son petit nuage, ou de dénier à quiconque sa liberté dans l'action sociale ; mais en portant attention à l'économie moderne il n'est pas plus question de s'aventurer dans ce qui me semble être la considérable confusion des débats, internes et externes à la profession, sur ce qu'il conviendrait ou non en tant qu'anthropologue de faire "pour", "contre" voire "dans" ce qui serait le "développement". Cette question mérite certainement beaucoup d'intérêt, mais me semble-t-il à titre de *case study*, en ce que ses conditions d'énonciation pourraient bien être communes à celles, nécessairement spécifiques, qui organisent le discours même du développement.

Pour ce qui concerne le choix du thème, il procède évidemment, outre les hasards d'un itinéraire personnel, de ce que l'on peut sans grand risque considérer comme l'importance des "modèles" économiques occidentaux dans l'histoire des sociétés du monde, et de l'attention pourtant comparativement faible accordée par l'anthropologie *stricto sensu* à ces questions, dans le cadre d'enquêtes directes. Cette entreprise reconnaît bien sûr toute sa dette envers ceux des grands travaux anthropologiques et historiques du temps portant attention aux sociétés "modernes" ; mais elle est consacrée à des aspects plus spécifiques. On doit certes reconnaître les richesses de l'anthropologie dite "économique", mais c'est bien plutôt d'une anthropologie de l'économie qu'il s'agit ici, les motifs de cette distinction devant être renvoyés en note pour ne pas alourdir ce texte(7). La littérature spécialisée sur les questions de "développement" est considérable, mais il ne s'agit pas à proprement parler d'anthropologie, sinon par hasard et un peu comme Monsieur Jourdain faisait de la prose. *A contrario* de nombreux et riches travaux d'économistes et d'historiens définissent à cet égard des perspectives où

l'anthropologie a toute sa place, mais où elle semble répugner à s'installer(7).

En quoi, donc, le "développement" relève-t-il de l'anthropologie ? D'abord comme catégorie d'un système sémantique.

### **La notion de développement comme catégorie d'un système sémantique**

*La catégorie de développement dans le champ de l'économie politique.*

Considérer le mot "développement" comme une catégorie sémantique pourrait, à certains égards, apparaître comme un truisme. Puisque cette catégorie relève d'une discipline à vocation scientifique on pourrait d'ailleurs faire la même remarque à propos de beaucoup de ses homologues, notamment en sciences sociales ; pensons ainsi aux débats anthropologiques sur la notion de "structure", dont on peut penser qu'ils étaient pour une part largement liés à l'irréductible halo sémantique de la notion ; de même, d'après R. Boyer, les difficultés de la théorie économique de la "régulation" tiennent en partie à l'ambiguïté de ce mot [1986:58].

Porter attention au terme "développement" sous cet angle ce n'est donc pas le renvoyer dans les ténèbres extérieures, mais c'est rappeler qu'il est opératoire dans la mesure même de son aptitude à signifier. Or ce qui est banal bien que généralement ignoré n'est pas nécessairement inutile.

Si en effet le "développement" offre quelques caractéristiques sémantiques irréductibles (s'il s'agit, en somme, d'une catégorie "locale"), et s'il s'agit aussi, comme c'est le cas, d'une catégorie très englobante, il paraît logique de supposer que tout ce qui en procède - vision historique du développement, "théories" du développement, institutions et politiques de développement- en est marqué.

Or le "développement", c'est aussi un mot du vocabulaire courant. Ce mot ne peut donc, par cette sorte de rupture spatio-temporelle si caractéristique des mythes, perdre ses caractéristiques sémantiques sous prétexte qu'il est imprimé chez Cujas ou au M.I.T., au lieu de sortir de la bouche d'un docteur du quartier, qui pense du fils de sa cliente qu'il s'est "développé", quand bien même il renvoie à une définition spécifique dans l'économie politique.

Passons sur les intéressantes perspectives de philologie historique que l'on ne peut envisager dans ce cadre, et rappelons brièvement ce que l'on entend par une "catégorie sémantique". Pour des raisons exposées ci-dessous, on doit porter une attention particulière à la notion de

catégorie sémantique minimale, les "lexèmes" ou "taxons" de "l'ethnologie" : il s'agit de termes intraduisibles (comme beaucoup de monèmes). Ainsi, le *maitso* malgache ou le *ninamu* tahitien réfèrent à la fois à notre "bleu" ou à notre "vert" (en supposant que notre propre compétence linguistique au sens de N. Chomsky soit parfaitement homogène); mais ils ne signifient ni "bleu", ni "vert", ni "les deux". Comme catégorie sémantique minimale le mot développement offre cette deuxième particularité de ne faire sens que dans un environnement sémantologique particulier (un "système" lié à des règles d'accord, ou syntaxes). Ainsi, on ne peut pas dire en malgache qu'un steak est "*maitso*", mais on peut dire en français qu'un steak est "bleu"; on ne peut pas parler de "développement bleu", mais on peut parler de "développement rural" (Sur ces questions voir, par exemple, Goodenough ed. [1964]; Tyler, ed. [1969]). Or, si le mot "développement" a un sens spécifique dans l'économie politique, il paraît impossible de définir une frontière sémantique incontestable entre lui et les autres notions dont l'histoire des idées économiques nous apprend qu'il procède; c'est un cas archétypique de système sémantique. Au premier rang de ces notions qui font système vient celle de croissance économique.

#### *Le couple sémantique développement/croissance*

Quand les manuels d'économie définissent le mot "développement" c'est toujours pour le distinguer de celui de croissance, ce qui montre déjà que l'un et l'autre sont étroitement liées dans l'esprit des économistes comme dans la diachronie de la pensée économique (pour la variété historique et synchronique des définitions, voir Hagen [1982], Guillaumont [1985] citant Higgins, Bruton, Kindleberger, Perroux, Aron, Austruy, Leuret, etc.).

De fait, la notion paraît faire fortune dans la décennie 1960 alors que l'on s'avise que la croissance économique ne produit pas nécessairement des effets sur ce que l'on identifie comme "sous développement"; il en va ainsi par exemple de la satisfaction des "besoins fondamentaux". Dans la diachronie de la pensée économique comme dans l'histoire "réelle", "développement" procède donc inéluctablement de "croissance".

Les définitions du mot "développement" constituent un véritable Inventaire à la Prévert. Pour s'en tenir à l'usage le plus homogène, les critères distinctifs généralement retenus sont, toujours dans le cadre de la croissance économique : la satisfaction des "besoins fondamentaux", l'opposition entre les aspects "qualitatifs" du développement comme croissance économique "optimale" et les aspects "quantitatifs" de la croissance, le caractère structurel du développement, le caractère de processus auto entretenu, la capacité de rendre explicite quelque chose

d'implicite ; (ainsi, dans le "développement" d'une figure géométrique, d'une photographie ou d'un raisonnement).

Aucune de ces définitions n'est vraiment dépourvu de sens, mais toutes posent des difficultés.

Soit l'acception d'un passage de l'implicite à l'explicite, accentuée par exemple par A.O. Hirschmann [1964] (la plus proche de l'acception étymologique de "déplier"). Cela suppose que des ensembles économiques recèlent en leur intérieur des virtualités qu'il faudrait mettre au jour. Comme le relève C. Castoriadis [1977:138] on est alors dans la *phusis* aristotélicienne, selon laquelle la nature est définie par ses fins (*telos*) et il existerait donc une norme de devenir, (*entelechia*) : il en va ainsi de l'utilisation du mot "développé" dans l'expression "pays développés". Pourtant, le développement au sens d'une croissance économique "qualitative" est par définition un *processus* et non un *état* : s'il y a développement, le développement n'a pas de fin (dans les deux sens du mot). De même, on ne peut penser la croissance de quoi que ce soit sans penser au processus temporel qui est contenu dans le terme, et donc sans penser aux réalisations virtuelles existant dans l'état initial. Soit encore l'allusion aux changements "structurels" évoquée par certaines définitions : le problème est que la croissance économique elle-même n'est guère pensable, selon les points de vue les plus classiques, à propos d'une unité économique isolée : il y faut des synergies ou des différenciations entre différents secteurs ou branches d'activité [Kuznets 1972 ; Perroux 1969 ; Lecaillon 1972] et donc de la structure. La délimitation du "développement" par l'attention portée aux "besoins fondamentaux" (la dimension qualitative) pose aussi de grands problèmes du point de vue même de l'économie politique ; ceci, malgré son côté séduisant et l'insistance éthique si nécessaire qu'elle met en avant. On ne voit pas en effet comment la satisfaction des besoins fondamentaux pourrait être simplement pensable sans une augmentation des biens et services disponibles en vue de cette satisfaction. Ecartons, pour simplifier le raisonnement, la question des inégalités "structurelles" dans la mesure où elle est commune aux processus de croissance et de développement [Perroux 1969 ; Jessua 1982]. Soit la "santé". Comment penser "la santé" sans la médecine, et comment penser la médecine sans *un certain nombre* de médecins ? Comment donc penser le passage de l'insatisfaction du besoin de couverture médicale à sa satisfaction sans penser à l'augmentation du nombre de médecins ? Ce processus est *constitutif* de la croissance économique ; il n'est pas quelque chose qu'on se paie "en plus" ou "à côté". On ne peut créer des instances de formation sans des investissements publics ou privés, liés à la définition même de la croissance. D'ailleurs, dans la mesure où les pays "développés" sont l'archétype de la définition du développement, il faut remarquer que la couverture des besoins fondamentaux s'y est opérée dans le cadre d'intégrations que l'on comprend toujours assez mal (cf. ci-

dessous), et certainement pas selon des processus purement intentionnels. Les pays développés ont historiquement défini le développement sans le savoir. La distinction "qualitative" entre développement et croissance rend perplexe l'observateur, lorsque l'on constate que la croissance elle-même n'est pas pensable sans une dimension qualitative. Ainsi, on l'a dit, la croissance nécessite la mise en relation de secteurs et de branches d'activité, et donc des aménagements structuraux d'ordre qualitatif; ainsi encore, l'invention technique, si indispensable aux gains de productivité et donc à la croissance, n'est pas réductible à un processus d'ordre quantitatif.

Pour peu que la dimension "qualitative" soit employée sans précaution, on tombe rapidement dans l'incantation ("le bonheur") ou la redondance (ainsi le passage "d'une phase moins humaine à une phase plus humaine" du R.P. Leuret, *Dynamique concrète du développement*, cité par P. Guillaumont [1985:45], or qu'est ce qu'une phase "humaine" ou même "inhumaine", dans les affaires des sociétés "humaines" ?). De même, la définition par une "optimisation" de la croissance économique pose le problème, classique en économie, de définition de l'optimum [Godelier 1966]. P. Guillaumont, après une consciencieuse discussion sur les possibilités de trouver un "indicateur synthétique" de développement conclut qu'il reste "introuvable" [1985:152], alors même que "sous" développement et "développement" font sens. Tout ceci pourrait nous conduire aux spécificités des processus macro économiques, question que l'on doit hélas laisser de côté.

Force est bien de constater que ces difficultés tiennent pour une part importante aux associations sémantiques implicites dans lesquelles entre le mot lui-même. La même "contagion" sémantique, tirant le sens de développement vers celui de croissance est perceptible dans nombre de commentaires contemporains concernant l'"économique" et le "social".

"*Nous investissons beaucoup en recherche-développement sur des produits qui ont une durée de vie très courte*" déclare un fabricant de couches-culottes, disant ainsi que son entreprise cherche à en vendre plus dans une période donnée (article de Nicolas Molfessis, *L'Evènement du Jeudi*, 30 juillet au 5 août 1987).

"*Face à ce développement quelle est l'efficacité de la répression ?*" écrit un chroniqueur du *Monde* à propos de l'augmentation du nombre d'ateliers clandestins en France ("Les soutiers de l'économie" Guy Herzlich, *Le Monde* 6 août 1987).

N'importe quel dictionnaire, qui retient donc l'usage "moyen" des notions évoquées, révèle l'inséparable communauté sémantique des mots "développement" et "croissance". Le *Larousse trois volumes* de

1970 (bon exemple de définition moyenne) donne ainsi, (résumé) : pour *développement* : "action de développer : le développement d'une pièce d'étoffe" ; "application sur un plan d'une surface développable ou d'un polyèdre" ; "[...] transformer une image photographique" ; "*fig.* extension progressive ; [...] d'une maladie" ; *Syn* [...] évolution, expansion, explication, extension, processus, progrès, progression, propagation ; "*développement économique* : *V. croissance*" (C'est moi qui souligne) pour croissance (résumé) : "augmentation de la dimension principale [...] (longueur) ; augmentation de la masse(...) ; augmentation des principales dimensions d'un ensemble économique et social, accompagnée ou non de changements de structure".

On voit que dans les deux cas, l'usage commun met l'accent sur une différence d'état d'ordre quantitatif, pour tenter de les différencier ensuite. C'est la même ambiguïté qui est transposée dans le champ économique.

Il paraît donc très difficile de penser "développement" sans "croissance", voire de les distinguer sans contestation possible ; ceci à un point tel que l'on peut se demander si la distinction qui les oppose n'est pas réductible à un *tertium quid* plus général, duquel les deux notions procèdent : un schème culturel, producteur d'une taxonomie analogue à la fameuse énumération des animaux chinois évoquée par M. Foucault. De fait, les courants d'analyse repérables chez les experts en développement peuvent parfois paraître constituer autant de permutations structurales relatives à ce qui est censé unir ou opposer "développement" et "croissance" ; ainsi, à la "croissance sans développement" dénoncée par J. Austruy dans les années 1960 répondit le "développement sans croissance" d'Abdelkader Sid Ahmed dans les années 1980. Dans cette mesure, l'opposition ou plutôt le schème croissance/développement peut paraître relever de cette opposition entre raison pratique et raison culturelle dans laquelle M. Sahlins voit un autre schème, fondateur de la culture occidentale moderne : il y aurait d'un côté les choses qui sont utiles, mesurables et que nous connaissons bien (les objets et les services) et de l'autre le "qualitatif" avec ses élaborations bizarres et changeantes, dont le discours du développement ne sait trop que faire quand bien même il ne cesse depuis peu d'en parler (le confort hospitalier, la hiérarchie à Samoa, la littérature persane, la musique, un pèlerinage à Bénarès, l'interdit alimentaire de la tortue ou la nouveauté des couches-culottes). Certes il faut un peu d'argent pour vivre à Bénarès comme ailleurs, un piano est aussi une marchandise et un professeur de littérature relève des "dépenses des administrations" ; mais le problème est à partir de quand y-a-t-il confort hospitalier, pourquoi Bénarès et pas Dehli, pourquoi le piano et non l'accordéon, et même "pourquoi la littérature ?" On comprend mieux sous cet angle comment le développement peut en définitive apparaître comme une sorte de "cadeau bonux" que l'on trouve un peu par hasard dans un paquet de

croissance (cf. ci dessous) : la mystérieuse distinction "qualitative" (la raison culturelle) ne prenant forme que par le rejet hors d'elle de ce qui serait l'utilité rationnelle (la raison pratique) alors que chacune est informée par l'autre. Remarquons qu'on se trouve encore ici dans cette alternative sens/fonction (l'opposition entre ce qui signifie et qui sert relevée par Augé dans le champ de l'anthropologie [1979]). Remarquons encore que cette alternative pourrait alors qualifier la marque, sur l'économie comme discipline et comme dimension du réel, de la culture occidentale dont elle procède.

L'existence d'un schème signifiant renvoyant dos à dos raison culturelle et raison pratique tout en les associant pourrait d'ailleurs constituer une caractéristique de quelques "points aveugles" des théories du développement comme de l'intervention économique. Les échecs, universellement reconnus de prévision et d'explication de la théorie du développement ou plus généralement de la théorie économique (Boyer [1986], dossier "Une science ?" réuni par M. Beaud dans *Le Monde* du 17 Mars 86) peuvent souvent paraître résulter, au-delà des écoles et des conjonctures, d'une tendance à "diviser la difficulté en autant de parties nécessaires pour ne pas la résoudre" [Sahlins]. Cependant, constater que "tout est dans tout" ne fait pas avancer le problème. Les approches les plus novatrices semblent en tout cas condamnées à recomposer des totalités implacablement démembrées par quelque chose qui a donc échappé à la conscience des analystes, et l'a informée malgré eux. La récente "théorie de la régulation" à la française insiste sur la spécificité de formes institutionnelles qui médiatisent le rapport entre choix économiques individuels et équilibres généraux ; or qu'est ce que cette spécificité, sinon un fait d'ordre anthropologique au sens défini ci-dessus ? L'école de la régulation rappelle à cette occasion que l'on ne saurait "opérer de dichotomie entre l'économie pure d'un côté, le social de l'autre" [Boyer 1986 : 54] ; mais combien de fois ce rappel a-t-il été opéré par les économistes ? C'est dire *a contrario* à quel point cette dichotomie reste prégnante. Il y a à cet égard des difficultés de fond : s'il y a un champ économique, c'est... qu'il traite d'économie, c'est-à-dire de la valeur, non pas de la société : l'économie est *par définition* aveugle aux formes sociales, même si elle sait que ce sont des gens organisés spécifiquement qui produisent et détruisent la valeur (voire les remarques à cet égard de P. Veyne [1971:167]). De même S.C. Kolm [1987] doit chercher dans le croisement de l'"ethos" bouddhiste et du modèle de l'*homo oeconomicus* les raisons des surprenantes performances de nombreux pays asiatiques, qui ont échappé à la prévision et que n'expliquent aucun facteur économétrique de "raison pratique" (ni l'aide américaine, ni la masse de population, ni les prix de dumping, ni le niveau des salaires) pas plus qu'aucun facteur "résiduel" ou "culturel" (sociétés "autoritaires", "capacité d'imitation", etc.). Les mêmes caractéristiques, pour être très bref, se retrouvent dans l'intervention de développement, où à l'identification des "blocages socio culturels" des

années 1960 succèdent une constellation hétérogène d'approches visant à s'adapter aux "cultures locales" ; mais ces approches ne traitent que fort rarement l'intervention de développement comme le fait "culturel" et "local" qu'elle est bel et bien, lui abandonnant, en somme, la "raison pratique".

On peut donc d'ores et déjà constater non seulement que rien n'empêche de traiter de manière anthropologique le "développement" comme corpus théorique et donc comme dispositif institutionnel, mais qu'il paraît difficile de faire autrement.

Admettons en tout cas que le "développement", ce soit la croissance économique et un petit quelque chose de qualitatif en plus : que ce soit une "bonne" croissance. Le premier problème, ce n'est même pas de savoir ce qu'est une "bonne" ou une "mauvaise" croissance, c'est qu'on ne sait pas *expliquer* la croissance économique en des lieux et temps donnés, et que dans cette mesure on ne sait pas ce qu'est la croissance économique. S.C.Kolm rappelle la perplexité à cet égard des approches économétriques ou économiques les plus notoires telles que celle de E. Denison [1967] ou de Carré, Dubois Malinvaud [1972] pour ce qui concerne la France [1986, p. 113].

Au-delà de la capacité descriptive générale de la notion de croissance économique, on ne sait pas s'il y a *la croissance* ou *les croissances*. Les phases de croissance française s'accompagnent généralement en France d'un déficit du commerce extérieur, en Allemagne d'un excédent ; ces facteurs jouent un rôle important dans la nature même de la croissance. Or c'est, dit on, parce que l'Allemagne dispose d'une industrie d'équipement qui manque à la France, laquelle doit alors importer plus d'équipements pour répondre à la demande intérieure ; mais pourquoi en est il ainsi ? On n'en sait rien (exemple emprunté à Jessua [1982 : 326]).

Quand on parle de développement, on parle donc de quelque chose qui n'est identifiable qu'en opposition avec autre chose, que l'on ne connaît pas vraiment. Cela dit, rien ne serait plus déplacé et d'ailleurs plus éloigné du propos de ce texte que de se livrer à un procès de l'économie, dont certains économistes se chargent d'ailleurs avec férocité(8). Pour ce qui concerne la théorie économique du développement, force est bien de constater qu'on se trouve, à propos des définitions mêmes du terme fondateur, dans une situation strictement identique à celle du terrain anthropologique, alors qu'un "informateur" dévide imperturbablement les logiques taxonomiques de sa culture. Si le taro noir est noir, c'est qu'il n'est ni rouge, ni blanc.

## Le développement, mais le développement de quoi ?

Le "développement" constitue une catégorie sémantique particulière non seulement par sa place dans un champ sémantique général, mais par les relations sémantiques implicites qui l'unissent de manière indissoluble aux "agrégats" de la macro-économie et à la comptabilité nationale. Quelque chose comme "le développement d'une maisonnée" est impensable ; si l'on peut parler de "développement régional" il n'y a au sens strict de développement que national ; les "indicateurs de développement" prennent pour base la nation. Or la "balance des paiements" française ne serait pas ce qu'elle est si l'Alsace et la Lorraine étaient allemandes ; il y a déjà là quelque indication de ce que l'anthropologie -en l'occurrence, une anthropologie historique- a encore à faire avec le "développement", tenant compte de l'attention qu'elle porte déjà au processus de production de cet étrange objet, la "nation". Mais on peut tout aussi bien retourner le propos : en tant qu'il est indissociable de la comptabilité nationale, le "développement" comme ensemble de formes historiques et culturelles particulières est créateur de nation (entendue comme l'intégration de formes économiques particulières), que ce soit pour le meilleur ou pour le pire.

On perçoit mieux alors comment les agrégats de la comptabilité nationale sont non seulement des inventions techniques efficaces et rébarbatives, mais des instruments culturels qui, pour être efficaces, n'en sont pas moins contingents. Pour parler du développement de Tahiti, on doit déjà savoir au juste ce qu'est Tahiti, et ce n'est pas si facile (avec les transferts publics ou sans ? avec les lignes d'aviation, ou non ? etc.) ; on doit en tout cas inéluctablement parler d'un produit intérieur brut, d'un produit intérieur net, des dépenses des administrations, de formation brute de capital fixe, et pourquoi pas, d'un solde industriel (la différence entre ce que l'industrie tahitienne vendrait à "l'extérieur" et ce qu'elle achèterait à l'industrie extérieure, certainement considérable dans l'ordre négatif). Le "développement" parle donc nécessairement de cette étrange chose qu'est "l'industrie tahitienne", fût ce pour déplorer son absence. "Un savoir faire", écrit Veyne à propos de la macro-économie, "n'est pas un savoir" [1971 : 172] s'il en est ainsi, c'est que l'essentiel de la macro-économie est dans le "signifiant" (dans les instruments conceptuels qui la définissent). De fait, les agrégats de la comptabilité nationale posent eux aussi des problèmes strictement analogues à ceux inhérents aux "taxonomies indigènes" de l'anthropologie.

Ainsi, le problème classique de définition de ce qui est ou non "intérieur", par opposition à "national". "Chacun de ces termes est lui même ambigu", rappelle d'emblée P. Guillaumont [1985 : 96]. C. Jessua note : "Ce qui est produit par la nation s'appelle produit national ; ce qui est produit dans la nation s'appelle produit intérieur. [...] Intérieur, [...] c'est le principe de territorialité. En revanche [...] national [...] c'est le

principe de nationalité ou de résidence." [1982 : 87] ; mais on peut conjecturer à perte de vue sur ce qui définit comme "nationales" les activités d'un Français habitant aux Etats Unis réexportant des kiwis de Nouvelle Zélande à Bahrein, et comme "intérieures" celles d'un touriste Fijien vendant l'arc de son grand père à un chaudronnier marocain de Garges-les-Gonesses ; de même, le commerce "extérieur" n'est "extérieur" que par opposition à tout ceci. L'important, me dira-t-on, c'est la cohérence des catégories ; mais cela signifie précisément que ces catégories recèlent une part irréductible de contingence.

Il en va de même pour les sous catégories décrivant des branches d'activité. J'ai eu ainsi beaucoup de mal à comprendre, récemment, ce que la statistique tunisienne entendait exactement par "Bois et Industries diverses" ; et pour cause, car il n'y a que l'"usage" des grammairiens pour en donner les limites. D'autres appareils statistiques utilisent d'autres catégories ; en général l'universalité de la macro-économie est trompeuse, et il y a là variabilité des schèmes macro-économiques à laquelle l'anthropologie doit s'intéresser.

Dans un ordre d'idées un peu différent la "balance des paiements courants" française (balance commerciale, solde des flux de services et "invisibles" avec l'"extérieur") est en allemand "le bilan des efforts" (*Leistungsbilanz*) (cité par E. Cresson in *Le Monde*, 18 août 1987).

Le "développement" projette donc sur la surface du globe une grille de lecture (en gros, la macro-économie et la comptabilité nationale) qui est un instrument historiquement et culturellement constitué(9). Historiquement constitué : dans le cas français, l'optique "nationale" a par exemple succédé à l'optique "intérieure" pour s'y juxtaposer dans le système de la comptabilité nationale [Jessua 1982 : 88]. Culturellement constitué, car les critères d'analyse changent selon les instruments : P. Guillaumont utilise le P.N.B. lorsqu'il s'agit de repérer des niveaux de vie et donc l'"inégalité", le P.I.B. pour analyser l'activité d'un pays et donc la "richesse" [1985 : 97]. Cette référence historique implicite est en fait *constitutive* du développement dans tous ses aspects. C'est là un autre sujet d'intérêt pour l'anthropologie.

### **Le développement comme mythe d'origine**

Le développement, concept ou catégorie, renvoie inéluctablement à l'histoire des pays "développés", en l'occurrence à un phénomène historique coextensif de ce que le langage commun retient comme "la révolution industrielle" (par exemple Hobsbawm [1962 1986 (1968)], Braudel [1979, troisième vol.]). On peut évoquer à l'envi la prospérité des royaumes asante, le bonheur des ma'ohi du XVIIIème, la civilisation de la Chine impériale ou l'abondance paradoxale des chasseurs cueilleurs [Sahlins] cela ne "s'appelle" pas le développement.

Quand on parle de développement, on parle ipso facto, à un degré ou à un autre, de cette période, qui pour l'Angleterre court paraît il depuis les années 1750, pour l'Europe et les Etats Unis un peu plus tard. Tout ce qui est constitutif du développement, (même sous ses aspects les plus "modernes" comme la macro-économie, à la fois comme discipline et comme dimension du réel) ne fait sens que dans cette "longue durée"-là.

Le problème est que le développement ainsi compris n'est ni l'industrialisation, ni l'augmentation de la productivité agricole, ni l'intensification des transports, ni la mise sur pied d'un appareil d'Etat plus efficace, ni la capacité de prendre pied sur des marchés extérieurs. Le développement dans l'acception historique du terme, est défini par le fait que tout cela se passe à la fois, et "en résonance" ; quant à la mesure des "gains" et "coûts" sociaux de ce processus où, parfois, l'"opération réussit alors que le malade meurt", elle demeure du domaine de l'indécidable ; si l'on peut estimer que chacun préfère vivre plus longtemps dans une relative sécurité, notamment alimentaire, personne n'a demandé leur avis aux enfants abandonnés du Manchester de 1845 ou aux métayers en détresse de la Beauce de 1880.

Or les modalités générales et particulières de ce qui s'est passé restent, malgré la masse d'analyses qu'on imagine, passablement mystérieuses. On est en contraint de renvoyer ici aux grandes synthèses qui font autorité. Pour le "décollage" général de l'Angleterre et donc l'existence de ces synergies, F. Braudel, revenant sur son propre itinéraire en est réduit à en parler comme d'un "exploit" [1985]. E. Hobsbawm doit employer la métaphore de l'"étincelle" (*spark*) du commerce extérieur mettant à feu le "carburant" (fuel) du marché intérieur [1986 :48]. Il rappelle que les questions fondamentales du "comment" (*how*) et du "là et pas ailleurs" (*where*) restent largement sans réponse [ibid : 40). A ce niveau de généralité, un mystère complet : la France de la même époque (qu'E. Hobsbawm qualifie de "paradoxe gigantesque"), dotée d'institutions idéales pour l'économie, des entrepreneurs les plus inventifs d'Europe, de considérables réserves de capital, d'un centre de finance international, est pourtant largement en retard sur l'Angleterre, économiquement parlant [Hobsbawm 1962 : 212-213] ; ce à quoi répondent les perplexes remarques de Braudel, par exemple sur la sous utilisation relative de la façade maritime française [1986].

Il en va de même pour les aspects particuliers de ce qui se passe, et qui sont pourtant souvent tenus pour des évidences premières. Ainsi les relations réciproques du profit et de l'innovation : le profit n'est pas nécessairement consacré à l'innovation, et l'innovation technique n'est pas par nature destinée à un processus de production. On peut faire du profit en se contentant de vendre de la haute couture aux riches, sans spéculer sur les chances de vendre des bas de soie artificielle aux filles de

paysans [Hobsbawm 1986 : 40]. A quoi répondent en somme les remarques de F. Braudel sur la contingence des relations entre savoir technique et processus de production (utilisation par la Chine impériale de la poudre à canon, mais pour les feux d'artifice, de la roue par les Incas, mais pour les jouets d'enfant, du moulin à vent par les empereurs d'Egypte mais pour distraire "la cour" [1985]). Ainsi encore du commerce extérieur ; l'Angleterre "décollerait" du fait de sa présence dans le monde. Mais, rappelle E. Hobsbawm, "conquérir des marchés par la guerre et la colonisation suppose non seulement une économie capable d'exploiter ces marchés, mais un gouvernement désireux de faire la guerre et de coloniser au bénéfice des entrepreneurs" [1986 : 49]. Ce que F. Braudel complète par cette phrase abrupte : "ne domine pas le monde qui veut" [1985]. On pourrait multiplier les exemples sur des faits de plus en plus spécifiques, ainsi le "cercle vertueux" de la machine à vapeur et du charbon (Rich 1977 : 4).

Tout ceci peut évidemment revêtir beaucoup d'intérêt pour l'anthropologie historique. La spécificité du développement de l'Europe - "du" développement, quoi qu'on en dise - étant non pas dans tel ou tel de ses aspects mais dans leur intégration, les remarques de Cl. Lévi-Strauss sur les "cumuls" de hasard et les séries aléatoires de l'histoire [dans le beau texte malencontreusement nommé *Race et histoire*] ou sur les rapports bien connus, évoqués aussi par P. Veyne entre théorie des jeux et macro-économie, sont certainement susceptibles de riches prolongements. De même l'importance de la dimension contingente voire aléatoire de la "révolution industrielle" devrait convaincre, s'il en était besoin et surtout si cela faisait sens, que "les Européens" ne sont pas par nature plus intelligents que les autres (ni moins d'ailleurs).

Mais pour notre propos, ce qui est déterminant est de noter que, dans la mesure où le "développement" est un phénomène historique très particulier, l'on ne sait pas exactement de quoi l'on parle quand on en parle : on ne peut en parler que sous cette menace d'une régression à l'infini évoquée par Cl. Lévi-Strauss à propos de la perception du temps historiques [1962]. Dans ce sens, le mot développement constitue à lui seul un mythe d'origine, entendu comme la concaténation de problèmes logiques liés à la perception du temps historique. Ainsi, parler de "développement" dans l'état actuel des choses ce n'est pas dire grand chose de plus que les *ma'ohi* à propos du fondateur de l'univers : "*Depuis des temps immémoriaux existait le grand Ta'arua, l'origine. [...] Ta'arua se produisit lui même dans la solitude ; il était son propre parent, n'ayant ni père ni mère*".

*Les théories du développement comme schèmes narratifs d'un mythe d'origine*

Dans ce sens encore, toute théorie du développement et à certains égards toute praxéologie du développement constitue un schème narratif -une manière spécifique de raconter une histoire- lié à l'histoire économique et sociale de l'Europe, qui en fournit la référence obligée, si ce n'est l'"intrigue", au sens de P. Veyne ; si ce n'est par la lecture des processus historiques, c'est par les instruments nécessairement macro-économiques utilisés, qui découlent de ces processus. Critiquer les théories du développement comme ethno-centristes est redondant.

Sur ce point, il y a d'autres difficultés préalables, qui ne tiennent pas tant à "prendre parti" qu'à identifier des corpus réellement autonomisables les uns des autres ; or il est difficile voire indécidable de savoir où "couper". Des corpus distincts sont bien identifiés, cependant, par la rumeur publique des économistes, soit au plan le plus général (théorie "classique", "néo-classique", "marxiste", par exemple Hagen [1982 : 83 sq.] soit comme des appendices logiques dérivant des premières sans pour autant s'y confondre, que l'on pourrait nommer les "écoles" du développement (l'industrie industrialisante, le développement rural, le développement auto-centré, le "*development from below*" etc.). Ce sont ces corpus auxquels on se réfère en termes de narration [Brunner & Turner 1986 et les travaux de P. Ricoeur].

L'exigence de "globalité" ou de synchronie apportée par le développement comme phénomène historique est en effet irrémédiablement menacée, à peine reconnue, par la temporalité inhérente à la théorie comme à l'intervention macro économiques. Dans un cas, la théorie découlant elle même de l'histoire - plus, me semble-t-il que dans d'autres sciences- ne peut se fonder que sur une observation *a posteriori* ; elle est donc condamnée à reproduire, d'une manière ou d'une autre, tel dispositif de ce qui s'est déjà passé (voir ci-dessous) ; dans l'autre, l'intervention ou "l'aide publique" doivent bien commencer par quelque chose. Dans le "développement" comme activité, il y a donc toujours un "d'abord" et un "ensuite", qui ne devrait pas être là. Soit ainsi l'industrie : mais, d'abord la petite ou d'abord la grande, d'abord dans les zones riches (c'est plus facile) ou les zones pauvres (c'est plus nécessaire) ? Mais alors, *quid* de la production alimentaire ? Soit alors l'agriculture ; mais *quid* des équipements agricoles d'origine industrielle ? Soit l'industrie et l'agriculture -mais on ne sait pas ce qu'est l'optimum, et l'on ne sait pas *a fortiori* s'il y a jamais eu un optimum en Europe (voir supra). Le fait indéniable et encourageant que les dispositifs de l'Aide Publique au Développement sont spécialisés dans tous les secteurs de l'activité "économique et sociale" ne signifie pas qu'ils savent ce qu'est une intégration optimale de ces secteurs, pas davantage qu'ils sauraient la susciter, et encore moins que tout pourrait être fait

ensemble : intégrés ou non, ces dispositifs doivent donc "raconter une histoire" : c'est bien ce à quoi revient la division même en "services" ou en "directions" des institutions du développement, qui avec l'hydraulique, qui avec les engrais, qui avec les petites entreprises, qui avec les ponts et les routes, etc., divisions qui par définition n'ont pas de raison particulière d'agir de manière intemporelle et intégrée.

Ces remarques pourraient paraître polémiques si l'on ne rappelait la grande difficulté de la tâche ; mais surtout si l'on ne disposait d'exemples reconnus du caractère "schématique" au sens littéral des théories et des praxéologies du développement, que l'on ne peut guère expliquer sans référence au "signifiant" diachronique ou historique, si l'on veut, qui les constitue.

Un premier point parmi d'autres à l'appui de ces remarques est généralement méconnu peut être parce qu'il est banal : il concerne l'existence même d'une multiplicité de théories portant sur quelque chose de singulier dans tous les sens du terme, "le" développement. Il n'est ni évident ni démontrable, par exemple, que les critiques réciproques et croisées que s'adressent les théories libérale et marxiste, disons, soient jamais parvenues à une sorte de *tertium quid* par lequel on pourrait démontrer qu'elles parlent bien de la même chose, fût-ce en termes différents : qu'ont à se dire l'*homo oeconomicus* à l'âme d'entrepreneur, heureux gaillard flottant dans une infinité de choix libres et l'*homo marxistus* consubstantiellement aliéné ? Quelque chose d'autre parle donc au travers de ces théories, de l'ordre de "*phyllums*" culturels et historiques. P. Veyne considère par exemple que "la théorie néo-classique constitue la culture la plus appropriée aux besoins d'un historien" [1971 : 174]. Mais plus généralement, ces théories ne font sens que dans leur succession : il n'est pas exagéré d'avancer que Marx ne fait sens que par rapport à Ricardo.

Mais il y a des faits bien connus de la théorie économique. Un très célèbre article de W. Arthur Lewis, par exemple, parlait en 1954 du développement économique en termes d'"offre de main d'oeuvre illimitée" [le mot illimité étant entendu en relation avec la demande, et non en soi].

Dans l'esprit de Lewis cette offre était essentiellement constituée par les agriculteurs et procédait de l'exode rural ; il y a de bonnes raisons de penser que cette conception répétait, fût-ce inconsciemment, les phénomènes strictement analogues de l'Europe de l'avant guerre voire de l'Angleterre en voie d'industrialisation, à cette différence majeure qui tient à la nature de l'augmentation de la productivité agricole, constituant en l'occurrence tout le problème. Malgré l'optimisme, sur ces questions, d'analystes pourtant mesurés comme E. E. Hagen [1982] la croissance urbaine en Afrique ou Amérique latine n'a pas été

coextensive, que l'on sache, d'une croissance de l'agriculture (pour une critique de la conception de Lewis, voir par exemple Charmes [1980].

Si l'on écarte les théories en considérant qu'elles sont très éloignées de la réalité de l'action économique, les "écoles" du développement ne cessent en tout cas de répéter ces phénomènes diachroniques. Lorsque le "développement" (sous sa forme institutionnelle) commence en Afrique, rappelle J. Giri [1986], c'est les grands projets industriels que l'on privilégie, en pensant (contrairement aux idées reçues à cet égard) que l'agriculture a fait l'objet d'une attention trop exclusive, et que les pays africains nouvellement indépendants "méritent" une industrie. On peut conjecturer à perte de vue sur les échecs et les réussites de cette phase, mais en tout cas le développement "rural" ne fit sens que par succession à ces "éléphants blancs" du jargon ; des variations et sous-variations se succèdent ou se juxtaposèrent dans la diachronie. A l'intervention qui n'osait pas toujours se qualifier de "lourde" succéda l'intervention qui se glorifiait d'être légère, dans le cadre de laquelle les Canadiens se juxtaposèrent aux Français, suivis ou précédés par les Américains, les Hollandais, les Belges ; mais l'"industrie industrialisante" d'Algérie restait fidèle au culte soviétique de l'acier. La pensée sociologique investissant la théorie du développement, l'inégalité fut parcourue dans tous les sens. Aux théories du "*trickle down*" un moment chères à la Banque mondiale (diffusion des richesses des classes supérieures vers les classes inférieures) se juxtaposa le "*development from below*" de certains milieux "progressistes" anglo-saxons ; quand l'ensemble de cette configuration fut traversée, surgit cette extraordinaire acrobatie intellectuelle, somme toute impensable et incestueuse, du développement "auto-centré" ; pendant ce temps, apparurent des contre-pieds de l'histoire économique, "chocs" et "contre chocs" pétroliers, "décollage" de l'Asie, etc. qui fournissaient autant d'"embrayeurs" de la théorie économique. A l'heure où nous parlons, il ne serait pas invraisemblable que l'on en revienne aux bonnes vieilles "étapes de la croissance" de Rostow, critiquées en leur temps pour leur évolutionnisme et leur éthnocentrisme, et que Ph. Couty nous dit "se dérouler majestueusement devant nos yeux" [1984].

Théories et écoles semblent devoir répéter différents aspects de la représentation qu'elles se font d'une configuration historique, qu'elles parcourent ; or on ne peut répéter "totalement" la croissance économique de l'Europe ou des Etats-Unis, et c'est bien en ceci que ces corpus sont organisés par des schèmes culturels. En ceci, ils paraissent relever strictement de la pensée mythique telle qu'en parle Cl. Lévi Strauss, qui rappelait déjà voici plus de vingt ans que "rien ne ressemble plus à la pensée mythique que la politique" [1963].

"Insoucieuse de partir ou d'aboutir franchement, la pensée mythique n'effectue pas de parcours entiers ; il lui reste toujours quelque

chose à accomplir. Comme les rites, les mythes sont interminables" [1964 : 14].

On aborde ici, bien sûr, la question de la récurrence en économie et dans l'action économique. Cette question n'est pas nouvelle, très particulièrement en ces années de retour en force de ce que l'on identifie comme "le libéralisme", où l'on "re-découvre" Adam Smith. Elle n'a d'ailleurs pas échappé aux économistes eux-mêmes. A. O. Hirschmann voit dans tel passage de Keynes "le même argument que celui employé au XVIIIème siècle par le Dr Johnson [...]" (en l'occurrence la pulsion d'enrichissement comme canalisant "certains penchants dangereux de la nature humaine" [1980 (1977) : 120] ; E. E. Hagen voit dans la priorité à l'agriculture un point de vue "physiocratique" [1982 : 142]. Cependant le constat de la récurrence du discours économique n'est, d'une part, pas toujours présent à la conscience des acteurs, et il n'est donc pas inutile de le faire ; mais surtout, reconnaître la récurrence ce n'est pas l'expliquer, tâche pourtant importante : s'il y a récurrence, c'est que l'on parcourt une configuration finie. On peut dès lors se demander s'il existe des théories véritablement nouvelles du développement ; de fait, en cherchant bien on trouve quasiment toujours un "double" antérieur d'une théorie ou d'une école présentée comme nouvelle. J.-P. Chauveau me rappelait récemment que quelque chose comme le "développement communautaire", parfois vécu comme le *nec plus ultra* de la nouveauté, était disponible dès les années 1940 dans l'Asie coloniale anglo-saxonne.

Tel est, en tout cas la référence implicite des institutions consacrées au développement, aux formes elles-mêmes hétérogènes.

### **Le développement en action : les institutions**

Bien que les institutions du développement soient l'objet spécifique de l'enquête de "terrain" présentée ici, on a été contraint d'en passer par tout ce qui précède. On est contraint ici de se cantonner aux aspects généraux, des réflexions plus concrètes ou plus spécifiques devant paraître en leur temps. Les institutions du développement ne sont pas séparables de la théorie économique ; le "développement" ne semble pas pensable sans elles. En effet, malgré le déjà ancien problème de l'"aide qui doit tuer l'aide" elles constituent bel et bien des éléments *constitutifs* de la vie économique mondiale : on imagine mal le monde sans "la Banque", les pays dits "A.C.P." (Afrique Caraïbes Pacifique) sans la C.E.E. ou l'Afrique francophone sans le F.A.C., le F.E.D., l'U.S.A.I.D. ou les O.N.G.. On peut rentrer à cet égard dans toutes les polémiques que l'on veut, toujours est-il qu'il s'agit d'acteurs, dits parfois de "régulation", présents à titre structurel dans les flux économiques existants. Pour ce qui concerne la B.I.R.D. par exemple, issue des accords de Bretton Woods en 1944, c'est bien cette idée keynésienne de régulation, associée à celle de l'intervention publique qui

motive sa fondation ; ses chauds défenseurs, ainsi que de la Banque des Règlements Internationaux, sont d'ailleurs Keynes lui-même pour l'Angleterre, et Pierre Mendès France pour la France [Lacouture 1981]. Il n'est pas démontré que l'on puisse démêler ce qui leur revient ou non de l'évolution économique du monde, de la même manière qu'on ne peut "prouver" que la dissuasion nucléaire a jusqu'ici empêché la guerre : pour ce faire il aurait fallu que la dissuasion nucléaire n'existe pas et qu'il y ait la guerre.

Lorsqu'elles se créent, c'est le monde entier qui est censé prendre la forme d'une nation, entendue au sens évoqué ci-dessus ; les institutions publiques du développement prennent place dans une sorte d'Etat international métaphorique. Insérées dans ce que l'on nomme les "relations internationales", elles sont donc moins "étrangères" qu'elles en ont l'air ; ne serait-ce que pour cette raison que les configurations économiques et sociales des pays "à développer" ont quelque chose à voir avec celles des pays identifiés comme "développés" d'où elles tirent leur origine. Sans qu'il soit aucunement besoin de s'engager dans les vastes discussions sur l'impérialisme et l'exploitation de la "périphérie" par "le centre", la remarque de Cl. Lévi-Strauss selon laquelle les pays sous-développés le sont dans la mesure où on les développe est partie intégrante du propos [1973 : 368].

Certes "développement" et "sous-développement" sont définis non par rapport aux institutions publiques, mais dans l'histoire des sociétés civiles au sens large du terme ; les dynamiques propres de ces sociétés sont certainement majeures dans la description et l'analyse des enjeux. Mais ce que font les institutions du développement *est* aussi et nécessairement le "développement" : elles bénéficient d'une position dominante leur permettant de définir ce qu'est le développement, position qui leur est conférée par cette conjoncture particulière de l'histoire mondiale où le mot développement s'incarne dans des organisations spécifiques. Malgré une définition qui vise à être fonctionnelle -les institutions publiques emploient d'ailleurs des "fonctionnaires"- il se passe alors quelque chose de très particulier. Dans la définition des buts, une continuité historique est certes revendiquée avec le développement de l'Europe ; cependant, si comme le font très justement remarquer P. Koerner et *al* [1986] le développement de l'Europe s'est opéré dès le début du XIXème siècle dans le cadre d'échanges financiers internationaux, ceci n'était pas une "aide au développement" : cela ne faisait pas sens dans les catégories européennes de l'époque.

Lorsque ces institutions spécifiques sont créées, les catégories de "développement" et de "sous-développement" ont été historiquement identifiées et inventées par des économistes participant des puissances publiques ; le concept de l'"Aide publique au Développement" s'extrait

donc du tissu général de l'économie pour s'incarner dans l'action étatique, elle-même héritière à ce égard de la pensée keynesienne. Le problème est que dès lors, l'A.P.D. ou l'aide au développement au sens commun du terme<sup>(10)</sup> est nécessairement soumise aux règles communes des politiques publiques et qu'elle est donc orientée selon des relations particulières, qui glissent invariablement dans le "préférentiel" (il suffit à cet égard d'observer l'évolution de la politique française de coopération entre 1982, 1984 et 1986). Ce qui serait la spécificité de l'A.P.D. a du mal à se conserver par rapport aux institutions englobantes dont elle procède, *les Etats*. On pourrait donc reproduire la discussion précédente concernant les difficultés sémantiques relatives au couple développement/croissance, dans le cadre des notions "aide publique au développement/rerelations internationales"; déjà, à ce niveau de généralité, le développement n'est pas le "développement" tout court, mais le développement de l'Afrique francophone, de ce qui est nommé "bassin des Caraïbes", etc. Les analyses naïves sur le fait que le développement dans ce sens n'est qu'un masque d'enjeux stratégiques qui seuls seraient "vrais" oublient qu'il n'y a pas d'enjeux inter-étatiques non stratégiques; non pas au sens du jeu "La Conquête du Monde", mais simplement parce qu'aucun Etat ne peut parler également à tous les autres, au sens même où l'on ne peut "contenter tout le monde et son père".

Qu'il y ait eu par exemple - et qu'il y ait toujours à divers titres - une influence de la position dominante de ce qui serait "les Etats-Unis" dans la création de la Banque mondiale ou d'autres organisations internationales est indéniable<sup>(11)</sup>, mais ne fait pas avancer la discussion d'un pouce; le problème est de savoir pourquoi "les Etats-Unis" sont là, et plus généralement de savoir ce qu'est l'égalité en matière d'intervention publique; il y a là un beau *case study*. Si l'on peut certainement critiquer tout ce qu'on veut, on ne peut, comme le rappelle Ph. Couty citant Nietzsche, "reprocher au lion d'être lion". Malgré leur définition en termes fonctionnels et universalisants, les institutions du développement n'échappent pas à ces processus historiques de production de la spécificité, qui sont la raison même de l'anthropologie. E. E. Hagen remarque par exemple que "l'histoire de la B.I.R.D. montre comment une institution peut acquérir une vie propre, différente de ce que prévoient ses fondateurs" [1982 : 289].

On est alors au coeur du sujet évoqué ici. La dimension anthropologique des institutions du développement tient à leur forme spécifique : plus ou moins grande multiplication des niveaux de décision et d'arbitrage, "personnalité" acquise dans le cours de l'action historique, nature des recrutements, modalités culturelles et historiques de la définition des enjeux, etc. Ce sont des thèmes classiques de la sociologie des organisations (travaux de H.A. Simon par exemple) ou de la sociologie tout court (travaux de P. Bourdieu); mais ces thèmes sont

ici spécifiés par une attention particulière aux instruments conceptuels des acteurs (à leur manière de définir enjeux et situations), aux relations entre ces instruments et l'action, bref à leur culture ; aveuglé qu'on est par la fonctionnalité du "développement", on en oublie que l'intervention de développement est le fait, en somme, de *gens*, relevant comme les autres d' historicités et des socialisations particulières. Mais il y a des thèmes relevant d'une recherche anthropologique des plus classiques, telles que "la parenté". Rien n'empêche d'envisager les "technostructures" comme des populations démographiquement particulières, et le recrutement et la circulation des individus comme des modalités d'une circulation matrimoniale : les membres de ces technostructures ont comme tout le monde des parents et des enfants.

En fait, la dimension anthropologique des institutions publiques tient aux difficultés mêmes de la définition de leur *fonction*, difficultés bien connues dans la critique anthropologique du *fonctionnalisme*. Alors que cette dernière attitude pose que les institutions ("primaires", comme la famille ou le mariage, ou "secondaires" comme les institutions du développement) doivent leur existence à des besoins qu'il faudrait satisfaire, la critique du fonctionnalisme rappelle que l'on ne peut soutenir l'existence de besoins définis en une sorte d'instant hors du temps, a-historique, pour ensuite poser que des institutions se construisent pour les satisfaire. En d'autres termes, les formes mêmes des institutions donnent aussi leur spécificité aux besoins. C'est d'une certaine manière ce que note J. Charmes, lorsqu'il rappelle que "les théories du développement sont étroitement dépendantes de la nature de la collecte d'information" [1986].

Le "développement" fournit une quantité quasi infinie d'illustrations de ces remarques générales. Les grands projets industriels de l'Afrique des années 1960 sont indissociables du poids des "grands corps" à la française (Mines, Ponts etc.) dans l'intervention et le conseil [Giri 1986] ; ce qu'on identifie *a posteriori* comme une relative indifférence envers les questions agricoles tient à l'évidence à une identification, qui demanderait à être spécifiée, des "technostructures" aux villes ; certaines campagnes de "planning familial" en Afrique de l'Est n'auraient pas pris leur forme si les femmes responsables de projet n'avaient pas été des célibataires américaines (communication orale d'un superviseur), etc.

Dans le même ordre d'idées, le politologue G. Sorman note dans un livre "grand public" que le représentant de la Banque mondiale à Abidjan "pourrait être un autre", que "s'il parle anglais ce sera avec l'accent français et vice versa" [1987:118], car, rappelle t-il en termes imagés, "le représentant de la Banque mondiale n'est pas un individu, c'est une race, comme l'énarque ou le *civil servant* britannique" [ibid.]. A ces remarques répondent celles d'un économiste de la "Banque", qui en

voit le fonctionnement, de manière un peu provocatrice, comme "très Kagébien" (du KGB soviétique), c'est-à-dire très centralisé, très pyramidal et très impersonnel, et où tout ce qui "remonte" aux directeurs de projet et aux vices-présidents doit-être "clearé" (Communication orale). La seule définition de ce "clearage", qui n'est nullement réductible à un contrôle "politique" *a posteriori*, mériterait un bon nombre de commentaires indignés.

Cet exemple est assez d'ailleurs assez illustratif de l'esprit de cette recherche, qui met en rapport formes institutionnelles et action. Si "l'impersonnalité" de la Banque mondiale est remarquable pour des observateurs intérieurs ou extérieurs, on doit tout autant constater qu'il est difficile d'imaginer une organisation financière, propriété de 148 pays, employant plusieurs milliers de fonctionnaires relevant d'une centaine de nationalités, comme autre chose qu'une organisation "impersonnelle". Cependant l'impersonnalité n'est pas un donné, c'est un style : c'est peut être, parmi d'autres traits, ce qui définit la spécificité de la "Banque", et donc la forme des projets et des situations où "elle" intervient.

En bref, les motifs de la recherche présentée peuvent assez bien être résumés dans les remarques de R. Boyer selon qui "toute forme institutionnelle diffuse un principe de socialisation, fût-il partiel" [1986 : 59], de P. Veyne pour qui "chaque domaine d'action a sa logique cachée" (déjà cité), et plus généralement de M. Sahlins rappelant "la spécificité de la structure institutionnelle occidentale" [1976 : 212, traduit par moi].

### **L'enquête : brèves remarques**

Malgré les apparences, l'enquête s'apparente à une enquête anthropologique des plus classiques. Elle se construit aussi complètement que possible en fonction de ce que disent les acteurs, qu'elle peut approcher par des réseaux de connaissances plus ou moins cumulatifs. S'efforçant de s'abstraire de toute position autre que celle d'une écoute aussi bienveillante que possible, elle semble au fur et à mesure de son avancement démontrer la validité de la remarque d'Evans Pritchard selon lequel "l'informateur a toujours raison". Elle est parfois mal reçue, mais ni plus ni moins que chez des agriculteurs de Madagascar ou d'ailleurs. Les institutions publiques sont des mondes fermés et défensifs, dit-on ; mais pas plus qu'un lignage asante. On peut, dit-on, contraindre des agriculteurs à parler de leur vie sociale mais pas des diplômés d'Harvard ; mais on ne peut faire de l'anthropologie dans la contrainte. Il y a des "secrets" auxquels on n'accédera pas : mais c'est oublier que l'anthropologie ne cherche pas le *scoop* journalistique, mais les choses banales et quotidiennes ; c'est oublier que les secrets de l'économie internationale sont probablement, comme tous les "secrets",

de pauvres secrets. De même, dit-on, on n'accédera pas au conseil des gouverneurs de la Banque, ou au comité directeur du F.A.C. ; mais quelque respect qu'on leur doive, ce conseil et ce comité ne seraient rien sans le reste de l'institution ; surtout, rien ne prouve qu'un ou plusieurs membres de ces instances ne soient pas disposés à parler de leur travail.

L'enquêteur fait l'objet d'une projection, comme ailleurs ; cette projection doit comme ailleurs se réduire au fur et à mesure que l'enquête avance ; cela fait partie du travail d'enquête. Pour l'un, "coopérant" en position fragile mais assez importante dans une structure nationale d'un pays du Tiers Monde (enquête sur une "ligne budgétaire") il s'agit d'une "évaluation", un terme dont la signification exacte fait pourtant partie de la recherche ; pour l'autre, chercheur consultant qui se demande avec horreur et fascination ce qu'est diable la théorie en sciences sociales (une bonne question), il s'agit de faire une théorie des projets de développement, bien qu'on n'en soit pas là, si tant est que cela soit possible ; pour d'autres encore, très identifiés à l'institution, il s'agit de la énième agression incontrôlée contre les institutions internationales censées "tomber" sur le pauvre paysan du Tiers Monde, alors même qu'on les a prévenus de ses propres préventions contre ce genre d'attitude. De même, un agriculteur sakalava de Madagascar pourra penser que le travail généalogique, où l'on est bien forcé de relever des noms, a quelque chose à voir avec l'impôt ; que si ce n'est pas le cas, on peut certes s'intéresser à son lignage mais pas à celui de Untel qui a toujours été son pire ennemi ; qu'assister à un enterrement "royal" c'est "servir les rois". Si "l'informateur a toujours raison", ces projections, à supposer qu'elles ne soient pas réductibles, permettent en tout cas d'apprendre beaucoup sur ce qu'est l'institution vue par ses acteurs. Mais l'enquête anthropologique ne peut à l'évidence se réduire à une pure projection. Dans cette enquête comme dans celle de l'anthropologie dite classique, ce qui permet aux gens de parler c'est l'intérêt qu'ils manifestent envers leur propre vie, fonctionnaires internationaux ou non.

Les mêmes analogies sont valables pour la définition des faits étudiés ici, qui ne va pas de soi. On ne peut malgré les apparences étudier "la Banque mondiale" en tant que telle : personne ne l'a jamais vue. Mais personne n'a jamais vu non plus un lignage, qui se définit nécessairement par rapport à des gens morts et enterrés, par certains types de relations spécifiques entre des gens vivants, et non par la juxtaposition de ces gens. Cependant, à supposer même que "la Banque" existe comme un objet massif, elle n'est jamais seule : étant "fonctionnelle" elle n'existe que dans les prêts qu'elle fait, et donc dans des relations particulières avec autrui, que l'on peut appeler des "lignes", des "projets", des "missions". Ce que l'enquête peut donc décrire dans un premier temps, à défaut de l'ambitieux projet de le "comprendre", ce sont des situations toujours spécifiques mettant en rapport des acteurs économiques et

sociaux qui ne le sont pas moins. Il reste alors ce thème d'étude majeur, constamment sous-jacent à ces remarques mais peu abordé dans ce texte, du fait de la priorité donnée aux faits "occidentaux" : la marque imprimée par les sociétés "à développer" sur les institutions mêmes du développement, et la nature des dialogues et des confrontations ainsi définis.

## NOTES

(1) Cf. notamment Evans Pritchard [1973] cité par Favret [1977 : 25].

(2) Pour la variété des définitions sur laquelle on reviendra, voir les ouvrages récents d'économie du développement, parmi lesquels on retient notamment ici Hagen [1982], Guillaumont [1985].

(3) Il ne me paraît ni utile, ni possible dans le cadre d'un article de discuter à perte de vue sur ce qu'est ou non une société industrielle. La définition de R. Aron [1964], complétée par celle de société "post-industrielle" de A. Touraine [1969], me convient très bien même si elle est susceptible de nombreux commentaires. Pour le sujet abordé ici, des perspectives se recoupent sans pour autant se superposer avec les travaux de J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon, Ph. Couty ; je pense plus généralement, sans exclusive ni cohérence particulière, aux recherches déjà anciennes d'ethnologie urbaine de la France impulsées par G. Althabe, à l'anthropologie politique de la même France (la même, ou une autre ?) mise en œuvre par M. Abélès. Il y a les remarques analytiques bien connues, et particulièrement aiguës, de M. Augé, dans ses différents ouvrages ; non moins notoires et riches de perspectives nouvelles sont les travaux actuels de L. Dumont et de M. Sahlins, la dernière partie de *Culture and Practical Reason* [1976] constituant certainement un "déclencheur" de la présente recherche.

(4) Ce problème, contrairement à l'idée reçue, est probablement aussi ancien que les sciences sociales elles-mêmes, et constitue donc un thème de recherche par lui-même. Voir *L'anthropologie appliquée* de R. Bastide, les remarques de C. Robineau sur la figure historique de l'anthropologie britannique comme "médiateur" *ombudsman*.

(5) Parlant d'une science de l'action comme "le plus clair espoir des sciences humaines" P. Veyne la voit en 1971 comme "un non man's land encore innommé" [1971 : 168]. Est-il "nommé" en 1987 ? Pour ce qui concerne la confusion générale des esprits : une personnalité connue de l'anthropologie française, voyant que je suivais la réforme de l'Orstom de 1982-1983, me demanda de le tenir au courant de ce qu'il appelait "la réflexion sur le développement" car, disait-il, cela l'intéressait. Comme je lui disais que je ne savais pas trop de quoi il s'agissait au juste, il s'écria aussitôt : "Ah ! je sais bien, le développement, c'est les réseaux stratégiques de l'impérialisme, etc.". Les dieux seraient-ils tombés sur la tête ?

Connaître les problèmes du développement ce n'est pas les résoudre : entre la connaissance et l'action il y a des systèmes de communication et d'action. Le ministre de la Coopération rappelle en 1987 que l'une des vocations de la recherche pour le développement est d'éclairer "les responsables des politiques de développement sur les effets négatifs de certains choix" (*Discours de M. Aurillac à l'Orstom*, 19 mai 1987). Très bien, mais qu'est-ce que "négatif" ? Ce qui est négatif aujourd'hui peut être positif demain ; tel qui pense aujourd'hui que l'exode rural finit par fournir de la main-d'œuvre, dans le moyen terme, aux villes ou aux industries périphériques trouvera demain que l'agriculture est en ruine. L'arbitrage est officiellement dans les mains, disons, du "pouvoir politique" ; mais, par définition les orientations du pouvoir politique changent, quand bien même des problèmes de fond subsistent.

J'aurais mauvaise grâce après ceci de ne pas indiquer ma position. Je crois que les rapports entre l'anthropologie et les dispositifs d'intervention économiques et sociaux doivent rester dialectiques, et que l'utilité de l'anthropologie prend corps dans son dialogue avec la société civile, qui inclut dans mon esprit ces dispositifs eux-mêmes contrairement à l'acception "hégélienne" de la chose : en gros, il faut se parler. C'est d'ailleurs bien, me semble-t-il, ce qui est en train de se passer. Je n'ai aucune hostilité de principe envers une anthropologie "finalisée", bien au contraire, et je n'adhère nullement à la position plus ou moins implicite et plus ou moins hystérique selon laquelle parler avec le pouvoir politique est une souillure.

Quelques aventures comme celles de V. Monteil, G. Tillon et J. Servier, recrutés au premier cabinet du gouverneur général J. Soustelle lors de l'insurrection algérienne avec des devenir bien différents, permettent d'expliquer en partie la nervosité de l'anthropologie vis-à-vis du pouvoir politique (Y. Courrière, *Histoire de la guerre d'Algérie*, t.I. Paris, Fayard, "Les fils de la Toussaint").

(6) L'anthropologie économique à laquelle on peut penser paraît, de son propre aveu, s'être dirigée vers des culs de sac [Godelier, ed., *Un domaine contesté : l'anthropologie économique*. Paris-La Haye, Mouton, 1974] peut-être pour avoir cru qu'une anthropologie économique pouvait être autre chose qu'une anthropologie de l'économie, ou, au moins, de ce qu'elle repère dans le réel comme l'économie. En tant que corpus historique et culturel [Dumont 1977] on peut en effet se demander si l'économie peut véritablement être autre chose qu'elle-même, fût-ce au Vanuatu.

Qu'une diversité quasi infinie de dispositifs économiques, que les théories macro-économiques de tous horizons s'épuisent à réduire, soit repérable ne paraît pas pouvoir constituer une anthropologie spécifiquement "économique" : le problème, de ce point de vue, n'est pas que ces dispositifs soient économiques, il est qu'il y ait diversité. Qu'un franc soit utilisé par un ménage français pour acheter une S.I.C.A.V. ou par un lignage soninké pour construire une mosquée ne l'empêchera jamais d'être franc dans les deux cas. Pourtant l'anthropologie "économique" ne semble pas avoir été attentive à la question : qu'est-ce que ce franc ? pensant peut-être que l'on était dès lors dans le royaume de l'économie financière ou de l'économie internationale, que l'on sortirait alors du domaine du culturel et, j'allais dire, de la condition humaine. La mosquée et le franc sont en présence, mais la mosquée n'a rien à voir avec le franc. La mosquée revêt certes un intérêt considérable, mais c'est, disons, au franc et à tout ce qui s'ensuit que le programme présenté ici porte son attention.

(7) L'itinéraire de S.C. Kolm me paraît à cet égard tout à fait exemplaire [1987]. De nombreuses remarques d'historiens, en premier lieu F. Braudel, qui font pourtant l'objet d'une importante diffusion, me paraissent ouvrir de considérables perspectives que l'anthropologie néglige, occupée peut-être à d'autres tâches ; elles concernent les spécificités des faits économiques eux-mêmes, et donc des faits macro-économiques. Ainsi de la diffusion de la tuile "canal" ou "romaine" en France [1986], de l'avance technique des flûtes maritimes hollandaises [1979], de l'importance relative de l'armée française au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les finances du royaume [1986], de la persistance de modèles juridiques distincts (E. Le Roy Ladurie, travaux en cours de P. Lamaison sur le notariat français), etc.

(8) "En économie il y a une distance entre la théorie et les données qui n'est en rien comparable à ce que je connais dans les sciences naturelles et sociales [...] Je pense que les manuels sont un scandale [...] (etc.)" *The failure of Armchair Economics*, interview de Herbert A. Simon, Prix Nobel d'économie, à la revue *Challenge*, New York, nov.-déc. 1986, citée par M. Beaud, *Le Monde*, 17 mars 1987. Pour d'autres exemples voir l'excellent texte de Ph. Couty "Les dominations en science économique", in *Pratiques et politiques de science*, Département H, Orstom, Paris 1985.

(9) Répétons que le but de ces remarques n'est pas de mettre en cause l'utilisation de la macro-économie ; quand bien même on aurait de bonnes raisons pour le faire, il s'agirait d'ailleurs d'un combat d'arrière-garde. Pour un exemple des discussions sur l'application de la comptabilité nationale aux pays "sous-développés", voir les controverses entre M. Anson Meyer [1983] et M. Blanc [1983], citées par Ph. Couty [1984].

(10) Rappelons qu'il y a Aide Publique au Développement quand les conditions économiques et financières sont considérées comme inférieures aux conditions du "marché". (En matière financière, taux d'intérêt inférieurs aux taux bancaires, par exemple.)

(11) Pour ce qui concerne la Banque mondiale par exemple, le quota de voix étant proportionnel à la participation au capital, l'administrateur représentant les USA dispose d'un quota de voix représentant 20,13% (B.I.R.D.) ou 18,74% (I.D.A.) du total, alors que le représentant saoudien qui vote aussi pour Bahrein, les Emirats Arabes Unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, Les Maldives, l'Oman, le Pakistan, le Qatar, la Syrie, la République arabe du Yémen, ne dispose que de 7,10 ou 7,9% des voix (Rapport annuel 1986). Mais le fonctionnement interne ne peut être considéré comme reflétant directement cette situation ; ainsi, le conseil d'administration est aussi confronté au conseil des gouverneurs, etc.

## BIBLIOGRAPHIE

**Anson-Meyer M.,**

1983, Le mythe de la comptabilité nationale en Afrique", *Revue d'économie politique* 1 : 86-111 cité par Ph. Couty 1984).

**Aron R., 1964,**

*Dix-huit leçons sur la société industrielle.* Paris, Gallimard (Coll. Idées).

**Augé M.,**

1979, *Symbole, fonction, histoire. Les interrogations de l'anthropologie.* Paris, Hachette.

**Baré J.-F.,**

1987, "Pour une approche anthropologique des politiques de développement", in *Economies en transition : secteur informel, développement rural et macro-économie. Anthropologie du développement.* Paris, Orstom (Bulletin du département H).

**Blanc M.,**

1983, "Note à propos de M. Anson-Meyer", *Bulletin bibliographique du Service de coopération de l'INSEE* 2, Paris (cité par Ph. Couty 1984).

**Boyer R.,**

1986, *La théorie de la régulation : une analyse critique.* Paris, Agalma La Découverte.

**Braudel F.,**

1979, *Civilisation matérielle et capitalisme* (3 vol.). Paris, A. Colin.

1985, *La dynamique du capitalisme.* Paris, Arthaud.

1986 *L'identité de la France* I. Paris, Arthaud-Flammarion.

**Brunner E.M., V.W. Turners, eds.,**

1986, *The Anthropology of Experience. With an Epilogue by Clifford Geertz.* Urbana & Chicago, The University of Illinois Press.

**Carré, Dubois, Malinvaud,**

1972, *La croissance française.* Paris, Le Seuil.

**Castoriadis C.,**

1971, *L'institution imaginaire de la société.* Paris, PUF.

1977, "Réflexions sur "le" développement et "la" rationalité" in *Domaines de l'homme. Les carrefours du labyrinthe* II. Paris, Le Seuil : 131-174.

**Charmes J.,**

1980, *La problématique de la transition*. Paris, note de travail multigr. du groupe INSEE-AMIRA. 1986, "Place et rôle du secteur non structuré dans la planification du développement et les politiques d'emploi en Tunisie", in *Tunisia : Industrial Employment*, Washington, World Bank, 73 p.

**Chauveau J.-P.,**

1986, "Le développement approprié. Mise en valeur coloniale et autonomie locale : perspective historique sur deux exemples ouest-africains", in *Histoire, histoires*, Paris, Orstom (équipe Autonomie et Dépendance, département H) : 23-43.

**Couty Ph.,**

1984, "Les dominations en science économique", *Pratiques et politiques scientifiques*, Actes du Forum "Pratiques et politiques de science", Paris, Orstom.

1987, "Figures et pratiques du développement : l'artilleur et le tisserand", "Terrains et perspectives", Paris, Orstom, 453 p., pp. 373-385.

**Denison E.,**

1967, *Why Growth Rates Differ*. Washington, The Brooking Institution.

**Douglas M.,**

1975, *Implicit Meanings*. London, Routledge & Kegan Paul.

**Dozon J.-P.,**

1955, "Quand les pastoriens traquaient la maladie du sommeil", *Sciences sociales et santé* III (3-4), Paris : 27-57.

**Dumont L.,**

1977, *Homo aequalis*. Paris, Gallimard (Bibliothèque des Sciences humaines).

1983, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*. Paris, Esprit/Seuil.

**Favret J.,**

1977, *Les mots, la mort, les sorts, La sorcellerie dans le bocage*. Paris, Gallimard (Bibliothèque des Sciences humaines).

**Fua C.,**

1985, "Les voies diverses du développement en Europe", *Annales ESC*, mai-juin, Paris, Colin : 579-604.

- Giri J.,**  
1986, *L'Afrique en panne. Vingt-cinq ans de "développement"*. Paris, Karthala.
- Godelier M.,**  
1966, *Rationalité et irrationalité en économie*. Paris, Maspero (Coll. Economie et socialisme).
- Goodenough W.H., ed.,**  
1964, *Explorations in Cultural Anthropology. Essays in Honor of G.P. Murdock*. New York, McGraw Hill.
- Guillaumont P.,**  
1985, *Economie du développement* (3 vol.). Paris, PUF (Coll. Thémis).
- Hagen E.E.,**  
1982, *Economie du développement*. Paris, Economica.
- Hirschman A.O.,**  
1964, *Stratégie du développement économique* (trad. française). Paris, Editions Ouvrières (Coll. Economie et humanisme).  
1972, *Face au déclin des entreprises et des institutions* (trad. française). Paris, Les Editions Ouvrières.  
1980, *Les passions et les intérêts*. Paris, PUF (trad. française 1ère ed. 1977).
- Hobsbawm E.J.,**  
1962, *The Age of Revolution, 1789-1948*. New York, The American Library.  
1986, *Industry and Empire*. London, Weidenfeld & Nicholson (1ère ed. 1968).
- Jessua C.,**  
1982, *Eléments d'analyse macro-économique*. Paris, Montchrestien (Précis Domats).
- Koerner P., Maass G., Siebold T., Tetzlaff R.,**  
1986, *The I.M.F. and the Debt Crisis*. Hamburg, Junius Verlag.
- Kolm S.C.,**  
1987, *L'homme pluridimensionnel*. Paris, Albin Michel.
- Kuznets S.,**  
1972, *Croissance et structure économique* (trad. française). Paris, Calmann-Lévy (Economie contemporaine).

- Lacouture J.,**  
1981, *Pierre Mendès France*. Paris, Le Seuil.
- Lecaillon J.,**  
1972, *La croissance économique*. Paris, PUF.
- Lenclud G.,**  
1984, "Note critique. L'eau dans la cité. Technique et milieux symboliques". *Etudes rurales* 93-94. Paris : 151-161.
- Lévi-Strauss Cl.,**  
1962, *La pensée sauvage*. Paris, Plon. 1964, *Mythologiques. Le cru et le cuit*. Paris, Plon.  
1973, *Anthropologie structurale 2*. Paris, Plon.
- Lewis A.R.,**  
1954, "Economic Development with Unlimited Supplies of Labor", *Manchester School* 22 : 131-191.
- Parkin D., ed.,**  
1982, *Semantic Anthropology*. Londres-New York, Academic Press (Monographs 22).
- Perroux F.,**  
1969, *L'économie du XXe siècle*. Paris, PUF.
- Rich N.,**  
1977, *The Age of Nationalism and Reform*. New York, W.W. Norton (1ère ed. 1970).
- Sahlins M.,**  
1976, *Culture and Pratical Reason*. Chicago, trad. française : *Au coeur des sociétés. Raison utilitaire et raison culturelle*, Paris, 1980, Gallimard (Bibliothèque des Sciences humaines).
- Schwartz M.J., Turner V.W, Tuden A., eds.,**  
1966, *Political Anthropology*. Chicago, Aldine Publishing Cy.
- Sorman G.,**  
1987, *La nouvelle richesse des nations*. Paris, Fayard.
- Touraine A.,**  
1969, *La société post-industrielle*. Paris, Denoël (Coll. Médiations).
- Tyler, ed.,**  
1969, *Cognitive Anthropology*. New York, Holt, Rinehart & Winston.
- Veyne P.,**  
1971, *Comment on écrit l'histoire*. Paris, Le Seuil (Coll. Points).

## **II. ANALYSES : POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT**



# LA TRADITION N'EST PLUS CE QU'ELLE ÉTAIT... Deux cas d'héritage chez les Nzima Aduvle, Côte-d'Ivoire(\*)

François VERDEAUX

A travers cette double affaire d'héritage survenue dans un lignage *nzima* de Côte-d'Ivoire, ce sont des questions concernant toutes les sociétés lignagères confrontées aux contraintes de la « construction nationale » qui se posent. L'objet de ce texte n'est pas de construire la problématique des ou même d'une situation de transition - l'étroitesse du champ d'observation ne le permettrait pas - mais seulement d'illustrer d'un exemple concret les dilemmes et hésitations des acteurs, en cherchant à dégager de leurs pratiques et de leurs paroles, qui se répondent et s'éclairent mutuellement, les logiques anciennes ou nouvelles qui y sont à l'oeuvre. Tradition et modernité, changements et persistance, idéologique et déterminisme historique... ce thème dont débattent sociologues et anthropologues ne date pas d'hier et demeure toujours actuel. Denise Paulme, à qui sont offerts ces démêlés *nzima*, n'en sera pas étonnée.

Pour l'instant, Basile et moi, nous nous bornerons à conter une histoire qui m'a paru, à certains égards, exemplaire, et dont, à l'instar des devins de la lagune, je tenterai de repérer les significations. Celui qu'on appelle ici Basile, mais qui aurait tout aussi bien pu être surnommé Boniface, non par référence littéraire mais par analogie constatée(1), est plus qu'associé à ce texte ; il en est à l'origine. Au chômage depuis plusieurs années, Basile a accepté d'autant plus volontiers le travail d'informateur - enquêteur que je lui proposai, qu'il avait mis à profit ces années d'inactivité professionnelle pour amorcer un retour aux sources, après cinquante ans de vie ballottée et mouvementée, sous forme de recherches personnelles sur l'histoire de sa région d'origine, le *Nzima*. Ma proposition, bien que peu mirobolante sur le plan matériel, s'inscrivait dans le prolongement de ses préoccupations du moment.

Ses incessantes informations me poussèrent à m'intéresser à ces deux cas, puis à suivre les multiples rebondissements de cette « affaire », qui est avant tout la sienne. La lutte confuse qui semble y opposer principes traditionnels, stratégies personnelles et procédures juridiques ne constitue pas une situation entièrement nouvelle pour les *Nzima* dont

---

(\*) Extrait de : Cahiers d'Études africaines 1979, 73-76, XIX-1-4, pp. 69-85.

(1) Pour avoir travaillé jusqu'à sa mort avec Boniface Neuba - dont M. Augé retrace la bibliographie à la fin de *Théorie des pouvoirs et idéologie. Étude de cas en Côte-d'Ivoire* (Paris, Hermann, 1975) -, je ne puis m'empêcher de faire le rapprochement entre ces deux « informateurs exemplaires » à la parenté idéologique certaine.

l'histoire, depuis plusieurs siècles, est faite de contacts et d'adaptations. Cette « situation » est d'ailleurs la résultante d'une période coloniale qui, dans un premier temps tout au moins, fut pour les gens du Sud-Est et particulièrement les *Nzima Aduvle* l'occasion, promptement saisie, de s'assurer la paix et l'autonomie politique nécessaires au développement de leurs activités commerciales.

Dès 1877, les villages *nzima* riverains de la lagune envoyèrent une délégation à Arthur Verdier, qui n'était alors que « Résident de France », pour lui demander d'être placés sous « protectorat » français. Ceci afin de se prémunir contre les incursions guerrières d'Avo, roi de Beyin(2), qui cherchait à affermir son contrôle sur ces marches récentes et encore incertaines de son territoire. Lorsqu'en 1893 la Côte-d'Ivoire fut officiellement proclamée colonie française, des familles de négociants *nzima* jusque-là installées à Cape Coast affluèrent à Assinie et Grand-Bassam pour y commercer avec les Français. La colonisation en était à sa première phase : « Jusqu'en 1910, la France n'eut à administrer que des protectorats en Côte-d'Ivoire. La politique suivie fut celle dite d'administration indirecte »(3). Des entrepreneurs *nzima*, dont certains portaient des noms anglophones ou francophones, furent les premiers à se lancer dans l'exploitation forestière et à monter des maisons de commerce. Par ailleurs, les écoles missionnaires ghanéennes, suivies par celle, laïque, du commerçant Verdier puis par celles des missionnaires d'Assinie et Grand-Bassam, formèrent les premiers « lettrés ». Nombre d'entre eux, d'origine *nzima*, bénéficiaient d'un statut français. Le premier diplômé d'études supérieures originaire de Côte-d'Ivoire fut un *Nzima*. Licencié en droit, il termina ses études dans les années trente et fut inscrit au barreau de Paris. Son oncle maternel, un exploitant forestier qui avait financé ses études en métropole, en fit d'ailleurs, passant outre aux principes courants(4) son héritier.

Le cas n'est pas isolé, et la plupart de ces entrepreneurs développèrent des stratégies similaires, tendant manifestement à la constitution d'une bourgeoisie autochtone mais qui n'aboutirent pas. L'une des raisons de leur échec fut l'opposition des maisons de commerce européennes et plus généralement de la colonie française qui surent, par le biais d'artifices plus ou moins grossiers, se faire octroyer par des autorités administratives faibles ou complices les parts les plus « juteuses » de ce qu'on appelait alors « la mise en valeur du territoire ». « Les indigènes qui au départ exploitaient le bois ont été pratiquement

---

(2) Avo était en fait l'asafohene, « chef de guerre », du roi de Beyin lequel, à l'inverse de ses prédécesseurs, s'était installé à Atuâbo, provoquant ainsi la colère d'Avo et la scission du royaume - dont le même Avo tenta de contrôler la partie occidentale.

(3) J.-F. AMON D'ABY, *La Côte-d'Ivoire dans la cité africaine*, Paris, Larose, 1951.

(4) mais selon un accommodement admis ; cf. infra.

remplacés par des métropolitains, à tel point qu'aujourd'hui nous comptons deux Africains parmi les coupeurs de bois », explique en 1950 le député Houphouët-Boigny, devant la commission d'enquête parlementaire sur les troubles survenus en Côte-d'Ivoire<sup>(5)</sup> entre 1947 et 1949. Selon Robert Léon, alors conseiller de l'Union française et futur député de l'Assemblée nationale ivoirienne, ces événements ont leur origine avant guerre : « C'est un pays qui a tellement souffert autrefois que si les réactions sont plus vives aujourd'hui, cela provient en grande partie de ce qui s'est passé entre 1920 et 1939 »<sup>(6)</sup>.

Dans ces conditions, les « héritiers » de ces premiers commerçants, entrepreneurs ou grands planteurs n'avaient d'autre patrimoine que leur formation occidentale ni d'autre recours que la lutte politique qui semblait et se révéla le préalable à tout « développement » autochtone. Cependant, tout se passe comme si ces stratégies initiales avaient servi de modèle à des pratiques d'héritage que les *Nzima* reproduisent comme en écho, aujourd'hui encore. Courantes et admises, ces pratiques ne sont cependant pas théorisées et, tant qu'elles restent dans le cadre du lignage, ne paraissent pas pouvoir se répéter à la seconde génération, comme on va le voir. A ces stratégies d'accumulation s'oppose en outre le principe traditionnel de circulation de l'héritage dans le lignage. En dépit de changements incontestables dont on peut reconstituer le contexte d'apparition, le discours de la tradition, toujours dominant, demeure aussi contraignant.

La tradition n'est sans doute plus ce qu'elle était mais ne cesse de le devenir.

## I. L'esprit de la tradition et la lettre de la loi

Bien que recueilli auprès de différents informateurs (et surtout informatrices), l'énoncé de la règle n'est pas nécessairement complet. Toujours susceptible d'améliorations, il est tributaire du talent de théoricien et de l'esprit de synthèse de ceux que nous appelons, par euphémisme, informateurs « privilégiés ». Pour être honnête, ajoutons bien vite que l'attention et l'esprit critique du collecteur peuvent eux aussi être pris en défaut ; ce n'est souvent qu'après recul critique que se distinguent lacunes ou incohérences. Pourtant les flous que manifestent, à l'analyse, les règles d'héritage ici présentées me semblent faire partie intégrante d'une idéologie qui, nourrie entre autres de cinq siècles de contacts avec l'Europe, vise bien plus au contrôle de la dynamique

---

(5) Rapport n° 11.348 sur les incidents survenus en Côte-d'Ivoire, établi par M. Damas, député à l'Assemblée Nationale, tome I, 1950 (Abidjan, Imprimerie Nationale de Côte-d'Ivoire, 1965 : 3,84).

(6) *Ibid.* : 84.

sociale qu'a la cohérence formelle. Les deux exemples concrets exposés plus bas montrent de façon pour le moins caricaturale que la souplesse de la règle est, plus que prudence, nécessité face à des pratiques à l'évidence contingentes - puisque secrétées par des « situations » historiques se succédant à un rythme accéléré depuis moins d'un siècle. Par ailleurs, la règle n'est pas la loi et n'a pas à être appliquée à la lettre. Elle n'est que l'une de ces théories partielles de l'organisation sociale dont la combinaison forme cet ordre de référence que tout interlocuteur, citadin comme villageois, invoque sous le nom de « tradition » sans pouvoir expliciter plus avant son contenu. La « tradition » ne se dit pas, elle se constate et se comprend. Certes, à certains moments clés de la vie sociale, elle émerge sous forme de discours théorisant l'événement et lui préexistant ; mais c'est dans l'observation et l'analyse des pratiques, de leurs limites et de leurs variations que se dévoile le sens de la règle, l'esprit de la tradition ou, pour l'appeler d'un autre nom, l'idéologique de la société. L'exemple qui va être exposé, trop partiel, ne permet pas de parvenir à cette fin ; il dévoile néanmoins, à travers l'interprétation d'une déviance, que la perte de sens est la sanction ultime qui menace tout l'édifice et chacun.

## 1. L'héritage selon la tradition

Pour clarifier l'exposé seront examinés successivement le cadre de la transmission, le mode de désignation des héritiers et enfin le contenu de l'héritage.

### *Les groupes de transmission*

A l'intérieur de l'*abusuan* (« clan »), l'*agya* (« héritage ») n'est transmis qu'entre ceux qui peuvent participer au même *abusuan sua kunlu*, périphrase généralement traduite par « conseil de famille ». Littéralement, le terme *sua kunlu* signifie « l'intérieur de la maison » ou la « chambre » et s'oppose à *asalò* l'« extérieur » ou le « salon », expression désignant les membres de l'*abusuan* non directement concernés. Il ne semble pas y avoir chez les *Nzima* de terme générique précis correspondant à ce que nous appelons lignage ; cependant, les membres de l'*abusuan* qui relèvent ou participent du même *sua kunlu* sont aussi ceux dont la généalogie remonte de façon continue jusqu'à une ancêtre commune, entre qui existe un strict interdit de mariage<sup>(7)</sup> et qui peuvent hériter les uns des autres. Ce conseil de famille, dont la composition est fluctuante, se réunit exclusivement pour résoudre les questions d'héritage : désignation des héritiers et règlement d'éventuels litiges.

---

(7) Sauf avec les *kanra* (captifs) ou leurs descendants.

Compte tenu du thème traité ici, on retiendra le terme *sua kunlu* pour dénommer le lignage, de préférence à d'autres concepts *nzima* dont le sens est moins précis puisqu'ils peuvent s'appliquer aussi bien à l'ensemble qu'à ses sous-groupes. Ainsi, l'expression *m̄la dane* veut dire approximativement « descendance nombreuse de femmes fécondes » et s'applique le plus souvent à un groupe de soeurs dont la descendance féminine s'est multipliée. Par extension, elle peut aussi servir à désigner tout le groupe de descendance. Le terme *nyama*, traduit par « ligne » ou « cordon », est tout aussi général mais trouve dans le cas étudié une définition fonctionnelle. En remontant aux trisaïeules de la génération du défunt (la 7<sup>e</sup> connue dans les cas étudiés, cf. généalogie), on définit neuf segments ordonnés les uns par rapport aux autres en fonction de la position généalogique de ces aïeules. L'héritage ne pouvant se transmettre directement entre membres de même *nyama*, ces segments - et non pas les individus qui les composent - forment la trame d'un réseau de circulation successorale dont le fonctionnement est décrit plus loin. Pour compléter ce cadre global, il faut ajouter que les hommes héritent entre eux et les femmes entre elles. Enfin, les captifs et leurs descendants sont exclus de la succession des « nobles » (*derele*). Cette règle, appliquée aujourd'hui encore, provoque parfois des malentendus et des scissions de la part de ceux dont l'origine étrangère est lointaine ou a été occultée.

#### *Désignation des héritiers*

Réunis en *abusuan ahya* (litt. « réunion de famille »), les membres du *sua kunlu* désignent collectivement les héritiers. Doivent participer aux délibérations le *neñan* ou doyen, ainsi que les femmes âgées de chaque segment (*nyama*) connu. Les membres (hommes et femmes) de la génération du défunt, concernés au premier chef, sont généralement présents, ainsi que ceux de la génération des oncles et tantes dont l'ascendant de principe sur leurs neveux est censé assurer l'acceptation de la décision finale. La présence des membres des autres générations, souhaitable, ne devient nécessaire que dans la mesure où leurs connaissances peuvent aider à « trouver » les héritiers.

Dans le cas d'un défunt n'ayant jamais reçu, lui-même d'héritage, il faudra procéder à des recherches généalogiques couvrant tout le *sua kunlu* pour déterminer les héritiers possibles. Cette tâche incombe à de vieilles femmes qui doivent hiérarchiser les *nyama*, éliminer les individus ayant déjà reçu un héritage ou ne pouvant y prétendre, enfin proposer trois noms. Le doyen, les oncles et les « cousins » doivent ensuite pour qu'il devienne décision « de famille », entériner ce choix.

Dans leurs investigations, comme dans leur choix, les femmes doivent se conformer à une règle dont le caractère élaboré, loin

d'entraîner un mode de désignation plus ou moins mécanique, permet au contraire une grande souplesse. On peut la décomposer en cinq principes de base.

. *L'« agya » se transmet horizontalement entre cousins.* L'héritage ne peut circuler qu'entre ceux que la terminologie désigne comme « frères » (ou « soeurs »), soit tous les membres du niveau généalogique du défunt. En aucun cas l'héritage ne peut remonter vers un membre de niveau généalogique supérieur. Il ne reviendra à un neveu (« fils » selon la terminologie) que s'il n'y a plus de représentants du niveau initialement concerné. Les derniers cousins vivants cumulent donc la somme des héritages de toute leur génération - ou du moins ce qu'il en reste.

. *Les héritiers vont par trois.* Dans le cas simple d'un défunt n'ayant lui-même jamais hérité, on désigne simultanément pour sa succession trois de ses frères classificatoires. Le premier, héritier immédiat, est *agya difò* (litt. « le mangeur d'héritage »), auquel échoit la totalité de *l'agya*. Il sera remplacé après sa mort, ou pour cause de mauvaise gestion, par celui qui *de adiaké azò*, litt. « pose sur les pieds [du précédent] ». Une traduction libre mais plus sèche serait : héritier en second. La position qu'il occupe lors de la cérémonie publique de nomination des héritiers est à l'origine de l'image employée : il est assis sur les genoux de *l'agya difò*, lui-même installé sur une chaise, signifiant ainsi à tous l'ordre de succession. Si le troisième héritier, qui succèdera aux deux autres, n'est pas assis, lors de cette même cérémonie, sur les genoux du second, ce n'est pas par crainte de perte d'équilibre, toujours possible en ces occasions de festoyer, mais parce qu'il est *tpɛ nwoɛ n'nya* (litt. « celui qui coupe les feuilles »). Armé d'une vieille machette, il fait mine de débroussailler un taillis pour surveiller les deux autres (le principe suivant explique pourquoi). Les trois héritiers sont doublement liés puisque, outre cette commune succession, ils hériteront mutuellement de leurs *agya* personnels, quel que soit l'ordre des décès.

. *A travers les héritiers, ce sont trois « nyama » qui sont concernés.* Chacun des trois héritiers est issu d'un *nyama* différent. Les deux premiers sont choisis dans des lignes éloignées de celle du défunt. Le troisième, en revanche, appartient toujours au segment du défunt mais ne peut en aucun cas être son frère direct. C'est en tant que proche parent du défunt que le troisième héritier « surveille » ses deux compères qui devront transmettre, à lui-même ou à un membre de son segment, un héritage non pas intact mais « augmenté », dit-on.

Quel que soit le cas de figure, le troisième héritier est toujours pris dans le segment du dernier défunt, si bien que les trois *nyama* sont les partenaires obligés, jusqu'à épuisement de la génération, de ce qu'on peut ici appeler la *circulation successorale*. En cas de décès dans l'ordre,

l'héritage circulera toujours dans le même sens(8), du *nyama* n° III au n° I puis au n° II avant de retourner au n° III. L'ordre de circulation ne sera modifié que par la disparition de l'héritier en second, auquel cas il y a inversion du sens de circulation : II à I à III à II.

En tout état de cause les héritiers sont nécessairement choisis dans les trois *nyama* initialement retenus. Ce sont donc bien les segments qui apparaissent comme les véritables partenaires de cette circulation restreinte.

. *Les « nyama » aînés sont prioritaires...* Pour désigner les héritiers, on commence toujours par considérer les descendants « aînés » des filles aînées de l'ancêtre commune. Déterminer l'aînesse consiste à remonter la généalogie jusqu'aux trisaïeules pour sélectionner un certain nombre de segments (*nyama*), qui sont ensuite hiérarchisés selon le rang de naissance de ces aïeules et, si besoin en est, de celui de leurs propres mères et grand-mères.

L'âge physique n'intervient pas dans la définition de l'aînesse et par conséquent, des priorités entre cousins. Sont successivement pris en considération la position hiérarchique de son *nyama*, le rang de naissance de sa grand-mère, puis celui de sa mère, enfin celui de l'intéressé.

... *Mais il ne peut y avoir cumul.* Tant que survivent en nombre suffisant des représentants de la génération concernée, le cumul individuel d'héritage doit être évité. En ce domaine pourtant la règle semble imprécise. Seul celui qui a déjà été *agya difò* (premier héritier) est impérativement exclu de toute nouvelle désignation ; s'il n'est encore qu'héritier en second ou « surveillant », un individu peut être choisi comme *agya difò*. Cela signifie en clair :

- que l'interdiction de cumul ne vise pas les véritables partenaires, les *nyama*, mais les individus ;
- qu'il s'agit plutôt d'éviter les cumuls trop voyants car immédiats, tout en laissant des possibilités de cumul à terme ;
- qu'en dépit de la nécessité de faire circuler l'héritage afin, disent eux-mêmes les énonces de règle, de « maintenir le lien » entre segments trop éloignés généalogiquement et dispersés géographiquement, il est toujours possible de privilégier certaines lignes et à l'intérieur de celles-ci certains individus.

---

(8) Dans le cas d'un décès survenu dans le *nyama* n° III.

## *Le contenu de l'« agya »*

Le terme *agya* ne s'applique pas véritablement aux biens transmis, qui ne constituent que la manifestation de ce que nous avons traduit par « héritage » et sont appelés *agya padie* (litt. « les choses d'héritage »). La notion d'*agya* serait plutôt celle de « force commune », la richesse et les biens n'étant que l'expression de cette force, au même titre que le trésor familial dans d'autres sociétés lagunaires.

L'*agya difò* est censé prendre en tous points la place du disparu, le prolonger en quelque sorte et continuer son oeuvre. « Manger l'héritage » c'est, en premier lieu, accepter d'épouser la femme du défunt et de considérer et traiter ses enfants comme siens. L'héritier verse alors une dot symbolique au père de sa nouvelle épouse. La femme n'est pas tenue d'accepter ce levirat<sup>(9)</sup>. En cas de refus, il est procédé à une cérémonie de divorce particulière, *nzule egwale* (litt. « verser l'eau » [pour effacer les traces de la femme dans la maison]), qui diffère, dans son déroulement, de celle du divorce ordinaire, *ewele ebòle* « mettre le kaolin blanc » [sur celui ou celle à qui on donne raison]. Des lors, l'héritier n'est plus dans l'obligation d'élever les enfants.

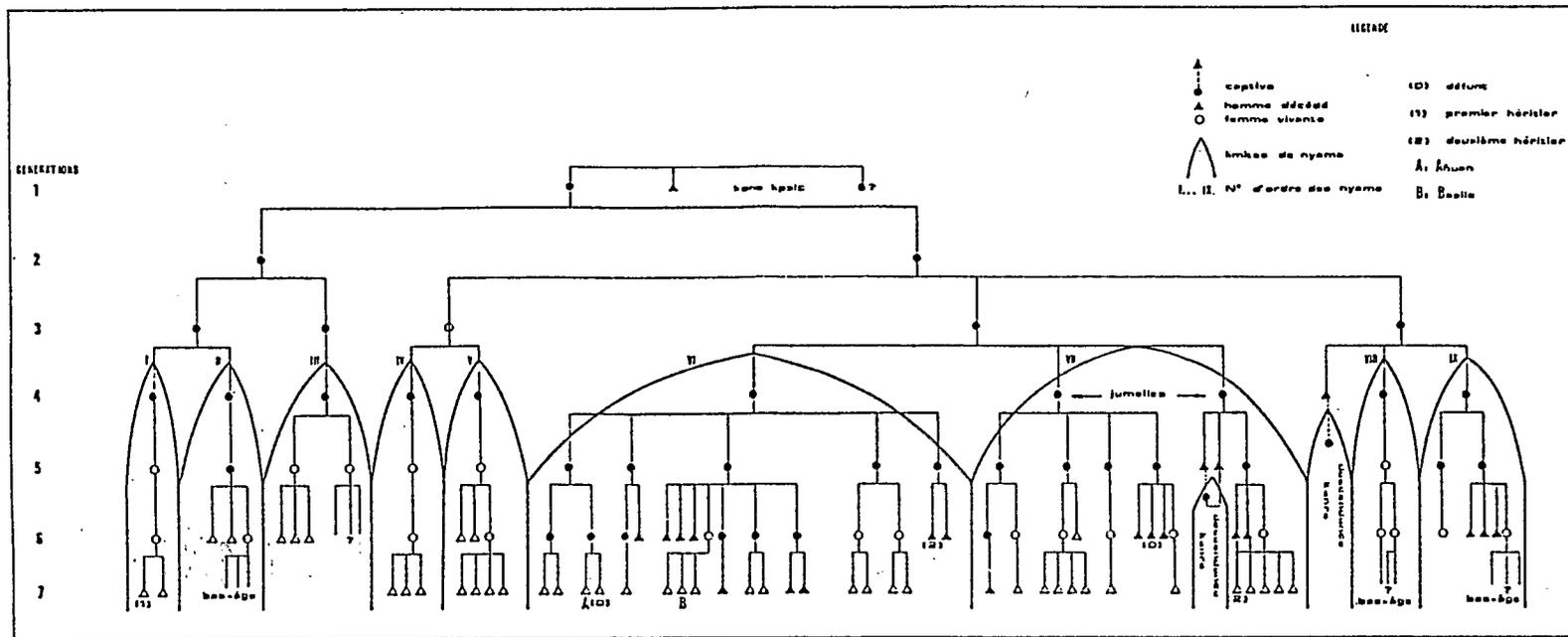
Le successeur hérite en outre les dettes et obligations du défunt. Il doit en particulier s'occuper de la mère, des soeurs et des nièces de son cousin et les traiter comme les siennes propres. Si le défunt avait décidé - voire si on lui avait prêté l'intention - de construire ou mettre en oeuvre tout autre projet pour sa mère, sa soeur ou sa tante, l'héritier doit réaliser ou mener à terme ces projets. Ces contraintes se limitent au matrilignage ; l'achèvement de la construction en dur de la cour paternelle du défunt, par exemple, ne lui incombe pas.

En théorie, l'héritier dispose de tout l'*agya padie* du défunt, soit tous biens meubles et immeubles, qu'ils aient été acquis à titre personnel ou obtenus du lignage : poudre d'or et autres liquidités, filets de pêche et armes, bijoux et pagnes d'apparat ; terres non cultivées, plantations et concessions ou bâtiments citadins, actions, entreprises, etc. Il peut en user comme il l'entend, à deux conditions : qu'il respecte les obligations susmentionnées envers les proches du défunt, d'une part, qu'il fasse fructifier les biens reçus (immeubles), d'autre part.

Ses co-héritiers, et principalement le troisième, sont chargés de veiller à ce que l'héritage ne soit pas dilapidé ou les obligations négligées. En cas de mauvaise gestion, ils peuvent saisir le conseil de famille qui, à son tour, peut décider d'en confier la responsabilité à l'un des deux autres héritiers.

---

(9) Prescrit pour un frère classificatoire, il est rigoureusement interdit pour un frère de même mère.



Généalogie simplifiée (abusuan : mafole sua kurlu : lone kpoie)

De prime abord, tous ces principes semblent tendus vers un but, le maintien à tout prix de la « solidarité » lignagère pour éviter ou retarder les phénomènes de segmentation. Le principe (1) - héritage entre cousins mais exclusion des frères de même mère - est déterminant : la circulation horizontale de l'héritage est une nécessité et chaque génération doit faire tourner l'*agya* entre ses membres, quel que soit leur âge. Les principes (2) et (3) complètent le précédent en organisant cette circulation. A travers les trois héritiers, ce sont des segments plus ou moins éloignés les uns des autres que l'on rend solidaires en les formant en circuit restreint. Par cette rotation courte, on intensifie en même temps les solidarités intra- et inter-segmentaires à chaque génération. Le principe (4), en définissant l'ainesse sociale, donne un ordre de priorité qui semble surtout indicatif. Le principe de non-cumul (5) vient d'ailleurs rappeler que l'obligation de circulation prime sur le principe d'ainesse. Mais c'est, paradoxalement, la relativité de ce principe de non-cumul qui renforce encore les possibilités de circulation et, partant, la « solidarité » horizontale. Si tout deuxième ou troisième héritier peut simultanément être désigné comme *agya difò* c'est, par définition, qu'il peut faire partie d'un autre circuit, établi avec au moins un, sinon deux, nouveaux segments. Les différents circuits restreints peuvent donc être connectés en *réseaux* dont la trame finit par couvrir l'ensemble du lignage, à chaque génération.

Pourtant, malgré la constance dans l'intention, l'ambivalence de certains principes autorise une souplesse certaine dans leur application. La relativité du principe de non-cumul peut ainsi entraîner la concentration sur certaines lignes et certains individus sociologiquement privilégiés de plusieurs héritages. Tout en respectant la forme, il est possible d'aboutir sinon à l'inverse du moins à de très substantielles distorsions de l'intention proclamée ; certes, l'héritage « circule », mais de façon plus ou moins conséquente selon les segments ou les individus.

S'il n'est pas possible, à partir du seul énoncé de la règle, de recenser tous les arrangements ou manipulations probables, de façon générale le vague de certains principes laisse toutefois présager des choix concrets répondant à d'autres critères que ceux explicités. La capacité présumée des héritiers de prendre en charge tel ou tel héritage est l'un de ces critères ; ce qui, en définitive, subordonne le choix au type d'héritage.

En suivant de trop près la présentation fonctionnaliste que les diseurs de règle font de celle-ci, on est inévitablement amené à constater des « dysfonctionnements » ou des « perversions » du système. Ceux-ci n'en constituent pas forcément les contradictions dans la mesure où l'on veut bien considérer que la règle ne se réduit pas à ses fonctions.

A travers les cas dont on va lire l'exposé, celle-ci n'apparaît jamais comme une notice de fonctionnement ou comme un mode d'emploi de l'héritage dans le lignage mais plutôt comme le rappel imparfait - partiel avons nous dit - de la signification de toute pratique en ce domaine ; signification nécessaire à la reproduction d'un ordre social qui se veut au-dessus des contingences.

## 2. "Manger l'héritage", disent-ils ? Deux « affaires » chez les Mafole

Pour situer les uns par rapport aux autres les protagonistes de ces deux cas, on se reportera à la généalogie simplifiée du *sua kunlu* concerné. N'ont été mentionnés sur le graphique que les membres du matrilignage intéressés à ces affaires (les hommes des générations 6 et 7) et leurs ascendantes en ligne directe. En raison de l'actualité de ces litiges, les noms propres ont tous été modifiés.

Août 1962. Le docteur Eñeba (0 à la génération 6) et son épouse meurent accidentellement, laissant derrière eux quatre jeunes enfants. Le conseil de famille se réunit et, sur l'avis du vieux E., proche parent du docteur, décide de parer au plus pressé en désignant un tuteur acceptable par le tribunal. Selon la loi de la toute récente Côte-d'Ivoire indépendante, les biens d'Eñeba sont en effet destinés à ses enfants. Concessions citadines, comptes en banque et pensions doivent être gérés par un tuteur jusqu'à la majorité de ceux-ci. A cette époque le lignage comptait encore peu « d'intellectuels » et cette affaire fut considérée avec réalisme comme étant de leur compétence. Seuls deux candidats étaient possibles, Añuan (A à la génération 7) et Basile (B à la génération 7), tous deux neveux du défunt et ne pouvant donc en hériter. Plus âgé et de ligne aînée par rapport à Basile, Añuan fut choisi d'autant plus aisément qu'il avait été l'ami du docteur, son aîné de quelques années seulement malgré la différence de génération. Il fut convenu qu'il s'agissait d'une décision transitoire et que le rôle d'Añuan prendrait fin lors de la nomination, par le conseil de famille, des véritables héritiers. Au vu du procès-verbal de la décision du conseil, le tribunal accepta d'instituer Añuan tuteur légal, et par conséquent gérant des biens du docteur et de la pension accordée pour ses enfants.

Initialement, personne ne savait au juste en quoi consistait l'héritage du docteur et Añuan se garda bien d'en informer la famille. Peu à peu, cependant, on apprit que celui qui avait la garde effective des enfants, un ami intime d'Eñeba, ne recevait rien de la pension que touchait Añuan au nom des enfants. On apprit aussi que les biens comprenaient, entre autres, des concessions à Bouaké et Abidjan, et qu'Añuan en disposait paisiblement en bon héritier qu'il n'était pas. Plus grave aux yeux de la famille, le propre frère d'Eñeba se vit refuser par Añuan une somme d'argent destinée à couvrir des soins médicaux. Le lignage, et plus particulièrement les membres du segment d'Eñeba,

commencèrent à murmurer et l'affaire s'ébruita autour de la lagune ou Añuan, qui avait été intermédiaire dans la traite du café-cacao, commerçant connu à la sous-préfecture et premier armateur de pinasses de transport, demeurait une personnalité régionale.

Tant et si bien qu'en 1967, Aya, la soeur du docteur, allant consulter un devin pour la maladie de son enfant, se vit servir ce lumineux diagnostic : « Il y a une grande affaire dans votre famille et c'est ta faute. On a donné l'héritage à celui qui n'y avait pas droit et tu le soutiens. La famille est mécontente de toi et de ce type. Ton frère va appeler ton fils dans l'au-delà et toi ensuite si tu ne persuades pas cet homme de rendre les biens ». C'est au cours de l'entrevue qui s'ensuit entre Aya et Añuan que Basile, fraîchement libéré de prison<sup>(10)</sup> et appelé comme témoin, recueille cette première interprétation et commence à s'intéresser à cette affaire. Añuan refuse de rendre les biens, soutenant qu'à travers et grâce à lui ceux-ci ne sortaient pas de la famille et que c'était là l'essentiel ; menaçant pour finir de se considérer comme exclu si on tentait de lui forcer la main. Quelque temps après, la mort du fils d'Aya ayant été interprétée comme un avertissement, le conseil de famille se décide à nommer les héritiers, mais sans que cela ait le moindre effet sur l'héritage, que ces derniers ne cherchent pas à soustraire à Añuan. La violation par le même Añuan d'un interdit sexuel vient ajouter au désordre par lui introduit et accroît la réprobation familiale.

1976. Aïzi, frère cadet d'Añuan (0 à la génération 7), cadre dans une importante société d'Etat, meurt à son tour, laissant une veuve et deux fils en bas âge ainsi qu'une fille d'un premier lit qui poursuit en France des études supérieures. Promptement réuni, le conseil de famille désigne Kodjo, qui achève lui aussi des études supérieures au Ghana, comme *agya difò* (*nyama I*, génération 7), et Kakou (*nyama VII*, génération 7) comme deuxième héritier et gérant des biens en raison de l'éloignement et des occupations de Kodjo. La désignation de Kakou, membre du *nyama* du docteur<sup>(11)</sup>, est significative du mécontentement général. Ce choix est une entorse au principe d'aînesse et se présente comme une leçon à double détente : en « trouvant » le second héritier plus loin qu'il n'eut fallu dans la généalogie - et, fort opportunément, chez ceux dont il avait détourné l'héritage -, on fait valoir à Añuan que la règle permet bien des accommodements, voire des rectifications. Mais, et c'est la leçon, à condition de respecter l'esprit de la tradition. Il avait été question en effet de nommer le neveu direct du docteur. D'aucuns jugèrent la manipulation trop grossière et par

---

(10) Basile fut emprisonné de 1963 à 1966 pour des raisons politiques.

(11) Les aïeules de référence sont distinctes mais, étant jumelles, sont considérées comme de véritables *alter ego* et leurs descendance sont confondues.

conséquent inadaptée. Le conseil opta donc pour un descendant certes dans la « ligne » mais issu de l'aïeule jumelle, ce qui permettait la coquetterie d'une subtile concession à la tradition à l'intérieur d'une solution globale pour le moins circonstancielle et orientée.

Les événements qui suivent font rebondir l'affaire sur le terrain de la légalité et brisent net les subtiles élaborations du conseil de famille. De retour à Abidjan, Añuan, qui ne s'était pas opposé à la décision familiale, s'empare des papiers de son frère et, sur les conseils d'un ami également désireux de lui administrer une leçon(12), s'en va constituer un dossier de succession chez un notaire dans le but de court-circuiter à nouveau le conseil en se faisant nommer tuteur légal. En l'absence de procès-verbal du conseil de famille, le notaire ne peut qu'appliquer à la lettre le code civil et retient la veuve comme tutrice sous réserve d'arrangements ultérieurs entre elle et le conseil. Ce que, l'ayant appris, tentent les cousins en proposant que Kodjo soit déclaré tuteur. L'opposition ne vient pas de la veuve mais d'Añuan qui, devant le notaire, refuse obstinément. Faute d'accord, la veuve reste donc aux yeux de la loi seule bénéficiaire légale des biens de son mari.

Añuan ne s'avoue pas vaincu et, prétextant une dette que son frère aurait contractée auprès de lui, parvient à soustraire à la veuve une somme non négligeable. Puis, s'affirmant seul héritier légitime de ce jeune frère qu'il avait envoyé à l'école et poussé dans ses études, il s'installe avec famille et bagages dans la villa de la veuve. Celle-ci, encore jeune, n'ose s'opposer au frère aîné de son mari à qui elle sait devoir le respect. Les membres de la famille, excédés, décident de convoquer un *abusuan sitpe*, réunion familiale destinée à mettre au jour et à régler le contentieux (*sitpe*) existant entre ses membres. Par trois fois - en mars, avril et mai 1978 - , la réunion fut annulée... et ne s'est toujours pas tenue depuis. La première fois, Añuan, qui souffre de déséquilibres mentaux temporaires, a (opportunément ?) rechuté et se trouve en cure chez un prêtre-guérisseur. Les deux autres fois, la partie ghanéenne de la famille fait savoir qu'elle ne peut se déplacer. Selon Basile, il s'agit d'une manifestation de mécontentement envers ces « Ivoiriens » incapables de faire régner la discipline dans leurs rangs et qui se croient obligés de respecter le code civil(13).

Les incidents entre Añuan et la veuve et la fille aînée d'Aïzi (rentrée de France entre-temps) se multiplient. Mais la tactique d'intimidation d'Añuan a fait long feu. Devant l'impuissance des médiateurs familiaux, mais assurées de leur soutien, les deux femmes font

---

(12) Qui n'est autre que celui qui a la garde effective des enfants du docteur.

(13) Au Ghana, l'application de la loi n'est pas obligatoire en matière d'héritage et les différentes règles traditionnelles sont reconnues.

appel à un huissier pour expulser Añuan et deux plaintes sont déposées contre lui, l'une émanant de la fille aînée pour vente de titres fonciers ne lui appartenant pas, l'autre du fils aîné du docteur, devenu majeur, contre ce tuteur indélicat.

## Épilogue

A ce stade provisoire du dénouement, les deux affaires semblent se rejoindre à nouveau. Mais si la tradition reçoit cette fois le renfort du juridique pour maîtriser l'*agya*-gloutonnerie d'Añuan, la morale de la fable ne peut satisfaire une famille désormais dépossédée non pas tant des héritages que de son contrôle sur leur circulation ; même symbolique. Basile résume le non-sens de la situation :

« Ce qu'on reproche à Añuan ce n'est pas tellement d'avoir pris les biens mais, dans le cas du docteur, d'avoir refusé de céder un des terrains pour que nous construisions tant que c'était possible et qu'au moins cela reste comme bien de famille. Dans le cas d'Aïzi, le plus grave est qu'il a empêché tous nos plans d'arrangement avec la veuve en agissant seul et sans clairvoyance. On avait nommé Kodjo parce qu'il était un mari acceptable pour elle : du même âge, instruit, et lui aussi d'origine ghanéenne. Ensuite, quand les choses ont commencé à aller mal, je suis allé au Ghana voir les parents de la veuve pour leur expliquer que nous ne sommes pas d'accord avec Añuan, qu'elle peut garder ses droits sur les biens de son mari. Nous ne nous opposons pas à la loi qui est celle de tous les Ivoiriens sans exception mais, selon notre coutume, il faut faire un geste pour la famille ; le terrain d'Half-Assinie et un de ceux d'Abidjan nous contenteraient. Ils étaient d'accord. Maintenant que le tribunal va s'en occuper tout va être brouillé ».

Ces arrangements sont pratique courante et admise chez les *Nzima*. Ceux qui en ont les moyens, les « grands » comme on les appelle, constituent de leur vivant deux héritages. Ils construisent et font des plantations « pour les parents » et destinent le reste, qui peut être plus ou moins important selon l'échelle de « grandeur », à leurs enfants.

Comme le laissait prévoir l'analyse de la règle, l'inacceptable ne provient pas de son non-respect formel ni surtout du cumul de biens par certains. Les *Nzima* ne sont pas particulièrement idéalistes ; commerçants, entrepreneurs, planteurs, tournés vers le secteur privé et les professions libérales, on ne peut les soupçonner de méconnaître ou de mépriser les richesses matérielles. Il n'en est que plus étonnant de les voir se contenter, en matière d'héritage, d'une circulation symbolique. Pourtant, à travers ces deux exemples dont on a dit qu'ils n'étaient pas isolés, l'*agya* apparaît avant tout comme une représentation - plus

précisément, un signifiant. L'inacceptable, dans le premier cas, a été le refus d'un « geste » envers la « famille ». Dans le second cas, plus grave semble-t-il, cela a été d'empêcher un rattrapage symbolique de la première affaire. En outre, comme le dit encore Basile en une formule que Mauss aurait appréciée, « comment peut-on refuser de donner son héritage quand on a accepté de prendre celui des autres » ? (Basile fait allusion à un troisième héritage dont Añuan avait été cette fois-là *agya difò* en titre). Contresens, en effet, et non dysfonctionnement.

## II. Un héritage n'arrive jamais seul : sanctions immanentes et leçons de sens

L'absence de moyens de coercition et de sanctions directes de la part du lignage pour faire entendre raison à Añuan ne doit pas surprendre. Elle est largement compensée par l'interprétation des malheurs qui s'abattent sur la famille et sur Añuan lui-même, et qui sont directement ou indirectement imputés au fauteur de troubles. Ce qui provoque d'ailleurs la résurgence ou le rappel de tous les désordres et autres manquements à la « tradition » de l'ensemble du lignage ; d'où la nécessité de la convocation d'un *abusuan sitpe*. Pour être immanentes, ces sanctions n'en sont pas moins jugées efficaces - même par Basile que ses opinions affichées et son catholicisme fervent ne situent pas comme sympathisant de ce type d'interprétation : « Añuan a des crises de plus en plus fréquentes parce qu'il boit, et il boit parce que sa conscience n'est pas tranquille. Il sait qu'il est responsable de beaucoup de choses mauvaises. Quand il faudra désigner ses héritiers ce sera une affaire difficile. C'est là que la famille l'attend et que tout se réglera ».

Le simple fait que la famille « l'attende » est déjà sinon une exclusion du moins une mise entre parenthèses peu rassurante dans le système de représentation *nzima*, et plus généralement lagunaire, ou le ressentiment individuel et *a fortiori* collectif est considéré comme cause classique de mort ou de maladie. Plus précisément, cette attitude se situe dans le prolongement de la leçon déjà administrée par le dernier conseil de famille. Un héritage n'arrive jamais seul, a-t-on signifié à Añuan, et l'on pousse la logique à son terme : tout individu est mortel, à la différence du lignage qui lui survit de toute façon et pourra rétablir l'ordre au moment du règlement de son héritage. Celui qui le prolongera et prendra sa place en « mangeant » l'*agya* d'Añuan aura bien des dettes à combler. L'apparent manque d'effets de cette répression symbolique sur la conduite d'Añuan n'en affecte pas pour autant la logique des interprétations de sa déviance. Imperturbablement les spécialistes consultés font de sa « maladie » (qui ne peut être uniquement psychique) tour à tour la cause et l'effet de ses mauvais agissements, sans pour autant se dédire ou se contredire. Ses troubles mentaux et ses actes forment un cercle vicieux dont il ne pourrait sortir qu'en acceptant de sacrifier à l'appel de l'esprit (qui voudrait en faire son prêtre), cet appel

est la cause, diagnostiquée de longue date, de ses troubles mentaux, que ses agissements ne font qu'aggraver, et réciproquement.

La chronologie de ces interprétations mérite d'être résumée : elle éclaire non seulement ce qui vient d'être dit mais aussi, à travers son histoire, les agissements d'Añuan qui y apparaissent moins pathologiques que caricaturaux. Sa façon de vouloir forcer un destin marqué dès le départ par le handicap de la maladie est devenue plus maladroite au fur et à mesure que le contrôle de sa trajectoire sociale lui échappait.

La première grande crise remonte à 1938. Sorti major de sa promotion à l'école primaire supérieure de Bingerville (quelques années seulement après son oncle Eñeba), Añuan se voit déclaré inapte à poursuivre ses études à William-Ponty en raison des troubles mentaux dont il avait donné des signes. Il n'y rejoindra donc pas son oncle. Il est nommé au service du gouverneur et, quelques mois plus tard, il est frappé par une crise. Le prêtre harriste que la famille est allée consulter au Ghana diagnostique l'appel du *sunsum* (esprit) qui a contraint sa mère à devenir prêtresse. Añuan doit faire de même. Mais, s'agissant de l'un des premiers intellectuels du lignage, les oncles s'y opposent et demandent à ce que le *sunsum* soit transféré sur la soeur d'Añuan. Ce que le prêtre accepte et exécute. Añuan, guéri, quitte l'administration pour s'installer comme traitant d'une importante maison qui achetait café et cacao autour des lagunes orientales. Pendant dix ans ses affaires prospèrent et il finit par s'établir comme commerçant à la toute nouvelle sous-préfecture d'Adiaké d'où il dirige également sa flotte de pinasses. Aucune crise grave ne survient au cours de cette période.

En 1948, sa mère meurt. Quelque temps après, Añuan subit une nouvelle crise et doit être à nouveau traité par le prêtre harriste. Celui-ci réitère son diagnostic. Malgré le transfert, le *sunsum* de sa mère est revenu sur Añuan à la mort de cette dernière. Le prêtre, appuyé cette fois par la famille, insiste pour qu'Añuan se plie à ce nouvel appel. Celui-ci ne refuse pas formellement mais, une fois guéri, se contente de suivre régulièrement les cérémonies harristes d'Adiaké. Il a bien quelques troubles hebdomadaires les jours des cérémonies de sa religion, mais sans gravité. Cette période est d'ailleurs marquée, quelques années plus tard, par la création d'une grande plantation dans son village d'origine.

En 1962 la mort d'Eñeba lui procure cette position de tuteur qui accroît ses revenus et consolide son assise économique. Cependant les troubles hebdomadaires sont un peu plus marqués et il lui arrive d'être violent. Il est vrai qu'à partir de ce moment il a commencé à boire, mais nul ne le sait encore. Ce n'est qu'après la mort du fils d'Aya en 1967 et sa nomination à un poste de responsable politique au niveau de la sous-préfecture que, ses crises devenant plus violentes, la famille découvre

qu'il boit et cherche à recueillir des interprétations de ce « fait nouveau » auprès d'autres spécialistes lagunaires que ceux déjà consultés, mais également auprès de marabouts installés à Kong ou au Mali. De l'ensemble de ces diagnostics il ressort qu'Añuan est le centre d'une grave « affaire de famille ». Une prêtresse harriste précise que ce penchant pour la boisson est la conséquence d'un « empoisonnement » : c'est le mécontentement accumulé contre lui dans le lignage - à cause de l'héritage d'Eñeba, de la mort du fils d'Aya et d'autres décès qu'on lui a plus ou moins directement imputés - qui a poussé Añuan à la boisson. En 1974 sa soeur prêtresse meurt et, étant donné la fréquence de ses crises, son poste de secrétaire de sous-section du parti ne lui est pas renouvelé. Les diagnostics de la mort de cette soeur (qui avait « pris » le *sunsum* à sa place) font intervenir trois ordres de causes qui s'emboîtent les unes dans les autres ; la première est la vengeance d'un "fétiche" *asong'u*, que leur mère, également prêtresse harriste, avait autrefois brûlé, ce qui provoqua sa mort ; la seconde est que les frères et soeurs n'ont toujours pas construit le petit temple destiné à apaiser le *sunsum* de leur mère ; enfin, la mésentente et les querelles entre Aïzi et Añuan d'une part, leur soeur T. d'autre part, constituaient un contentieux trop lourd qui fut fatal à cette dernière. Deux ans plus tard, Aïzi meurt à son tour et le diagnostic de sa mort ne varie, par rapport à ceux de sa mère et de sa soeur, que sur le dernier point : il aurait suscité des « jalousies » dans son service qui ne seraient pas étrangères à son décès.

A la suite de quoi Añuan connaît à nouveau une crise grave et est envoyé chez une prêtresse harriste qui lui demande, pour le guérir, de rendre les biens qu'il s'est indûment octroyés. Añuan le promet mais, sitôt rentré chez lui, tente de s'emparer des biens de son frère décédé.

Aucune autre interprétation n'a été donnée depuis, mais la famille estime en savoir assez long et certains réclament de plus en plus instamment la réunion de *l'abusuan sitpe*.

A l'usage, la circulation successorale apparaît moins comme un instrument de solidarité mécanique que comme celui, symbolique, de la reconduction de l'idéologie lignagère dont la règle d'héritage serait la formulation didactique et incantatoire.

Faut-il y voir une réduction dûe aux situations historiques récentes ? La colonisation puis l'indépendance ont introduit et étendu d'autres pouvoirs et d'autres logiques que ceux des vieux et de la tradition. Le caractère contraignant du code civil limite singulièrement l'application des principes d'héritage *nzima*. Sur ce plan - mais sur ce plan seulement - la tradition n'est plus ce qu'elle était, seul code existant d'organisation des rapports sociaux.

En revanche, elle n'a toujours été que production symbolique, a toujours prétendu et prétend encore rendre compte et orienter tous les aspects de la vie sociale. Sur ce point l'idéologie qui la sous-tend ne semble pas avoir changé, même si ses développements suivent ceux de la société globale. Face aux occasions accrues de détournements ou de pertes de sens, les sanctions immanentes tombent comme s'il en pleuvait on l'a vu. Les spécialistes en tous genres des heurs et malheurs sociaux devins, guérisseurs, sorciers et autres possédés - prolifèrent aussi bien sur la lagune qu'à Abidjan, et les villageois ne sont pas les seuls à sacrifier à la tradition en consultant ses clercs. Malgré leur diversité et la concurrence entre ces médiateurs, les diagnostics ne semblent pas se contredire. Leur complémentarité finit au contraire par enserrer chacun dans le même réseau contraignant de significations dont ce dernier commentaire de Basile illustre un aspect : « Les arrangements avec la veuve sont maintenant gênés par la loi, mais ils sont toujours possibles. Elle sait qu'un contentieux avec la famille de leur père peut menacer la vie de ses enfants ». La menace est bien sûr immatérielle.

# L'AVENIR D'UNE ILLUSION

## Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte-d'Ivoire(\*)

Jean-Pierre CHAUVEAU

*Résumé : L'histoire de l'agriculture vivrière en Côte-d'Ivoire durant la période coloniale met en évidence des transformations de grande ampleur et une croissance quantitative largement ignorée des analyses courantes. L'histoire des politiques économiques montre parallèlement la précocité et la permanence des préoccupations à l'égard du « problème vivrier » ainsi que la répétitivité des mesures mises en oeuvre - et en général de leurs échecs du point de vue des objectifs des décideurs.*

*Les discours dominants du dispositif étatique sur le secteur « indigène » (maintenant qualifié d'« informel ») ont très rapidement constitué un « paradigme vivrier » pérennisé sous la forme d'un système de représentations idéologique et, largement aussi, symbolique. Ignorant l'efficacité, la détermination et la complexité du système de production et de valorisation, ce paradigme repose sur un modèle évolutionniste infirmé par la reconstitution historique mais cependant promis à perdurer.*

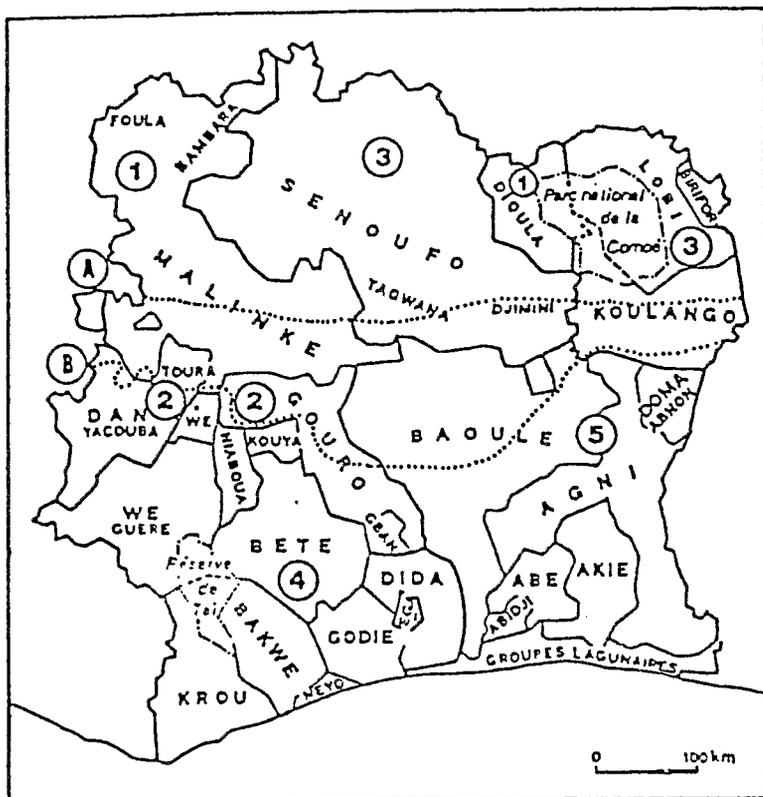
### Le paradigme vivrier en perspective historique

Nous nous proposons de dresser un tableau historique du secteur de production et de distribution des produits alimentaires de base (d'origine végétale) en Côte-d'Ivoire depuis le début de la colonisation (années 1890) jusqu'à l'Indépendance. Cette reconstitution sera plus particulièrement conduite de manière à éclairer la « problématique vivrière » actuelle, telle qu'elle est exposée dans les travaux d'expertise ou de recherche(1). Comparativement à bien d'autres domaines relevant de l'histoire, la production vivrière est difficilement dissociable, en effet, du grave contexte contemporain et de l'image d'une Afrique affamée. A cet égard, les difficultés (encore essentiellement limitées à l'aspect financier) que connaît l'État ivoirien pour assurer l'approvisionnement de sa population illustrerait la généralisation de la « crise alimentaire » à ce pays qui passe pourtant, aux yeux de beaucoup, pour être l'un des rares États africains à avoir su tirer parti économiquement de la décolonisation.

Cette reconstitution historique met en lumière un fait important dont les conséquences ne sont pas toutes tirées : il s'agit de la remarquable permanence du discours émanant de l'appareil d'État concernant ce paradigme vivrier. Depuis l'origine de l'implantation coloniale, le secteur vivrier est posé comme un problème ; il est évalué

---

(\*) Extrait de : E.R., juil.-déc. 1985. 99-100. « Économies des vivres » : 281-325. La forme a été révisée.



- |                             |   |                   |       |                             |
|-----------------------------|---|-------------------|-------|-----------------------------|
| Mandé du nord<br>ou Manding | ① | } GROUPES MANDE   | —     | Limite de groupes           |
| Mandé du sud                | ② |                   | ----- | Subdivisions ethniques      |
|                             | ③ | GROUPES YOLTAÏQUE |       |                             |
|                             | ④ | GROUPES KROU      |       | Ⓐ..... Limite nord du CAFÉ  |
|                             | ⑤ | GROUPES AKAN      |       | Ⓑ..... Limite nord du CACAO |

Groupes socio-culturels et économie  
de plantation en Côte-d'Ivoire

dans sa capacité (en l'occurrence incapacité) à suivre et à soutenir les transformations opérées ou escomptées par l'appareil d'État. Depuis lors, il fait l'objet d'interventions et de politiques économiques de contenus comparables et issus d'un principe de diagnostic identique, même si la formulation en est diverse, comme nous aurons l'occasion de le voir dans une première partie : les politiques d'encadrement, d'extensification et d'intensification des cultures vivrières ainsi que l'organisation de la distribution sont expérimentées dès les années 1910 ; les principes de l'autosuffisance alimentaire et du « développement par le marché intérieur » sont posés dès les années 1920 et 1930... Il est donc faux de dire que le régime colonial n'a pas eu de politique vivrière et que l'État ivoirien n'en découvre que bien tardivement la nécessité parce que l'un et l'autre n'auraient accordé d'attention qu'aux cultures d'exportation. On ne peut même pas dire que les États colonial et indépendant ont eu une politique vivrière par « défaut » par une option délibérée de non-intervention ; ils en appliquèrent toujours une, dont l'actuelle politique d'indépendance alimentaire reprend à son compte le contenu.

De ce point de vue, la mise en perspective historique permettra de vérifier, dans le déroulement des faits passés, les hypothèses de transformation qui sous-tendent le paradigme vivrier prévalant actuellement. Ce paradigme peut être défini comme l'ensemble des propositions énoncées à propos de l'état et des formes de ce secteur, et à partir desquelles sont établis le diagnostic des difficultés actuelles et les moyens d'y remédier(2). Or, ces propositions ont ceci de particulier qu'elles formulent simultanément des énoncés de fait (la fragilité de l'approvisionnement des villes, la hausse générale des prix, les effets défavorables des cultures de rente sur la production vivrière, la faiblesse des rendements eu égard aux possibilités techniques, les effets pervers des politiques de prix ou d'importation) et des hypothèses résumant l'évolution passée de la production vivrière. Cette évolution est confondue en l'occurrence avec le degré de persistance des éléments « traditionnels » faisant obstacle à un ajustement satisfaisant de l'offre et de la demande : inélasticité de l'offre due à un bas niveau technique, persistance du système de « vente de surplus », maintien et variété des habitudes alimentaires, insuffisances du dispositif commercial (où le secteur traditionnel l'emporte)...

Le modèle structural se fonde par conséquent sur un modèle d'explication historique. Il est donc intéressant d'en évaluer la justesse dans la longue durée. Les projets de « mise en valeur » coloniaux ou de « développement » contemporains sont toujours apparus comme perpétuellement menacés par la rigidité voire le dépérissement de l'approvisionnement local engendrés par la permanence de systèmes de production conçus comme quasiment originels. En dépit d'un siècle de transformations, le référent « traditionnel » du paradigme vivrier n'a

guère changé : il consiste toujours en une réification d'un univers économique marqué par les références précoloniales d'autosubsistance et de bas niveau technique. Tout se passe comme si le système de production et, dans une large mesure, de distribution se « traditionnalisait » sans répit au point que le système de diagnostic n'aurait pas besoin de se renouveler pour rendre compte des « blocages »...

On est donc fondé à se poser la question suivante : comment s'est opéré l'ajustement sur la longue durée entre, d'une part, un système de production et de distribution aussi rigide et aussi peu efficient et, d'autre part, la réalité et l'ampleur des transformations auxquelles le système vivrier eut à faire face ? La précocité et la permanence du discours alarmiste des appareils d'État à l'égard de la production alimentaire doivent donc être interrogées au regard des performances effectives - ne serait-ce qu'au plan quantitatif - de celle-ci. Autrement dit nous avons à nous interroger, à la lumière des informations historiques, sur le sens précis des instruments d'analyse et de diagnostic qui sont implicitement associés à l'étude du système vivrier et qui ont constamment justifié l'intervention des pouvoirs publics sur les structures de production et de distribution. Nous le ferons dans la deuxième partie de cet article.

Cependant, la démonstration suivant laquelle le paradigme vivrier ne rend pas compte des transformations internes et de l'adaptation en longue période de la filière alimentaire reste insuffisante. On peut objecter à la mise en évidence de ces transformations et adaptations qu'elle relativise l'argument de la rigidité des fonctions de production et de distribution - en montrant notamment que le qualificatif de « traditionnel » recouvre selon les périodes des réalités très différentes - mais n'infirme pas la proposition centrale du paradigme, à savoir l'insuffisante capacité d'évolution du sous-système vivrier pour répondre aux besoins croissants et évolutifs du système économique et social dans son ensemble. La raison très généralement avancée est que ce sous-système n'a finalement pas de détermination propre. Il est organiquement en *position déterminée et dépendante* vis-à-vis des transformations globales ; au sein même du système agricole, il subirait dangereusement la concurrence des cultures commercialisées d'exportation.

La question qui sera discutée dans la troisième partie est donc celle *du statut du secteur vivrier vis-à-vis des transformations globales*. Le paradigme vivrier en marquerait la rupture d'avec les sociétés historiquement développées. Chez celles-ci, en effet, la production de produits alimentaires a connu des transformations qui ont, sinon déterminé, du moins précédé et préparé le capitalisme, l'industrialisation et l'ensemble des transformations que l'on a coutume de résumer sous le terme de développement. En Côte-d'Ivoire, comme

dans tous pays sous-développés, le schéma d'évolution se trouverait inversé : la production alimentaire elle-même nécessiterait l'exercice d'une intervention publique pour être en mesure de "suivre" les transformations générales de l'économie et de la société. N'est-ce pas, là aussi, un effet de représentation que dément la perspective historique ?

### **L'origine des discours et des politiques de l'État : l'éternel « problème vivrier »**

Dès lors que les métropoles choisirent de s'implanter localement et de « mettre en valeur » les colonies, elles ne pouvaient se désintéresser des productions alimentaires. Les productions vivrières commercialisées le long de la côte occidentale d'Afrique étaient absolument indispensables à l'alimentation des équipages, des esclaves et des petites colonies commerçantes européennes. Dans bien des cas cet approvisionnement donnait lieu à des mécanismes d'échanges systématiques mettant en rapport les courtiers de la côte et les producteurs de l'intérieur. Le cas est bien connu au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment en Sierra Leone (pour le riz) et en Gold-Coast (pour le maïs). Avant que les Français n'essaient à partir d'Assinie et de Grand-Bassam sur le littoral ivoirien, la partie occidentale de celui-ci était fréquentée essentiellement par les navires qui embarquaient de la main-d'oeuvre (les Kroumen) et des vivres frais, notamment du riz, du maïs et de l'igname(3).

#### *De quelques constantes des politiques étatiques*

Durant la phase de pénétration coloniale proprement dite (de 1890 à 1910 environ), la « pacification » n'étant pas achevée, les produits vivriers constituèrent un enjeu important. L'approvisionnement du dispositif colonial fut assuré par une politique purement prédatrice : amendes de guerre, tributs et premiers impôts en « produits du cru ». Mais la destruction des récoltes sur pied et des greniers fut aussi un moyen d'abrèger la résistance des populations.

Dès que l'implantation coloniale se fit plus assurée, l'administration ne se contenta plus de prélever des vivres pour ses propres besoins. Elle devait également assurer l'approvisionnement de la population européenne et garantir que les problèmes alimentaires n'entraveraient pas la « mise au travail » des populations indigènes dans les secteurs des produits d'exportation et des entreprises privées. Or, très tôt, les principes de l'autonomie financière de chaque territoire et du financement maximal des coûts de la colonisation par les colonies elles-mêmes (1899) orientèrent l'action administrative vers un développement planifié et une intervention sur les structures de production et de commercialisation, de manière à limiter les importations de biens de subsistance par un développement de la production locale. Une

politique d'autosuffisance alimentaire est donc de fait très rapidement associée à l'intervention coloniale.

Il convient de souligner ici un point fondamental concernant les rapports entre la connaissance des systèmes de production vivriers dits traditionnels et la décision de l'administration de les réformer. Il est en effet remarquable que cette décision se soit accompagnée d'un dénigrement systématique de la production indigène. Alors que, dès les premières années de la colonisation, les agents locaux de l'administration sont attentifs à décrire les systèmes de culture et s'efforcent, quelquefois, de comprendre l'intérêt des techniques agraires indigènes (notamment les cycles de rotation et de jachère et le système d'association), les attendus sur lesquels reposent les politiques économiques coloniales à partir de 1908 ignorent, à quelques exceptions près, la question de l'éventuelle rationalité de la production vivrière indigène (les variétés culturales sont même considérées la plupart du temps comme quasiment sauvages). On élabore, surtout en ce qui concerne la zone forestière, un véritable stéréotype, détaché de toute observation, fondé sur l'itinérance, la faible productivité et le danger d'épuisement des sols caractéristiques d'une agriculture « primitive ». Une telle image justifiait à coup sûr l'action administrative.

De 1908 à la Première Guerre mondiale se succèdent ainsi une série de mesures que l'État colonial tente d'imposer par la contrainte : distribution de semences (non locales), de riz et de maïs accompagnée de l'obligation de cultiver des champs collectifs ; politique de spécialisation régionale (le Centre, le Nord et les alentours de la voie ferrée devant constituer les « greniers » de la Colonie) ; extensification des cultures vivrières (par un encadrement autoritaire et la livraison obligatoire de produits) ; organisation de la distribution (collectée par les administrateurs de subdivision aux prix des « mercuriales » et revente aux enchères aux commerçants). Un *leitmotiv* domine déjà : limiter les importations de riz.

L'échec de ces interventions - sur lequel nous allons revenir plus loin - au lieu de décourager l'administration, la persuade de la nécessité de les développer encore. En effet, loin d'assurer l'approvisionnement du circuit dans lequel s'insère l'État lui-même, ses actions ont plutôt tendance à *renforcer un circuit parallèle indigène* ; une action *davantage* planifiée, raisonnée, prise en charge par des organismes couvrent l'ensemble de la colonie (en particulier les Sociétés Indigènes de Prévoyance et les Circonscriptions agricoles) est donc jugée nécessaire pour aboutir à une maîtrise du secteur alimentaire, clé de voûte du projet de « mise en valeur ». De la première Guerre mondiale à la Seconde s'élabore ainsi un corps de doctrine et des pratiques qui font apparaître les analyses contemporaines comme de simples variantes d'un discours déjà ancien : politique d'autosuffisance de la colonie en produits

alimentaires (1924), politique du « ventre plein » (1929 et 1945) ou « d'amélioration de la race » (1931), développement par le marché intérieur des biens alimentaires (1932), mesures de protection du secteur vivrier contre les effets néfastes de la croissance des produits agricoles d'exportation (1937, années 1950), intensification des techniques vivrières (1937 et 1946), prix garantis à la consommation (1940), politique de hauts prix à la production (1918-1919, 1946).

Les efforts de recherche sur les produits vivriers ne sont pas non plus absents des préoccupations des colonisateurs. Dès avant 1908, des études de laboratoire sont entreprises sur le mil et le riz au Jardin agronomique de Bingerville. Ce n'est qu'à partir des années 1920 que les cultures d'exportation seront définitivement mises en avant dans les programmes de recherches ; mais le riz y conservera une place non négligeable (cf. notamment les travaux de R. Portères à partir de 1931 à Man). Concernant les cultures vivrières, l'idée dominante est que l'effort doit porter davantage sur les structures de production que sur l'innovation variétale. Ce choix n'implique donc pas un désintéressement des autorités coloniales à l'égard de ces produits, bien au contraire.

Cependant les mesures gouvernementales des années 1920 à la Seconde Guerre mondiale ne furent pas plus efficaces que les précédentes pour assurer la maîtrise de l'approvisionnement du « secteur colonial » (passant par les maisons de commerce et/ou alimentant dans des conditions privilégiés les domaines coloniaux stratégiques : main-d'oeuvre prestataire, population européenne, entreprises privées, villes). Elles reposaient comme auparavant sur la contrainte, même si elles s'appuyaient maintenant sur un dispositif institutionnel spécifique et prétendument rationnel. Elles aboutirent aux mêmes déceptions.

### *De quelques occasions perdues*

Pourtant, au sein même de la haute administration coloniale, s'élevaient périodiquement des critiques à l'encontre du dirigisme et de l'irréalisme des politiques alimentaires officielles, notamment lorsque la situation était réellement critique. La nécessité d'assurer l'approvisionnement minimal des populations, en restreignant dans la mesure du possible, les importations, obligea très vite à s'intéresser aux faits et à réserver le modèle de « l'agriculture primitive » aux discours à usage externe.

« Le rendement des récoltes est fonction non du climat mais des prix payés à la récolte précédente » : une telle phrase pourrait passer pour être formulée par un agro-économiste contemporain ; c'était ce que déclarait à propos de l'AOF le gouverneur général William Ponty en... 1907. On connaît aussi la position du gouverneur général Van

Vollenhoven durant la Première guerre, qui voyait dans le dirigisme appliqué aux cultures vivrières et dans un recrutement trop important de conscrits des mesures en contradiction avec le but recherché. Le rapport Kair sur la Côte-d'Ivoire, ainsi que ceux de certains administrateurs de subdivisions ou de cercles, reprennent ces mêmes arguments jusqu'à suggérer des modèles de développement que l'on qualifierait aujourd'hui d'autocentrés.

Il est vrai que ces contre-discours se développèrent essentiellement durant les périodes de crise, à la fin des deux guerres, alors que les politiques de contrainte s'avéraient inopérantes, ou durant la crise de 1930-1936. Mais si les actions suscitées par eux demeurèrent conjoncturelles - comme si la gravité des problèmes financiers posés à l'État par les importations dans une conjoncture de crise pouvait seule amener les responsables à critiquer le paradigme vivrier dominant - il n'en reste pas moins que ce furent-là les seuls exemples d'une intervention « réussie ». Dans les trois cas une politique « libérale », (nous reviendrons plus loin sur le sens à donner à cette épithète) fut à l'origine d'un processus de substitution de la production locale aux importations de riz (voir annexe). A la fin de la Première Guerre mondiale et de la Deuxième, la libéralisation du prix du riz à la production et à la consommation déclencha une augmentation de la quantité de riz commercialisé dans le circuit « officiel » (1918-1919 dans le premier cas, 1947-1948 dans le second). Durant les années de la grande crise (dans un contexte de baisse générale des prix et des revenus), c'est plutôt l'assouplissement des contraintes administratives par la force des choses - et, secondairement, par les options plus libérales du gouverneur par intérim Bourguine - qui amena l'administration à s'interroger sur les avantages du modèle de « développement par le marché intérieur », faute de pouvoir compter sur les ressources d'exportation. Nonobstant le discours officiel sur le caractère primitif et la rigidité des structures indigènes de production vivrière, les « décideurs » de l'époque coloniale surent faire, en quelques occasions, de nécessité vertu.

### *Réévaluation de quelques évidences*

Il est vrai également que leur tâche était grandement facilitée, durant ces périodes, par l'affaiblissement du lobby des grandes maisons monopolistiques d'import-export, qui étaient également les principaux importateurs de riz. A ce propos il convient de souligner, à la lumière de ces expériences historiques, la fausseté de l'idée selon laquelle les importations sont seulement un indicateur de pénurie locale de production alimentaire et l'ultime moyen d'ajuster l'offre à la demande. Les exemples précédant, comme d'autres qui suivront (comme l'opération Soderiz en 1975-1976), montrent abondamment que non seulement une politique de prix relatifs rémunérateurs pour les producteurs peut susciter un afflux de production commercialisée sur le

marché de la demande solvable (principalement de la demande urbaine et semi-urbaine), mais aussi que les importations peuvent refléter les conditions politiques et économiques faites aux sociétés d'importation.

Cette dernière corrélation est si évidente (quasi tautologique) qu'elle n'est guère prise en compte dans les analyses. Il est pourtant bien clair que la stratégie du « commerce impérial » ou le bas prix relatif des céréales sur le marché mondial (le riz d'Indochine dans le cadre des échanges entre les colonies françaises au début de la période coloniale, puis le riz du marché mondial qui se développe à partir de 1945 [G. Flichman 1984]) autorisent tout importateur agréé à placer sans peine son riz (ou son blé) sur le marché local où il est implanté (en l'occurrence les villes de Basse-Côte et les régions rurales circonvoisines) dès lors qu'il existe une demande solvable. On peut attendre alors que : a) le volume des importations de produits alimentaires de base (riz, blé et farine de blé) suive l'évolution de cette demande solvable (dont le principal indicateur est le volume des exportations des produits primaires) ; les importations alimentaires mesureraient alors, non pas un déficit de la production locale, mais la capacité des importateurs à profiter des conditions qui leur sont accordées pour pénétrer le marché de consommation « structuré » eu égard au niveau de la demande locale solvable ; b) la part des produits alimentaires de base dans les importations totales varie modérément puisque les autres postes d'importation sont également corrélés avec la demande solvable.

C'est bien ce que l'on peut vérifier (voir annexe) en faisant apparaître les parts en valeur respectives des importations alimentaires, celle du riz et celle du blé, dans les importations totales (et que cachent les données en tonnage, isolées de leur contexte). La part de la valeur du riz importé dans la valeur des importations totales n'obéit nullement à une quelconque "loi" de progression constante, bien au contraire : les quelque 300 000 t de riz importées annuellement dans la période actuelle représentent un niveau relatif comparable aux 16 700 t de 1955 et une part bien moindre que les 3 900 t de 1912. Elle varie entre une valeur relative négligeable et 6,4% (en 1912!), la part actuelle étant plus faible qu'avant la Première Guerre mondiale (4,3 % en 1983). Par ailleurs, les cas où les importations de riz sont faibles (en valeur relative) correspondent en général à des conjonctures peu favorables aux intérêts commerciaux (fins de guerre, crise) et à des politiques de prix favorables aux producteurs locaux. Le cas des années 1975-1976 n'est pas exactement comparable aux précédents puisque les importateurs ne se trouvaient pas alors dans la situation défavorable qui prévalait à la fin des deux guerres mondiales. Mais, comme auparavant, c'est une politique de hauts prix aux producteurs qui a permis le ravitaillement du secteur « structuré ». Et c'est bien l'intervention « perverse » des importateurs qui a ensuite contribué, parmi d'autres facteurs, à l'échec

final de l'opération Soderiz dans une conjoncture de surplus alimentaires mondiaux [J.-P. Dozon 1978, R. Hirsch 1985].

Il semble donc que dans l'histoire économique de la Côte-d'Ivoire les importations d'aliments de base traduisent beaucoup plus les conditions institutionnelles du dispositif d'échanges orienté vers la demande solvable (localisée dans les villes et les régions rurales à hauts revenus relatifs et à infrastructure commerciale développée) qu'une pénurie locale de produits vivriers. La situation actuelle relève d'ailleurs de la même problématique : des recherches ont montré que le volume des importations alimentaires est plus sensible à la variation du revenu réel qu'à celle de la production nationale [A. Atsain 1982] et que les produits importés sont venus « s'ajouter au régime de base en l'enrichissant et en le diversifiant, et non s'y substituer » [J. Chataigner 1985]. Nous allons y revenir à propos de la consommation vivrière en longue période.

### **Les leçons de l'histoire agraire**

L'histoire agraire précoloniale est mal connue et cette ignorance est bien souvent entretenue par des formulations d'apparence scientifique qui la réduisent à une histoire botanique ou à un présent ethnographique éternisé. Si les approches botaniques et ethnographiques constituent des sources d'information précieuses, leur usage coupé de l'histoire économique et sociale peut aussi contribuer à déformer passablement le tableau de ces « vieilles agricultures africaines », comme les qualifie R. Portères.

#### *Apports et limites de l'histoire botanique*

L'apport considérable de cet auteur [cf. en particulier 1950 et 1960], montrant la transformation des plantes cultivées liée à l'introduction de nouvelles espèces et variétés sur la côte à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, a pu donner lieu à une vision trop rigide des mécanismes de substitution. J. Miège [1954] systématise les indications de R. Portères sur le passage, à l'est du Bandama, d'un système sorgho-igname à un système maïs-igname et, à l'ouest, d'un système sorgho-mil à une riziculture dominante (avec maïs et manioc comme cultures secondaires de jardin) en opposant une « civilisation du riz » orientale dont la frontière approximative serait le Bandama.

Les données historiques montrent pourtant que jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle la culture du riz s'est étendue vers la « Côte des Quaqua » et la « Côte de l'or » (du Bandama à Accra dans l'actuel Ghana) et que la culture de l'igname entre Tabou et Drewin alimentait un commerce d'avitaillement des navires européens. Le sorgho et sans doute le mil pénicillaire ont persisté au moins jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle sur la partie orientale de la côte où il coexistait avec le maïs, devenu une véritable

culture commerciale pour les besoins du trafic esclavagiste entre le Cap des Trois Pointes et Accra. Enfin, il est parfaitement avéré par les traditions orales et les observations des premiers colonisateurs que le riz était au début de ce siècle très peu cultivé, souvent pas du tout, par une bonne partie des peuples de l'Ouest forestier compris entre le Sassandra et le Bandama et au Sud d'une ligne Issia-Sinfra : soit les Dida, les Gban (ou Gagu), la majeure partie des Bete et les Guro du Sud. Au même moment, par contre, le riz était cultivé en abondance en pays baule et occasionnellement dans le Sud-Est (peut-être avec du « mil »).

L'histoire agraire est donc beaucoup plus complexe que la simple projection de l'histoire de la diffusion des plantes cultivées.

### *Les dangers du présent ethnographique éternisé*

Partant de l'autre bout de la chaîne, les anthropologues et sociologues sont souvent tentés de forger une histoire de l'agriculture à partir d'observations contemporaines. Dans certains cas, l'apport des traditions orales est indéniable dans une bonne partie de l'Ouest forestier (mention du mil chez les Abure, les Ajukru et les Anyi, du riz chez les Baule, les Abe et les Abure...). Pourtant l'entreprise n'est pas systématisée et l'on préfère s'intéresser au marquage symbolique et social des différents aliments. Or un premier biais consiste à corrélér sans précaution la « fonction symbolique » de telle ou telle culture et son importance réelle comme base alimentaire.

C'est le cas de l'igname en pays akan<sup>(4)</sup> où elle fait l'objet de cérémonies régulières. Dans les royaumes anyi, par exemple, la fête annuelle de l'igname manifeste une relation étroite avec les structure politiques. Pourtant, dès avant la colonisation et aujourd'hui encore, cette plante représente une source alimentaire peu importante par rapport à la banane plantain et au taro ; à l'inverse, là où, en pays akan, l'igname représente la part réellement prépondérante de l'alimentation, c'est-à-dire en pays baule, la cérémonie des prémices de l'igname prend un caractère domestique, presque privé. D'autre part, la littérature sur les pays akan indique l'existence de cérémonies agraires anciennes ou encore récentes pour certaines céréales (« mil » chez les Anyi-Sanwi, riz dans les pays abron, asante et fante du Ghana) alors que leur culture a disparu ou périclité.

Dans certains cas on peut même se demander (comme l'ont fait Dozon pour le pays bete et Chauveau et Richard pour le pays gban) si la fonction symbolique attachée à une culture ne serait pas d'autant plus importante que celle-ci en voie d'abandon (cas du taro et du « haricot » dans la partie du Centre-Ouest forestier, qui ont été remplacés par le riz tout en conservant leur place dans les repas cérémoniels). Mais à l'inverse, dans le cas du Nord du pays guro, le riz est considéré comme

aliment « de prestige » alors qu'il semble s'être développé aux dépens de l'igname qui constituait une part au moins aussi importante de l'alimentation précoloniale.

Un autre exemple de conclusion hasardeuse consiste à avancer les multiples « interdits » sur le riz qui se sont manifestés dans les pays baule (depuis la période coloniale jusqu'aux opérations récentes de développement de cette culture) pour conclure à sa faible importance précoloniale. Nous verrons que ces « interdits » sont le produit de stratégies historiquement situées à l'égard de la « mise en valeur » coloniale ou des opérations de développement contemporaines et ne remettent pas en cause l'importance avérée du riz dans le Baule précolonial.

Il est donc très difficile d'établir une relation entre la « marque » sociale actuelle d'un produit vivrier, son importance économique contemporaine et l'évolution historique de celle-ci.

### *Organisation sociale et production vivrière*

Un autre biais dans la reconstitution de l'histoire agraire consiste à corrélér sans précaution des "types" sociologiques et des types de production vivrière. On a ainsi voulu voir des rapports étroits entre l'organisation sociale et l'agriculture vivrière : les larges possibilités de stockage et de redistribution différée des céréales favoriseraient l'émergence de sociétés hiérarchisées tandis que la culture des racines et tubercules prédisposerait à une structure sociale moins différenciée et à des populations moins ancrées à leurs finages. Il faut pourtant constater que cette corrélation s'inverse plutôt si l'on suit l'opposition admise entre « civilisation du riz » dans l'Ouest forestier (où les sociétés sont toutes de type « segmentaire ») et « civilisation de l'igname » à l'Est (où se sont développés des systèmes sociaux et politiques fortement hiérarchisés et ouverts aux phénomènes d'accumulation de richesse)(5).

Il est en outre difficile d'attribuer à un groupe ethnique particulier un modèle agricole et alimentaire précis. Des groupes à organisation sociale très différente peuvent avoir des systèmes de plantes cultivées identiques : par exemple, les groupes à accentuation patrilinéaire et de type « segmentaire » du Centre-Ouest, et les Anyi du Sud matrilineaires et à organisation politique centralisée (sur la même base taro-banane); Baule du Sud et de l'Est à petites chefferies occasionnelles, et royaume Abron (sur la base igname-banane); ou encore Baule du Nord-Ouest soumis à un système politique confédéral, et Guro du Nord patrilinéaires et segmentaires (sur la base riz-igname).

De plus, la caractérisation d'un système culturel par une ou deux espèces jugées dominantes peut être hasardeuse. Il est évident qu'un

culture commerciale pour les besoins du trafic esclavagiste entre le Cap des Trois Pointes et Accra. Enfin, il est parfaitement avéré par les traditions orales et les observations des premiers colonisateurs que le riz était au début de ce siècle très peu cultivé, souvent pas du tout, par une bonne partie des peuples de l'Ouest forestier compris entre le Sassandra et le Bandama et au Sud d'une ligne Issia-Sinfra : soit les Dida, les Gban (ou Gagu), la majeure partie des Bete et les Guro du Sud. Au même moment, par contre, le riz était cultivé en abondance en pays baule et occasionnellement dans le Sud-Est (peut-être avec du « mil »).

L'histoire agraire est donc beaucoup plus complexe que la simple projection de l'histoire de la diffusion des plantes cultivées.

### *Les dangers du présent ethnographique éternisé*

Partant de l'autre bout de la chaîne, les anthropologues et sociologues sont souvent tentés de forger une histoire de l'agriculture à partir d'observations contemporaines. Dans certains cas, l'apport des traditions orales est indéniable dans une bonne partie de l'Ouest forestier (mention du mil chez les Abure, les Ajukru et les Anyi, du riz chez les Baule, les Abe et les Abure...). Pourtant l'entreprise n'est pas systématisée et l'on préfère s'intéresser au marquage symbolique et social des différents aliments. Or un premier biais consiste à corréler sans précaution la « fonction symbolique » de telle ou telle culture et son importance réelle comme base alimentaire.

C'est le cas de l'igname en pays akan<sup>(4)</sup> où elle fait l'objet de cérémonies régulières. Dans les royaumes anyi, par exemple, la fête annuelle de l'igname manifeste une relation étroite avec les structures politiques. Pourtant, dès avant la colonisation et aujourd'hui encore, cette plante représente une source alimentaire peu importante par rapport à la banane plantain et au taro ; à l'inverse, là où, en pays akan, l'igname représente la part réellement prépondérante de l'alimentation, c'est-à-dire en pays baule, la cérémonie des prémices de l'igname prend un caractère domestique, presque privé. D'autre part, la littérature sur les pays akan indique l'existence de cérémonies agraires anciennes ou encore récentes pour certaines céréales (« mil » chez les Anyi-Sanwi, riz dans les pays abron, asante et fante du Ghana) alors que leur culture a disparu ou périclité.

Dans certains cas on peut même se demander (comme l'ont fait Dozon pour le pays bete et Chauveau et Richard pour le pays gban) si la fonction symbolique attachée à une culture ne serait pas d'autant plus importante que celle-ci en voie d'abandon (cas du taro et du « haricot » dans la partie du Centre-Ouest forestier, qui ont été remplacés par le riz tout en conservant leur place dans les repas cérémoniels). Mais à l'inverse, dans le cas du Nord du pays guro, le riz est considéré comme

aliment « de prestige » alors qu'il semble s'être développé aux dépens de l'igname qui constituait une part au moins aussi importante de l'alimentation précoloniale.

Un autre exemple de conclusion hasardeuse consiste à avancer les multiples « interdits » sur le riz qui se sont manifestés dans les pays baule (depuis la période coloniale jusqu'aux opérations récentes de développement de cette culture) pour conclure à sa faible importance précoloniale. Nous verrons que ces « interdits » sont le produit de stratégies historiquement situées à l'égard de la « mise en valeur » coloniale ou des opérations de développement contemporaines et ne remettent pas en cause l'importance avérée du riz dans le Baule précolonial.

Il est donc très difficile d'établir une relation entre la « marque » sociale actuelle d'un produit vivrier, son importance économique contemporaine et l'évolution historique de celle-ci.

### *Organisation sociale et production vivrière*

Un autre biais dans la reconstitution de l'histoire agraire consiste à corrélér sans précaution des "types" sociologiques et des types de production vivrière. On a ainsi voulu voir des rapports étroits entre l'organisation sociale et l'agriculture vivrière : les larges possibilités de stockage et de redistribution différée des céréales favoriseraient l'émergence de sociétés hiérarchisées tandis que la culture des racines et tubercules prédisposerait à une structure sociale moins différenciée et à des populations moins ancrées à leurs finages. Il faut pourtant constater que cette corrélation s'inverse plutôt si l'on suit l'opposition admise entre « civilisation du riz » dans l'Ouest forestier (où les sociétés sont toutes de type « segmentaire ») et « civilisation de l'igname » à l'Est (où se sont développés des systèmes sociaux et politiques fortement hiérarchisés et ouverts aux phénomènes d'accumulation de richesse)(5).

Il est en outre difficile d'attribuer à un groupe ethnique particulier un modèle agricole et alimentaire précis. Des groupes à organisation sociale très différente peuvent avoir des systèmes de plantes cultivées identiques : par exemple, les groupes à accentuation patrilinéaire et de type « segmentaire » du Centre-Ouest, et les Anyi du Sud matrilinéaires et à organisation politique centralisée (sur la même base taro-banane); Baule du Sud et de l'Est à petites chefferies occasionnelles, et royaume Abron (sur la base igname-banane); ou encore Baule du Nord-Ouest soumis à un système politique confédéral, et Guro du Nord patrilinéaires et segmentaires (sur la base riz-igname).

De plus, la caractérisation d'un système cultural par une ou deux espèces jugées dominantes peut être hasardeuse. Il est évident qu'un

même groupe « ethnique » utilisait une grande variété de combinaisons culturelles. Quelques exemples donneront une idée de cette complexité [J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon et J. Richard 1981]. Ainsi chez les Gouro du Nord igname et riz (dominants) avec banane, manioc et maïs ; chez les Guro du Centre riz (dominant) et banane (importante) avec taro, igname, manioc et maïs ; chez les Guro du Sud, banane et taro (dominants) avec manioc, maïs, igname et riz (peu important). Même variété chez les Bete : au couple banane-taro dominant et au maïs généralisé s'ajoute le riz de l'Ouest, au Nord-Ouest et au Sud ; l'igname n'est cultivée que dans certains groupes localisés. Un aussi petit groupe que les Gban (ou Gagu) est différencié par l'ajout à la banane et au taro du riz au Nord, du maïs à l'Ouest, de l'igname à l'Est. Par sa masse et sa variété écologique (due à sa situation de transition entre forêt et savane) le pays baule représente un cas peut-être extrême (J.-P. Chauveau 1982). Sur la base commune de l'igname on observait une zone sorgho-maïs-riz au Nord-Ouest, une zone riz dans le Centre-Ouest, une zone riz-banane (avec taro) à l'Ouest, une zone banane (avec taro et avec riz localisé) au Sud et à l'Est, une zone maïs-riz au Nord.

En outre, de façon générale, la région forestière est considérée comme peu propice au développement d'une agriculture « évoluée » pour des raisons d'ailleurs divergentes : soit l'on considère qu'une production primaire élevée de produits alimentaires n'y suscite pas l'usage de techniques complexes ; soit l'on invoque les difficultés opposées par le milieu à la diffusion des connaissances et au travail humain (isolement, pénibilité du défrichage et du nettoyage). A ces conditions naturelles serait imputable le caractère de « proto-agriculteur » ou de « préplantier » attaché au cultivateur de la forêt [G. Rougerie 1957].

Les caractéristiques propres au milieu ont ainsi valu aux agricultures forestières ivoiriennes d'être affublées d'une image archaïsante. On a confondu et l'on confond encore, par exemple, la technique de culture non continue sur brûlis et à jachère naturelle avec une culture « itinérante ». L'expression de R. Portères de « parcours de culture » (avec réutilisation de clairières épisodiquement recouvertes et avec associations et successions de cultures) rend beaucoup mieux compte de la réalité agraire précoloniale<sup>(6)</sup>. D'une manière générale, il convient à la suite de R. Portères d'appréhender plutôt ces systèmes agraires (anciens mais aussi récents) à partir des techniques d'exploitation de la forêt (agro-foresterie) qu'à partir de celles du sol (seules ces dernières étant considérées comme la marque d'agricultures « évoluées », sans considérer en même temps leur rentabilité).

Dans le même ordre d'idée, la place importante de la cueillette associée à la chasse a pu faire croire à la présence, notamment dans la région forestière occidentale, de sociétés de chasseurs-cueilleurs. Or les informations disponibles infirment ce point de vue : la chasse et la

cueillette pratiquées dans les sociétés forestière de Côte-d'Ivoire à l'époque précoloniale étaient des activités certes importantes mais complémentaires de l'agriculture sédentarisée(7). La connotation péjorative du terme « cueillette » s'est d'ailleurs maintenue jusqu'à aujourd'hui, où ce terme est utilisé à propos du système extensif d'économie de plantation en en dénaturant la logique interne, comme nous l'exposerons plus loin.

En tout état de cause, et malgré leur intérêt, les indications de l'histoire botanique et de l'approche en termes de présent ethnographique ne permettent pas de rendre compte de la complexité de l'évolution des systèmes de production vivriers depuis la période précoloniale. L'histoire des productions vivrières exige de constituer un corpus de connaissances spécifiques auquel peuvent contribuer l'agronomie, l'ethnologie, l'ethnobotanique, etc., mais dont aucune de ces disciplines ne peut revendiquer à elle seule l'élaboration.

### *Éléments d'histoire précoloniale de la production vivrière*

En fin de compte, peu de travaux ont été consacrés à ce volet de l'histoire économique, au regard des nombreuses études relatives à des produits comme le palmier, le caoutchouc, le café ou le cacao...)(8). On peut cependant marquer les moments importants de l'histoire précoloniale récente (XIX<sup>e</sup> siècle).

Un élément à ne pas négliger est la part des productions vivrières utilisée dans les échanges. Le modèle de l'autosubsistance utilisé pour la période contemporaine exclut a fortiori, pour ces périodes reculées, l'échange et la commercialisation des produits vivriers. Or les transactions sur ces produits étaient loin d'être négligeables. Sous forme d'échange commercial, la zone forestière a d'abord approvisionné en vivres frais les navires européens. Il est possible que le déclin et la disparition de la traite des esclaves à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle aient affecté ces exportations destinées à nourrir équipages et esclaves, et composées surtout au XVIII<sup>e</sup> de riz, de sorgho, peut-être de mil pénicillaire, et de maïs. Au milieu du XIX<sup>e</sup>, cependant, alors que le sorgho et le petit mil ont disparu, ce commerce reste important mais se trouve davantage localisé : à l'ouest (riz, maïs, mais aussi igname) et à l'est (où le maïs est devenu une véritable culture commerciale en Gold Coast) : l'exportation annuelle de maïs entre le Cap des Trois Pointes et Accra est estimée par E. Bouet-Willamez à 1 000 boisseaux, soit environ 700 tonnes)(9). Une autre forme de commerce de produits alimentaires concerne l'approvisionnement des marchés fixes et du réseau de commerçants et de colporteurs itinérants. De ce point de vue le XIX<sup>e</sup> siècle est caractérisé par le développement d'une zone de marchés de cola à la périphérie septentrionale de la forêt (pays dan, bete, guro, dans l'Anno et à Bondoukou) ; en pays baule ce sont des marchés de captifs

qui suscitent au nord et au nord-ouest un négoce sur les produits alimentaires. Les fameux achats de produits alimentaires par Samori, au début des années 1890, en pays guro et baule, ne sont que le prolongement, dans des conditions particulièrement intéressantes, d'un dispositif commercial ancien concernant ces produits. Des transactions de même nature existaient dans l'intérieur de la forêt. Elles étaient localisées sur la voie de trafic de la vallée du Comoé fréquentée par les colporteurs jula et asoko(10), la région lagunaire parcourue par les Asoko et les courtiers de la côte, et du bas-Bandama où existaient d'importants « bourgs de transit » de marchandises.

Les échanges locaux de produits vivriers existaient également. Même si l'on exclut la vente (courante) du vin de palme contre de la poudre d'or en pays akan (notamment en pays baule et en Gold Coast), les produits alimentaires pouvaient donner lieu à un négoce inter- et intra- « ethnique ». Pour illustrer le premier, citons les échanges constants entre les populations littorales de pêcheurs et les agriculteurs de l'intérieur. De Grand-Bassam à Accra, il semble qu'une véritable spécialisation du travail s'était opérée entre les groupes : si les populations de la partie du littoral détenaient le monopole sur les produits européens, elles dépendaient fortement et depuis longtemps des importations alimentaires de l'intérieur(11). Mais les échanges de produits vivriers ne reposaient pas seulement sur une spécialisation écologique. L'exemple baule [J.-P. Chauveau 1982] montre l'existence de marchés de produits vivriers dans le Nord-Ouest au moment de la pénétration coloniale ou celle d'une commercialisation systématique d'igname (surtout payée avec de l'or, des perles, des mouchoirs européens) dans le Baule Sud pour approvisionner les gros centres d'orpaillage et les expéditions de commerce. Les échanges de produits vivriers à l'extérieur pouvaient alimenter un processus d'accumulation de richesses en permettant de se procurer des biens négociables dans la « sphère » des biens de prestige (fer et ivoire senufo et guro, par exemple, contre igname et riz). Autre exemple : au début du siècle, un administrateur estimait à la moitié de la production totale locale de riz les exportations de ce produit par les Guro du Nord vers leurs voisins Malinké.

Nous avons vu, également, que bien avant la période coloniale les choix des systèmes de cultures vivrières pouvaient varier dans le temps et se diversifier dans l'espace (même au sein d'un groupement socio-culturel donné). Ces variations ne semblent pas dues à des déterminismes rigides de type écologique ou culturel pas plus qu'elles ne s'expliquent par une diffusion par simple « contact » entre groupes ethniques. Ces facteurs interviennent mais sont en quelque sorte surdéterminés par des contextes historiques et spatiaux précis structurant l'ensemble des dispositifs de production et de valorisation. De ce point de vue, dès avant la colonisation, les productions alimentaires étaient associées à

des cultures de spéculation. Citons l'importance, dans le Nord de la zone forestière, de l'économie du kolatier, ou du coton en pays baule et guro (celui-ci faisait l'objet d'une exportation jusqu'à la Côte depuis au moins le XV<sup>e</sup> siècle ; il était cultivé pour les usages locaux dans tout l'Ouest forestier) ou encore du palmier dans la région côtière (qui a alimenté, à partir des années 1830, une économie de traite organisée et a contribué à l'expansion du manioc, qui, par ses facilités culturelles et de stockage, permettait d'économiser du travail agricole tout en se prêtant bien à une association avec le produit de rente). D'autres activités spéculatives ont encore contribué à modeler le paysage agraire : l'exploitation aurifère dans l'Est forestier et l'infrastructure des échanges à longue distance(12).

Cette échappée historique permet d'affirmer les caractères évolutif et complexe de l'agriculture vivrière précoloniale en forêt. Elle infirme largement les excès du modèle d'autosubsistance et les thèses de la faible variabilité des cultures dominantes, de l'« inélasticité » du système de production et de la rigidité des habitudes alimentaires en milieu rural. Ce sont là pourtant des arguments maintes fois repris.

*Les reconversions de l'agriculture vivrière durant la colonisation : la période antérieure aux années 1920*

Un premier constat est que, durant la période coloniale, l'agriculture vivrière confirme sa complexité et sa capacité à se transformer en dépit des diagnostics émis en général à son sujet [A. Sorel ; Labouret 1933 et 1945 ; L. Pales 1954 ; R. Schnell 1957]. Ce constat est valable pour l'ensemble de l'Afrique occidentale et plus particulièrement pour la Côte-d'Ivoire : la remarquable croissance de la production vivrière [S. Amin 1967 a et b, B.F. Johnston 1958, A. den Tuinder 1978, R. Portères 1951, A.G. Hopkins 1973, R. Schnell 1957, M. Capet 1958]. Il est difficile de l'évaluer avec précision. R. Portères estimait que les cultures de céréales avaient triplé dans la zone forestière entre le début du siècle et la Seconde Guerre mondiale. Pour l'ensemble de l'AOF, M. Capet donne une augmentation de 50 % sur la courte période 1947-1954. Etant donnée la situation particulière de la Côte-d'Ivoire, ces estimations doivent être considérées comme minimales à son endroit. Pour la période plus récente 1950-1965, S. Amin indique pour la Côte-d'Ivoire une augmentation de 55 % de la production de céréales, de 60 % pour les racines et tubercules. Dans tous les cas, ces variations sont supérieures aux taux d'accroissement démographique. En dépit des réserves que l'on peut faire sur les bases statistiques de ces estimations, on peut convenir du développement remarquable des cultures vivrières durant la période coloniale.

Un autre aspect, resté assez inaperçu, concerne le changement de nature des espèces vivrières de base et de leur répartition régionale

durant la période coloniale. La comparaison du paysage agricole du début de la colonisation avec les données contemporaines indique quelques transformations de grande ampleur. Les cultures ayant connu un fort développement sont : le riz, l'igname, le manioc, le maïs et la banane plantain. D'autres ont au contraire subi une régression prononcée : le taro, le haricot et la patate douce. Le mil et le sorgho se sont maintenus tout en ayant perdu une grande partie de leur importance relative<sup>(13)</sup>. Parmi ces plantes, seuls le riz et, dans une moindre mesure, le maïs ont fait l'objet d'une intervention suivie de l'administration coloniale. Néanmoins, leur essor semble dû à des effets en grande partie non recherchés par la politique coloniale.

La première période de reconversion se déroule des années 1890 à la Première Guerre mondiale. Le contexte de vive résistance à la pénétration coloniale n'empêche pas le maintien des circuits d'échanges ; ils interviennent même pour compenser les déséquilibres régionaux créés par l'action militaire coloniale. Ainsi se produit, par exemple, un transfert de riz et d'arachide entre pays baule et guro, en des sens opposés selon la chronologie de la « pacification ». Les circuits d'échanges vivriers sont évidemment transformés par le bouleversement des réseaux antérieurs : le déclin des marchés kolatiers, caravaniers et de transit profite aux postes administratifs et aux stations de la voie ferrée centrale. Se créent aussi de nouveaux lieux d'échanges de produits alimentaires hors du contrôle de l'administration coloniale : marchés de transit du caoutchouc et marchés alimentaires dans les centres en voie d'urbanisation (que l'administration a beaucoup de peine à réglementer). Malgré, ou plutôt à cause des destructions, des réquisitions et des réglementations coloniales, perdure un mouvement commercial sur les produits vivriers, parallèle au système de collecte et de distribution officiel.

De ce double aspect, politique et économique, résultent des stratégies variables de la part des producteurs et des agents de cette distribution « informelle ». Dans certains cas l'« arme alimentaire » est utilisée pour contrecarrer le projet colonial : interdits de culture du riz à partir de 1905 en pays baule lorsque ce produit est soumis à de fortes réquisitions, destruction de certaines variétés d'ignames faisant aussi l'objet de réquisition à la fin de la Première Guerre mondiale en pays baule, anyi et dans le Centre-Ouest. Les contraintes coloniales ont imposé au maïs la même mésaventure qu'au riz : cultivé couramment à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il devient dans la première décennie du XX<sup>e</sup> un produit réservé aux prestations et à la commercialisation forcées. De ces mouvements de refus des exigences coloniales a résulté la régression du riz à l'est du Bandama (ainsi que du coton) alors qu'il était abondant dans certaines régions. A l'inverse, la banane plantain était considérée par les administrateurs comme une culture « ennemie de la civilisation » : elle servait de base alimentaire dans les régions en

rébellion ouverte ; elle ne pouvait donner lieu à des destructions aussi efficaces que celles qui portaient, en cas de besoin, sur les champs de céréales ou d'ignames ; enfin, elle ne présentait pas d'intérêt pour le circuit commercial officiel.

Ainsi, parallèlement au dispositif colonial, se mettent en place des circuits d'échanges « indigènes » adaptés aux nouvelles conditions économiques et politiques. Malgré les efforts de l'administration pour contrôler et orienter la distribution du riz, le réseau jula collecte la plus grosse partie de la production commercialisée en offrant aux producteurs un meilleur prix que l'administration ; le long de la voie ferrée Abidjan-Bouaké se développe la culture de maïs, entravée ailleurs par l'intervention coloniale ; la forte demande d'arachide permet un important surplus dans les zones spécialisées (notamment en pays baule) pour répondre à la fois aux ventes obligatoires à l'administration et à la demande du circuit « africain ».

Durant les deux premières décennies de la colonisation, correspondant à l'implantation brutale de l'appareil administratif, sont déjà repérables deux éléments qui serviront par la suite à disqualifier le secteur de la production vivrière aux yeux des « développeurs » : d'une part, la résistance à l'extension ou à l'intensification de cultures particulières sous couverts d'« interdits » ou de « croyances » - dont on voit que, loin d'être les manifestations d'un « traditionalisme » invétéré, ils sont la manifestation d'intérêts divergents qui se réactualiseront par la suite avec l'effort administratif sur le riz pluvial en 1936 ou le riz de bas-fond dans les années 1960 - ; d'autre part, la constitution d'un « marché informel » parallèle au « marché administré » des produits - mais répondant mieux aux contraintes et aux opportunités locales. Considérés comme signes d'archaïsme par les « développeurs » ils manifestent plutôt le caractère inadapté des interventions extérieures elles-mêmes.

Un autre signe de prétendu archaïsme contre lequel interviendra le dispositif colonial est la transaction « hors marché » effectuée à l'ombre des cours rurales ou des concessions urbaines, et non sur un lieu de marché délimité conforme au « vrai » modèle du négoce marchand. L'importance de ce procédé d'échange « domestique » a certainement fait sous-estimer, jusqu'à aujourd'hui, l'ampleur réelle de la commercialisation vivrière au sein des communautés villageoises, trop souvent considérées comme le domaine exclusif des transferts non marchands (alors qu'en 1901 sont observés ; par exemple, des prêts de consommation sur produits vivriers selon la procédure de la mise en gage de biens).

Durant les deux premières décennies de la colonisation, les prix à la consommation observés par les agents administratifs reflètent cette

variété de facteurs. A côté des « mercuriales » (dont les prix sont artificiels) sur les marchés créés à l'ombre des postes, ce que les administrateurs appellent les "prix indigènes" fluctuent en fonction des aléas climatiques, des conditions imposées aux récoltes par la situation militaire (par exemple fortes hausses des produits vivriers dans le Baule de 1908 à 1912 avec la conjonction d'une pluviosité défavorable et des destructions de récolte par les colonnes françaises)(14), de la pression des impôts et de l'activité des collecteurs africains. En outre, dans une même région, les prix indigènes des produits alimentaires varient selon qu'il s'agit de transactions effectuées dans les villages ou dans les « gîtes d'étapes » établis par les producteurs locaux le long des principales pistes.

Dans cette même période, les modalités différentes de l'intervention coloniale selon les « grandes régions » du pays constituent un autre facteur de différenciation du paysage vivrier de la colonie. Dans la savane du Nord (à l'exception du pays lobi), la « pacification » est précoce et la collaboration des chefs est rapidement acquise. Dans l'Est forestier, la conquête est difficile mais relativement rapide, tandis que la résistance est très longue au Centre, dans le pays baule. La pénétration est tardive mais extrêmement brutale dans l'Ouest forestier. L'économie agraire du territoire, déjà très diverse à l'aube de la colonisation, est soumise en outre à un projet colonial de mise en valeur régionalisée : le Nord fournira ses productions vivrières, du coton et sa main-d'oeuvre réputée travailleuse pour alimenter les centres urbanisés et les entreprises européennes du Sud ; l'Ouest forestier, habité par des populations « encore sauvages », fournira de la main-d'oeuvre à l'Est et à la Côte, où se concentrent les chantiers publics et les exploitations européennes privées ; l'Est forestier est jugé apte à développer les cultures forestières « riches » (cacao, produits du palmier, caoutchouc) mais aussi le coton dans le cadre d'exploitations villageoises encadrées. L'impact différentiel du projet colonial selon les régions se combine par conséquent avec les différences de situations précoloniales et suscite des conditions de « reconversion » à l'économie coloniale extrêmement variables (J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon 1985).

Il en résulte pour partie un réaménagement des « vocations » régionales en réponse à l'intervention administrative : le Nord et l'Est fournissent de forts contingents de travailleurs recrutés ; le Nord fournit vivres et coton ; l'Est le caoutchouc, l'huile de palme et les palmistes tandis que le cacao y fait l'objet de cultures obligatoires. Mais, déjà, l'interventionnisme colonial produit des effets involontaires qui constituent autant de détournements du projet initial. Dans le Nord la vente de produits vivriers auprès du réseau jula concurrence le système de collecte administratif et l'essor du coton ; le recrutement se révèle incompatible avec la mise en valeur de la région [C. Aubertin 1983]. Dans l'Est, la chute des cours des produits du palmier, l'effondrement du

marché du caoutchouc ainsi que le bas prix du coton poussent les populations anyi à adopter massivement le cacao comme la moins mauvaise des reconversions possibles. Un secteur de petite production villageoise s'y développe, à l'écart des structures d'encadrement mises en place par l'administration coloniale. Dans l'Ouest forestier, la production paysanne commercialisée pour faire face au paiement de l'impôt et aux achats « socialement nécessaires » relance la production précoloniale de noix de kola et stimule celle de riz pluvial dans les régions où il faisait déjà l'objet d'une culture notable (Dan, Wobe, Gouro du Nord et du Centre, une partie du pays bete).

### *L'entre-deux-guerres*

C'est surtout dans la phase suivante, correspondant à l'entre-deux-guerres, que les effets de la reconversion coloniale vont se faire pleinement sentir. Tout d'abord par une transformation profonde de la répartition régionale des cultures. L'Ouest forestier connaît le changement le plus spectaculaire : la région du Centre-Ouest (pays dida, gban, guro méridional, bete oriental), qui cultivait peu ou pas du tout le riz, adopte cette culture au détriment du traditionnel taro. Dans les autres zones forestières, il n'y a pas véritablement apport de cultures nouvelles mais plutôt réajustement en fonction des nouvelles conditions économiques : important développement de la banane plantain dans le Sud-Est (où elle sert de plante de couverture aux jeunes plans de cacaoyers) au détriment de l'igname ; spécialisation du pays baule (peu favorable à la culture du cacao) dans la culture de l'igname. Le maïs se développe partout, le manioc s'étend dans la zone littorale du Sud-Est.

La spécialisation régionale projetée par les autorités coloniales, qui voyaient dans le Nord le grenier céréalier de la colonie, est loin de se réaliser. Seules les régions occupées par les populations senufo ou assimilées exportent une quantité notable de riz et la culture de l'igname s'y étend. Mais l'éloignement des principales voies d'écoulement de produit et la préférence des populations pour des stratégies migratoires ou non agricoles expliquent qu'ailleurs, en pays malinke et kulango notamment, la région du Nord n'ait pas répondu aux attentes coloniales. C'est au contraire en zone forestière, et non en dépit mais à cause de l'expansion des cultures pérennes, que la production vivrière commercialisée s'est le plus développée - par le fait des autochtones, comme dans l'Ouest et le Centre, ou par celui d'immigrés, comme dans le Sud-Est et la Basse-Côte.

En effet, contrairement à l'idée qui se répand dès cette époque d'une concurrence entre cultures vivrières et cultures pérennes, les défrichements destinés à recevoir les cultures d'exportation servent aussi aux cultures de subsistance. L'association possible du cacaoyer et du caféier, durant les deux ou trois premières années, avec des plantes

alimentaires de base, puis, pour une plus longue période (pour le caféier), avec d'autres plantes utiles (kolatiers, palmiers, bananiers plantain) permet d'intégrer plutôt ces cultures pérennes dans un type d'agriculture forestière proche de l'agroforesterie. La pratique des parcours de culture et l'exploitation de type extensif des cultures pérennes d'exportation (n'excluant pas le retour de plantations à la jachère forestière) ont souvent été évaluées à l'aune de l'agriculture des sols de savane, quand ce n'est pas à celle d'une agriculture intensive encadrée(15), alors qu'en réalité les cultures de rente se sont moulées dans une agriculture de forêt qui ne les dissocie nullement des cultures vivrières, au prix d'une contrainte en travail importante au moment où les deux types de production requièrent de la main-d'oeuvre. A partir des années 1920, avec l'expansion en volume et en superficie de l'économie de plantation, cette contrainte suscite l'emploi d'une main-d'oeuvre extra-domestique rémunérée qui, d'ailleurs, ne concerne pas seulement les cultures pérennes : des cultivateurs migrants se spécialisent dans l'agriculture de subsistance marchande et, de leur côté, les planteurs de café et de cacao employant de la main-d'oeuvre rémunérée l'utilisent aussi pour la production vivrière(16).

En outre, les transformations du paysage culturel ne peuvent se comprendre sans référence au très fort accroissement des échanges monétaires sur les produits vivriers. C'est bien pour répondre aux besoins de numéraire que le riz s'étend à grande échelle à l'Ouest, la vente de kola n'y suffisant pas et la culture du cacao souffrant de l'inégal développement de l'infrastructure commerciale à l'Ouest. C'est aussi un choix massif des paysans baule qui fait de leur pays le plus gros exportateur d'igname vers les centres de l'Ouest et surtout de Basse-Côte (la région est peu favorable au cacaoyer). Ce sont encore les débouchés offerts par la population à haut revenu relatif du Sud-Est et des villes de la Basse-Côte qui attirent dans ces régions les cultivateurs migrants (du Nord mais aussi de l'Ouest) spécialisés dans la culture commerciale de produits vivriers (et du riz au tout premier chef). La poursuite dans la région côtière de l'extension du manioc, peu demandeur en main-d'oeuvre, est également à mettre au compte des besoins nouveaux engendrés par l'arrivée de travailleurs saisonniers de plus en plus nombreux, par la demande des entreprises européennes pour nourrir leurs salariés, et par celle des nouvelles couches urbaines de travailleurs pour des produits prétraités (comme les formes conditionnées de manioc).

La monétarisation croissante du commerce vivrier durant cette période accroît la variabilité des prix. Face à l'augmentation générale du coût de la vie dans les années 1920, les produits vivriers locaux subissent une hausse encore modérée mais voient s'ouvrir un marché très important. Un peu plus tard, par contre, le prix des produits vivriers suit partout, en ville comme en brousse, le mouvement déflationniste

consécutif à la crise de 1930. Mais le repli des productions économiques liées à l'exportation ne s'accompagne pas toutefois d'un déclin correspondant des productions vivrières commercialisées. L'abandon des cultures d'exportation dans la région de Gagnoa profite à la production du riz, l'activité des « petits marchés indigènes » est soulignée par les administrateurs et la continuité des exportations sur les villes de la Côte de l'igname du pays baule et du cercle de Bondoukou témoigne du maintien du circuit marchand indigène sur les produits vivriers durant la crise. A la reprise, à partir de 1937, la flambée des prix des produits alimentaires et la hausse encore plus forte du prix du riz importé orientèrent alors les transactions sur les productions vivrières vers le circuit officiel.

Un autre stéréotype, celui de l'inadaptation du circuit de distribution indigène, est ainsi largement infirmé par les faits. Il n'est jugé tel que parce qu'il est évalué en fonction des objectifs jugés stratégiques par les autorités, qui ont à son égard une demande parfaitement contradictoire : approvisionner la main-d'oeuvre des entreprises coloniales et les villes à bas prix et de façon régulière même si la conjoncture est à la hausse des prix et à la spéculation. C'est oublier que le marché local indigène est d'un poids plus important que le circuit alimentaire marchand très particulier qui préoccupe les autorités administratives. En réalité, la distribution dite « informelle » remplit sa fonction économique qui est précisément de court-circuiter, si les conditions y poussent, le dispositif commercial officiel ou, au contraire, de l'investir s'il est jugé rémunérateur. Il faut également noter que le circuit de distribution non officiel n'a probablement pas eu un caractère aussi spéculatif que celui qu'on lui prête et ses marges bénéficiaires se révèlent modérées [SEDES 1972]. Comparativement, les agents du circuit officiel ont un comportement beaucoup plus spéculatif en tablant à la fois sur les importations et sur l'approvisionnement auprès du circuit non officiel.

### *De la Seconde Guerre mondiale à l'Indépendance*

A l'instar de ce qui se passa dans les années 1930, le repli sur le marché intérieur durant la Seconde Guerre mondiale n'empêche pas la production et la distribution du circuit non officiel d'alimenter ensuite le circuit officiel. D'abord en 1946, lorsque le Syndicat Agricole Africain, qui regroupe les moyens et gros planteurs avec Houphouët-Boigny à sa tête, recrute de « jeunes chômeurs » pour la « traite du riz » dans l'Ouest, signe évident que les intérêts de l'économie de plantation n'occultent nullement ceux de l'économie vivrière. Ensuite en 1947/1948, lorsqu'est mise en oeuvre la libération des prix et du commerce.

La grande affaire de l'après-guerre est toutefois l'abolition du Code de l'Indigénat, et donc du travail forcé. Dès son application, en

1947, l'économie de plantation prend un nouvel essor. Les cultures vivrières n'en sont pas pour autant délaissées, en particulier pour assurer l'alimentation des manoeuvres. Le marché des agglomérations de la Basse-Côte attire une nouvelle vague de cultivateurs migrants spécialisés dans la culture commerciale de produits vivriers. Cela se produit au moment où s'amplifie un autre type de migrations rurales, celles-là orientées vers l'ouverture de plantations en Basse-Côte et, de plus en plus, vers l'ouest.

Les flux de produits vivriers commercialisés dans les années 1950 sont éloquents. Les cercles les plus anciennement producteurs de cacao et de café sont exportateurs de produits vivriers vers Bouaké et, surtout, vers les villes de la Côte : igname de Bondoukou et du Baule, banane d'Aboisso, banane et manioc de Grand-Bassam et de la région d'Abidjan, riz des cultivateurs immigrés de Basse-Côte. Les cercles du Nord (à l'exclusion du Nord-Ouest) sont également exportateurs : igname de Katiola et de Bouana, riz de Seguéla et de Korhogo ; mais ils alimentent surtout les zones forestières où l'économie de plantation est déjà ancienne (Bondoukou, Bongouanou). Les cercles du Centre-Ouest, où l'économie de plantation est récente, ne restent pas à l'écart de ce mouvement. Les régions de Daloa, Gagnoa, Issia, Vavoua exportent du riz (et même du manioc), vers Abidjan notamment(17).

Il n'est pas plus facile qu'aujourd'hui d'évaluer pour cette époque les mouvements commerciaux des produits vivriers. Une estimation générale faite par les services économiques pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire en 1950 permet cependant d'avancer quelques chiffres : les revenus monétaires tirés des produits vivriers équivaleraient à plus de la moitié (52 %) des revenus tirés des denrées d'exportation et des cultures industrielles, et à 59 % des revenus tirés des seules cultures de caféiers et de cacaoyers. La commercialisation de produits vivriers de cercle à cercle est estimée à 14 % de la production vivrière totale, « à l'exclusion de la vente au détail sur les marchés des régions productrices dont le tonnage est impossible à évaluer » ; si l'on inclut cette vente au détail, l'estimation est portée à 20 % de la production totale. Au milieu des années 1950, des estimations ponctuelles indiquent que les mouvements commerciaux de produits vivriers représentent près d'1/5e des revenus tirés du café et du cacao dans la subdivision centrale de Dimbokro et d'un dixième dans l'ensemble du cercle (un des plus importants producteurs de cultures d'exportation à l'époque). Les cultivateurs de la région de Bouaké (médiocrement dotée pour les cultures pérennes) tireraient 2/3 de leur revenu de la vente de l'igname et du riz ; ceux de Toumodi, situé dans une zone plus propice au café et au cacao, gagneraient plus d'argent avec l'igname qu'avec les cultures d'exportation (la moitié de la production d'igname serait exportée).

Il y aurait également beaucoup à dire sur le niveau technique de la production vivrière. Passons sur la caricature de la « culture itinérante » dévoreuse de sol et d'espace. C. Blanc-Pamard et P. Peltre [1984] ont mis les choses au point concernant la thèse imputant le recul du front forestier à la seule technique d'agriculture sur brûlis. On sait, d'autre part, que la rationalité technique de l'association cultures pérennes/cultures vivrières dans l'espace et dans le temps ne peut être seulement évaluée par le critère de la productivité à l'unité de surface. Elle doit être plutôt appréciée sur la base des pratiques agroforestières (cette association a l'avantage de se conformer plus que toute autre technique d'exploitation au mode de fonctionnement de l'écosystème forestier [J. Barrau, P. Gourou et G. Sautter 1983]) et en tenant compte du gain de productivité en travail imputable à l'extensivité des pratiques culturales. Des travaux récents montrent en outre que ces pratiques extensives ne sont pas exclusives d'innovations allant dans le sens de l'intensivité [F. Ruf 1983].

En bref, le postulat de l'archaïsme et du caractère non-évolutif des techniques vivrières n'est guère confirmé par l'évolution de la répartition des plantes cultivées (qui infirme du même coup le postulat de la rigidité des habitudes de consommation en milieu rural) et par l'adaptation des techniques elles-mêmes à l'expansion des cultures pérennes.

### **Le statut de la production vivrière dans l'histoire et dans les représentations du développement**

Pour résumer les leçons qu'il est possible de tirer de l'histoire de l'agriculture vivrière en Côte-d'Ivoire - en les rapportant à la problématique dominante actuelle - il est possible de dire que les discours sur la question reflètent fondamentalement un défaut d'analyse de la place de ce secteur dans les transformations globales; corrélativement ils révèlent en ce domaine précis la nature profonde des théories du développement qui ressortissent davantage de modèles de représentation qu'ils ne fournissent de modèles économiques rigoureux.

#### *Une révolution agraire occultée ?*

Le premier aspect concerne ce que l'on peut appeler le postulat du « mode d'existence » spécifique de la Côte-d'Ivoire en tant que pays sous-développé; à savoir que, par opposition aux pays développés<sup>(18)</sup>, les transformations globales procéderaient de déterminations telles (exogènes et en situation de domination) que n'interviendrait pas de façon notable un *rapport de nécessité* entre ces transformations et le dispositif de production vivrière. Les situations coloniale puis post-coloniale auraient artificiellement rompu les relations organiques entre l'agriculture vivrière et les autres secteurs économiques. C'est bien ce

que supposent les théories libérales comme les théories de la domination appliquées à la Côte-d'Ivoire qui font de l'agriculture dans son ensemble et de l'agriculture vivrière en particulier un secteur de production non seulement exploité mais encore marginalisé. A cet égard, la théorie de la surexploitation absolue et relative des producteurs de subsistance ne fait que rénover sans la remettre en cause l'analyse dualiste du sous-développement : le système de la production vivrière demeure en position déterminée et dépendante vis-a-vis des déterminants exogènes.

La reconstitution, aussi fragmentaire qu'elle soit, de l'histoire de l'agriculture vivrière semble renverser quelque peu les termes du problème. Elle montre d'abord que l'image d'une agriculture vivrière désespérément confinée au modèle d'autosubsistance, à des techniques peu évolutives et à la « commercialisation de surplus » est trop archaïsante pour déjà rendre compte de la situation des années 1920-1930. Elle montre ensuite que, loin de constituer un obstacle aux changements, elle a permis (par l'augmentation considérable de la production) et suscité (par l'accroissement de la productivité du travail, l'augmentation de la part commercialisée et la possibilité ainsi réalisée de libérer une partie importante de la force de travail des activités vivrières) des transformations sociales d'une très grande ampleur sans que l'on puisse parler, hormis la courte période de pénétration coloniale proprement dite, d'une détérioration sur la longue période des conditions alimentaires.

Une véritable révolution agraire s'est ainsi opérée, constamment occultée par la comparaison avec l'histoire agraire des économies dites développées, et, surtout, par la comparaison avec les formes particulières de production et de distribution spécifiques à l'économie capitaliste. En ne cherchant pas à connaître le mode d'existence historique réel du système de production et la valorisation des biens alimentaires de base, on aboutit à un modèle extrêmement réductionniste.

#### *Un système de production et de valorisation dont la complexité est ignorée*

L'ignorance de la complexité du secteur vivrier à laquelle se tient le paradigme vivrier se manifeste particulièrement au travers de deux biais méthodologiques : l'utilisation d'une typologie restrictive peu adaptée et un « effet d'agrégation » important.

Les modèles de l'économie de subsistance et de la vente de surplus, utilisés par les auteurs libéraux comme les tenants de la théorie de la domination d'inspiration marxiste, se heurtent en effet et avant tout aux faits. On a pu voir que l'histoire de la production vivrière en Côte-d'Ivoire ne se résume ni à la difficile émergence de rapports d'échanges, ni à la simple « mise au travail » par le dispositif marchand

capitaliste d'une main-d'oeuvre sous-employée. Les images d'une économie alimentaire primitive fondée sur les seuls besoins immédiats et la valeur d'usage, ou totalement déstructurée par les effets pervers de la « marchandisation » capitaliste sont des types idéaux qui ne valent que par leur apport heuristique. *En restreignant la valorisation des produits vivriers à l'autoconsommation et à la vente de faibles et aléatoires surplus et, plus encore, en opposant comme exclusives l'une de l'autre la valeur d'usage et la valeur d'échange de ces produits, on a considérablement limité le caractère opératoire de cette typologie.* Tentons d'avancer une autre formalisation qui rende compte davantage des faits.

Considérons la production vivrière et les activités de consommation et de distribution qui lui sont liées, indépendamment du niveau alimentaire de la population et cela sans préjuger de la corrélation entre le degré d'autosubsistance au sein du secteur vivrier et le degré de satisfaction des besoins<sup>(19)</sup>. Il est nécessaire de distinguer, du point de vue de la consommation, l'auto-consommation (consommation de sa propre production) et la consommation marchande (c'est-à-dire procurée par l'échange marchand) ; et, du point de vue de la production, l'autoproduction (production autoconsommée) et la production marchande (écoulée par l'échange marchand)<sup>(20)</sup>. Le point important est : a) de ne pas tenir a priori comme exclusifs les deux termes opposés au sein de chacune des distinctions, et : b) de ne pas considérer comme symétriques ou corollaires les deux distinctions. Autrement dit, d'un côté l'autoconsommation n'est pas exclusive du recours aux échanges marchands pour couvrir l'ensemble de la consommation, et, d'un autre côté, le fait de produire sa propre subsistance n'implique pas que l'on ne produise pas aussi pour le marché. De la même façon, l'autoconsommation n'est pas l'exact symétrique de l'autoproduction ni la consommation marchande celui de la production marchande *pour un groupe domestique donné qui serait considéré successivement comme consommateur et comme producteur* : une part d'autoconsommation élevée (ou faible) n'implique nullement une part d'autoproduction élevée (ou faible), et une part de consommation marchande élevée (ou faible) ne s'accompagne pas nécessairement d'une part de production marchande élevée (ou faible).

On ne peut développer ici le modèle qui engendre toutes les combinaisons de cas possibles. On souhaite simplement attirer l'attention sur le fait qu'un groupe domestique étant simultanément consommateur et producteur, il peut se trouver dans des situations extrêmement diverses alors que le « paradigme vivrier » et la plupart des théories sur les sociétés paysannes retiennent quelques cas typiques à partir de corrélations assez grossières car peu conformes à la diversité des situations possibles.

Ces cas trop restrictifs sont la situation d'autosubsistance (autoconsommation *et* autoproduction complètes), la vente occasionnelle de surplus (autoconsommation *et* production aléatoire pour le marché) et l'achat systématique de subsistance marchande (pour les non-agriculteurs). Les deux premiers cas ne peuvent rendre compte de l'importance et de la régularité des échanges, au moins dès les années 1920 en ce qui concerne les échanges effectués par le moyen de la monnaie européenne - et sans doute déjà avant si l'on considère le caractère évolutif du paysage culturel et la diversité des systèmes économiques précoloniaux. L'apparition précoce de migrations de cultivateurs spécialisés dans la vente commerciale de produits vivriers n'est pas prise en compte. Inversement, on semble ignorer l'existence précoce de la troisième situation, les transferts entre villes et campagnes de produits ruraux n'empruntant pas le circuit monétaire classique des maisons de commerce, boutiques ou marchés sans pour autant exclure des contreparties monétaires ou de services.

Si l'on fait intervenir maintenant la combinaison de l'agriculture vivrière avec l'agriculture spéculative non vivrière, les cas possibles sont encore multipliés alors que, là aussi, on ne retient en général que quelques situations sur la base d'une logique postulée plus que démontrée : les cultures d'exportation concurrenceraient la production vivrière et favoriseraient la consommation marchande. Cela est faux des systèmes d'exploitation de cultures pérennes qui associent souvent une production commercialisée de produits vivriers ; c'est également faux en ce qui concerne la régionalisation des productions : les zones forestières à économie de plantation développée sont également les principales pourvoyeuses de produits vivriers commercialisés.

La sélectivité de la typologie retenue par le paradigme vivrier s'explique par la démarche pour le moins projective qui le sous-tend. A chaque situation typique (autosubsistance, vente de surplus, population non agricole coupée de la production vivrière) est associée une « orientation » ou un « motif » dominant d'ordre quasiment métaphysique : rejet absolu de l'économie monétaire et domination de la logique de la valeur d'usage ; affectation de la logique marchande aux seuls produits d'exportation (les produits vivriers restant mystérieusement attachés à la seule logique de la valeur d'usage), étanchéité des secteurs agraires et non-agraires par l'effet d'une spécialisation inéluctable des activités. Cette tendance à dichotomiser les choses afin d'établir une typologie tranchée obscurcit plus qu'elle n'éclaire les processus en oeuvre.

Il n'est par exemple pas nécessaire qu'un paysan possède un surplus pour commercialiser une partie de sa production vivrière. Les diverses formes de fiscalité ou de ponction en nature pratiquées par l'État mais aussi - et peut-être surtout, eu égard à son effet massif -

l'achat considéré comme normal de produits de tous ordres nécessaires à la reproduction sociale expliquent que, très tôt, une même exploitation agricole ait eu à racheter des produits vivriers après en avoir elle-même vendu (poussée par la nécessité de faire face à un événement social ou accidentel, ou, dans le meilleur des cas, afin de diversifier son alimentation). A cet égard, la non-coïncidence des unités de production et de consommation n'a pas nécessairement amorti la fréquence de ces transactions entre sphère d'usage et sphère marchande en assurant une sorte de répartition du surplus au sein des collectivités villageoises. L'inverse est plus probable avec la disparition progressive - quand elles existaient - de réserves "collectives" sans que pour autant les « surplus » disparaissent. En réalité, il existe de très fréquentes micro-transactions intra-villageoises sur les produits vivriers, et cela depuis fort longtemps. *On pourrait d'ailleurs interpréter tout aussi bien l'adoption originelle des cultures d'exportation et la généralisation de la consommation marchande comme une assurance contre la pénurie de biens de subsistance - comprenant les produits vivriers de base - autant que comme le pur produit de la contrainte coloniale(21).*

La contrepartie de ce phénomène est une importante sensibilité aux conjonctures encouragées par le caractère diffus et diversifié du dispositif de distribution qui s'est mis en place lui aussi précocement. Il emprunte souvent, en y intégrant la monnaie européenne(22), des formes anciennes d'échange : vente « dans la cour », transactions portant sur des petites quantités, système des « hôtes d'échange » ou de vente par intermédiaires, utilisation de réseaux de commerce déjà en place (négociants jula, activités de commerce des femmes baule et anyi). Des formes nouvelles sont élaborées pour répondre à des circonstances particulières : véritable thésaurisation de produits vivriers pour faire face aux exigences administratives, approvisionnement des entreprises privées coloniales(23) et, surtout, approvisionnement du circuit économique colonial ou étatique par les petits producteurs, dès lors que les conditions leur paraissent rémunératrices.

De même que la disponibilité d'un surplus n'est pas nécessaire pour qu'un producteur commercialise une partie de sa récolte, un fort taux d'autoconsommation ne signifie pas que le producteur ne cultive pas systématiquement pour la vente. C'est ce qui explique l'expansion de la riziculture des années 1920 dans le Centre-Ouest et le fait que la plupart des planteurs baule du Centre ont pu financer les charges de la création de plantations à l'Ouest grâce au commerce de produits vivriers et à la spécialisation du pays baule dans la production d'igname pour l'exportation.

Dès les années 1930 existait une économie de subsistance marchande généralisée, c'est-à-dire passant nécessairement soit par le dispositif commercial colonial officiel, soit par les différentes formes

d'échanges de produits vivriers qualifiées d'« indigènes » ou, aujourd'hui, d'« informelles ». Ce circuit a toujours été plus particulièrement concentré dans les zones forestières d'économie de plantation, que nous avons d'ailleurs surtout évoquées dans cet article ; mais les effets régionalisés de la « mise en valeur » coloniale et les migrations de travail ou de colonisation ont renforcé ce modèle dans les régions de savane du Nord - où les transactions commerciales sur les céréales étaient anciennement pratiquées.

Il peut paraître banal et injuste d'insister sur les insuffisances ou les ambiguïtés des modèles d'autosubsistance et de vente de surplus<sup>(24)</sup>. Cela est néanmoins nécessaire pour souligner l'influence du second biais méthodologique du paradigme dans la méconnaissance de la complexité et de l'ampleur du système « indigène » de production et de valorisation des denrées vivrières. Ce second biais systématique, bien connu des économistes, n'est cependant guère souligné à propos de la production vivrière. Il s'agit de l'*effet d'« agrégation »* dans la mesure des flux. Plus élevé est le niveau d'agrégation et moins sont pris en compte les transferts et les échanges ; une comptabilisation du flux des produits vivriers au niveau villageois fait disparaître les flux entre les groupes domestiques ; l'agrégation au niveau des branches annule les transferts et les échanges internes à la branche. Or, le « paradigme vivrier », et en général les modèles macro-économiques de relations entre l'agriculture vivrière et les autres secteurs et branches économiques, se situent à un niveau d'agrégation qui prend difficilement en compte les flux vivriers au sein des populations agricoles et, plus généralement, du circuit « indigène » ou « informel ».

Ce paradigme et ces modèles privilégient en effet, empiriquement et théoriquement, les flux de produits vivriers entre le secteur agricole et les autres secteurs économiques : empiriquement, car les données sont prioritairement recueillies sur les marchés urbains, quelquefois sur certains gros « marchés de brousse » ; théoriquement, car ce qui intéresse au premier chef les initiateurs de ces études n'est pas le mécanisme de reproduction du monde agricole (la question étant résolue *a priori* par le modèle de l'économie d'autosubsistance et de la vente de surplus) mais les conditions de reproduction des secteurs non agricoles eu égard aux disponibilités vivrières. Il s'ensuit une définition extrêmement réductrice des notions et agrégats (autoconsommation, consommation marchande) et des « motifs » économiques (besoins domestiques opposés aux échanges marchands). Des éléments importants (et difficilement estimables) du circuit vivrier sont ainsi ignorés ou déformés : la vente de produits vivriers qui seront rachetés plus tard par un même groupe domestique ; la véritable thésaurisation de produits vivriers pour répondre à une demande administrative ultérieure ; la « vente dans la cour », à des villageois ou à des agents économiques extérieurs, ainsi que tous les échanges d'ordre contractuel qui ne passent plus par un lieu de

marché ou ne sont pas redevables du principe de marché ; les flux vivriers non-marchands entre ruraux et urbains ; la production vivrière spécialisée destinée à la consommation marchande rurale locale (dont les agents sont souvent des « étrangers »), etc.

Le circuit « officiel » des produits vivriers - dont l'épicentre est à la charnière des secteurs agricoles et non agricoles - ne recouvre que très imparfaitement ces formes de production et d'échanges. Or, celles-ci ouvrent à l'économie paysanne, dans le cadre de contraintes et de conjonctures particulières, des stratégies de réponses extrêmement diversifiées. C'est précisément cela que gomme le paradigme vivrier et les analyses courantes de la production vivrière en n'envisageant le problème que sous l'angle de l'approvisionnement du circuit officiel ou, plus précisément, en résumant la stratégie possible des producteurs vivriers au dilemme : produire ou non pour ce circuit. Le secteur de production et de distribution taxé de « traditionnel » n'est alors envisagé que par son aspect de pourvoyeur du circuit officiel alors qu'*en réalité il constitue également son propre marché*. Celui-ci emprunte des formes et des voies ramifiées ignorées du paradigme vivrier ; la masse des transactions et leur influence dans la vitesse de circulation de la monnaie sont par conséquent très sous-estimées. Le secteur traditionnel n'est en quelque sorte connu que par son contour, dessiné par ses rapports organiques avec le secteur officiel.

L'histoire agraire permet de pénétrer dans un secteur beaucoup plus évolutif et autonome, de passer - pour reprendre les termes de la vulcanologie - de l'*épicentre*, où se manifestent les rapports entre secteurs officiel et « indigène » ou informel (et sur lequel l'État pense pouvoir agir par les politiques d'intervention), à l'hypocentre « réel ou souterrain » où interfèrent toutes les stratégies dans la longue durée *sous l'emprise dominante du secteur qualifié bien à tort de traditionnel*. Le référent traditionnel désigne en réalité, sous couvert d'archaïsme, sa marge d'autonomie à l'égard du secteur officiel et, dans un sens différent de celui où l'entend G. Hyden(25), son caractère « non capturé ». L'approvisionnement du secteur officiel n'a pas toujours été un enjeu essentiel pour la production paysanne sans que cela traduise pour autant un quelconque déclin vivrier ni un désintérêt ou une inaptitude à l'échange marchand. En privilégiant dans l'analyse du système de production vivrier les formes et les flux concernant plus particulièrement les transactions avec le circuit officiel ou structuré, le paradigme vivrier prend une partie pour le tout - et, dans cette mesure, en renvoie une image idéologique.

### *Un faux dilemme : politique « libérale » ou politique dirigiste*

Les discussions portant sur le point de savoir si la situation alimentaire souffre de n'être pas suffisamment régulée par l'Etat ou, au

contraire, des effets malheureux ou pervers d'une intervention trop pesante sont significatives de cette dérive idéologique. Revenons un instant sur le terme de « libéral » par lequel nous avons qualifié la politique appliquée par l'administration en ces rares et courtes périodes où l'approvisionnement local a effectivement répondu aux incitations étatiques et s'est substitué aux importations. Ce terme a-t-il le même sens que celui qui est avancé dans les débats actuels sur les bienfaits ou les méfaits du libéralisme économique ? Il ne le semble pas pour la raison que, contrairement aux économies dites développées où, à quelques nuances près, le marché des biens alimentaires est unifié et où l'appareil de contrôle technique de l'État est en mesure d'appliquer, au moins à court terme, une politique de taxation et d'intervention, le marché alimentaire ivoirien (et sans doute africain) est en réalité composite et cela dès les débuts de la colonisation. On a distingué dans le courant de l'article le marché officiel, structuré, organisé, mis en oeuvre par les agents classiques de collecte et de distribution et sur lequel ont pris les politiques de prix et de commercialisation de l'État ; et le marché indigène, non structuré, informel voire « clandestin »(26), sur lequel ces politiques sont peu efficaces, sinon par des effets indirects et souvent pervers. Les qualificatifs utilisés à propos de ce dernier circuit, connotant un jugement péjoratif, montrent surtout, nous l'avons vu, une méconnaissance de ses mécanismes et de son importance ininterrompue dans la longue période.

Soulignons simplement ici que la reconnaissance de ce double circuit, sans aboutir du tout à un *dualisme stricto sensu*, déplace la problématique du « libéralisme » comme principe de politique économique dans les pays sous-développés. Le problème principal n'est pas en effet de savoir lequel est le plus respectueux des mécanismes abstraits du marché, mais de situer à sa vraie place, fort importante, le circuit que l'on appelait jadis « indigène » ou « africain » et que l'on nomme aujourd'hui informel ou non structuré. Les politiques que nous avons qualifiées, faute de mieux, de « libérales », à la fin des deux guerres (par la libération des prix), durant la crise des années 1930 (par l'impossibilité de s'opposer au repli sur le marché intérieur de la grande masse des producteurs et des consommateurs) ou en 1975-1976 (en offrant des prix rémunérateurs aux producteurs) ont certes fait sauter ce que l'orthodoxie libérale considère comme des obstacles au libre ajustement de l'offre et de la demande (prix administrés, encadrement contraignant de la collecte ou de la production). Mais le facteur décisif de leur réussite (au demeurant passagère) est qu'elles ont permis de faire coïncider dans une large mesure les deux circuits. Leur réussite s'explique moins par leur orthodoxie libérale, qui aurait alors stimulé la production, que par la possibilité offerte au secteur de production et de commercialisation « traditionnel » d'investir le marché officiel, que ce secteur traditionnel réponde ou non aux critères de la théorie économique libérale. (On peut tout au plus présumer qu'il est très

sensible aux prix, mais ce n'est pas là un argument qui serait, en soi, libéral ou antilibéral).

En bref, la clé de l'efficacité conjoncturelle de ces mesures réside en ce qu'elles cessent de faire obstacle à l'alignement de l'organisation économique coloniale ou étatique officielle à l'« économie réelle » du pays, alors qu'habituellement c'est l'inverse qui est recherché.

### *Le secteur vivrier et l'exercice du développement*

On peut se poser alors la question de savoir pourquoi ces réussites ne furent que passagères, pourquoi les autorités politiques et administratives (dont on a vu qu'elles étaient en mesure d'élaborer un contre-discours tenant compte de cette économie réelle) se sont constamment « reprises » et se sont obstinées à relancer des politiques de prix ou d'encadrement qui reconstituaient aussitôt le double circuit ?

Il est difficile de répondre simplement à la question. Il y a certes des réponses « techniques » possibles. Après chacune de ces expériences, de nouvelles considérations semblent, en effet, « obliger » l'administration à imposer une action volontariste contradictoire avec le « laissez-faire » antérieur en matière de production vivrière : ainsi, le Plan Sarraut de mise en valeur coloniale après la Première Guerre mondiale ; les effets jugés néfastes de la croissance des cultures pérennes d'exportation sur la production vivrière (attribués à l'« imprévoyance » des indigènes) après la crise des années 1930 ; le Plan de Développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer après la Seconde Guerre mondiale ; les insuffisances techniques et le coût financier de l'opération de développement de la production rizicole à partir de 1976 dans le cas de la Soderiz. Tout se passe comme si la réalisation des effets escomptés par ces interventions sur la production vivrière posait immédiatement plus de problèmes qu'elle n'en résolvait ; comme si l'administration, se surprenant elle-même en flagrant délit de privilégier le secteur alimentaire, se reprenait aussitôt à penser qu'elle se devait d'avoir des objectifs autrement ambitieux... Autrement dit, à peine constatés les effets positifs (ou pervers) de l'investissement par le secteur « africain » du secteur officiel, renaissait le soupçon de l'incapacité de la production vivrière locale à s'adapter aux conditions d'une « mise en valeur » ou d'un développement *véritable*...

C'est ainsi que très vite après la phase de « libéralisation » (dans le sens précisé plus haut) de 1947-1948, les services de l'administration s'inquiètent de la tendance des producteurs à s'affranchir de tout encadrement. Concernant les cultures vivrières, la principale inquiétude porte sur la concurrence des cultures d'exploitation, déjà soulignée à la fin des années 1930. Dès 1946 naît un projet de limitation des superficies cultivées en fonction des possibilités d'entretien des cultures pérennes

par la main-d'oeuvre familiale et des champs vivriers nécessaires à son alimentation. A partir de 1949, l'idée que la Côte-d'Ivoire devrait se suffire à elle-même dans le domaine alimentaire suscite une importante intervention de l'État (limitée au riz car il est alors évident que les cultures de banane plantain, d'igname et de manioc se développent fort bien parallèlement aux cultures de café et de cacao. Cependant, c'est la riziculture de marais avec repiquage qui est privilégiée et, de façon générale, l'introduction de méthodes intensives dans la production vivrière de base. Tout un dispositif institutionnel est en outre mis en place : une Caisse de péréquation du riz est créée en 1955 ; une doctrine de « modernisation du paysannat » est élaborée, fondée sur la mise en oeuvre de « centres d'encadrement rapproché » et sur l'amélioration de la connaissance de ce que nous appellerions aujourd'hui les systèmes de production paysans ; en 1957 l'administration tente d'organiser des coopératives de production et de vente de vivriers locaux. Le gouvernement ivoirien indépendant ne fera que reprendre ces thèmes après 1960...

Il semble toutefois que les raisons techniques invoquées par l'appareil d'État pour juger impraticable ou, à terme, néfaste toute politique « libérale » ou de « laissez-faire », c'est-à-dire autorisant l'investissement par le secteur « indigène » du circuit « officiel », ne doivent pas être attribuées à une pure... rationalité technique. L'existence de contre-discours critiquant le paradigme de l'agriculture indigène primitive et passive au sein même de la haute administration et les résultats atteints durant les brefs épisodes de « libéralisme » à l'égard du circuit africain, montrent bien que d'autres arguments « techniques » auraient pu prévaloir. S'il n'en fut pas ainsi c'est parce que le dispositif d'intervention avait d'autres fonctions que d'assurer l'ajustement de l'offre locale à la demande alimentaire, bien que cet ajustement demeurât un sujet de préoccupation constante, notamment parce que l'équilibre financier de la colonie l'exigeait.

Quelles étaient ces fonctions ? Différentes explications, généralement dérivées de la théorie de l'échange inégal, sont avancées à ce sujet.

Était-ce parce que le développement des cultures d'exportation passait avant la garantie de l'approvisionnement alimentaire ? Cette raison demande à être fortement nuancée. D'abord parce que, nous l'avons vu, les autorités administratives elles-mêmes éprouvaient dès la fin des années 1930, une forte crainte quant à la concurrence des cultures d'exportation sur les cultures vivrières, allant jusqu'à limiter l'ouverture de nouvelles plantations. Ensuite, et peut-être surtout, parce qu'en réalité le développement de l'économie de plantation exigea très peu d'efforts de la part de l'appareil d'État et n'imposa dans les faits, à aucun moment, de choisir d'investir sur le café et le cacao (dominant les

cultures d'exportation) ou sur les produits vivriers ; l'extension « spontanée » jugée « anarchique » des plantations constitua au contraire le principal souci de l'État colonial (et contemporain) [J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon 1985].

Une autre explication fait valoir la volonté délibérée de « casser » les modes de production indigènes d'autosubsistance (ou présumés tels) pour les amener à se soumettre au « mode de production colonial » et, plus tard, à l'économie « moderne » et « structurée ». Or toute la politique agricole de la colonisation a tendu au contraire, dans le cadre de la "doctrine du paysannat" élaborée à partir de la fin de la Première Guerre mondiale, à promouvoir une exploitation indigène « familiale », préservant les cadres villageois traditionnels, capable à la fois de subvenir à ses besoins alimentaires et de fournir des cultures d'exportation. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de faire intervenir le machiavélisme des autorités coloniales (contribuant à déstructurer les sociétés indigènes en dépit de leur discours officiel) pour rendre compte de l'échec de cette politique. Les raisons résident plutôt dans le bas niveau des prix offerts aux producteurs par le circuit officiel, détournant l'essentiel de la production vivrière commercialisée vers le circuit indigène, et parce que la croissance de l'économie de plantation africaine prit de court les autorités coloniales. Au lieu que la main-d'oeuvre migrante « déagée » par des mesures administratives (travail forcé, canalisation de la main-d'oeuvre voltaïque vers la Basse Côte) soit absorbée par les emplois (restreints) du colonat public ou privé, elle s'en détourna au profit de l'économie de plantation indigène qu'elle approvisionna en actifs non familiaux, rémunérés en nature ou en argent. De sorte que l'administration se trouva, bien malgré elle, entraînée dans une spirale incontrôlable, où elle devait sans cesse opposer aux besoins alimentaires en main-d'oeuvre d'une société civile en pleine transformation des mesures administratives contraignantes visant à assurer au moindre coût l'approvisionnement du secteur officiel.

On en arrive à la thèse suivant laquelle l'objectif essentiel de l'État, colonial ou néo-colonial, aurait été précisément d'assurer, qu'elles qu'en soient les conditions, la reproduction de la main-d'oeuvre disponible pour les entreprises coloniales (associées plus généralement au phénomène impérialiste) à un coût minimal permettant la maximisation de la plus-value appropriée par les employeurs capitalistes et l'économie métropolitaine. Dans ce cas, évidemment, le maintien d'un approvisionnement local en produits vivriers par l'assurance de prix rémunérateurs se révèle contradictoire à cet objectif. Cela expliquerait le choix par les colonisateurs (et l'État contemporain) de jouer plutôt sur les importations pour assurer cet approvisionnement. Entre autres avantages, cela permettrait à l'État et au dispositif économique colonial d'assurer sélectivement l'approvisionnement des secteurs économiques (et des classes sociales) fonctionnels eu égard à la reproduction de la

domination coloniale et capitaliste (villes, appareil administratif, zones « riches » où l'approvisionnement vivrier passe par le marché). Ainsi, l'État aurait-il contribué à fixer un bas prix relatif des produits agricoles et facilité la tâche essentielle des entreprises coloniales : opérer à leur profit un transfert de valeur aux dépens de la rémunération des producteurs locaux de produits alimentaires et de la production agricole en général.

Cette argumentation a une portée également limitée au regard des faits historiques. Il est certes vrai qu'au-delà des formulations humanitaires justifiant l'oeuvre colonisatrice (ou, plus tard, la nécessité de l'État-développeur), les politiques alimentaires visent moins à assurer la reproduction individuelle des travailleurs (la reproduction de la force de travail en tant que valeur d'usage, qui est l'affaire de chaque ménage) que la reproduction de l'ensemble de la population exploitée (la reproduction de la force de travail en tant que « facteur de production », qui seule intéresse le capital par appareil d'État interposé) ainsi que l'indique J.-P. Olivier de Sardan [1979]. Mais les multiples tentatives de l'État pour maîtriser le marché vivrier, sa crainte perpétuelle d'une prolétarianisation excessive et incontrôlable de la population rurale montrent à l'évidence qu'il considérait les effets de cette stratégie comme dangereux à terme pour lui-même et pour les principes financiers (autonomie budgétaires de la colonie) et économiques (limiter les importations de matières premières agricoles alimentaires, développer les exportations de produits agricoles utiles à la Métropole) de la mise en valeur coloniale.

Résumons-nous. L'« enjeu vivrier » apparaît d'emblée comme un élément fondamental du rapport entre l'appareil d'État colonial et les sociétés locales et inaugure le paradigme vivrier qui se perpétue de nos jours : une représentation archaïsante du système de production indigène justifie l'intervention administrative pour organiser l'approvisionnement du secteur économique directement lié à la mise en valeur projetée. Les politiques volontaristes - dont les énoncés d'alors apparaissent singulièrement contemporains - échouent dans leurs grandes lignes, sauf lors de quelques épisodes où l'administration est contrainte par la conjoncture de « libéraliser » le secteur alimentaire administré. Un contre-discours (existant toujours à l'état latent parmi les agents du développement colonial) est alors momentanément officialisé, reconnaissant le poids et l'efficacité possible du secteur indigène « parallèle ». Très rapidement, cependant, l'administration en revient au paradigme classique selon une procédure que ne peuvent expliquer les arguments techniques avancés par ses agents.

Les théories dérivées de l'échange inégal ne sont pas plus satisfaisantes. L'argument d'une prolétarianisation délibérée des producteurs par l'État colonial puis néo-colonial par le biais d'une

politique alimentaire perverse (ou inexistante) ne prouve rien d'autre que l'existence de rapports de force inégaux et ne nous dit rien de la logique des producteurs sinon qu'elle est ramenée dogmatiquement à celle du capital [J.-P. Olivier de Sardan 1979]. Or, plus encore que dans le cas du modèle du capitalisme développé où celui-ci est en mesure d'intervenir directement dans les procès de production, ces rapports de force méritent d'être analysés en tant que tels à propos de la production agricole et plus particulièrement vivrière, que l'appareil d'État et les rapports sociaux spécifiques au capitalisme ont du mal à se soumettre directement (ibid).

L'appréciation des effets réels de la politique vivrière coloniale (et actuelle) passe donc nécessairement par une analyse de la confrontation entre les logiques et les pratiques des producteurs, d'une part, et les logiques et les pratiques du dispositif colonial et étatique, d'autre part - analyse qui exclut précisément le postulat dualiste du paradigme vivrier (autosubsistance/économie marchande « officielle ») et souligne au contraire, à travers la multiplicité des situations possibles, *la concurrence du secteur « indigène » vis-à-vis du secteur « colonial »* (aujourd'hui du secteur « informel » vis-à-vis du secteur « structuré ») dans la sphère marchande de la production vivrière. *C'est dans cette concurrence que réside, du point de vue de l'État, l'éternel problème alimentaire et non, comme le paradigme vivrier tend à le faire accroire, dans l'incapacité technique de la production et de la distribution locales de répondre aux transformations économiques et sociales.*

L'analyse historique conjuguée de l'agriculture vivrière et des politiques d'intervention de l'État à son endroit montre à l'évidence qu'il existe, dès l'origine, entre ces deux ordres de réalité, une marge d'indétermination qui délimite précisément l'enjeu de toute politique économique. Les producteurs et les distributeurs « informels » n'ont de cesse de tirer partie ou de minimiser les risques, en les détournant, des projets à long terme élaborés par le dispositif (public et privé) émanant du circuit officiellement reconnu par l'État : ils bénéficient pour cela du poids économique dominant de la « sphère des besoins » propre à la société civile ivoirienne en procès, même si cette dernière est politiquement soumise à l'appareil d'État.

Pour sa part, celui-ci, hormis quelques épisodes de circonstance où il est poussé par nécessité à plus de réalisme, a beaucoup de mal à intégrer dans ses analyses et ses diagnostics la diversité et la subtilité des formes et des processus non prévus par le paradigme vivrier dominant. On a véritablement affaire à un système de représentations mis en place dès les années 1930 pour la Côte-d'Ivoire dans lequel le secteur des productions vivrières est abordé sous l'angle du postulat d'inversion évoqué en introduction : il n'a pas d'existence propre et de détermination reconnue, sa capacité de contribuer à la régulation de l'ensemble

économique national est évaluée négativement eu égard aux seuls déterminants consacrés par la pensée symbolique en matière de développement : le marché sous sa forme connue en Occident et l'État.

En dépit des observations et des analyses de bon sens qu'un certain nombre d'administrateurs coloniaux n'ont pas manqué de faire assez régulièrement, l'exercice du développement a consisté (et consiste toujours) à passer, comme dans les dessins de Escher, d'une forme d'intervention à une autre qui en inverse le sens, par de simples variations des mêmes composantes élémentaires(27). Les solutions préconisées peuvent être libérales, incitatives, dirigistes et planifiées ou, sous des formes plus contradictoires et confuses, prôner une intervention orientée vers le développement autocentré, communautaire et « alternatif » ; mais dans tous les cas la « vérité » du secteur vivrier ne peut advenir que par une intervention extérieure, que son archaïsme appelle inévitablement et dont on attend qu'elle le *contraigne* à s'ajuster aux besoins préétablis du développement.

\*

\*\*

Les hypothèses historiques sur lesquelles sont fondées les diagnostics en matière de production et de politiques vivrières ne résistant guère à une analyse documentée, suffirait-il d'exposer cette évidence pour que soit prise en compte la capacité d'autonomie et d'initiative que le secteur vivrier a manifesté dans l'histoire économique et sociale de la Côte-d'Ivoire ? Est-il possible de rompre le cycle par lequel est reproduit le paradigme vivrier, qui pose comme une évidence qu'en Côte-d'Ivoire, comme dans tous pays sous-développés, la production alimentaire n'est pas en situation d'induire par elle-même des ajustements dans la longue durée ?

Depuis au moins les années 1930, les politiques de développement apparaissent, dans ce domaine et dans d'autres, comme largement indépendantes de toute sanction du réel. Plus encore, les échecs répétés des politiques d'intervention pour absorber et soumettre le secteur « indigène » ou « informel » au circuit vivrier officiel confortent au contraire le dispositif d'intervention dans la croyance à l'inaptitude de ce secteur à s'adapter aux transformations globales et, à plus forte raison, à les susciter. A la manière de l'efficacité symbolique, répétitivité et ritualisation valent administration de la preuve. Les conséquences inattendues ou contre-productives ne sauraient être imputables au modèle d'interprétation ou de représentation de la réalité, mais à des "effets pervers" qui lui sont étrangers - ceux-là mêmes que la perspective historique permet de saisir comme les résultats "normaux" de la confrontation entre les acteurs de la filière vivrière et leur environnement institutionnel.

Cette illusion -encore renforcée par la confusion entretenue par le discours libéral- a-t-elle encore un avenir? Quelques travaux, nécessairement iconoclastes, font espérer le contraire(28) mais cela reste improbable. Il faudrait en passer par la déconstruction de l'objet même de développement, le refus de toute explication téléologique et, en fin de compte, par la remise en question de la "culture de développement" dans son ensemble. Autant dire que la question restera longtemps du domaine de la connaissance fondamentale et inapplicable.

## NOTES

(1) Ce travail s'inscrit dans un programme de recherches mené en collaboration avec J.-P. Dozon sur l'histoire économique et sociale de la Côte-d'Ivoire.

(2) Voir notamment les études régionales du début des années 1960 (Ministère du Plan), l'étude BPDA - IFCC [1963], S. Amin [1967], SEDES [1972], CIERIE [1978], Richard [1981], CIRES [1983], Haubert [1985].

(3) Voir G. Bosman [1705], E. Bouet-Willamez [1978], K. Y. Daaku [1970], F. R. Irvine [1953], C. W. Newburry [1971].

(4) On regroupe conventionnellement dans les Akan les peuples anyi, baule, abron, asante, fanti, nzima, etc., de la Côte-d'Ivoire et du Ghana.

(5) Il en va de même dans le Nord ivoirien où, à l'époque coloniale, les céréales dominaient en pays senufo (dépourvu d'un système de pouvoir centralisé) et l'igname dans les royaumes kulango.

(6) Voir R. Portères [1950 et 1960]. On consultera aussi les chapitres 19 et 20 d'*Écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique* [1983].

(7) Il est possible que certains ignames sauvages faisant actuellement l'objet de cueillette aient été auparavant cultivées avant d'être supplantées par les céréales [R. Schnell 1957 : 123, d'après Chevalier].

(8) Voir par exemple la bibliographie (déjà un peu datée) de A. G. Hopkins [1973].

(9) Il est intéressant de noter, en prenant l'exemple du maïs, que l'introduction d'une plante par les Européens s'accompagne aussi d'une spéculation commerciale en vue de l'exportation. Il est probable que, de la même manière, les « foyers d'introduction » du riz asiatique par les Européens en Guinée, Sierra-Léone, Libéria doivent être aussi envisagés comme des « foyers d'exportation » ou d'agriculture vivrière spéculative du point de vue des agricultures africaines.

(10) « Julia » désigne ici les marchands islamisés originaires du monde mande et du pays hausa ; les « Asoko » sont des courtiers spécialisés originaires de la partie orientale de la côte akan.

(11) Voir O. Dapper [1685], Lartigue [1851]. Loyer [1935]. F. Verdeaux [1981].

(12) Nous avons essayé de montrer pour le Baule qu'il est nécessaire d'intégrer les activités non agricoles dans le système de valorisation agricole de l'époque précoloniale [J.-P. Chauveau 1982].

(13) Voir en annexe les termes scientifiques des principales plantes citées.

(14) A cet époque, l'écart des prix de l'igname et du riz décortiqué local en pays baule est de l'ordre de 1 à 3 (prix ramenés au kilogramme).

(15) M. Haubert [1985], A. Sawadogo [1977] et P. Pélissier [1974] font plutôt figure d'exceptions. Voir aussi J. Chataigner [1985].

(16) Les formes originelles de main-d'oeuvre agricole rémunérée dans le Sud-Est étaient d'ailleurs associées à la cession du droit d'usage de terres à vivriers à des étrangers originaires du Nord et de l'Ouest. Ces derniers pouvaient commercialiser à leur compte leur production.

(17) Mais quelques régions sont obligées d'importer des produits vivriers : Man, Bouaflé notamment.

(18) Parmi les très nombreuses études sur les « pré-conditions » agraires du développement, citons l'ouvrage de P. Bairoch [1963]. Bien que le sens de la détermination entre transformations agraires et transformations industrielles soit toujours discuté, il y a au moins accord sur un point : l'émergence d'activités industrielles de type nouveau s'est appuyée sur l'existence préalable en milieu rural de petits entrepreneurs, artisans, manoeuvres et ouvriers semi-agriculteurs que les progrès de la « Révolution industrielle » ont contraints au déclin ou à la disparition. C'est sur cette « réserve de main-d'oeuvre » et non sur la main-d'oeuvre strictement agricole que s'est constitué le nouveau secteur industriel [F. Braudel 1979, E. Weber 1983]. La question a été insuffisamment soulevée à propos de l'Afrique noire, ou tout au moins de certaines régions où existaient dès avant la

colonisation des éléments importants de spécialisation régionale et professionnelle du travail. Il semblerait que « l'exode rural » ait concerné différemment les groupes ainsi diversifiés [voir par exemple J.-P. Chauveau 1982 et 1983 pour le pays Baule].

(19) Voir la clarification terminologique déjà ancienne de G. Rullière [1966]. Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, il n'y a pas lieu de tenir compte d'une dégradation en longue période du niveau de satisfaction des besoins alimentaires [S. Amin 1967].

(20) Nous distinguons ainsi la *consommation*, qui est le *fait* de subvenir aux besoins, et la *subsistance*, qui concerne les *produits* nécessaires à la consommation. Cela nous a amené à reformuler la problématique d'Olivier de Sardan [1979] que nous avons par ailleurs beaucoup utilisée.

(21) Pour une analyse historique du secteur de l'économie de plantation montrant qu'elle n'est pas le simple résultat du projet et de la violence des colonisateurs mais un détournement par les agriculteurs de ce projet et de cette violence, voir J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon 1985.

(22) Dans la première décennie de la colonisation les « rations » alimentaires des auxiliaires indigènes étaient données sous forme de biens d'échange acceptés par les populations contre des produits alimentaires (par exemple perles et corail en pays baule).

(23) L'approvisionnement des entreprises privées (plantations industrielles, chantiers forestiers) est noté partout comme un facteur important de l'expansion de la commercialisation vivrière. Toutefois des entreprises se sont ainsi spécialisées dans l'agriculture vivrière commerciale au début de la période coloniale [H. Yayat d'Alépe 1979]. Par la suite, certaines exploitations privées de Basse-Côte inclurent la commercialisation de produits agricoles alimentaires dans leurs activités. Mais, de façon générale, le colonat ne s'est guère intéressé à la production vivrière du fait de son approvisionnement privilégié par les importations.

(24) Malgré sa valeur heuristique du point de vue de la théorie anthropologique générale [voir notamment Cl. Meillassoux 1960] ces modèles ont abouti assez rapidement au constat banal que les rapports de production des sociétés rurales africaines étaient organiquement différents des rapports de production capitalistes, sans pouvoir rendre compte des variations importantes des phénomènes d'échanges spécifiques. Les modèles d'autosubsistance et de vente de surplus ont été très rapidement mis en cause, nous l'avons vu, par les autorités administratives elles-mêmes. Ils sont généralement critiqués dans des travaux déjà anciens comme ceux de F. R. Irvine [1934] et de B. F. Johnston [1958]. De façon générale, les chercheurs francophones sont restés plus longtemps attachés à ces modèles que les auteurs anglophones [voir par exemple S. S. Berry 1984, J. E. Flint 1977, K. Hart 1982, J. F. Munro 1984].

(25) L'autonomie du secteur vivrier paysan nous semble due autant à l'existence précoce d'échanges marchands au sein du circuit « indigène » qu'à la faible intégration au marché capitaliste en tant que tel, comme le soutient Goran Hyden, qui ne met ainsi en évidence qu'une partie de l'explication. Sur la thèse de Hyden voir S. S. Berry [1984] et P. Geschiere [1984].

(26) Voir par exemple J.O. Igue [1983]. Concernant les produits vivriers, l'entêtement des autorités coloniales à entraver les formes de transactions anciennes est une des causes du caractère caché et clandestin que l'on attribue aux échanges marchands sur ces produits. Dès 1897 interdiction est faite de vendre des produits alimentaires ailleurs qu'au marché de Grand-Bassam. Une mesure semblable est prise à Bouaké au début des années 1900. Sans être toujours efficaces, ces mesures montrent surtout l'importance précoce de ces formes de transaction et la méfiance largement irraisonnée qu'elles inspirent aux autorités - qui n'avancent même pas toujours des raisons sanitaires.

(27) Nous reprenons en substance une formulation de F. Héritier à propos de « l'exercice de la parenté ».

(28) Notamment le *review essay* extrêmement stimulant de Sara S. Berry [1984]. Voir aussi le programme présenté par le Groupe de travail sur l'analyse des différentes interprétations de la crise des agricultures sous-développées [1984].

## BIBLIOGRAPHIE

La plupart des informations concernant les politiques et les conjonctures économiques sont tirées de documents d'archives : Archives nationales du Sénégal (anciennes archives de l'AOF) ; Archives nationales de Côte-d'Ivoire (Affaires économiques et Agriculture surtout) ; dans une moindre mesure, Archives de la France d'Outre-Mer.

**Amin S.**, 1967 - a) *Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire*, Paris, éd. de Minuit.

- b) « Le développement du capitalisme en Afrique Noire », *L'Homme et la société*, 6 : 107-120.

**Aspe-Fleurimont L.A.**, 1901 - *L'organisation économique de l'Afrique occidentale française. Liberté-réglementation. Rapport adressé à M. le Ministre du commerce et de l'industrie*. Paris, Imp. F. Levé.

**Aubertin C.**, 1983 - « Histoire et création d'une région sous-développée. Le Nord ivoirien », *Cahiers ORSTOM, Sciences Humaines*, XIX, 1 : 23-58.

**Atsain A.**, 1983 - « Les produits importés dans la consommation alimentaire ivoirienne et les perspectives de débouchés sur les marchés extérieurs », in *Les cultures vivrières : éléments stratégiques du développement agricole ivoirien*, Actes du séminaire organisé par le Centre Ivoirien des Recherches Économiques et Sociales, Abidjan, CIRES, 1. 2 : 461-478.

**Bairoch P.**, 1963 - *Révolution industrielle et sous-développement*. Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur.

**Barrau J., Gourou P., Sautter G.**, 1983 - « Populations, civilisations et sociétés humaines », *Écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique*, Paris, ORSTOM-UNESCO.

**BDPA-IFCC**, 1963 - *L'agriculture de la zone forestière*, in : *Étude pour la reconversion des cultures de caféier de la République de Côte-d'Ivoire*, Multigr.

**Berry S.S.**, 1984 - « The Food Crisis and agrarian Change in Africa ; A Review Essay ». *African Studies Review*, vol. 27, 2 : 59-112.

**Blanc-Pamard C., Peltre P.**, 1984 - « Dynamique des paysages préforestiers et pratiques culturelles en Afrique de l'Ouest (Côte-d'Ivoire centrale) », *Le développement rural en questions*. Paris, ORSTOM : 55-74.

**Bosman G.**, 1705 - *A new and accurate description of the Coast of Guinea...* Londres.

**Bouet-Willaumez E.**, 1848 - *Commerce et traite des Noirs aux côtes occidentales d'Afrique*. Paris, Imp. nationale. (Réédition 1978. Genève, Slatkine Reprints).

**Braudel F.**, 1979 - *Civilisation matérielle et capitalisme XVe-XVIII<sup>e</sup> siècle, tome 3. Le temps du monde.* Paris, Armand Colin.

**Capet M.**, 1958 - *Traité d'économie tropicale.* Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

**Chataigner J.**, 1985 - « Situation et perspectives de la production alimentaire en Côte-d'Ivoire », *Économie et société, Cahiers de l'ISMEA*, série A. G., n°18 : 57-81.

**Chauveau J.-P.**, 1982 - « L'image de l'agriculture baule et les développeurs. Référent précolonial et réalités historiques (Côte-d'Ivoire) », *Économie rurale*, 147-148 : 95-101.

- 1983 - « Le secteur informel en pays baule : création coloniale ou survivances d'activités traditionnelles ? », *Le développement : Idéologies et pratiques*, Paris, ORSTOM : 221-240.

**Chauveau J.-P., Dozon J.-P.**, 1985 - « colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, XXI, 1.

**Chauveau J.-P., Dozon J.-P., Richard J.**, 1981 - « Histoires de riz, histoires d'igname : le cas de la moyenne Côte-d'Ivoire », *Africa (I.A.I.)*, 51, 2 : 621-658.

**CIERIE**, 1978 - *Synthèse et interprétation de l'évolution récente des prix des produits vivriers traditionnels de 1970 à 1977*, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Abidjan, 1978, multigr.

**CIRES**, 1983 - *Les cultures vivrières : Élément stratégique du développement agricole ivoirien*, textes du séminaire organisé par le Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales, mai 1982, Abidjan, 2 vol.

**Daaku K.Y.**, 1970 - *Trade and politics on the Gold Coast.* Oxford. Clarendon Press.

**Dapper O.**, 1685 - *Description de l'Afrique...* Amsterdam, Waesberge, Boom et Van Someren.

**Diallo M., et al.**, 1985 - *Urbanisation, croissance démographique et systèmes alimentaires à Abidjan*, Document final, multigr.

**Domergue-Cloarec D.**, 1974 - *La Côte-d'Ivoire de 1912 à 1920. Influence de la première guerre mondiale sur l'évolution politique, économique et sociale*, Thèse de 3e cycle, Toulouse le Mirail.

**Dozon J.-P.**, 1978 - « Logique des développeurs/réalité des développés : bilan d'une expérience de développement rizicole en Côte-d'Ivoire », *Mondes en développement*, 24.

*Écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique*, 1983 - ORSTOM-UNESCO.

**Flichman G.**, 1984 - « Les échanges internationaux de produits alimentaires de base depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ». *Système de production, politiques agricoles, espace international : approche économique et éléments de méthode*, session internationale de formation, « Alternatives technologiques et stratégies de développement rural » : 97-114, multigr.

**Flint J.E.**, 1977 - « Economic Change in West Africa in the Nineteenth Century » in J.F. Ade Ajayi et M. Crowder ed., *History of West Africa*, Londres, Longman : 380-401.

**Gbagbo L.**, 1982 - *Côte-d'Ivoire, Économie et société à la veille de l'Indépendance (1940-1960)*. Paris, L'Harmattan (Bibliothèque du développement).

**Geschiere P.**, 1984 - « La paysannerie africaine est-elle captive ? Sur la thèse de Goran Hyden, et pour une réponse plus nuancée », *Politique Africaine*, 14 : 13-33.

*Groupe de travail sur l'analyse des différentes interprétations*, 1984 - *de la crise des agricultures sous-développées*, Association internationale des Économistes ruraux, multigr.

*Guide du commerce et de la colonisation à la Côte-d'Ivoire*, 1901 - Office colonial.

**Hart K.**, 1982 - *The political Economy of West Africa Agriculture*. Cambridge, Cambridge University Press.

**Haubert M.** (avec la collaboration de C. Frelin), 1985 - « Quelle autosuffisance ? » *Politiques alimentaires et structures sociales en Afrique Noire*, Paris, IEDES - Presses universitaires de France : 13-63.

**Hirsch R.**, 1985 - *Les effets pervers d'une politique des prix officiels à la production : l'exemple du paddy et du riz en Côte-d'Ivoire, communication au séminaire : d'économie et de sociologie rurales du CIRAD*, Montpellier, multigr.

**Hopkins A.G.**, 1973 - *An Economic History of West Africa*. Londres, Longman.

**Igue J.O.**, 1983 - « L'officiel, le parallèle et le clandestin », *Politique africaine*, 9 : 29-51.

*Inventaire économique et social de la Côte-d'Ivoire, 1947-1958*  
- 1960 - Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan, Service de la Statistique.

**Irvine F.R.**, 1953 - *A text book of West African Agriculture, Soils and Crops*. Londres (1<sup>re</sup> ed., 1934).

**Johnston B.F.**, 1958 - *The staple food economies of Western Tropical Africa*. Stanford, Stanford University Press.

**Labouret H.**, 1933 - « L'alimentation des indigènes en Afrique occidentale française » in G. Hardy et C. Richet fils, *L'alimentation indigène dans les colonies françaises*, Paris, Vigot frères : 139-154.  
- 1945 - *Paysans d'Afrique occidentale*. Paris, Gallimard.

**Lartigue Cap.**, 1851 - « *Rapport sur les comptoirs de Grand-Bassam et d'Assinie* », *Revue Coloniale*, oct. : 329-373.

**Léon Y.**, 1983 - « Les cultures vivrières et le problème alimentaire de la Côte-d'Ivoire », *Économie rurale*, 156 : 41-46.

**Loyer G.** (Révérend Père), 1935 - « Relation du voyage du royaume d'Issiny, 1702 » in P. Roussier *L'établissement d'Issiny 1687-1702*. Paris, Larose : 109-235.

**Meillassoux Cl.**, 1960 - « Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'autosubsistance », *Cahiers d'études africaines*, 4 : 38-67.

**Miège J.**, 1954 - « Les cultures vivrières en Afrique occidentale », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, VII : 25-50.

Ministère du Plan de Côte-d'Ivoire, 1965 - *Étude régionale de Bouaké 1962-1964*.

- 1965 - *Région de Korhogo. Étude de développement socio-économique (SEDES)*.

- s.d. - *Étude générale de la région de Man (BDPA)*

- 1967 - *Région du Sud-Est. Étude socio-économique (SEDES)*.

- s.d. - *Région de Dalao-Gagnoa. Étude socio-économique (SEC-OBM)*.

**Munro J.F.**, 1984 - *Britain in Tropical Africa 1880-1960. Economic Relationships and Impact*. Lond., Macmillan Press.

**Newbury C.W.**, 1971 - « Prices and Probability in early Nineteenth Century West African Trade », *The Development of indigenous Trade and Markets in West Africa*, Oxford University Press : 91-106.

**Olivier de Sardan J.-P.**, 1979 - « Articulation, subsistance, reproduction : quelques réflexions abstraites sur un cas concret », Contribution to the Conference *Underdevelopment and Subsistence Production*. Bielefeld, multigr.

**Pales L.**, 1954 - *L'alimentation en A.O.F.*, Dakar, ORANA.

**Pélissier P.**, 1974 - « Agriculture de développement : l'exemple de la Côte-d'Ivoire », *Bulletin de l'Association des géographes français*, mars-avril.

**Portères R.**, 1950 - « Vieilles agricultures de l'Afrique intertropicale », *L'agronomie tropicale*. 9-10 : 489-507.

- 1951 - « Notes pour servir à une introduction à l'histoire de l'alimentation végétale dans les régions montagneuses forestières de l'Ouest africain (des Monts de Loma au Massif des Dans), *Ire Conférence internationale des Africanistes de l'Ouest*, Dakar, IFAN, t. II ; 82-92.

- s.d. - « Les successions linéaires dans les agricultures primitives de l'Afrique et leur signification », Senlis, Imp. réunies, 2 vol.

**Richard P.**, 1981 - *La commercialisation devant le problème vivrier en Côte-d'Ivoire. Éléments d'analyse et de réflexion à partir des produits du Nord.* Centre ORSTOM de Petit-Bassam. Abidjan.

**Rougerie G.**, 1957 - « Les pays agni du Sud-Est de la Côte-d'Ivoire forestière », *Études éburnéennes*, 7 : 7-213.

**Ruf F.**, 1984 - « Quelle intensification en zone forestière ivoirienne ? Pour quelles exploitations ? » *Actes de séminaire du Groupe de travail Économie rurale*, Montpellier, GERDAT : 5-46, multigr.

**Rullière G.**, 1966 - « De l'agriculture de subsistance à l'économie du développement », *Développement et civilisation*, 28 : 7-20.

**Sawadogo A.**, 1977 - *L'agriculture en Côte-d'Ivoire.* Paris, P.U.F.

**Schnell R.**, 1957 - *Plantes alimentaires et vie agricole de l'Afrique noire.* Paris, Larose.

**SEDES**, 1972 - *La commercialisation de produits vivriers. Étude économique.* Paris, multigr.

**Sorel F.**, 1933 - « L'alimentation des indigènes en Afrique occidentale française », in G. Hardy et C. Richet, *L'alimentation indigène dans les colonies françaises*, Paris, Vigot frères : 155-176.

**Tuinder B.A. den**, 1978 - *Ivory Coast. The Challenge of Success*, A World Bank Country Economic Report. Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press.

**Verdeaux F.**, 1981 - *L'aïzi pluriel. Chronique d'une ethnie lagunaire de Côte-d'Ivoire*, thèse de 3e cycle, Paris, E.H.E.S.S., multigr.

**Weber E.**, 1983 - *La fin des terroirs. La modernisation, de la France rurale 1870-1914.* Paris, Fayard - Éditions recherches.

**Yayat d'Alépé H.**, 1979 - *Une économie coloniale de transition : la Côte-d'Ivoire de 1893 à 1919*, thèse de 3e cycle, Paris VII, multigr.

## ANNEXE 1

### Indicateurs d'évolution de la part des importations de produits alimentaires de base dans les importations et exportations de la Côte-d'Ivoire (1898-1983)

Années	Imp. aliment/ Imp. total (%) (en valeur)	Imp. de riz/ Imp. total (%) (en valeur)	Imp. de blé et farine imp. tot. (%) (en valeur)	Volume d'impor- tation de riz (milliers de tonnes)	Imp. de riz/ exp. total (%) (en valeur)
1898		2			2,2
1909		4,7		2,2	
1912		6,4		3,8	0,6
1914		5,1			
1915				1,8	
1918		négl.		0,004	négl.
1919		négl.		0,005	négl.
1920			2,2		
1931		2,7		2,8	2,6
1932		0,6		0,5	0,4
1933		0,6		0,8	0,5
1934		1	1,2	0,8	
1935		0,8		1,8	0,7
1936		1,1		2,9	1
1937		2,3		7,4	2
1938		1,9		4,5	1,5
1939		1,7		5	1,9
1941	5,5				
1944	24,6				
1947	6,6				
1948	11,4	1947 : négl.			
1950	12,2	7,4			1,2
1955	12	2,5	2,3	16,7	1,9
1958	11	1,7	1	14	1,2
1960	18	2,7	0,5	35	2,3
1965	16,5	3,5	2	78	3,1
1970	12,9	1,7	1,2	79	1,6
1975	14,1	négl.	1	1,6	négl.
1980	8,9	2,9	1,4	253	3,6
1981	11,9	4,9	1,7	335	4,6
1983		4,3	1,7	382	4,6

Sources : Aspe-Fleurimont 1901 ; Gouvernement de l'A.O.F. 1910 ; Domergue-Cloarec 1974 ; Yayat d'Alépé 1979 ; Gbagbo 1982 ; Amin 1967 ; Inventaire Économique et Social 1958 ; Den Tuinder 1978 ; Diallo *et al.* 1983 ; Archives Côte-d'Ivoire XIII-29-2/22 ; Commerce extérieur de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta de 1931 à 1954 ; Statistiques d'importation aimablement communiquées par G. Duruflé.

## ANNEXE 2

### *Appellations scientifiques des principaux genres et espèces végétaux cultivés cités dans le texte*

**Riz :** *Oryza* : *Oryza glaberrima* d'origine africaine, et *Oryza sativa* (qui a surtout bénéficié de l'expansion de la riziculture).

**Mil** (petit mil ou mil pénicillaire) : *Pennisetum typhoides*

**Sorgho :** *Sorghum vulgare pers.*

**Igname :** *Dioscorea* : *Dioscorea alata*, plutôt tardive : *Dioscorea cayennensis*, plutôt précoce et à vocation davantage forestière, à une ou deux récoltes.

**Taro :** *Colocasia esculentum* et surtout *Xanthosoma sagittifolium*

**Manioc :** *Manihot utilissima*

**Banane plantain :** *Musa paradisiaca*

**Haricot :** *Vigna spp.*



# **SOCIÉTÉS DE PECHEURS ET ENVIRONNEMENT**

## **Savoirs et appropriation halieutique du milieu.(\*)**

**François VERDEAUX**

Activité de prélèvement, parfois de prédation, sur un milieu naturel qui, à la différence des terroirs agricoles, ne semble a priori ni travaillé ni transformé, la pêche est un bon exemple de la façon dont les hommes, depuis longtemps, pensent et mettent en oeuvre leur rapport à ce que nous appelons depuis peu "l'environnement", sous entendu, naturel. Pour éviter toute confusion on distinguera par la suite le milieu naturel proprement dit et l'environnement (des pêcheurs); le premier étant, avec le marché et les structures sociales et politiques, l'une des composantes du second. Exemple, l'activité de pêche l'est tout d'abord parce que, pratique immémoriale, elle reste, à la différence de la chasse et de la cueillette, une production de tout premier ordre à l'échelle mondiale et la source, souvent la meilleure marché, de protéines animales. Or les contraintes et contradictions propres à ce mode d'exploitation de ressources naturelles sont, dans leurs principes généraux, invariantes : quels que soient les techniques de capture et le niveau capitalistique, la reconduction des conditions de la production, voire, à partir d'une certaine intensité d'exploitation, la simple pérennité de l'activité, nécessitent une régulation globale des prélèvements.

Cette universalité, dans le temps et dans l'espace, des limites inhérentes à ce type d'échange entre les hommes et le milieu a suscité, bien antérieurement aux préoccupations écologiques actuelles, la définition progressive de ce qu'on peut appeler le "paradigme halieutique". Les modalités de cette "indispensable rationalisation de l'exploitation d'une ressource vivante, renouvelable et non appropriée"(1) ont été définies, dès les années cinquante, à partir de modèles biologiques puis bio-économiques de "gestion rationnelle des stocks". C'est la biologie des pêches ou "halieutique"(2).

Schématiquement, il s'agit, à partir de l'analyse statistique des interrelations entre dynamique de population des stocks naturels et intensité de l'effort de pêche, de définir les quantités optimales de

---

(\*) Extrait de : *Afrique Contemporaine* n° 161, janv. mars 1992, p. 125-144.

(1) F. Verdeaux - Présentation. *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 25, 1-2, 1989, p.5 et titre de la deuxième partie de ces mêmes Cahiers p.21.

(2) Voir B. Gilly in *Ibid.* pp.23-34.

poissons pêchables sans altérer la reproduction de la population en question.

Le second caractère exemplaire des liens des groupes de pêcheurs avec le milieu naturel qu'ils exploitent réside précisément dans le rôle prépondérant qu'y jouent les "savoirs" et, plus généralement, les représentations du monde dont procèdent celles du milieu lui-même :

- Savoirs souvent imperceptibles, incorporés aux engins de pêche, auxquels ils confèrent leur efficacité. L'architecture de l'engin, sa pose et son maniement intègrent des paramètres aussi divers que la nature des fonds, les espèces et classes de taille recherchées, leurs comportements, les variations saisonnières, lunaires ou journalières des conditions de milieu.

- Savoirs qui sont en outre déduits ou indirects. A la différence du chasseur qui peut suivre des traces, observer un parcours, des habitudes et des comportements, le pêcheur, qui ne voit sa proie qu'une fois capturée, est contraint de reconstituer ces comportements à partir de corrélations d'indices indirects. Les repères topographiques, lorsqu'ils existent, ne sont pas suffisants ; les "lieux" et trajets fréquentés par telle espèce sont définis en fonction de la qualité de l'eau, sa température, sa transparence, sa profondeur ; par la nature des fonds, le climat, les mouvements hydrologiques... , paramètres, pour la plupart, éminemment variables. Activité de production, la pêche est simultanément une véritable **expérimentation** permanente de l'écosystème. Cette reconstitution induit en retour une construction "savante" du milieu(3), à la fois cognitive et sociale, puisque, sur une aire de savoir donnée, elle conditionne de façon homogène les comportements des acteurs.

- Cette incorporation de savoir au système d'exploitation permet enfin de passer de la simple prédation à cette "appropriation réglée du milieu qu'est la pêche"(4), c'est à dire à un système de production organisant les conditions de sa reproduction. En effet, les règles que se donnent les pêcheurs ou les instances de pouvoir responsables, pour assurer ces conditions minimales de reproduction, sont la transposition immédiate et exclusive de ces savoirs. Il est donc inexact de dire que le milieu exploité n'est ni travaillé ni transformé et demeure "sauvage". Le travail et les opérations techniques qui lui sont appliqués dans ce but, ne sont autres ici que "l'ensemble de ces savoirs et des pouvoirs qui les

---

(3) Définition et articulation spatio-temporelle de biotopes voire de "technotopes". Voir Fay (Cl.) 1990 - *Repères technologiques et repères d'identité chez les pêcheurs du Macina* (Mali). Multigr. 33p., à paraître in actes du séminaire ORSTOM-CNRS "Techniques et identités à partir de la caraïbe" (1992).

(4) F. Verdeaux 1991 (à paraître, cf. infra note n° 26).

articulent et qui permet ensuite de penser le poisson non plus comme objet de collecte mais... également, car investi par eux, comme moyen de production"(5). En d'autres termes, la production est organisée de telle sorte qu'elle prévoit, au travers même du mode de prélèvement -plus ou moins explicitement selon les cas- la reproduction des stocks de poisson. Mais elle ne prévoit pas que cela, du moins lorsqu'on prend en compte, comme ici, des systèmes de production existant et non plus simplement les principes "rationnels" des modèles techniques "d'aménagement des pêcheries". Par comparaison, la solution scientifiquement définie de "gestion rationnelle des ressources ichtyologiques" s'avère être une version partielle, culturellement déterminée et historiquement datée, du paradigme initial que d'autres sociétés posent et explorent différemment. Elle s'inscrit en effet, mais toujours implicitement, à l'intérieur d'une certaine vision - et donc organisation - du monde à laquelle renvoie involontairement l'habituelle précaution oratoire : "toutes choses étant égales par ailleurs".

Ce préambule était nécessaire pour situer l'apport de l'anthropologie à la compréhension de ce type de question.

Les circonstances, tout d'abord. Parce que les "choses" se révélaient si manifestement peu "égales par ailleurs" et les modèles de gestion si difficilement applicables, en l'état, aux pêcheries artisanales Ouest-africaines que l'on voulait "aménager", il a été fait appel à partir des années 1970 à des "socio-économistes" pour saisir la rationalité des systèmes et des acteurs réels. Les deux études de cas servant ici d'illustration (les sociétés lagunaires de Côte-d'Ivoire et les pêcheurs du delta intérieur du Niger au Mali) ont été conduites dans ce contexte, selon une optique anthropologique.

### *Spécificité de la démarche anthropologique*

L'anthropologie s'attache tout d'abord à décrire des situations concrètes et particulières ; plus précisément, posées en toute hypothèse comme singulières et uniques. Il ne s'agit donc pas d'appliquer à la réalité observée un modèle universel ou d'en rechercher la transposition ou les traces. Ce sont au contraire, les catégories locales, sociales et de pensée, qui sont prises en compte et leur articulation ou cohérence interne qui sont restituées. Les solutions ou configurations observables à un moment donné renvoient par ailleurs à un contexte. Elles constituent des états provisoires ou d'inachèvement, toujours susceptibles de transformations en fonction de ce que l'on a appelé "l'environnement". Y compris bien sûr dans les sociétés réputées "traditionnelles" en dépit

---

(5) Cl. Fay - Systèmes halieutiques et espaces de pouvoir : transformation des droits et des pratiques de pêche dans le delta central du Niger (Mali). Cahiers des Sciences Humaines, vol. 25, 1-2, 1989, ORSTOM, p.223.

de l'image qu'a pu en donner la littérature ethnologique. C'est la façon dont sont posées et articulées les questions et leurs processus de résolution qui ont un intérêt, sinon universel du moins général, en donnant lieu à comparaison (dans le temps et dans l'espace) et à recherche de constantes, traits de longue durée ou structures inconscientes.

Ce sont aussi des sociétés, et non "la pêche" isolément, qui doivent être prises en considération. L'activité, même dominante, est appréhendée comme un élément ou moment de la vie sociale. Elle est constamment référée à un tout. Hors de ce jeu d'interactions entre niveaux, domaines ou champs de la réalité sociale, elle n'a plus de sens ou, ce qui revient au même, en contient virtuellement plusieurs.

Il est néanmoins possible de privilégier l'étude de ce secteur particulier. Les investigations se focalisent alors sur les **savoirs** locaux et leur **mise en oeuvre** ; soit l'équivalent sociologique de la production scientifique, des politiques suivies en la matière, des principes de droit et des procédures administratives utilisées pour leur application. L'objet n'est donc pas le même que celui des investigations naturalistes ; il inclut au même titre que celles issues de la société concernée, les représentations exogènes du milieu (scientifiques ou/et étatiques), dans la mesure où elles interviennent effectivement dans l'organisation de sa mise en valeur.

Ce que vise à cerner plus spécifiquement l'anthropologie est le **rapport au milieu** établi par la société ou le groupe concerné à un moment donné ; soit "la combinaison des représentations rapports de force et enjeux sociaux qui informent règles et pratiques (y compris techniques) d'utilisation - ici d'exploitation - du milieu naturel"<sup>(6)</sup>. Les statistiques et analyses produites par la biologie halieutique mesurent, sous certains aspects, ce rapport lorsqu'elles caractérisent l'activité en terme de "volumes de capture", "effort de pêche", rendements divers et niveau d'exploitation des différents stocks (sous-exploitation, équilibre, sur-exploitation). Ce qui est ainsi mesuré est en fait la résultante d'un **ajustement permanent** entre les potentialités fluctuantes de l'écosystème et ces "facteurs sociaux", pris au sens large du terme, qui ne sont pas moins variables.

Or cet ajustement, par définition instable, n'est ni univoque ni hasardeux. Il est toujours pensé et organisé de telle sorte que les prélèvements soient **socialement réglés**. Ainsi, les deux exemples retenus montreront que les pêcheurs subordonnent la reproduction des stocks à la reproduction sociale, ou encore, que la ressource et plus généralement

---

(6) F. Verdeaux - Généalogie d'un phénomène de surexploitation : lagune aby (Côte-d'Ivoire) 1935-1982. *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 25; 1-2, 1989, p.201.

le milieu ne demeurent jamais des données "naturelles" extérieures à l'homme : ils sont toujours perçus, conçus et, en définitive, (re)construits en vue de leur appropriation.

C'est à ces procédures de traitement du milieu par différents types de "savoirs" que l'on s'arrêtera tout d'abord afin d'illustrer comment le premier est construit ou, pour ainsi dire, inventé par les seconds.

On se demandera ensuite, ce que "géraient" les systèmes de régulation "traditionnels" en suggérant que leur économie était en définitive très politique, articulant en un même système ordre du milieu et ordre social.

Leurs transformations récentes sous les effets conjugués du principe de domanialité (pour résumer l'intervention de l'Etat), de la croissance démographique et de l'extension du marché se traduisent par une dérégulation apparente du mode de prélèvement et tendent vers des situations de "sur-exploitation". Représentations scientifiques aidant, "la ressource" semble devenir l'unique objet de préoccupation et de gestion. Mais pour qui ? Les solutions esquissées en période de crise par les sociétés concernées indiqueraient plutôt que les intéressés continuent à penser la reproduction sociale et celle de la ressource comme interdépendantes.

C'est ce rapport là qui semble faire l'objet de "régulations", entraînant, depuis quatre à cinq décennies, des ajustements de plus en plus fréquents et, en première lecture, anarchiques. Abandon, adoption ou rejet de techniques, invention de droits néo-traditionnels, acceptation, récupération ou contestation du libre accès (domanialité) se combinent parfois pour tenter de rétablir un espace halieutique cohérent et approprié à une situation nouvelle. Mais l'instabilité de l'environnement au sens large(7), accentuée, comme dans le cas de la sécheresse au Sahel, par des perturbations affectant le milieu lui-même, ne cesse de se répercuter sur les modes d'exploitation : elle provoque ici une désappropriation du milieu suivie d'une pression accrue sur les stocks.

### **Représentations du milieu et constitution d'espaces halieutiques**

Les exemples cités sont situés dans des régions et des contextes clairement distincts. L'un est localisé en région forestière et côtière, l'autre en zone sahélienne. Ils s'inscrivent en outre dans des histoires, des aires politiques et des zones d'échange différentes. Par ailleurs, les

---

(7) Incluant les politiques publiques et l'évolution du marché du poisson.

deux milieux considérés - lagunes et fleuve-zone inondée - sont nettement différenciés tant par leur régime hydrologique, que par la teneur en sel de leurs eaux et la composition spécifique de leur faune aquatique. Les différences entre systèmes d'exploitation renvoient aux propriétés intrinsèques de ces milieux et aux singularités des contextes socio-historiques. Il est d'autant plus remarquable que, du point de vue du traitement et de l'appropriation du milieu, les deux cas présentent autant de similitudes. Cette parenté dans la façon de concevoir les propriétés du milieu et de les organiser en espace de production, entre situations a priori si différentes, confirme et étend au delà du cas d'espèce qu'il analyse, la remarque de Fay(8) : "le fleuve ou la plaine inondée ne "font" pas la pêche artisanale ; mais une certaine forme d'activité (artisanale, continentale) implique des contraintes dans la saisie de son espace" ; contraintes induisant un mode de découpage et d'attribution de l'espace caractéristiques de la production halieutique "en regard, par exemple, de l'espace agricole"(9). Autre point commun remarquable, l'homogénéité des procédures d'organisation de l'activité de la part de sociétés de type segmentaire qu'aucune instance supérieure n'unifie. Tout se passe au contraire comme si l'aire symbolique constituée autour des savoirs relatifs au milieu contribuait à intégrer un chapelet de groupes autonomes sous la commune condition de "pêcheurs" c'est-à-dire, dans les deux cas, de partenaires sinon exclusifs, du moins privilégiés des "forces" régissant le milieu (nos sociétés disent : des "mécanismes" ; à chacun sa métaphore...).

#### *Deux systèmes halieutiques : aires de savoir et pratiques homogènes.*

Les systèmes décrits sont ceux en vigueur jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Les transformations qui avaient commencé de les affecter, dès les années trente, ne deviennent significatives qu'à partir de 1945. Ils s'organisent autour d'un cycle annuel divisé en saisons de pêche ne recouvrant que partiellement les saisons climatiques et qui correspondent chacune à des combinaisons réglées de catégories techniques, sociales et territoriales ainsi qu'à des intensités d'activité différentes.

#### *Lagunes ivoiriennes.*

**Milieu.** Bien qu'alimentées partiellement par des fleuves à régimes différents, les deux principales lagunes ivoiriennes, ébrié et aby, connaissent globalement les mêmes caractéristiques hydrobio-

---

(8) Fay (Cl.) 1989a - Sacrifices, prix du sang, "eaux du maître" : fondation des territoires de pêche dans le delta central du Niger (Mali). *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 25, 1-2, 1989, ORSTOM, pp.153-170.

(9) Ibidem. p. 170.

climatiques. Pendant la grande saison des pluies (Mai à mi-Juillet) les cours d'eau en crue font monter le niveau de la lagune et le cordon littoral s'ouvre, permettant l'entrée d'espèces marines et un apport d'eau salée. Les passes entre mer et lagune se referment à partir de la fin de la petite saison des pluies (mi-septembre, fin octobre) qui fait suite à une petite saison sèche intercalaire. Les faunes ichthyologiques sont identiques, composées en proportion différentes, selon les saisons, d'espèces marines, estuariennes et d'eau douce dont la distribution spatiale varie globalement en fonction des saisons et de la salinité. La grande saison sèche qui couvre les six autres mois (novembre à avril), se caractérise par un retour progressif à une influence continentale exclusive.

**Pêcheurs.** L'histoire du peuplement s'étant passablement complexifiée avec le temps, on retiendra que le schéma initial est quasiment identique d'une lagune à l'autre. Les Prokpo en lagune ébrié et les Eotilé en lagune aby, sont à l'origine les groupes spécialisés dans la pêche. Leurs rapports privilégiés avec les génies d'eau en font les médiateurs obligés pour l'accès au milieu. Cette spécialisation étroite s'inscrit dans le cadre d'une division du travail régional où les groupes côtiers (Alladian, Essouma, Nzima) pratiquent une pêche maritime de subsistance, la fabrication du sel et le commerce de traite avec les navires marchands européens tandis que les populations de l'*hinterland* (Adioukrou, Ebrié, Abouré, Agni) se livrent à l'agriculture et au commerce entre l'intérieur et les groupes côtiers. Les cycles de pêche Prokpo (ou Aïzi) et Eotilé sont quasiment identiques, ne donnant lieu qu'à quelques variantes rituelles et techniques dont on signale au passage les plus significatives.

La grande saison de pêche (Mai à Octobre) est initiée par un rite d'ouverture concernant l'ensemble de la lagune (aby) ou effectué simultanément et à l'identique dans les différentes sections cultuelles (lagune ébrié). Exemple pris dans la partie occidentale de cette dernière : **Gun-kuala**, le génie "baleine" qui dort jusque là au fond de l'eau, retenant sous son ventre les poissons, est appelé par son prêtre puis attiré hors de son repaire au moyen d'un appât, laissant ainsi s'échapper ceux qu'il avait sinon générés, du moins couvés. Cette pêche symbolique qui vise non à la capture du génie mais à la libération du poisson, réaffirme annuellement les principes fondamentaux du rapport au milieu dans son ensemble : les pêcheurs détournent, ici par la ruse, le produit de ces forces "monstrueuses" avec lesquelles il est nécessaire de composer. Le poisson non encore pris n'appartient à personne, tout au moins pas aux hommes. La nature (sauvage) n'est accessible (domestiquée) que par la médiation des génies qui sont en outre générateurs et garants de l'abondance de la ressource.

**Cycles de pêche.** Les grandes pêches peuvent alors commencer. Si par principe toutes les techniques sont utilisables, en pratique la saison est

dominée par l'emploi de pièges fixes donnant lieu à appropriation temporaire d'emplacements aux propriétés particulières, dont les modalités d'accès sont précisément codifiées :

Les pêcheries-barrages<sup>(10)</sup>, constructions collectives constituées de palissades de nervure de palmier s'avancent vers le large sur plusieurs centaines de mètres, voire, dans certains cas<sup>(11)</sup>, sur plusieurs kilomètres, barrent plus ou moins profondément la lagune et amènent le poisson à s'engager dans une succession de chambres de capture dont il ne peut ressortir. Ayant toujours pour point de départ des haut-fonds, leurs emplacements sont contingentés ; elles ne peuvent en outre être mises en oeuvre que par, ou après intervention sacrificielle de l'aîné du lignage, intercesseur auprès du génie dont le pouvoir s'étend sur l'endroit. Dans la pratique les pêcheries sont exploitées par les membres du lignage concerné en respectant des modes d'attribution de parts ou de chambres de capture actualisant très précisément la hiérarchie lignagère. Un quart des emplacements contrôlés par le lignage peut être cédé à des étrangers moyennant restitution du tiers des captures au doyen-intercesseur. En lagune ébrié, les pêcheries villageoises *ané-vra* introduisent en outre une hiérarchie entre groupes locaux dans la mesure où elles sont les seules à barrer la lagune dans toute sa largeur. Peu nombreuses et espacées, elles sont le privilège des descendants des premiers occupants et relèvent de génies aux pouvoirs plus redoutables. Leur exploitation donne lieu à un cycle social pluriannuel, chaque lignage bénéficiant durant une saison de la chambre de capture la plus profitable. Les pêcheries-barrages, sont de par leur conception technique et leur disposition, des engins à vocation pluri-spécifique et dont les rendements sont particulièrement élevés.

D'autres sous-espaces saisonniers font également l'objet d'appropriation technique et religieuse. Hauts-fonds rocheux ou sablonneux, fonds de baies et embouchures de rivière sont fréquentés, en cette saison, pour leur reproduction ou la recherche de nourriture, par des espèces déterminées. Les plus notoires, inventoriés et nommés sont également sièges de génies, donnent lieu à des exclusivités techniques et sont aussi l'objet d'appropriation lignagère ou/et de restrictions d'accès.

A la différence des précédentes, les pêcheries *nono* (Eotilé) ou *niapra* (Aïzi) sont, au niveau technique, mises en oeuvre individuellement<sup>(12)</sup>. Le territoire de pose des *nono* correspond à une aire

---

(10) *Bi* en Aïzi, *atere* en Eotilé.

(11) Pêcheries *ané-vra* (Aïzi).

(12) Les troncs de palmier évidés qui servent à la capture d'une espèce particulière de silure sont appâtés à l'aide d'un individu mâle dont les "cris" attirent ses congénères.

de reproduction de l'espèce visée. Dans un exemple décrit par Cl. H. Perrot(13) pour la lagune aby, les engins sont immergés dans la baie de *Yasulo*, qui est exclusivement réservée à cette technique pendant toute la saison. Le prêtre du génie *Assohon* "ouvre la pêche" en mai et la referme en octobre. Par la suite, l'interdit de pêche en cet endroit est plus particulièrement contrôlé en Mars et Avril, période de fraie des espèces concernées. Sous l'autorité de l'un des sept lignages, la pêcherie de *Yasulo* est cette fois accessible à tous mais à la condition de verser au prêtre du lignage une redevance fixe, quatre fois plus forte pour les ressortissants des autres lignages.

Une dernière pêcherie celle des nasses (*tumo* ou *tuma* selon la lagune), fait l'objet d'une mise en oeuvre réglée. Les hauts fonds sablonneux qui lui sont réservés dépendent de génies subordonnés, ayant eux aussi leurs interlocuteurs lignagers attirés. L'accès ne donne plus lieu à d'autre forme de redevance que la participation, sous forme de dons en nature, au sacrifice effectué en début de saison. Chacun est alors libre d'y poser sa ou ses nasses à condition de respecter les restrictions et interdits (périodicité des relevés par exemple) édictés et contrôlés par le sacrificateur. La grande saison sèche correspond à une production halieutique ralentie. Chez les Eotilé les prêtres ont "ouvert la porte des génies", inaugurant une période plus particulièrement consacrée aux activités cultuelles. Une pêche de subsistance non réglementée est pratiquée à l'aide d'une panoplie d'engins individuels. La spécialisation de chaque engin sur une espèce ou/et une classe de taille, combinée à la connaissance du comportement des espèces, définit d'elle même les répartitions spatio-temporelles. Reliquat de la saison antérieure, le poisson n'appartient à personne et, en l'absence d'appropriation territoriale, est libre d'accès(14). La fin de la période est consacrée à la préparation, pour la grande saison de pêche à venir, des grands pièges fixes.

### *Delta central du Niger.*

**Milieu.** Déterminées dans leur importance et leur durée par les précipitations à sa source, dans le Fouta Djalon, le fleuve connaît trois phases hydrologiques (crue, décrue, étiage) déconnectées des deux grandes saisons climatiques locales mais liées en revanche au relief particulier de la région. En période de précipitations abondantes en amont, l'onde de crue atteint le lit mineur entre fin mai et début juin.

---

(13) Perrot (Cl.) 1989 - "Le système de gestion de la pêche en lagune Aby au XIXème siècle (Côte-d'Ivoire)". *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 25, 1-2, 1989, pp. 177-188.

(14) Il en va différemment avec ces engins plus prédateurs que sont les sennes lignagères (*ché pré* ou *pré kpassa* en lagune ébrié, *n'goyo* ou *bégya* en lagune aby) dont l'emploi en cette saison ne peut être que ponctuel, décidé par le doyen pour répondre à un besoin particulier.

Elle monte pendant trois mois environ avant de se déverser, via un réseau de chenaux naturels, dans la plaine pendant un laps de temps équivalent. C'est, pour les poissons qui y ont pénétré avec le flux, une zone et une période de reproduction et de croissance. La décrue s'amorce en novembre, vidant la plaine au cours des trois mois suivants. Les bras secondaires s'assèchent à leur tour pendant trois autres mois et le fleuve principal atteint l'étiage entre avril et mai. La situation, plus complexe, se caractérise selon l'expression de Fay (opus. cit.) par un "flux hydro-ichtyologique" qui induit physiquement une succession d'espaces et sous milieux temporaires, ainsi que des pièges et points de passage obligés naturels.

**Peuplement.** La division régionale du travail tend, dans ce cas aussi, à se confondre avec les divisions ethniques. L'histoire politique est marquée par une succession d'empires qui, sans soumettre la totalité des populations qui nous intéressent, ont conditionné, voire directement redistribué, droits et compétences territoriales des différents groupes. Les Bozo, dont il sera surtout question, se définissent comme pêcheurs et autochtones. Repoussés vers les zones d'inondation ou marécageuses et les bras secondaires dont ils sont devenus spécialistes de l'exploitation, ils associent à leur activité halieutique dominante la riziculture. Ils disent, semble-t-il avec raison, avoir été les premiers à détenir "la maîtrise pratique (...) et symbolique (...) de leurs espaces de production" (Fay opus. cit. p.162), singulièrement dans le domaine de la pêche. Les Somono, à l'origine groupe professionnel de laptots<sup>(15)</sup> créé à partir d'éléments de toutes origines, y compris Bozo, par les empires de Ségou et du Mali pour le transport des troupes et des marchandises le long du fleuve, s'y sont ensuite établis comme pêcheurs-agriculteurs ; à la différence des Bozo ils n'exploitent, à l'aide d'une panoplie d'engins spécifiques, que le fleuve proprement dit. A côté d'eux les agriculteurs Marka-Nono et Bambara pratiquent secondairement une pêche d'étiage. Les Peuls et leurs anciens captifs Rimaïbé se livrent à l'élevage et à l'agriculture et ont acquis sous la Dinah de Sékou Ahmadou des territoires et chefferies de pêche.

**Cycle de pêche.** Il convient de signaler pour saisir l'enchaînement des phases du cycle que les Bozo se répartissent en deux grandes catégories, les pêcheurs autochtones et les pêcheurs migrants. Les premiers contrôlent des territoires mitoyens - Gallais parle de finages<sup>(16)</sup> - tout au long de la zone deltaïque proprement dite. Leur activité halieutique est par ailleurs soumise aux exigences des travaux agricoles (riziculture) auxquels ils se livrent parallèlement ou en alternance. Les seconds sont

---

(15) Bateliers.

(16) Gallais (J.) 1967 - *Le delta intérieur du Niger. Etude de géographie régionale*. IFAN, Dakar, 1967, 2t.

originaires de la région sud du delta, qui ne dispose pas ou peu de plaines inondables. Leur migration commence en fin de crue avec l'entrée en production de la zone d'inondation. Chacune des trois phases hydrologiques mentionnées plus haut est décomposée dans la pratique en plusieurs moments halieutiques combinant des territoires, des espèces cibles, des techniques et des catégories d'intervenants.

En début de crue, par exemple, les autochtones, tout en se livrant dans la journée aux labours, achèvent de "vider" les mares résiduelles du cycle précédent. Une pêche individuelle dans le fleuve est également pratiquée la nuit à l'aide de harpons, des nasses *kundu* et de divers filets triangulaires ciblant des espèces différentes. Ces pêches se déplacent, au fur et à mesure de la montée de l'eau dans la plaine, vers les drains et les dépressions qui se remplissent. Au maximum de la crue, dans le lit mineur, a lieu la première pêche codifiée du cycle. Elle consiste à attirer le poisson à l'aide d'une tresse d'herbe disposée en travers du fleuve sur certains emplacements prédéterminés. Les membres de la famille concernés participent à la pêche dans la mesure où ils ont contribué à la confection du *Kow* et selon un ordre de préséance strict entre lignées aînées et cadettes et, à l'intérieur de celles-ci, en fonction de la hiérarchie généalogique(17). En cas de places disponibles le long de la tresse, les étrangers au lignage ou au village peuvent y participer, moyennant un don particulier (couverture *Kasa*) au chef de lignage.

Les premières pêches de décrue sont le fait des migrants, seuls à maîtriser la technique du barrage au *ganga*(18). Le maître d'eau dont dépend le barrage perçoit le *manga-ji*, soit le tiers de la production de chacun des déversoirs à l'exception de ceux du chef de barrage, le pêcheur étranger qui a présidé à sa création. A la suite de cette pêche précoce de décrue, commence, pour les autochtones, la phase intensive du cycle halieutique : la "chasse" au *tinéni*, dans le lit du fleuve, débute peu de temps avant la mise en place des barrages *swontyé* sur les chenaux-éfluent par lesquels se vide la plaine.

**Pêche - "chasse"**. Remontant le fleuve, "les bancs de *tinéni* passent de façon réglée entre octobre et janvier (cf. Daget, 1949, p. 61-62), au clair de lune, stoppant leur course une semaine par mois. Les Bozo connaissent naturellement le délai prévisible des parcours. Ces pêches ont lieu pendant deux à quatre mois avec une intensité variable" (Fay

---

(17) cf. Fay "Systèmes halieutiques..." op.cit. ; Daget (J.) 1949 - La pêche dans le delta central du Niger. *Journal de la Société des Africanistes*, t. 19, fasc.1, pp.1-77 ; Gallais (J.) - *Hommes du sahel*. Flammarion, 1984, 289 p.

(18) Des digues sont construites en des points déterminés, réutilisés chaque année. Les déversoirs qui y sont aménagés permettent au filet *ganga* de recueillir au passage de l'eau les *tinéni* (*Alestes leuciscus*), sorte de sardine dont on extrait une huile faisant l'objet de commerce ou de troc.

opus. cit. p. 218). Munis du filet *gambo*, les pêcheurs les poursuivent d'une section de fleuve à l'autre. Chacune de ces "rives" (*kéo*) donne lieu à une maîtrise de la part d'un lignage se traduisant par des préséances dans le déroulement des opérations dont l'exclusivité, pour le lignage concerné, de la première pêche nocturne de sa "rive".

Les barrages aux grandes nasses *diéné* qui sont installés à partir du troisième mois sur les chenaux principaux ou les bras de fleuve par les migrants du sud ciblent à leur tour, dans un premier temps, les derniers bancs de *tinéni*. Ces obstructions donnent lieu, comme pour tout barrage, à sacrifice et à perception de *manga-ji* de la part du maître d'eau ou de chenal, selon le cas.

Peu après qu'ait débuté la pêche au *tinéni*, on l'a vu, les barrages *swontyé* ont été installés sur les chenaux, bloquant le poisson dans son trajet de retour au fleuve. Le propriétaire ou "maître du chenal", descendant du premier à avoir "planté le piquet" (du barrage) après que le maître d'eau originel lui ait attribué le chenal, y effectue un sacrifice. Il perçoit le *manga-ji* auprès des étrangers qu'il y a invités. Il bénéficie enfin du tiers de la production des membres du lignage, y compris celle de ses propres nasses. La disposition de celles-ci dans le barrage dépend à nouveau de la hiérarchie lignagère et de l'appartenance ou non à la famille.

En fin de décrue, la pêche *tanga mu* (littéralement : collective), qui intéresse surtout les autochtones, ne dure qu'une dizaine de jours. Avant que la baisse des eaux ne vienne séparer les biefs, chaque "fleuve" est pêché successivement durant la nuit à l'aide des filets triangulaires *sonyo*, selon un ordre de préséance intra et inter-lignager. Début mars au plus tard la pêche s'arrête. Les sections de fleuve comportant des fosses profondes où se concentre le poisson ainsi que les mares de plaine, sont mises en défens par les maîtres d'eau ( ou des chenaux conduisant aux mares).

Les pêches d'étiage<sup>(19)</sup>, ont lieu en avril ou mai. Le maître d'eau ayant effectué le grand sacrifice annuel lié à la levée des défens, plonge le premier dans l'eau et en remonte trois prises successives avant que tous les présents, villageois ou étrangers, Bozo ou non-Bozo, pénètrent à leur tour dans l'eau, ainsi débarrassée de ses dangers (pénétrer dans l'eau c'est entrer chez les génies), pour y pêcher à l'aide de petits filets individuels. Chaque section du fleuve est pêchée de la sorte une journée, selon un ordre chronologique préalablement arrêté entre les maîtres d'eau puis devient, par la suite, totalement libre d'accès. En fin d'étiage, les Somono peuvent venir "vider" ou "balayer" les sections de fleuve ne

---

(19) Dites *yaya* sur le fleuve et *mye buron* sur certains bras.

leur appartenant pas, à l'aide de leurs grandes sennes *bambara maydé*, moyennant toutefois acquittement du *manga-ji*.

Au delà de différences pratiques de mise en oeuvre, qui font leur spécificité, les deux systèmes se rejoignent dans leur mode de représentation et d'agencement du milieu. Les modalités concrètes de son appropriation relèvent d'une procédure de domestication symbolique suivant, dans les deux cas, le même schéma.

L'alliance originelle avec les génies, que rappellent rituellement les sacrifices, fonde le rapport des hommes au milieu. Les forces (sur)naturelles qui le régissent, dangereuses et monstrueuses, sont "reconnues", au double sens du terme, par les fondateurs de territoires ou de village dont les récits retracent les parcours (et rencontres) légendaires le long du fleuve ou sur les rives des lagunes. D'une certaine façon, apprivoisés, ces génies gardent leur pouvoir sur les éléments puisqu'ils sont toujours présentés comme les "propriétaires" ou les (quasi) géniteurs des poissons, pour ne pas insister sur leur capacité, plus classique, de nuisance en cas de violation des interdits. La médiation qu'ils permettent d'instaurer entre l'homme et la nature ne donne pas lieu à divulgation d'un quelconque secret. Au contraire, ce que savent les hommes - du moins ce qu'ils signifient à travers ces représentations mythiques - c'est que ce pouvoir leur échappe ou les dépasse : en d'autres termes, que les conditions matérielles de reproductibilité du milieu, eau et ressource, ne sont pas maîtrisables par eux. Simultanément, en se "révélant" dans certains lieux et en inscrivant territorialement leur alliance avec les hommes au travers du sacrifice rituel, les génies ouvrent la voie à d'autres formes de "maîtrise" et d'appropriation. La géographie mystique que leur présence dessine, aussi bien sur le fleuve qu'en lagune, est au fondement de la transformation du milieu aquatique, sauvage et inappropriable durablement, en "espace halieutique", domestiqué c'est-à-dire ici, conçu en vue de sa reproduction. Les Bozo font une description symptomatique de la période antérieure à l'institution de la maîtrise d'eau (*jiituya*) : "Tu sortais la nuit et tu pêchais aussi loin que la force de ton *toru* (fétiche) te le permettait"<sup>(20)</sup> chaque sortie des "trous" étant présentée comme un pari sur la force du *toru* ; à l'opposé, la "traduction", à l'évidence très didactique, qui nous a été donnée de l'expression *ané-vra*, désignant une forme particulière de pêche, "nous faisons cela pour recommencer l'année prochaine", est significative du passage à l'équivalent aquatique d'une révolution néolithique que représente, dans les traditions, l'invention des règles collectives d'appropriation. Construction historico-culturelle, présentée comme telle dans les discours, cet espace n'est, par ailleurs, pas un donné observable empiriquement. Il résulte de la combinaison de propriétés

---

(20) Fay, Sacrifices..., 1989, op. cit. p.165.

intrinsèques du milieu, "connues" ou représentées comme telles, produisant un emboîtement de territoires non géométriques, à la fois spatiaux et temporels et dont les critères de définition et de délimitation sont variables ; on ne peut, en définitive, les qualifier que d'"halieutiques" dans la mesure où ils sont conçus et , plus encore, construits, à seule fin de régler cette appropriation du milieu à la pêche et par les hommes.

La nécessité de cette **artificialisation symbolique** de l'espace est au demeurant affirmée par certains mythes. La version présentée ici, recueillie chez les Aïzi, connaît des variantes en lagune aby et présente des similitudes avec certains récits Bozo(21). Lors de son parcours lagunaire initial, le fondateur des villages du sous groupe Aporo, après avoir choisi l'emplacement de l'établissement, demandait à son prêtre (qui s'adressait au génie) de faire remonter le fond de la lagune jusqu'à un mètre environ de la surface et de transformer la boue en sable ; ce qui fut accompli si l'on en juge par la présence de ces hauts-fonds (*tiava*) en face ou à proximité immédiate des villages en question. En inversant aussi ouvertement l'ordre des facteurs dans le choix des emplacements, la légende signifie on ne peut plus clairement que certains espaces sont d'autant plus appropriés qu'ils ont été littéralement inventés par les hommes.

En outre, par delà leurs particularismes liés à la spécificité de leurs milieux naturels respectifs, les deux imaginaires halieutiques relèvent de la même logique. Les génies et les principes ou règles qui leur sont liés définissent dans l'un et l'autre cas deux niveaux d'organisation de l'espace.

Un niveau supérieur ou global qui pose les principes généraux de l'appropriation non seulement à travers mythes ou paraboles qui illustrent les paradigmes essentiels, mais aussi sous formes de règles, restrictions ou interdits pratiques (ouverture-fermeture de saisons, mises en défens, rejet des poissons trop petits ...) valables en tout lieu. Ces principes s'appliquent à "l'ensemble de l'espace tracé par le flux hydro-ichtyologique"(22), instituant virtuellement le fleuve dans sa totalité comme espace homogène de production, ce avant même que l'activité ne s'étende effectivement au delà de la zone deltaïque initiale. L'affirmation de ce niveau est encore plus explicitement marquée sur les lagunes. La moindre influence hydrologique sur l'espace physique, qui ne connaît pas les modifications induites par le cycle crue-décru, amène ici à décréter les saisons. Les rites d'ouverture et de fermeture de la pêche s'appliquent à la lagune dans son ensemble, qu'ils soient uniques (aby)

---

(21) Cf. Fay, op. cit. 1989 et 1990.

(22) Fay, op. cit.

ou concertés (ébrîé). Ils rappellent et mieux, rejouent annuellement ce qui fonde la condition de "pêcheurs" c'est-à-dire de partenaires obligés des génies, générateurs d'abondance de la ressource. S'il est parfois plus difficile d'y cerner, comme sur le fleuve, des "territoires homogènes" mais plutôt, on va le voir, des catégories de "pêcheries", il n'en demeure pas moins que chaque lagune est bien considérée comme un espace halieutique unique, représenté et organisé comme **moyen commun des productions particulières**.

L'espace halieutique global est découpé, au niveau inférieur, en aires de production plus ou moins explicitement délimitées physiquement et correspondant cette fois à un groupe discret (par opposition à l'ensemble virtuel des pêcheurs du delta ou de la lagune) dont les composantes, individuelles ou collectives, hiérarchisées ou non, se répartissent l'accès aux différentes pêcheries. Celles-ci se définissent à l'intersection de catégories déterminées d'espaces ou sous-milieux, de techniques et de moments des cycles hydro-ichtyologiques. Ce principe de définition s'applique aussi bien à ces pêcheries par excellence que sont les différents barrages *swon* ou *bi*, qu'aux pêches "libres" et individuelles de crue sur le fleuve ou de saison sèche en lagune. Si la panoplie, les lieux et moments de pose peuvent se combiner en autant de sous-pêcheries (au kundu, au harpon etc.), force est de constater qu'à l'intérieur des deux systèmes elles sont globalement opposées aux pêcheries à accès contrôlé. Elles sont limitées dans le temps et subordonnées sociologiquement et réglementairement à la présence-absence de leurs homologues : le libre accès est considéré dans les deux systèmes comme une pêcherie particulière soumise à certaines conditions. Il est important de le souligner dans la mesure où au cours des périodes suivantes, le développement de ce type de pêcherie s'inscrira dans un autre système-espace halieutique.

Retenons pour l'instant que ce sont ces représentations de différents types qui fondent, produisent ou rendent possible cet espace ; que son homogénéité est par conséquent le reflet d'une aire de savoirs communs ou partagés.

### **Que géraient les "systèmes traditionnels" ?**

La constitution de l'espace halieutique manifeste donc, en même temps que l'homogénéité des savoirs au niveau global, une certaine cohérence dans la mise en exploitation des aires ou territoires locaux. Celle-ci ne renvoie cependant pas à un système figé hors du temps qui reproduirait à l'infini des solutions techniques immuables, codifiées une fois pour toutes. Les traditions, on l'a vu, ont au contraire constamment recours à des épisodes d'invention fondatrice qui fournissent certains principes de base ; les différents types de pêcheries existant à un moment donné **mettent en évidence** ensuite des articulations possibles mais n'en

excluent pas d'autres. Historiquement et aux deux niveaux, le système s'est mis en place progressivement, en relation directe avec les mouvements de peuplement et, plus généralement, l'histoire politique. Les Bozo relient expressément l'institutionnalisation des "maîtrises d'eau" à l'arrivée des Ardube du Masina aux environs du XVe siècle et leurs remaniements successifs à la pression des empires peuls qui se succèdent jusqu'à la fin du siècle dernier. Les fondateurs des territoires et villages aïzi, en lagune ébrié, sont pour leur part présentés comme des gens poursuivis, passant des accords exclusifs avec les génies qui leur "donnent la place". Ces premiers installés redistribueront ensuite l'espace aux vagues ultérieures de nouveaux arrivants, et ce jusqu'au milieu du XIXe siècle.

On a donc affaire à ce qu'on peut appeler un "langage de résolution" commun permettant précisément d'intégrer de nouveaux éléments aussi bien humains que techniques ainsi que la variabilité du milieu naturel, sans remise en cause du système d'ensemble. La diversité des possibilités halieutiques et leur complémentarité dans le temps et dans l'espace sur le fleuve par exemple, permettent de penser que certaines de ces pêcheries sont la trace encore visible d'adaptations à des variations hydro-climatiques (on sait que la sécheresse actuelle a eu des précédents) qui se seraient, en quelque sorte, inscrites en mémoire dans le système d'exploitation, répartissant les bonnes pêches tout au long de l'année. Force est pourtant de constater que les souvenirs de changements techniques, du moins tels qu'ils sont présentés ici (comme dans le cas lagunaire), renvoient tous à des événements d'ordre socio-politiques, que ce soit à micro-échelle (segmentation, nouveaux arrivants) ou au niveau global (empires et fondation du groupe Somono par exemple). Quoiqu'il en soit, les arrangements socio-symboliques qui président à la différenciation des modes de prélèvement et les ordonnent entre eux, relèvent de deux systèmes cohérents qui, sans être identiques, sont sur bien des points comparables.

Les savoirs mis à contribution sont, a priori, de natures différentes ; on peut les qualifier de mystiques, naturalistes et techniques. Les premiers, liés à la figure des génies, en même temps qu'ils posent les paradigmes fondamentaux et les principes communs d'accès, distribuent des droits particuliers à des groupes concrets (lignage, village) dont les représentants éminents sont les dépositaires exclusifs du savoir sacrificiel. Ce que nous avons qualifié de mystique, en suivant la terminologie employée par Fay(23), est en définitive le point d'articulation ou de passage entre savoir et pouvoir. C'est à travers ou à partir de ce point que les connaissances empiriques du milieu et les savoir-faire techniques sont sélectionnés et agencés. La distinction entre

---

(23) Fay, op. cit., 1989 et 1990.

ces deux derniers "savoirs", bien sûr en interaction, se justifie dans la mesure où les espèces naturelles d'une part, les techniques de l'autre, donnent lieu à des classifications séparées et complexes dont nous n'aborderons ici que la seconde à travers quelques pêches exemplaires.

Il faut tout d'abord noter que les prélèvements (de la ressource) sont organisés à partir d'une codification de l'accès à des espaces pluridimensionnels que l'on a appelé des "pêcheries". Ces prélèvements différenciés sont désignés soit par l'instrument employé (pêche au filet *gambo* ou aux troncs évidés *nonno* par exemple), soit par leur particularité sociologique (pêche collective *tanga mu*, ou barrage villageois *ané-vra*), soit enfin par leur degré d'intensité (grandes pêches d'étiage *mye buron*). Il est particulièrement significatif que même dans le cadre de pêches mono-spécifiques, au *tineni* sur le fleuve ou au silure *kondo* en lagune, on n'observe jamais de caractérisation-désignation de l'activité par la (ou les) espèce(s) cible(s). Il n'y a pas, par exemple, de pêche "au *tineni*" qui s'opposerait à d'autres mais la série ordonnée dans le temps et l'espace des pêches au *ganga*, au *gambo*, *tanga mu* puis au barrage *diéné*, ciblant pourtant toutes la même espèce. Il ne s'agit pas de phases successives d'une même pêche mais de "pêcheries" différentes, à savoir, d'associations spécifiques de trois éléments : un moment du cycle général (début de décrue, milieu et fin de décrue, étiage), une catégorie topographique (bordure de plaine, "rives" du fleuve, fosses d'étiage, emplacement de barrage) et un engin (*ganga*, différents types de *gambo* ou de leur maniement, *diéné*). Enfin, ces associations donnent lieu à répartition différentielle de l'accès à des groupes ou/et catégories également spécifiés, selon des modalités arrêtées(24). Fay propose "de définir ces pêcheries comme séries de *technotopes* pour insister sur le rapport entre espace, savoirs et imaginaire qu'elles supposent"(25).

De façon plus générale et pour l'ensemble des deux systèmes, les prélèvements sont organisés autour d'un jeu de correspondances entre,

- d'une part, des droits et avantages (ou restrictions) dans l'accès et le mode de partage (des emplacements ou du produit), distribués entre catégories sociales et types d'unités de production,

- d'autre part, les différents types de pêcheries définies à partir des critères précédemment évoqués mais aussi de leur incidence sur le prélèvements des autres aires ou groupes de production ; ce que les Bozo expriment encore aujourd'hui en distinguant les engins qui

---

(24) *ganga* attribué à certains lignages de migrants moyennant versement du *manga-ji*, pêches "crépusculaires" réservées au lignage maître de rive, préséances de pêche réglées en fonction des hiérarchies inter et intra-lignagères dans la pêche *tanga mu*.

(25) op.cit., 1990, p. 8.

"interceptent", "bloquent" ou "vont chercher" le poisson, pour décider de les autoriser ou non dans leurs eaux.

Ce sont donc deux "ordres", celui du milieu et celui de la société, qui s'articulent en "espace halieutique" et sont ainsi organiquement liés l'un à l'autre. Les modalités d'accès aux pêcheries les plus productives sont aussi les plus sélectives. Les barrages *atere* ou *bi* par exemple, ont, du point de vue halieutique, trois fonctions : "circonscrire les lieux possibles pour les techniques les plus prédatrices, par conséquent en limiter ou au moins en contrôler le nombre. En codifier l'accès (de telle sorte que l'ensemble des conditions à remplir) limite d'autant le cercle des compétiteurs potentiels pour accéder à cette forme de mise en valeur. Réserver de fait les potentialités de prélèvement les plus conséquentes (aux catégories statutaires les plus à même) de mobiliser la quantité de travail prestataire nécessaire"(26).

Ordre social et ordre du monde, incarné par les génies, tendent donc ici à s'harmoniser. Les mises en défens sur le fleuve, les interdictions complètes hors saison pour les pêcheries *nonno* ainsi que les restrictions techniques dont sont couverts certains biotopes (pêcherie *tumo*) vont par ailleurs dans le même sens. Savoirs "mystiques" et connaissances empiriques de l'écosystème, loin d'être contradictoires se recoupent en grande partie, les premiers organisant les secondes en vue d'un prélèvement socialement ordonné(27). "L'abondance, garantie par la (bonne) volonté des génies et que leurs interprètes attirés (ont le pouvoir et) la science de traduire en interdictions judicieuses, est simultanément la preuve et la condition de la légitimité d'un ordre social nécessairement hiérarchique"(28). C'est cette "nécessité" là qui va disparaître au cours de la période suivante : l'affranchissement, pour le plus grand nombre, de ces hiérarchies tutélaires fondées sur les "nécessaires" médiations entre l'homme et le monde va entraîner l'altération du rapport au milieu et la réinterprétation de l'espace halieutique.

On a vérifié ici que le "système" était indissolublement cognitif et social, symbolique et pratique. Quelques exemples-types ont permis d'illustrer la logique d'accord des différents savoirs et les correspondances établies dans la définition de chaque pêcherie. Leur

---

(26) Verdeaux (F.) 1991. "Contexte sociologique et transformations de la pêche lagunaire" in *Environnement et ressources aquatiques de Côte-d'Ivoire*. PARIS-ORSTOM à paraître Chap. XIX.

(27) Le *manga-ji*, le tiers dû aux propriétaires d'*atere* ou la redevance d'accès aux pêcheries *nonno* sont peut-être le prix du savoir mais surtout celui de l'abondance. Ils ne se rencontrent, toujours en sus du sacrifice, que dans ces pêcheries d'excellence qui "bloquent" et/ou rendent aisément accessible le poisson à certaines catégories seulement et selon un ordre hiérarchique.

(28) Verdeaux, op.cit., 1989, p.208.

mise en pratique a enfin montré que cette combinatoire virtuelle est concrètement organisée en fonction d'une autre catégorisation, sociale celle là, qui peut ainsi se réinscrire de façon "cohérente" dans l'espace halieutique. La viabilité du système ne tient donc pas tant à la logique des savoirs (ni à leur seule pertinence par rapport au fonctionnement réel du milieu) qu'à la compatibilité des prélèvements inter et intra-groupe(s) et à leur hiérarchisation, en un mot à sa logique sociale. En codifiant les différents accès à l'espace les systèmes halieutiques considérés visent en priorité à la reproduction ou, pour garder le vocabulaire local, à la "maîtrise", des conditions sociales du prélèvement. Tout se passe comme si la (bonne) "gestion" des rapports sociaux était considérée comme garante de celle, seconde ou induite, de la ressource.

### **Reconstructions halieutiques sous contraintes environnementales**

Les transformations parallèles que connaissent, depuis une cinquantaine d'années, les deux modes d'exploitation sont trop complexes pour être restituées dans le détail. Par ailleurs, le caractère "achevé" de ceux qui les ont précédés est dû, précisément, à leur disparition. Figés en ensembles historiquement clos ils autorisaient, aussi bien de la part des acteurs que de l'observateur, certains traitements. Ce n'est plus le cas avec les systèmes actuels encore, pour une large part, en gestation. Leurs paradigmes sont en cours de formulation et, à peine esquissés, les dessins de nouveaux espaces halieutiques peuvent être remis en cause, comme on va le voir.

La façon dont des "savoirs" cohérents et pertinents peuvent être recomposés par une même société, voire au sein d'une même génération, pose la question des conditions de production d'un "espace halieutique". On savait que la définition des maîtrises d'eau ou des territoires lagunaires étaient historiquement liés à des contextes politiques dont, dans le premier cas, la mise en place de pouvoirs étatiques. Il est donc à première vue paradoxal que la main mise directe d'une instance de pouvoir unique, d'un Etat, sur le milieu s'accompagne, à l'époque actuelle, d'un éclatement de son investissement socio-symbolique, entraînant sa désappropriation et des tendances, corrélatives, à la sur-exploitation. Sans entrer dans le détail de leur articulation, les études de cas font ressortir une liaison constante entre logique de marché, principe de domanialité et désappropriation de l'espace. Parallèlement, la compétition pour l'accès à la ressource tend à devenir le ressort objectif de toutes les pratiques et en particulier des incessantes innovations tant techniques que de "droit". Pourtant, la résolution récente de certains conflits majeurs irait plutôt dans le sens d'un retour au contrôle local de l'accès à l'espace.

## Les premiers changements se manifestent au cours de la période d'entre deux guerres.

Sur le fleuve, Mopti devient un centre commercial relié par la route à plusieurs territoires coloniaux dès 1920 : la Gold Coast, la Côte-d'Ivoire, la Guinée seront, par la suite, de plus en plus massivement approvisionnés en "poisson-mopti". Or c'est à cette époque que les barrages *diéné* commencent à être installés sur les bras de fleuve et les grands chenaux en violation du principe de libre circulation des poissons (*tineni* principalement) le long de ces aires communes. Apparaissent simultanément chez les Somono les "filets blancs" (*bubi denaji*)<sup>(29)</sup>. Leur introduction au début de la pêche *tanga mu*, donne lieu à versement du *manga-ji* et précède chronologiquement celle des Bozo parce qu'elle cible une espèce que les filets de ces derniers ne visent pas. "Il y a là les bases d'un partage des stocks *avant* la pêche et sur un même milieu, ce qui est une rupture considérable en regard de l'ordre [antérieur]"<sup>(30)</sup>. Des phénomènes analogues mais de plus grande résonance immédiate sur la redéfinition de l'espace se produisent en région lagunaire. Introduit, ici aussi par de migrants, le filet *ali*, senne de petite taille à l'époque, se substitue progressivement, à partir de 1935, aux barrages *atere* du Nord de la lagune aby. Plus qu'une innovation technique -les Eotile disposent d'engins au fonctionnement analogue- *ali* est une révolution : il peut pêcher tout au long de l'année, est accessible par achat et son propriétaire passe contrat avec des individus, quelque soit par ailleurs leur statut, qu'il rémunère proportionnellement aux prises et selon un système de parts plus avantageux que celui en vigueur sur les barrages. Ce mode de pêche mettra pendant une quinzaine d'années à se généraliser à l'ensemble de la lagune, s'accompagnant de la disparition définitive des *atere*. A la même période se déroulent en lagune ébrié une série d'événements provoqués par une poussée des voisins des Prokpo, désirant accéder à l'activité halieutique. Il en résulte, dans un premier temps, la disparition des pêcheries *ané-vra*, la fin des rites d'ouverture et plus généralement de la maîtrise exclusive des Prokpo sur l'eau. Peu de temps après, des conflits suscités par des divergences concernant la compatibilité de nouveaux engins avec les règles générales sont portés devant le commandant ce cercle. Celui-ci fait alors accepter le principe d'eaux territoriales villageoises aux limites fixes à l'intérieur desquelles chaque village sera libre de pratiquer les pêches de son choix.

On a ici affaire aux prémisses de trois évolutions particulières mais dont les éléments vont se retrouver, combinés différemment, dans chacun des cas à la période suivante. Sur le fleuve les pêcheurs, opérant

---

(29) Du fait de leur insertion particulière dans la série des technotopes ils seront très significativement appelés *bubi cinoji*, "filet à poisson chien" (hydrocyon).

(30) Fay "Systèmes halieutiques...", op. cit. p.229.

par réinterprétations et remaniements successifs, inaugurent un processus de transformation du système initial. En lagune aby le filet *ali* jette les bases d'un autre ordre halieutique en introduisant la logique de marché dans l'organisation sociale de la production : le travail fait l'objet d'une "vente" contractuelle et individuelle et surtout l'accès au milieu n'est plus réglé par les diverses "maîtrises" mais, tendanciellement, par le "pouvoir d'achat" de chacun. Sur la lagune ébrié les remises en cause des pouvoirs anciens sont plus directes mais s'accompagnent d'une redéfinition de l'espace. Celle-ci est déjà conçue sur le mode domanial : les "eaux villageoises" ressemblent fort à des concessions de domaine public ; la relative souveraineté des villages sur des territoires géométriquement délimités et administrativement homogènes, est un pouvoir délégué. Les transformations des systèmes halieutique vont se confirmer et s'amplifier après 1945, selon des phases et avec des rythmes différents, mais pour aboutir dans tous les cas à la même situation "objective" : la raréfaction de la ressource relativement à la puissance (ou effort) de pêche qui lui est appliquée.

Dans le delta le processus déjà engagé se poursuit jusqu'à la période de l'indépendance. De nouveaux engins sont sans cesse inventés - par exemple le *taani segu*, filet dormant de grande taille - grâce à l'accès à des matériaux nouveaux, coton puis nappes de nylon... et au crédit (l'endettement devient une donnée structurelle). Ils sont introduits dans la série de moins en moins différenciée des pêcheries qui tendent à se recouvrir dans l'espace et le temps, occasionnant autant de conflits. La production contrôlée du delta triple entre 1945 et 1965(31). Les migrations s'allongent et se généralisent les panoplies des migrants étant de plus en plus complètes. Les graves perturbations(32) que connaît le secteur "sont d'abord celles d'importantes mutations dans le contrôle social de la production"(33). Elles se traduisent, pour les pêcheurs, par des baisses de rendement unitaire des engins(34) qui entraînent à leur tour des diminutions de maillage pour tenter de les rétablir, etc... L'établissement de l'autorité de l'Etat sur le domaine public fluvial, à partir de l'indépendance, aggrave la situation. La baisse d'autorité des maîtres et chefs locaux, le libre accès pour tous ceux qui ont acquis un permis de pêche, la délimitation de territoires administratifs, différents des aires de production traditionnelles, l'organisation par les autorités de mises en défens et de taxes variées, officielles et officieuses, sous

---

(31) Gallais (J.) 1967 - *Le delta intérieur du Niger. Etude de géographie régionale*. IFAN, Dakar, 1967, 2 t.

(32) Signalées par Daget dès 1949.

(33) Fay, op.cit., 1990.

(34) Blanc, Daget, d'Aubenton - "L'exploitation des eaux douces dans le bassin du moyen Niger." *Bull. IFAN*, t. 17, série A, n° 4, 1955.

couvert de protection de la ressource, tout concourt à ajouter à la confusion. Le sens du *manga-ji* se perd ; pas celui de l'opportunité. De pseudo-maîtrises sont instituées, la disparition de nombreuses pêcheries "à *manga-ji*" donne lieu à constitution de rentes diverses sous forme, par exemple, de taxes forfaitaires par pirogue sur le modèle de celles prélevées par l'Etat. La sécheresse de 1972-1973 et la double décennie de faibles crues viennent enfin transformer cette fuite en avant incontrôlée des droits et des techniques en simples tactiques de survie aux allures régressives(35).

Sur les lagunes, le même contexte général, conjuguant extension du marché et médiation monétaire d'une part, pouvoir étatique et libre accès de l'autre, s'appliquent en outre à des milieux ayant subi des modifications semblables : ouverture permanente sur la mer en 1942 pour la lagune aby, en 1950 pour sa voisine. Cet environnement unique qui inclut, enfin, une association de la pêche aux plantations arbustives en pleine expansion, donne pourtant lieu à deux évolutions en apparence distinctes qui prolongent les transformations inaugurées à la période précédente. La généralisation du filet *ali*, en lagune aby, s'accompagne d'un développement d'une pêcherie individuelle et consacre la disparition complète de l'ancien système. Mais le passage de la médiation mystique-sociale à celle du marché est aussi un glissement de l'accès au milieu à l'accès direct à la ressource. Avant même la disparition complète des *atere*, au début des années cinquante, la dynamique du nouveau système s'alimente de ses contradictions sociales sous-jacentes : le nombre de filets augmente ; leur taille double puis triple, en même temps que le nombre de "manoeuvres" nécessaires à leur maniement. La concurrence entre propriétaires pour attirer ou maintenir la main d'oeuvre se traduit par ces allongements destinés à rétablir des parts optimales, en valeur absolue, pour les pêcheurs. Leur part relative baissant de toutes façons en raison directe de leur nombre dans chaque unité, l'écart s'accroît entre propriétaires et pêcheurs et la seule alternative au statut de manoeuvre est la pêche individuelle. Celle-ci se pratique à l'aide de nouveaux filets spécialisés désignés par le nom de l'espèce suivi du terme générique *tè*, filet. Aucune régulation sociale ne vient organiser les prélèvements des deux pêcheries. Leur concurrence, d'abord sociologique, va ensuite se porter sur la ressource. La dynamique de la pêcherie au filet *ali* se maintient ; la pression qui s'ensuit sur les stocks entraîne, à plus ou moins brève échéance, une baisse des rendements, donc de nouvelles modifications techniques, etc. "Ainsi passe-t-on insensiblement d'une problématique du partage, c'est à dire de la gestion des rapports sociaux internes aux unités de

---

(35) "Dans la mesure où n'existent plus que des eaux où il s'agit de prélever le plus possible sans articulation réelle des productions, si l'on ne peut dire que les Bozo sont rentrés dans leurs trous, on retrouve un système où le conflit, la force (mais cette fois monétaire ou politique) est la limite pensable du prélèvement.", conclut Fay ("Systèmes..." op.cit. 1989, p.234).

production à une compétition pour l'allocation de la ressource entre unités de production. Les enjeux se déplacent vers le rapport au milieu : la pêche individuelle (...) subit, elle aussi, l'effet sur ses propres rendements de ce qui devient une compétition" sur les stocks(36). La différenciation sociale qui s'instaure et structure le système d'exploitation est non seulement aussi rigide que la hiérarchie statutaire qu'elle a remplacée mais surtout, contrairement à la situation antérieure, plus rien, si ce n'est la disparition de la ressource elle même, ne vient réguler une fuite en avant qui s'alimente des contradictions du système social qui le sous-tend.

Les phases ultérieures de réaménagement ou tentatives de redéfinition du système ne font qu'amplifier et, en définitive, mener à son terme ultime cette logique. Une première "crise" à la fin des années cinquante se résout par une première diminution du maillage sur une partie du filet qui permet de s'attaquer à de nouvelles classes de taille des espèces exploitées. Dans un second temps, l'extension de cette réduction à tout le filet, et l'adoption par les pêcheurs individuels d'un filet tournant collectif (le *syndicat*) spécialisé dans la capture des petits pélagiques, manifestent le passage simultané à l'exploitation d'une nouvelle espèce cible. Cette transformation permet de contourner les limites atteintes dans l'exploitation des démersaux(37) ; sur-exploitation économique induite à la fois par l'extensivité du système et un marché local du poisson désormais approvisionné en espèces bon marché par la pêche maritime industrielle. L'ouverture ou, à nouveau, "l'invention" de ce véritable front pionnier est significativement soulignée par la présentation qui en est faite : les *éoubé* ont été vendus "en sorcellerie" aux Eotile par les Ebrié de la lagune voisine. Le partage de ce stock entre *ali* et *syndicat*, dont les zones et périodes privilégiées de pêche semblent, un temps, complémentaires, se termine pourtant par la quasi disparition de ce dernier au début des années soixante dix. Les filets *ali*, devenus sennes de plage, n'ont cessé de s'agrandir, tandis que les copropriétaires de *syndicat* contraints par des raisons techniques et financières, ne pouvaient se livrer qu'à un ultime changement de maille. Une opération de développement locale fournit pourtant aux producteurs directs l'opportunité de s'équiper (à crédit) de sennes tournantes motorisées dont les performances vont s'avérer, un temps, très efficaces. A production unitaire équivalente, à celle du filet *ali* et à productivité du travail nettement supérieure, les sennes tournantes vont, un court moment, rétablir à leur profit, le partage de la ressource. Mais, contrairement à la phase pionnière, l'introduction de la senne tournante n'a pas correspondu à "l'invention" d'un nouveau stock. Le miracle financier n'a pas eu la même efficacité que la tractation "sorcière" : les

---

(36) Verdeaux , op.cit. 1989.

(37) Poissons vivant près du fond et réduits, par les pêcheurs, aux seules espèces "nobles".

prises d'éoubé s'effondrent rapidement, passant de plus de 8.000 tonnes en 1979 à... 540 tonnes en 1981(38). La compétition pour la ressource cesse par disparition de son objet ou, en quelque sorte, par auto-expropriation collective. Les pêcheurs acquiescent aux mesures d'interdiction temporaire de l'activité, prennent bonne note de l'institution de licences de pêche et de réglementations du maillage qui, diversement appliquées, n'empêcheront pas le même phénomène de se reproduire en 1986-1987.

Stabilisée autour du nouveau découpage territorial, la pêche en lagune ébrié voit également se développer une série d'engins individuels analogue à celle de lagune aby et qui concurrence les pêcheries *bi*, non pas sur la ressource mais sur les conditions d'accès à celle-ci : l'achat devenu possible d'outils individuels de production ainsi que la liberté de commerce obtenu par les femmes permettent de produire de façon autonome et de réaliser, en partie, cette production en dehors du contrôle des aînés. La difficulté, pour ces derniers, de mobiliser la main d'oeuvre statutairement prestataire entraîne la diminution de la taille des pêcheries puis leur disparition à la fin des années soixante. La création de plantations arbustives (cacao, café, palmier) leur fournit cependant un substitut sociologique : l'investissement initial est rendu possible, outre ses propres surplus de pêche, par les prestations, désormais monétarisées, des cadets et le travail est assuré par une main d'oeuvre étrangère rémunérée, selon un mode de partage du produit au tiers. Parallèlement, s'est développée une pêcherie à la senne, exclusivement étrangère dans un premier temps, permise par l'autonomie des territoires halieutiques villageois moyennant redevance. Leur extension progressive le long des rives et l'amélioration de leurs performances provoquent une première contestation générale au début des années soixante. Un compromis est trouvé avec les autorités pour qui, en vertu du principe du libre accès de tous au domaine lagunaire, les sennes ne peuvent être interdites mais, considérant les droits "traditionnels" et les intérêts des riverains, admettent que celles-ci soient cantonnées dans "les eaux" des villages qui les accepteront. Les mêmes contradictions que celles rencontrées en lagune aby vont ici se développer sur un mode particulier et plus radical. Dissociés, en partie arbitrairement, des aînés, souvent mais non exclusivement tournés vers la plantation, les propriétaires de senne sont assimilés à la catégorie "étrangers". Les phénomènes déjà décrits pour la lagune voisine ( multiplication des sennes etc.), provoquent des baisses de rendement généralisées, plus particulièrement sensibles sur les engins individuels sélectifs, et d'incessants conflits. Une année particulièrement mauvaise et la référence aux règlements en cours en lagune aby, ont permis aux pêcheurs autochtones d'obtenir un arrêt momentané de cette activité. Au prétexte de la non conformité des

---

(38) E. Charles Dominique (E.) 1988 - La pêche artisanale en lagune aby (Côte-d'Ivoire), statistiques de pêche 1982-1987, Montpellier ORSTOM multigraph., 24 p. + annexes.

sennes au nouveau règlement, l'ensemble des villages riverains s'opposent ensuite, par la force, à la reprise. En dépit des injonctions qui leur sont faites, ils tiennent tête jusqu'en 1984 aux autorités, obtenant finalement l'interdiction pure et simple de ce type de pêche.

Cette unanimité « autochtone » et posée comme telle au delà des différentes ethniques, est aussi une manière commode de résoudre des contradictions internes, communes aux villages riverains. Des rendements de pêche minorés, certes, mais aussi le renchérissement de la main-d'oeuvre agricole, la difficulté grandissante des citadins à satisfaire à leurs obligations villageoises (et monétaires), enfin, la raréfaction des terres disponibles, contribuent ensemble à bloquer des systèmes sociaux dont le passage de la pêche à la plantation est un moment-clef.

### **En guise de conclusion**

Sans résoudre tous les problèmes, ce réinvestissement autochtone de la lagune ébrié est dicté par une nécessité. L'alternative pour les pêcheurs individuels était en effet, en laissant la catégorie détentrice de capital accaparer ce qui pouvait l'être d'une ressource raréfiée, soit l'exode rural, soit l'embauche comme manoeuvre sur les sennes. Des trois cas, cet exemple est le seul d'une tentative de réappropriation du milieu. Élémentaire sans doute, puisqu'elle consiste simplement à faire correspondre un espace de production et un groupe, en l'occurrence virtuel, "les autochtones pêcheurs". L'éviction des sennes est, par ailleurs une remise en cause du rôle de l'Etat même si ce dernier, en promulguant un décret, semble renoncer "soverainement" à une partie de son autorité sur le domaine public.

Ce dénouement, sans doute provisoire, est d'un point de vue symbolique, le symétrique inverse du renoncement par les prokpo à leur « maîtrise » sur l'eau, cinquante ans plus tôt. Pourtant, si en remettant cette fois en cause le principe du « libre accès », cet épisode semble, à son tour, clore une époque, les nouveaux « savoirs » et leur traduction concrète en espace de production réorganisé restent à inventer. Ceux issus de la « science » officielle se sont avérés, en l'état, inopérants. Les représentations statistiques du milieu, la surestimation des facteurs naturels ainsi que leur réduction à la dynamique des stocks et de leur exploitation produisent un artefact non pertinent.

D'une part les instruments d'analyse privilégiés donnent de la réalité une image abstraite, comme l'est, au demeurant, la notion générale de « ressource » : ce type de représentation tend en effet à homogénéiser un milieu dont les pêcheurs expérimentent au contraire chaque jour la diversité et la variabilité. D'autre part elles reflètent un point de vue particulier, celui d'un acteur central qui se détermine en fonction d'un intérêt général et supposé supérieur : l'optimisation de

l'exploitation d'une ressource « d'intérêt national ». Or si les pêcheurs se livrent bien à des « calculs » ceux-ci ne sont pas menés en terme de « stock moyen disponible », de rendements décroissants et d'optimum d'exploitation ; ils intègrent surtout les contraintes sociales du moment et visent en priorité dans ces périodes d'instabilité, à minimiser risque et incertitude.

Les recommandations ou réglementations déduites de ce nouveau savoir autorisé, soit, restent purement théoriques, soit, ont des implications sociales qui sont déjà des choix politiques ; les unes et les autres, difficilement prévisibles et donc « modélisables », sont délibérément ignorées puisqu'étant extérieures à l'objet d'étude initial ou sont traitées à l'aide de présupposés simplificateurs compatibles avec les outils d'analyse disponibles : la réalité sociale est alors réduite à une « rationalité » censée guider uniformément le comportement des acteurs, collection d'individus sinon identiques, du moins « moyens ». La réalité est tout autre, complexe et pluridimensionnelle, ce que « savaient » déjà les pêcheurs du Niger et des lagunes dont les espaces halieutiques intégraient en un même système contraintes naturelles et logiques sociales. La tâche n'est donc ni impossible ni impensable, même si « l'environnement » actuel la rend provisoirement improbable.

Dans un contexte où l'État, poussé par les bailleurs de fonds, veut, à la fois, inciter à produire plus, tout en préservant la ressource, dans le cadre d'un libéralisme impliquant « moins d'État », les pêcheurs auront sans doute du mal à puiser les représentations ou les modèles propices à l'élaboration de nouveaux systèmes cohérents. Moins ironiquement, nous pouvons constater, à travers les cas pris en exemple, que la déconstruction des espaces-systèmes halieutiques « traditionnels » sous les effets conjugués et fort peu contradictoires du marché et de la monopolisation symbolique des pouvoirs par l'État, a débouché sur des systèmes non-reproductibles. La pression accrue sur la ressource et les tendances à sa sur-exploitation en sont cependant des conséquences, voire des symptômes, qu'il est curieux de voir traiter comme des causes à travers les discours et parfois dans les politiques portant sur la « protection de la ressource ». En l'occurrence, le marché s'est avéré dérégulateur et l'État impuissant à réinventer ou, de façon plus réaliste, à simplement reconnaître l'intérêt d'un *contrôle social des conditions de la production* qui existait avant lui et avait une incontestable *efficacité socio-symbolique*. Celle-ci relevait, il est vrai, de simples « savoirs populaires », donc partagés, et qui, mélangeant les genres, s'étaient auto-institués en pouvoirs, à l'aide d'un redoutable arsenal de mythes, légendes et autres métaphores dont la force intégratrice est, en toutes circonstances, sans commune mesure avec des projections statistiques, aussi sophistiquées soient-elles. La voie « réouverte » par les riverains de la lagune ébrié indique les conditions de retour à une nouvelle forme d'appropriation réglée : un réajustement local entre catégories sociales

et entre celles-ci et l'État afin de réinscrire l'espace halieutique dans un espace politique à nouveau défini comme langage commun de résolution.

## AUTRES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Delta central du Niger

**Baumann E.**, 1988 - "Pêche artisanale et informalités. Réflexions autour de l'activité halieutique dans le delta central du Niger". Communication au colloque de Nouakchott, *Pratiques informelles comparées, les fondements de la non-légalité*, 8-10 déc. 1988, 20 p.

**Daget J.**, 1956 - "La pêche à Diafarabé. Etude monographique". *Bull. IFAN*, série B, t.18, pp.1-99.

**Fay Cl.**, - *Rapport sociologique : pratique halieutique et stratégies de production dans le delta central du Niger (Mali)*. Rapport multigr., 53 p. ; projet "Etudes halieutiques dans le delta central du Niger" ORSTOM, Bamako.

**Herry Cl.**, 1988 - "Démographie des pêcheurs du delta central du Niger". in INRZFH-ORSTOM : *Enquête statistique auprès des pêcheurs, premiers résultats*, 1988 pp. 5-1 à 5-36.

**Kassibo B.**, 1988a - "La dynamique de la pêche dans le delta intérieur du fleuve Niger (Mali) de la période coloniale à nos jours". in Kawada ed. : *Boucle du Niger, approches multidisciplinaires*, vol. 1, Institut de recherche sur les langues et cultures d'Asie et d'Afrique, Tokyo, 1988, pp. 167-189.

**Kassibo B.**, 1988b - "Les pêcheurs du delta central : accès aux moyens de production par le biais du système d'encadrement". in INRZFH-ORSTOM : *Enquêtes statistiques auprès des pêcheurs, premiers résultats*, 1988, pp. 7-1 à 7-20.

### Lagunes de Côte-d'Ivoire

**Able J.A.**, 1980 - *Histoire et tradition politique du pays Abouré*. Abidjan, imprimerie nationale.

**Augé M.**, 1975 - *Théorie des pouvoirs et idéologie. Une étude de cas en Basse Côte-d'Ivoire*. Paris, Hermann.

**Binger L.**, 1980 - *Du Niger au golfe de Guinée*. Paris, Société des Africanistes I vol., 513 + 416 P. (1ère éd. 1892), (Mémoire de la Société des Africanistes).

**Gruvel A.**, 1913 - *L'industrie des pêches sur la côte occidentale d'Afrique*. Paris, Larose, 193 p.

**Guignard A.**, 1910 - "L'exploitation vivrière des lagunes de la Côte-d'Ivoire". *Le Mois colonial*, Juin, pp. 527-540.

**Kacou-Aoulou**, 1933 - "La pêche dans le cercle d'Assinie (Côte-d'Ivoire)". *Bull. de l'enseignement de l'AOF*, n° 84, Juillet-Décembre, pp. 225-230.

**Perrot Cl.**, 1987 - La renaissance de l'histoire éotilé dans les années soixante. Communication au colloque "Mémoires, histoires et identités". Expériences des sociétés francophones, Université de Laval, 9-12 oct. 1987 (à paraître).

**Postel**, 1950 - "La pêche en Côte-d'Ivoire". *Congrès des pêches et des pêcheurs dans l'Union Française d'Outre-Mer*. Institut colonial de Marseille, 11-14 Oct., pp.160-169.

**Rougerie G.**, 1950 - Lagunaires et terriens de Côte-d'Ivoire. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 12, oct.-nov. pp. 270-277.

**Rougerie G.**, 1957 - Le pays agni du Sud-Est de la Côte-d'Ivoire forestière. *Etudes éburnéennes*, vol. VI, pp. 7-210.

**Verdeaux F.**, 1986 - Du pouvoir des génies au savoir scientifique : les métamorphoses de la lagune ébrié (Côte-d'Ivoire). *Cahiers d'Etudes Africaines*, n° 101-102, XXVI, 1-2, 1986 pp. 145-171.

# LA DIFFERENCIATION STRUCTURELLE EN CONTEXTE AFRICAÏN

## Sur un enjeu des transformations en cours dans les champs économique et politique(\*)

Yves-André FAURÉ

Deux imposants chantiers paraissent remplir l'agenda de l'Afrique subsaharienne contemporaine. Au plan économique tout d'abord où les problèmes actuels, pour n'avoir pas été totalement imprévisibles, sont nés de la confluence d'évolutions éminemment néfastes et non maîtrisées par les gouvernements. En schématisant leur genèse il est permis d'identifier en premier lieu la montée cumulative de déséquilibres extérieurs, manifestés entre autres par la survenance, quasi simultanée -et par là même constitutive d'une conjoncture particulièrement critique-, entre la fin de la décennie soixante-dix et le début des années quatre-vingt, des effets d'un endettement devenu exponentiel, d'une chute des recettes d'exportation, d'un mouvement de désinflation en Occident et d'un relèvement des taux d'intérêt. La profonde dégradation des balances des paiements de tous les pays africains qui en a résulté porte témoignage comptable de cette première évolution. Le second volet, interne, de cette périlleuse situation, s'est signalé par la forte progression des déficits internes - finances publiques au sens large : administrations et secteurs parapublics -, par l'accroissement des arriérés de paiements, la faillite des systèmes bancaires nationaux, l'essoufflement du processus d'industrialisation, le repli de l'investissement.

Un peu partout d'importants trains de réformes et de mesures d'austérité ont été mis en oeuvre dans le cadre de programmes d'ajustement structurel (PAS) arrêtés peu ou prou avec l'aide, quand ce n'était pas directement par le FMI (Fonds Monétaire International) et la BIRD (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement dite Banque mondiale). Ces PAS ont globalement visé la restauration des grands équilibres financiers, l'assainissement des comptes publics, le désengagement économique des Etats, la réduction des importations, la libéralisation des prix et, théoriquement au moins, l'instauration d'un environnement incitatif de nature à assurer la relance des appareils productifs et à développer les exportations dans le cadre d'économies ouvertes à la concurrence internationale(1).

---

(\*) Inédit

(1) Dans une littérature, devenue fort abondante, consacrée aux programmes d'ajustement structurel on signalera l'ouvrage désormais "classique" de Duruflé 1988 et les divers articles parus dans plusieurs livraisons -notamment dans les n° 3 à 7- de la revue *Chroniques du SUD*, Paris, ORSTOM, qui renvoient eux-mêmes à des références bibliographiques nombreuses.

On a pu naturellement douter de la réalité de l'ajustement visé en principe par les programmes de restructuration et s'interroger sur l'adaptation véritable des PAS aux causes et composantes des crises auxquelles ils sont censés remédier ; on peut encore, comme le fait subtilement Jean-François Bayart (Bayart 1992) soupçonner à présent un déplacement de l'objet des PAS et avancer qu'ils répondent désormais, pour les organisations multilatérales de Bretton Woods, à la double préoccupation de perpétuation de leur être bureaucratique et de maintien de leur "rating" bancaire, condition, comme on sait, de leur crédibilité pour lever des fonds à très faible intérêt sur le marché financier international ; toutes ces critiques et questions sont parfaitement légitimes et fécondes car elles rendent compte du décalage constant entre objectifs apparents visés et résultats réellement atteints ; cependant elles ne sauraient suggérer - et il semble même préférable d'affirmer explicitement le contraire - que l'absence d'ajustement des économies et de relance des activités résulteraient d'un manque réel de rigueur ; notamment elles ne doivent pas masquer ce fait majeur que les sociétés africaines ont été soumises depuis plus d'une décennie à des politiques d'austérité mettant à mal, par leurs effets sociaux, les conditions de vie du plus grand nombre, générant, par leurs effets économiques, la récession dans de nombreux secteurs d'activité et entamant enfin les moyens d'intervention de la puissance publique par quoi tenaient encore, tant bien que mal, maintes sociétés au sud du Sahara. Sans doute faut-il voir plutôt dans une rigueur persistante non suivie d'avantages visibles par tous et dans des répartitions inégalitaires des fardeaux de l'ajustement certains des facteurs premiers des révoltes surgies dans de nombreux pays africains au détour de l'année 1990.

Car, dans le même temps où les politiques économiques de rigueur, pourtant bien concrètes depuis une dizaine d'années, tardaient à remettre les pays africains sur les chemins d'une nouvelle croissance, promise mais apparemment inaccessible - la diminution, en termes réels, du produit par habitant au Sud et l'amplification des transferts financiers nets vers le Nord montrent les limites de cet objectif -, leurs gouvernants, alertés par les bailleurs de fonds et débordés soudain par des mouvements sociaux de grande ampleur ont été sommés d'ouvrir le jeu politique, d'accepter le passage au multipartisme, d'organiser des élections "libres et sincères". Dans plusieurs cas ils ont été contraints de respecter le verdict des urnes en s'effaçant devant de nouvelles équipes dirigeantes incarnant l'alternance des idées et des générations et censées assurer, dans un bouillonnement confus d'attentes et d'aspirations quelquefois peu compatibles entre elles, aussi bien l'assainissement des gestions publiques que la "moralisation" de la vie politique et l'amélioration des conditions d'existence d'une population ayant payé un lourd tribut à une décennie d'ajustement structurel (réduction des dépenses sociales de l'Etat, suppression des subventions, augmentation des tarifs de services publics, licenciements, etc.).

Sur le versant économique et financier des réformes en cours l'orientation générale et logique est claire et résumable en une courte formule ; les mesures dites d'ajustement prises çà et là pour contenir les plus forts déséquilibres extérieurs et diminuer les déficits internes tendent à modifier des régimes extensifs de production qui ont prévalu jusque-là en maints domaines, et pas seulement dans le secteur agricole mais aussi en matière industrielle et d'administration publique ; sont également attaqués les divers monopoles économiques et financiers et toutes sortes de situations de rente (par exemple en matière d'importation/exportation, dans les circuits commerciaux intérieurs, etc.) dont certains, déjà anciens, n'avaient guère été affectés par l'accession des ex-pays colonisés à la souveraineté juridique, et dont beaucoup d'autres, créés depuis les années soixante, étaient le résultat de la régulation politique que devait servir impérieusement l'allocation des ressources économiques. Quant aux changements, imposés ou négociés, qu'on peut observer depuis peu sur les scènes politiques, ils ont pour effet, en poussant au démantèlement des régimes de confusion parti/Etat, voire en congédiant - avec les difficultés et les incertitudes qu'on sait - des leaders qui s'étaient appropriés à titre viager le pouvoir gouvernemental, d'ouvrir l'espace de l'expression et de la représentation politiques à une pluralité d'intérêts, d'idéologies et d'organisations.

Ces mouvements et ces changements qui affectent la sphère économique et la sphère politique, au-delà bien entendu de la diversité des formes par lesquelles ils s'expriment et des objectifs qu'ils servent et tenant justement à la spécificité de chacun de ces deux secteurs d'activité, ne sont cependant pas sans présenter certaines affinités fondamentales. Il ne s'agit pas ici de faire allusion aux relations d'influence réciproque où s'inscrivent en permanence l'économique et le politique ni même d'évoquer, plus particulièrement à propos de la conjoncture présente, les conditionnements mutuels de l'état du jeu politique et de la situation d'ajustement structurel où se trouvent tels et tels pays. Une homologie discrète relie les processus de transformation dans les deux sphères : en chacune ce ne sont pas seulement les ressources qui sont passibles d'une répartition différente d'hier, ce sont aussi, surtout, les conditions du jeu et de participation au jeu qui sont en voie de changement important - loin d'être acquis certes, on conviendra aisément de cela. Aussi il n'est pas interdit de voir dans les bouleversements présents un enjeu, implicite mais transversal et peut-être décisif à terme, qui serait celui d'une plus grande différenciation et autonomisation acquise par un certain nombre de sphères de l'activité sociale, au premier rang desquelles la vie économique et la vie politique.

Telle est en tout cas l'hypothèse qui sous-tend le présent texte et qui propose de lire les tensions, les ruptures et les transformations que connaît l'Afrique noire du début de la décennie quatre-vingt dix en ayant recours à des pistes théoriques et des cadres interprétatifs légués par des

approches - du développement et de la modernisation - ayant eu cours, naguère, dans les sciences sociales, en économie, sociologie et science politique principalement. A condition de les débarrasser de leurs scories épistémologiquement critiquables et de les compléter par les apports d'écoles plus récentes - de la structuration et de l'analyse des champs en l'occurrence -, ces ouvertures compréhensives sur la dynamique sociale paraissent encore susceptibles de mettre en lumière un des enjeux, que l'on pense majeurs même s'il n'est appréhendable que sur le long terme, des changements économiques et politiques actuels en Afrique subsaharienne.

### **Différenciations structurelles et changements sociaux**

Si l'on tient pour exactes mais marginales les premières références historiques à la question de la division du travail que l'on trouve sous la plume de Boisguilbert dès 1695 (Perrot et Wolff 1986), on peut raisonnablement faire remonter la généalogie de la pensée autour du thème de la spécialisation des tâches au célèbre ouvrage d'Adam Smith, **An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations** de 1776. Les trois premiers chapitres du livre I de la *Richesse des Nations* y sont en effet consacrés. Dans sa somme relative à l'*Histoire de l'analyse économique* Joseph A. Schumpeter (Schumpeter 1954/1983, tome I, pp. 258-275), tout en paraissant quelque peu injuste à l'égard du précurseur français(2) a pu, non sans arguments, voir dans l'ouvrage de l'Écossais la première solide réflexion sur le sujet à la fois pour l'insistance avec laquelle le penseur développait ce point mais aussi pour avoir, le premier, assimilé la division du travail au progrès économique. L'amélioration des techniques de production, la croissance du machinisme sont appréhendés par Adam Smith comme la conséquence de cette division. Celle-ci apparaît dans son oeuvre à la fois comme le résultat du développement des échanges et de l'expansion des marchés et à la fois comme l'instrument permettant de mesurer les effets de cette évolution (le progrès économique). Mais, comme on a pu par ailleurs le faire remarquer, cette division du travail, dans la même oeuvre, n'est pas expurgée de toute conception immanente et téléologique de l'activité sociale : Schumpeter lui-même accordait que la spécialisation dans l'oeuvre d'A. Smith relevait d'une propension innée à l'échange" (Schumpeter 1954/1983, tome I, p. 267).

---

(2) Il est significatif que dans sa formidable *Histoire* Joseph Schumpeter, qui n'oublie aucun des fondateurs de la pensée économique, présente et évalue les nombreux travaux de Boisguilbert sans faire allusion au thème de la division du travail -dont Perrot et Wolff disent pourtant qu'il est le point de départ des analyses de ce précurseur (Perrot et Wolff 1986 p. 5)- et en remette le mérite pionnier exclusif au professeur écossais. De même n'omettons pas l'influence qu'a pu exercer sur les premiers penseurs du libéralisme économique le fameux ouvrage que le médecin hollandais établi à Londres, Bernard de Mandeville, publia en 1714 : *La fable des abeilles ou Vices privés, bénéfices publics*, première véritable analyse des effets de composition dont certains, baptisés "pervers", ont été rendus célèbres auprès d'un large public par tel sociologue français contemporain.

Des pionniers de l'analyse économique aux fondateurs de la sociologie : inspiré par les travaux d'H. Spencer et son *Traité de philosophie*, Emile Durkheim, dans sa thèse *De la division du travail social* de 1893 s'était intéressé à la question des causes et du sens du passage à une différenciation sociale croissante dans les sociétés modernes (Durkheim 1893/1973). L'évolution de formes sociales "simples" vers des formes sociales "complexes" sur la base de processus de différenciation et d'agrégation était présentée comme liée à l'accroissement de la densité sociale (croît démographique, augmentation du volume et de la densité des relations et communications etc.). Ces perspectives apparaissaient épistémologiquement assainies par rapport à des conceptions antérieures rapportant la division du travail social à la pression des consciences utilitaristes ou à la mise en oeuvre du pacte social sur une base volontariste. Mais si l'explication s'annonçait moins ambitieuse au plan du finalisme et de facture plus mécaniste, car la différenciation dans l'analyse durkheimienne était conçue comme générée par des transformations d'ordre morphologique affectant les relations sociales, elle n'était pas épargnée par une tonalité évolutionniste.

On sait que le schéma de la différenciation sociale se trouvait, chez Durkheim, corrélé à la constitution de deux types idéaux de solidarité : soit une solidarité à fondement mécanique correspondant à des ensembles sociaux de faible volume où l'organisation est peu différenciée, le droit de type répressif et l'individu intégré dans une conscience collective très vivace ; soit une solidarité à fondement organique correspondant à des sociétés de volume et densité élevés, dans lesquelles les fonctions sociales sont nettement différenciées, le droit de type coopératif et l'individu émancipé. Durkheim montrait en outre que la division qu'il examinait était à l'oeuvre dans tous les domaines de l'activité sociale (religion, politique, économie etc.) : elle générait en conséquence et spécialisation des rôles et apparition de la solidarité organique.

Plus près de nous le sociologue américain Talcott Parsons (Parsons 1951 et 1973) a érigé les processus de différenciation sociale en une forme essentielle du changement social. Ses derniers travaux, comme l'a noté - pour mieux en critiquer la tendance - Anthony Giddens (Giddens 1987) sont eux aussi clairement marqués par la pensée évolutionniste. L'évolution sociale y est cernée en tant que processus progressif de différenciation reposant sur des "fonctions" de spécialisation, d'adaptation, de segmentation de sous-systèmes sociaux, d'intégration et de socialisation ("pattern maintenance"). La démultiplication en sous-systèmes apparaît dans ce cadre conceptuel comme synonyme d'une complexité sociale croissante et la différenciation y est présentée comme étant de nature parfaitement fonctionnelle. Le sociologue américain met en place le tableau

typologique et historique des établissements humains qui va des "sociétés primitives" aux "sociétés modernes" en passant par des "sociétés intermédiaires", les premières étant jugées les plus "simples" en raison du faible degré ou même de l'absence de différenciation, de la prédominance accordée aux relations de parenté et à la force du mythe qui rassemble la totalité communautaire.

En science politique, à partir des années cinquante vont apparaître, essentiellement aux Etats-Unis, d'innombrables études et schémas qui se proposent d'identifier les ressorts du développement politique et de la modernisation. Cette école largement sujette à biais et à critiques nous intéresse ici dans la mesure où la différenciation apparaît finalement "comme le dénominateur commun à tous les modèles" avancés dans le paradigme développementaliste (Badie 1978 p. 42). On sait que les travaux sur le développement politique ont trouvé initialement une forte inspiration chez les économistes; ceux-ci avançaient que l'accès des sociétés à la modernité se vérifiait sur la base de transformations successives jugées nécessaires ou en tout cas positives et observables par un certain nombre de processus qualitatifs (passage de l'autosubsistance à l'économie de marché, de l'agriculture à l'industrialisation, de la ruralité à la citadinité etc.) et/ou mesurables par une batterie d'indicateurs quantitatifs (PNB, taux de scolarisation, volume des communications etc.). Parallèlement à l'affaiblissement des allégeances et affiliations de type traditionnel, d'une individualisation des relations, d'une mobilité sociale etc., des phénomènes de division du travail, de différenciation des structures et des fonctions, de spécialisation des tâches se situaient au coeur de ces transformations développementales(3).

Les travaux de W. W. Rostow (Rostow 1953 et 1960/1963) ont sans doute le mieux représenté ces nouvelles préoccupations de milieu de siècle et dont l'influence a largement débordé le milieu originaire des économistes. Exprimant une vision progressiste du développement de l'humanité, Rostow avançait, on s'en souvient, que celle-ci connaît nécessairement et successivement cinq phases distinctes : la société traditionnelle, les conditions préalables au démarrage, le démarrage, la marche vers la maturité et l'ère de consommation de masse (Rostow 1960/1963, chapitres 2 à 6). L'influence de la tradition évolutionniste et organiciste était nette, s'exerçant à travers les préjugés de la nécessité, à quoi renvoyait la notion rostowienne d'étape, et de l'immanence - ainsi les pays du tiers monde étaient présentés comme caractérisés par de "simples" retards rattrapables sur la base d'une mobilisation, en chacun

---

(3) Une autre source d'inspiration des analystes du développementalisme en science politique a résidé sans doute dans les études de Max Weber consacrées à "comprendre" l'apparition progressive dans l'histoire des sociétés d'un appareil politique spécialisé, même si ces derniers travaux ne sont pas entachés des errements si visibles dans les contributions plus contemporaines (Weber 1947/1967 et 1963).

d'eux, des "ressources latentes" : ils étaient localisés, sur cette échelle, entre la 2e et la 3e étapes que l'Europe occidentale était censée avoir franchies entre la fin du 18e siècle et le début du 19e siècle. En outre l'économiste américain établissait une claire et mécanique liaison entre l'état économique des sociétés et leur régime politique - source probable de l'intérêt, positif ou critique, que les politistes, par delà l'oeuvre rostowienne, accordèrent désormais à ce type de problématique du développement. Enfin W. W. Rostow, mêlant conception téléologique de l'histoire et défense des "valeurs américaines" identifiait la dernière étape du développement des sociétés comme une phase de répétition/consécration de la démocratie des Etats-Unis.

Les défaillances épistémologiques et les faiblesses de méthode de ces approches développementalistes ont été nombreuses (Badie 1978, après et avec d'autres auteurs, en a synthétisé les plus graves). L'ensemble des sociétés est jugé appelé à connaître ces "heureuses" transformations, à être touché par l'élan nécessaire de la modernité sociale et politique (abandon progressif de formes autoritaires, épanouissement des "capacités" gouvernementales...), à réaliser historiquement des propriétés identifiées comme étant universelles (institutionnalisation du pouvoir, sécularisation de l'autorité et des représentations ...) etc. Finalisme (le but à atteindre est clair et les sociétés s'y engagent résolument), unilinéarité (les mêmes lois de transformation sont valides pour tous en tous temps), simplifications et ethnocentrisme figurent parmi les avatars bien connus de ces travaux. D'autres critiques adressées aux études réalisées dans ce paradigme sont également justifiées (immanence, uniformité, continuisme et cumulativité, fonctionnalisme excessif, emprunts non contrôlés à la biologie - croissance - et utilisation abusive de métaphores du monde "naturel" etc.).

Arrêtons-nous cependant sur la notion de différenciation utilisée dans certaines des plus importantes contributions à cette école développementaliste(4). Les politistes, en ce domaine, ont à la fois emprunté des sillons tracés par des sociologues et par des économistes et à la fois mis au point leur contribution propre. Edward Shils fut l'un des premiers à réaliser ces travaux en ce sens. Ayant établi une finalité commune à l'ensemble des sociétés et notamment des jeunes Etats affranchis de la tutelle coloniale (croissance économique, démocratisation etc.) il formule une typologie des régimes politiques

---

(4) Sans avoir à entrer dans les détails d'une sociologie de la connaissance, contentons-nous ici d'indiquer que la vogue du paradigme développementaliste, au milieu du XXe siècle, est à mettre en rapport avec le courant des indépendances, l'éclatement des anciens empires coloniaux, la redéfinition des forces et des alliances à l'échelle internationale, les espoirs et les intérêts bien compris que faisaient naître les politiques nouvelles de coopération. Les travaux en sciences sociales visant à comprendre le cheminement de pays ayant récemment accédé, ou sur le point d'accéder à la souveraineté, participaient de ces problématiques et de ces calculs.

ordonnés selon le degré de différenciation des structures qu'ils connaissent (organisations politiques comme les partis, institutions formelles comme les Assemblées etc.), c'est-à-dire selon que ces structures sont plus ou moins permanentes, spécialisées, autonomes (Shils 1960).

Almond et Coleman orientent très nettement leurs considérations relatives au développement politique vers des perspectives fonctionnalistes. Ils repèrent un ensemble de grandes fonctions universellement remplies (tous systèmes sociaux générant peu ou prou des fonctions politiques, les structures politiques remplissant plusieurs fonctions etc.) à partir desquelles des travaux taxinomiques et comparatifs sont jugés possibles et souhaitables. Un des concepts-clefs de cette construction est la différenciation structurelle considérée comme exprimant le mieux le degré de modernisation de chaque système politique concret à partir d'un état minimal de sociétés connaissant des structures politiques discontinues et peu spécialisées, caractérisées par conséquent par une très faible division du travail politique (Almond et Coleman 1960). Quelques années plus tard Almond et Powell enrichissent le schéma par l'introduction de la variable "culture politique" et l'identification de nouvelles "fonctions". Ces auteurs remettent sur le chantier une nouvelle taxinomie des systèmes politiques dont le principe est toujours le degré de différenciation structurelle (en tant que transformation opérant dans l'assemblage des rôles : apparition de nouveaux rôles, spécialisation et autonomisation des sphères d'accomplissement des rôles, c'est-à-dire constitution de "sous-systèmes" distincts) croisé cette fois par un axe consacré au degré de "sécularisation" de l'univers culturel des acteurs - qui favorise en retour la spécialisation et l'autonomisation (Almond et Powell 1966).

Dans le même temps L. Pye construit un modèle de développement ordonné autour de trois dimensions : la propension égalitaire (élargissement du suffrage à de nouvelles couches sociales, augmentation de la participation populaire au "système politique", recrutement dans la bureaucratie publique sur une base croissante de compétence etc.), la "capacité" du système politique ("capabilités" décomposées en innovation, mobilisation et reproduction/survie) exprimant son degré de rationalité et d'efficacité, enfin la différenciation structurelle, reprise des premières analyses d'Almond, envisagée sous l'angle d'une différenciation et d'une spécialisation des rôles politiques. Pye relativise l'inexorabilité (téléologie) et l'accomplissement harmonieux (fonctionnalisme) qui gauchissaient des travaux antérieurs. Pour tenir compte de ce que ces processus de développement se réalisent avec difficulté, en générant des problèmes, des tensions, des conflits, il évoque et formalise les diverses crises (d'identité, de légitimité etc.) auxquelles seraient confrontés les systèmes politiques en voie de transformation rapide et qu'ils devraient surmonter pour accéder à la

"modernité". On le voit : cet auteur introduit de la dynamique, du conflictuel, de l'incertitude relative dans son analyse mais le modèle développementaliste demeure sous-jacent à la démonstration. Les correctifs apportés ne sont donc que partiels (Pye 1966).

S. Huntington, de son côté, propose une distinction entre développement et modernisation, celle-ci ne pouvant concerner que les effets du processus d'industrialisation dans les sphères économique, sociale et politique. Il élabore un modèle, moins ambitieux que les précédents, autour du concept d'"institutionnalisation" qui devient la notion centrale de son schéma du changement. Il relie le développement d'un système politique à l'apparition d'une configuration institutionnelle (ensemble d'organisations, de procédures, de règles) de plus en plus stable, complexe, autonome, adaptative, etc. En ce sens il situe l'enjeu du changement dans l'autonomisation croissante des structures politiques (Etat, organisations partisans, professionnels de la politique, appareil administratif animé par des bureaucrates recrutés sur une base de compétence technique, etc.). Il tient compte des diverses forces et intérêts qui freinent ou empêchent cette institutionnalisation dans les diverses sociétés du tiers monde et tendent à maintenir des orientations particularistes (selon la terminologie parsonienne) et des usages "privés" des positions d'autorité (exercice patrimonial du pouvoir, pratiques de corruption etc.) (Huntington 1968)(5). D. Apter apportera sa contribution à l'analyse de la modernisation à la fois sur le plan formel et général et en réalisant une étude de cas consacrée au Ghana. Mais, principalement intéressé par les questions de l'autorité et de la mobilisation (alors étroitement liée dans la littérature au thème de la modernisation), il néglige la variable de la différenciation.

Dans le flot de reproches scientifiques auxquels s'exposent les travaux situés dans le paradigme développementaliste - et qui se trouvent excellemment synthétisés en France par Badie (Badie 1978 pp. 50-55) - prennent une place notable R. Nisbet qui critique la métaphore de la croissance (Nisbet 1969) et surtout l'historien C. Tilly aux réflexions décapantes sur le plan de la méthode en même temps qu'enrichissantes sur le fond (Tilly 1970). Celui-ci démonte les tentatives faites par les sociologues et les politistes des décennies 50 et 60 pour rendre compte à tout prix des profonds changements structurels observés dans les sociétés et qui remettaient naïvement au goût du jour les idées évolutionnistes fondées sur des présupposés d'unilinéarité et d'irréversibilité de ces changements. Il place sous les feux de sa critique du néo-évolutionnisme des auteurs comme Eisenstadt (analysant le système politique des Empires), Smelser (étudiant le changement social lié à la révolution industrielle et plus précisément encore aux transformations de l'industrie textile britan-

---

(5) S. Huntington, outre ses travaux comparatifs et théoriques, a réalisé des études de cas sur le Liberia.

nique), Bellah, Black et bien d'autres. Sa contribution décisive est de montrer les limites ou les contre-exemples historiques de la tendance - jugée irrépressible et irréversible par les développementalistes - à la division du travail, à la différenciation sociale en faisant remarquer, à l'appui de nombreux travaux d'historiens et d'anthropologues, l'existence et la nécessité de prendre en compte des processus inverses (involution, tendances régressives ou "dévolution" selon son propre terme). Cet apport est important : il ne disqualifie ni l'existence ni l'utilité d'analyser des processus de différenciation mais attire l'attention des chercheurs sur le fait que des processus agissent en concomitance dans des sens quelquefois opposés et qu'à des mouvements de plus grande complexité et de différenciation des structures sont associés ou se substituent des processus de dédifférenciation (disparition d'unités sociales structurellement organisées et autonomes et remplissant jusque-là des fonctions spécifiques). La réversibilité est donc toujours possible, jamais à écarter et, même dans les situations de division accrue du travail, des tensions, des mouvements en sens contraire doivent être identifiés et éclairés. Dans une étude plus récente et consacrée à "l'action de l'Etat" P. Birnbaum tenait à restituer ce double mouvement complexe de différenciation et de dédifférenciation (Birnbaum 1985).

### **Fonctionnement social et littérature africaniste**

Le fonctionnement et l'organisation des sociétés et des systèmes politiques de l'Afrique subsaharienne contemporaine, les innombrables descriptions, études, analyses auxquelles elles ont donné lieu peuvent suggérer que la question de la différenciation structurelle mérite peut-être d'être reprise. Sous réserve de l'élaguer de ses scories téléologiques et ethnocentriques, de l'alléger des fâcheux présupposés où l'ont contrainte les paradigmes du développementalisme et de la modernisation, qui posaient plus de problèmes qu'ils n'en résolvaient et à condition, enfin et bien évidemment, de ne pas l'appréhender comme un donné ou un acquis mais, plus modestement, en tant que processus en effectuation permanente et aux résultats incertains. En heureux complément des grilles d'analyses sociales, économiques et politiques portant sur le fonctionnement des sociétés subsahariennes, la problématique de la différenciation structurelle peut apporter une intelligibilité rationalisée à des phénomènes concrets, à des évolutions en cours empiriquement observables.

Pour aussi généraux et schématiques que soient les développements qui suivent - car il faudrait préciser, mesurer, argumenter et renvoyer à de trop nombreux travaux - il ne paraît pas erroné d'avancer que les formations sociales africaines contemporaines s'organisent et fonctionnent selon un principe d'assez faible différenciation des structures et des rôles. Tel est le constat qu'on est en droit de dresser à la lecture des analyses sur telle ou telle société globale

ou encore que justifie l'observation des réalités quotidiennes. Certes le degré de différenciation n'est pas le même entre deux systèmes "nationaux-étatiques", même s'ils sont voisins et culturellement et socialement proches du fait de chevauchements d'ensembles ethniques. Plusieurs variables expliquent des trajectoires spécifiques et donc des situations fort variées de l'un à l'autre (agencements sociaux précoloniaux, formes et modalités de la mise en dépendance coloniale et postcoloniale, nature et orientations de la direction politique et configuration des composantes sociales contemporaines, processus inégaux de croissance, d'urbanisation, d'industrialisation, contenu et orientation des processus d'accumulation etc.).

De très multiples facteurs rendent cependant compréhensibles et de nombreux indicateurs assurent la visibilité de cette relative, variable mais assez générale indifférenciation. En même temps que, soulignons-le aussitôt, de profonds mécanismes agissent dans le sens d'une plus grande division du travail social, d'une plus nette spécialisation des rôles, d'une autonomisation croissante, de sphères, secteurs, champs d'activité, systèmes institutionnalisés d'action et d'interaction; mais ces mouvements conduisent à nuancer le constat général d'une faible différenciation, non à le récuser. Sans avoir à détailler les interpénétrations des divers registres d'action saisissables à un certain niveau de généralisation et d'abstraction - par exemple l'imbrication qu'on sait étroite, bien que modulée selon les lieux et les groupes observés, entre le politique et le religieux, entre l'économique et le social, l'économique et le politique etc. -, relevons dans le désordre quelques faits et propriétés remarquables.

L'exercice d'essence patrimonialiste des pouvoirs - cf. Eisenstadt 1973, Médard 1983 etc., tous travaux inspirés par les analyses pionnières de Max Weber, notamment sur le sultanisme - et qui s'analyse comme l'extension à des ensembles sociaux plus larges que la famille et le lignage de l'autorité "patriarcale", renvoie à un modèle, persistant en dépit de formes modernes, où les structures politiques sont la chose, la propriété du gouvernant, et qui génère tendanciellement une indistinction de la personne et de la fonction, des ressources privées et des ressources publiques, les collaborateurs et agents de l'entreprise de domination politique et administrative étant moins des "fonctionnaires" que des serviteurs ou des clients (autrefois des esclaves). L'organisation réticulaire de la société en réseaux clientélistes ne se vérifie pas seulement dans la mise en place des allégeances et affiliations politiques mais couvre l'ensemble des activités sociales (religion : cf. Paden 1973 ; économie : cf. Cohen 1969 ; etc.) même si elle est prépondérante dans la structuration des rapports politiques (Leca et Schemeil 1983 pour le monde arabe ; Cruise O'Brien 1975 et Coulon 1981 pour le Sénégal etc.).

Relevons rapidement la question du "straddling" (par quoi on désigne le chevauchement des positions de pouvoir et des positions de richesse) avancée dans le débat kényan - et qui correspond aux notions de fluidité/mixité formalisées, pendant la même période et indépendamment des discussions sur l'économie politique de l'ex-colonie britannique, dans les analyses portant sur d'autres pays telle la Côte-d'Ivoire (cf. Fauré et Médard 1982, Fauré 1986)<sup>(6)</sup>. Depuis longtemps un sociologue aussi averti que Georges Balandier avait attiré l'attention sur l'imbrication dynamique, dans les jeunes Etats africains, des positions de pouvoir, de prestige et de richesse : "la participation au pouvoir... donne une emprise sur l'économie, beaucoup plus que l'inverse"... "le jeune Etat national a des incidences comparables à celles de l'Etat traditionnel puisque la position par rapport à l'appareil étatique détermine encore le statut social, la forme de la relation à l'économie et la puissance matérielle" (Balandier 1969). Ce faisant l'analyste suggérait trois phénomènes majeurs : l'interpénétration des niveaux, le rôle princeps de la dynamique politique, enfin des continuités historiques et sociologiques entre les modes de gestion pré et postcoloniaux, interdisant d'appréhender le patrimonialisme et des phénomènes connexes (corruption, népotisme, familisme, patronage, système de prébendes etc.) comme des accidents ou des monstruosité. Paul Kennedy, s'agissant du Ghana, était parvenu à des conclusions très proches : "Power is the "base value" and can be turned into wealth more readily than wealth can be turned into power" (Kennedy 1980, p. 28).

La question a rebondi ces dix dernières années à propos de la bourgeoisie kenyane, de sa nature, de ses modes de formation, de ses bases d'accumulation et de ses fonctions économiques et politiques. Après un mouvement de balancier mettant successivement et trop exclusivement en évidence soit le rôle de l'instance économique soit le rôle de l'Etat dans la formation des classes sociales, plusieurs auteurs spécialistes de l'économie politique de ce pays ont remarqué l'étroite imbrication des positions de pouvoir et d'accumulation, l'aptitude à l'enrichissement dépendant du rapport à la sphère politico-étatique même si sa perpétuation dépend aussi des investissements réalisés dans la sphère de l'économie d'entreprise. La notion de "straddling", développée notamment par l'historien du Kenya M. Cowen, rend compte de cette relation et s'applique assez bien à l'ensemble de l'Afrique noire, si l'on daigne ne pas oublier les spécialisations ancestrales de communautés ethnico-religieuses dans les affaires - les Hausa en sont un fameux exemple, cf. à leur sujet l'ouvrage classique et remarquable d'Abner Cohen (Cohen 1969) - et de notables exceptions de formation de groupes entrepreneuriaux en dehors ou plutôt sur les friches des Etats

---

(6) On trouvera dans Fauré 1991a, pp.13-16, une présentation de la question du "straddling" appliquée à la Côte-d'Ivoire, au Kenya et au Zaïre.

postcoloniaux comme l'a admirablement montré Janet MacGaffey à propos du Zaïre (MacGaffey 1987).

Dans son étude sur l'émergence du capitalisme africain John Iliffe a construit trois idéaux-types d'"entrepreneurs" renvoyant à trois façons de "faire" le capitalisme africain contemporain : dans un premier type de situation l'Etat s'est efforcé de prévenir et d'empêcher l'émergence d'une classe d'entrepreneurs nationaux ; cette situation, contrairement à ce qu'indique l'historien, ne se vérifie pas dans les seuls régimes politiques socialistes (Guinée, Mali etc.), elle correspond aussi à de nombreux cas où les dirigeants politiques postcoloniaux se sont défiés des effets prévisiblement autonomistes de l'apparition d'un milieu national d'entrepreneurs qui ne devraient rien ou peu au patronage politique, comme on a pu le constater en Côte-d'Ivoire formellement libérale et comme l'avait noté Huntington, s'agissant du secteur industriel au Liberia. Dans un deuxième type l'Etat et ses ressources ont été utilisés pour accéder à la propriété privée, à la constitution ou à l'appropriation d'entreprises privées, à la prospérité dans les affaires : l'auteur parle alors de "bourgeoisie parasitaire" dont la richesse et les intérêts économiques dérivent directement de sa position politique ou administrative. Le troisième type de situation concerne le "nurture capitalism" (capitalisme maternel, à la fois "nourri" et "éduqué") : l'Etat alors cherche à générer une classe nationale d'entrepreneurs dans le cadre de mesures conscientes et volontaristes pouvant entrer dans ce que nous appellerions des "politiques publiques" : très peu de pays (Kenya, Nigeria) seraient concernés par cette troisième forme de capitalisme. Bref, dans la plupart des situations - même celles relevant du premier modèle car la répression d'une classe entrepreneuriale n'exclut pas la prospérité des affaires et l'enrichissement prioritaire des proches de la direction politique -, l'entrecroisement des positions de pouvoir et d'enrichissement ne peut plus susciter de doutes (Iliffe 1983). D'une manière générale ces facteurs contribuent, parmi d'autres, à créer une situation où se mêlent sphères et activités politiques et économiques.

A la manière dont Karl Polanyi, tout en distinguant quatre institutions de l'économie "moderne" (équilibre des grandes puissances, étalon-or international, marché auto-régulateur, Etat libéral) reconnaissait le rôle prépondérant du marché auto-régulateur, fondement des trois autres institutions (Polanyi 1944/1983), on peut se demander dans quelle mesure, en Afrique noire, et en dépit de l'existence de plusieurs mondes formellement distincts mais fonctionnellement peu autonomes (le religieux, l'économique, le politique etc.) l'ordre politique ne s'impose pas comme la matrice de l'ensemble. Auquel cas il faudrait logiquement s'attendre à ce que les crises et les conflits développent des effets sensiblement plus incertains dans leur étendue que dans des systèmes sociaux structurés en champs nettement plus autonomes où le cloisonnement sectoriel peut offrir comme autant de frontières au

déploiement de la déflagration. En d'autres termes la conséquence serait que, sous certaines conditions, l'occurrence soit grande qu'une crise sociale, ailleurs localisée dans un secteur, se transforme ici en "crise totale", affectant l'ensemble de l'espace social.

Plusieurs concepts et formules ont été forgés ou redécouverts et mis à contribution, dans la littérature scientifique, pour rendre compte, soit dans leurs manifestations ponctuelles et élémentaires, soit dans leur globalité et leur essence, de ces réalités africaines de confusion relative des ordres et des secteurs, d'indistinction tendancielle de la personne et de la fonction, d'imbrication des domaines publics et des domaines privés : on a parlé de patrimonialisme ou de néo-patrimonialisme (Eisenstadt 1973, Médard 1983, etc.), de système de patronage (Clapham 1983), de régime clientéliste, quand bien même serait-il "transcendé" (Bayart 1979), d'économie politique des prébendes (Joseph 1987), de la "politique du ventre" (Bayart 1989), quand d'autres, ne trouvant là que matière à coquetterie terminologique des politistes, ont préféré avoir recours à des métaphores pour décrire cependant des situations analogues, des principes semblables d'organisation et de gestion(7).

Si les interprétations, les outils d'analyse, le vocabulaire sont à présent fixés et clarifiés et permettent d'avancer dans la compréhension de ces réalités sociales, si celles-ci ont donné lieu à d'excellentes descriptions et études, l'une des rares réserves que l'on soit en droit de formuler est justement que ces études qui appréhendent les manifestations en quelque sorte phénoménologiques de ces indifférenciations et leur donnent sens par des constructions théoriques - analyses du clientélisme, du système des prébendes, des régimes néo-patrimonialistes, etc. - ne remontent pas ou peu, dans le travail de régression explicative, à des facteurs moins immédiats et qui caractérisent cependant, en profondeur, les cadres(8) où se déploient les systèmes d'action et de représentation qui réalisent, donnent vie, de manière routinière à de telles pratiques. En d'autres termes, et à partir d'un exemple précis on dira que l'économie d'essence patrimonialiste des pratiques (politiques, administratives etc.) a d'autant plus de chance de se produire et de se reproduire que la faible autonomisation des sphères - ici le public, là le privé, ici l'institutionnel, là le particulier - ne vient pas

---

(7) C'est le cas par exemple d'Emmanuel Terray qui évoque poétiquement le "climatiseur" et la "véranda" pour rendre compte du fonctionnement d'un Etat - celui de la Côte-d'Ivoire contemporaine en l'occurrence - "apparaissant comme un conglomerat de positions de pouvoir dont les occupants sont, comme tels, en mesure à la fois de s'assurer à eux-mêmes de substantiels revenus et de répandre autour d'eux places, prébendes, gratifications et services" (Terray 1986 pp. 38-39). L'amusement qu'inspire à cet analyste les soucis lexicaux des politistes n'empêche pas que ce sont des situations strictement identiques qui sont appréhendées, ici dans la relative rigueur conceptuelle, là dans la talentueuse digression littéraire et métaphorique.

(8) Ou les "propriétés structurelles" selon le sens qu'en donne Anthony Giddens : principes d'organisation des totalités sociétales (Giddens 1987 pp. 244 et s.).

dé légitimer ces pratiques de confusion des ressources publiques et privées. La catégorie "patrimonialisme" par laquelle on qualifie habituellement tel type de situation où se confondent biens publics et ressources privées est donc tout autant déterminante, structurante que déterminée et structurée à son tour par cette propriété générale d'organisation et de fonctionnement du social qui n'établit pas de frontière tendancielle étanche entre les sphères, les ordres, les niveaux d'action.

### **Pour une problématique nouvelle de la différenciation**

La thèse défendue ici est que les errements de la pensée évolutionniste et téléologique ne sauraient avoir pour effet de disqualifier, de tenir pour nulles et non avenues, les observations empiriques relatives à la faible différenciation des sociétés concernées. De ce point de vue certaines données des analyses demeurent valides et les faits et mécanismes décrits par exemple par F. Riggs, spécialiste dans les années soixante des administrations des pays du tiers monde sont toujours à retenir : utilisant une métaphore inspirée du mécanisme physique de diffraction de la lumière il parlait de "société prismatique" pour évoquer le niveau peu élevé de spécialisation des structures (Riggs 1964). De son côté John N. Paden, étudiant les transformations religieuses et politiques dans le grand centre urbain de Kano (nord Nigéria) se heurtait, dans l'approche de la communauté dont il tentait une monographie multidimensionnelle, à la faiblesse de la différenciation et il érigeait ce concept en élément clef de l'étude des sociétés (Paden 1973 pp.3 et s.).

Il paraît en conséquence possible et souhaitable de procéder à une réhabilitation partielle et critique du thème de la différenciation et de l'autonomisation structurelles, un peu à la manière dont R.K. Merton avait tenté naguère de sauver la théorie fonctionnelle des impasses fonctionnalistes où l'avaient conduite un certain nombre de ses collègues : "Ici comme dans d'autres domaines de l'activité intellectuelle, l'abus n'exclut pas l'usage" (Merton 1949, p. 93). C'est un peu aussi le sort qu'a subi le couple modernisation/mobilisation : F. Chazel a bien montré qu'on devait à Etzioni d'avoir favorisé la séparation de ces deux notions, celle de mobilisation (fort utile, enrichissante et féconde pour la recherche cf. les travaux, outre Chazel, de Nettl, Oberschall, Tilly, Dobry etc.) n'étant plus réduite à celle de simple indicateur de la modernisation comme le voulait K. Deutsch (Chazel 1975).

Questionner une situation sociale ou politique sous l'angle de la différenciation et de l'autonomisation ne revient pas nécessairement à exprimer l'adhésion, explicite ou implicite, à un bloc paradigmatique (constitué d'une théorie du social et de ses présupposés, comme Thomas

S. Kuhn l'a mis en évidence dans sa "structure des révolutions scientifiques", cf. Kuhn 1962/1972); il est possible et souhaitable d'en faire un outil d'analyse sans que celui-ci soit mis au service d'une représentation du monde social, de ce que F. Perroux désignait par "vision, acte préanalytique" (Perroux 1960). Un certain nombre de travaux généraux, plus ou moins abstraits et formalisés, invitent donc à se ressaisir du thème de la différenciation dans des perspectives renouvelées, enrichies et, on l'espère, expurgées des biais précédemment évoqués.

Les analyses de L. Dumont (Dumont 1977), celles de M. Sahlins (Sahlins 1972) ont montré l'erreur ethnocentrique qu'il y aurait à considérer que "la vie économique", ailleurs qu'en Occident, donnerait lieu aux mêmes catégories pratiques et représentationnelles et qu'une "sphère économique" y serait aisément identifiable. De son côté Karl Polanyi, dans des études pénétrantes, a clairement démontré que jusqu'à ce qu'apparaisse le stade d'une économie marchande généralisée, l'instance économique (dans sa triple dimension de pratique, de représentation d'activité spécifique et comme processus structurant un nouvel ordre) n'était pas séparable de l'ensemble des autres activités humaines, que les actes économiques de production et d'échange étaient encastrés (*embedded*) dans la totalité de l'ordre social au sein duquel agissent les individus (Polanyi 1944/1983 et 1947/1975). Dans le contexte malgache les conclusions de G. Althabe sont voisines : une sphère économique n'est pas distinctement observable (Althabe 1982).

Située à un haut niveau de formalisation, la dernière étude d'Anthony Giddens encourage à la fois l'étude des différenciations et prévient un certain nombre de dangers (Giddens 1987). Attaché à constituer une théorie synthétique de la structuration, il s'efforce de réconcilier la sociologie structurelle et la sociologie de l'action, à rapprocher démarches individualisantes et approches holistiques : "les propriétés structurelles sont tout à la fois conditions et résultats des activités des agents". Il reproche les dérives structuro-fonctionnalistes et structuralistes auxquelles a donné lieu la notion de structure, érigée ici et là en contrainte implacable enfermant l'action sociale tout en montrant l'importance de la "contextualité" en tant que situation de co-présence et cadre référentiel de l'interaction.

Pour avoir réservé de longs développements à la critique de l'évolutionnisme à travers, notamment, les travaux de Parsons et bien qu'il présente par ailleurs une théorie de la modernité qui n'y fasse pas directement référence, A. Giddens ne consacre pas moins une place à la question de la différenciation dans son panorama classificatoire des types de sociétés. Les sociétés divisées en classes sont caractérisées par une "séparation relative des quatre sphères institutionnelles" (Giddens 1987, p. 241) à savoir le politique, l'économique, le juridico-répressif et

le culturel/symbolique. "Le principe structurel distinctif des sociétés de classes du capitalisme moderne est la séparation, accompagnée d'une dépendance réciproque, de l'Etat et des institutions économiques" (Giddens 1987, p. 242). Le théoricien de la structuration utilise donc à son tour ce concept de différenciation expurgé toutefois des prémices fonctionnalistes dans lesquelles il a été, jusque-là, essentiellement mis à contribution.

L'identification empirique et l'analyse des processus de différenciation et d'autonomisation structurelles peut être, croit-on, facilitée également par d'autres emprunts à plusieurs séries de travaux ou de problématiques développés ces dernières années. Les études réalisées directement - ou pouvant indirectement être placées - sous le sceau de la "théorie des champs" peuvent être d'un appréciable secours (Boltanski 1975, Bourdieu 1971a et b et 1976, Bourdieu et de Saint-Martin 1978 etc.). Le "champ" a été initialement identifié à un espace social de relations fonctionnant au sein de marchés particuliers et doté d'une logique spécifique(9). Il n'est sans doute pas nécessaire d'insister sur l'inspiration "économique" de cette construction - on sait que son initiateur s'en est défendu en avançant que "la théorie des pratiques proprement économiques n'est qu'un cas particulier d'une théorie générale de l'économie des pratiques" (Bourdieu 1980a, p. 209), mais le débat est-il clos pour autant ?

Le champ, c'est un secteur, un domaine, une sphère, une région de l'espace social global doté d'un ensemble de règles orientant les conduites des participants et affecté par certaines propriétés (les logiques de champ) : ces caractéristiques ouvrent d'intéressantes perspectives analytiques. Michel Dobry qui n'a pourtant pas placé son travail sous l'égide de l'analyse des champs (mais bien plutôt sous le sceau, assez profondément renouvelé il est vrai, de la mobilisation) a dû faire appel à une notion très voisine (Dobry 1986). S'intéressant aux processus de crise dans les "systèmes sociaux complexes", il définit ceux-ci comme des systèmes "qui sont différenciés en des sphères sociales autonomes, fortement institutionnalisées et dotées de logiques sociales spécifiques" (Dobry 1986, p. 40). Plus loin il évoque "...l'existence, dans la plupart des systèmes sociaux modernes, d'une multiplicité de sphères ou de champs sociaux différenciés, inextricablement enchevêtrés et, simultanément, plus ou moins autonomes les uns par rapport aux autres..." (*ibidem* p. 97). Il insiste légitimement sur les deux faces (interne et externe) des secteurs identifiés, non seulement définis par une logique (interne et spécifique au secteur) mais aussi par l'autonomie dont

---

(9) En dehors des références précédentes qui portent sur des analyses de constitution de certains champs particuliers (champ religieux, champ scientifique, champ de la bande dessinée, etc.), une présentation plus générale de cette notion est faite dans Bourdieu 1980b, pp. 113-120 - "Quelques propriétés des champs" - et dans Bourdieu et Wacquant 1992, pp. 71-90 - "La logique des champs".

tel secteur bénéficie par rapport aux autres secteurs (interdépendance). Les "logiques spécifiques" renvoient, mais non exclusivement, aux grands idéaux-types de la logique du marché économique, de la logique des grandes bureaucraties rationnelles, de la logique des systèmes militarisés etc. Elles portent sur les "activités fonctionnelles" spécialisées propres à chaque secteur (*ibidem* p. 99).

On le voit : ces notions et définitions de "secteur", comme le reconnaît l'analyste, ne sont pas très éloignées des autres notions de champ, sphère ou même de "système d'action" que l'on trouve sous la plume de Crozier et Friedberg. Toutes se rejoignent en ce qu'elles peuvent être saisies comme des "espaces sociaux d'interdépendance des acteurs, des zones limitées d'endodéterminisme et, pour parler comme Luhmann, d'autoréférence" (Dobry 1986, p. 102). On sait que l'une des propriétés fondamentales des champs est d'être un espace de positions telles que les propriétés de la position peuvent être saisies indépendamment des caractéristiques du détenteur de celle-ci. Ce qu'il importe ici, c'est de souligner que la construction du champ, ou du secteur, ou de la structure d'interaction dépend des multiples actions, notamment individuelles, microsociologiques, qui la font exister et s'imposer en tant que structure objective ; mais, en retour, l'appartenance au champ (ou secteur etc.) expose l'acteur à des effets de structure ou de système qui orientent sa conduite.

Tout paraît se passer, dans la construction du champ (ou secteur ou sous-système etc.), à la manière interactive dont Werner Sombart a interprété le rapport des capitalistes (acteurs individuels) au capitalisme (structure) (Sombart 1913/1966). S'interrogeant sur les conditions de formation de l'esprit capitaliste, Sombart notait qu'elles variaient avec les phases du développement capitaliste. Il opérait une distinction entre séquence du "capitalisme naissant" et séquence du "capitalisme avancé" : la place occupée par le sujet dans l'une et l'autre est ainsi définie par l'auteur : "...à la phase du capitalisme naissant c'est l'entrepreneur qui fait le capitalisme, tandis que dans la phase avancée c'est le capitalisme qui fait l'entrepreneur" (*ibidem* p. 183). La première phase correspond donc à une période d'absence d'organisations capitalistes - les entrepreneurs étant des monades - et à un premier cycle d'accumulation d'une foule d'expériences, de connaissances, d'épreuves etc. Dans la phase suivante, comme le notera aussi de son côté Max Weber (Weber 1947/1967) l'organisation capitaliste, en tant qu'univers de règles, d'attitudes, d'institutions techniques, de principes organisationnels, d'éthique économique et professionnelle - ethos-préexiste à chaque entrepreneur.

Ces indications, non seulement aident à mieux comprendre une histoire (celle du capitalisme européen par ex.), mais sont d'un apport méthodologique fécond pour d'autres recherches : elles invitent à

demeurer attentif au jeu d'interaction acteur/secteur, à la genèse de la construction du secteur. Un champ se construit, il n'est pas donné. Il est le produit incertain d'une succession d'évènements, de faits, d'actions et d'interactions. Il n'est pas une structure immanente "toute faite" et il faut se garder à son égard de tout objectivisme.

Animé par des acteurs, un champ se structure de leurs luttes et de leurs collusions, de leurs intérêts, des enjeux qu'ils partagent ou qu'ils se disputent, des pratiques, règles, valeurs qui le constituent, de l'échange de "capitaux" qui y circulent et qui sont autant de ressources qui s'accumulent, se négocient, se monnayent etc. Espaces de jeu, le champ ou le secteur ainsi définis constituent des univers relativement autonomes où s'affirment des règles relativement spécifiques qui, partagées par les acteurs participant au jeu, ont tendance à produire un stock commun de croyances, une axiomatique du secteur, l'intériorisation des valeurs "du groupe" contribuant à l'apparition d'un ethos (Weber 1947, pp. 48 et s.).

On voit aisément le lien existant entre la problématique de la construction des champs et la thématique de la différenciation structurelle. En outre différenciation et autonomisation des secteurs apparaissent comme deux processus imbriqués qu'il semble raisonnable de maintenir associés dans l'analyse : les outils de l'autonomisation concourent à la spécification accrue du secteur ; en contrepartie on peut s'interroger sur une différenciation qui ne se prolongerait pas par une autonomisation. A coup sûr cette autonomie ne peut être, dans la grande majorité des cas, que relative.

Participent à l'autonomisation du champ, entre autres, la création de principes internes de légitimation, la reconnaissance, par les acteurs du champ, d'un corps d'impératifs techniques, le travail des instances de consécration, la division du travail à l'intérieur même du champ. Un élément essentiel de l'autonomisation consiste dans la constitution d'un "corps d'agents". En ce sens les mécanismes de professionnalisation des acteurs, ce qui fait qu'ils vont se consacrer pleinement à l'accomplissement des activités spécifiques au secteur, sont extrêmement importants. On se souvient de la fameuse lettre d'Engels à Conrad Schmidt par laquelle il montrait que la constitution du droit en "domaine autonome" était corrélée aux progrès de la division du travail et à l'apparition d'un corps de professionnels : les juristes. De son côté Max Weber a fortement insisté sur l'importance de la professionnalisation des acteurs politiques dans la construction de l'espace particulier des entreprises politiques développant des moyens d'action spécifiques (prébendes, contrôle des emplois etc.).

Il reste à apporter quelques rapides mais nécessaires précisions d'ordre méthodologique. La faiblesse relative de la différenciation constatée sur le continent africain ne postule bien évidemment aucune

homogénéité des systèmes sociaux concernés : il s'agit de sociétés plurales caractérisées par une multiplicité de clivages ethniques, culturels, religieux, régionaux, économiques, etc.

D'autre part l'assimilation que font beaucoup d'auteurs entre différenciation et complexité pose beaucoup de problèmes et ne paraît pas très utile ici : les sociétés jugées complexes par ces analystes étant celles caractérisées par une multiplicité de secteurs/champs sociaux différenciés. Pourtant, par-delà cette complexité structurelle, on peut aussi avancer que l'absence ou la faiblesse de la différenciation est, d'un certain point de vue, la caractéristique d'une certaine complexité non réductible à celle du premier type : la multiplicité des registres de significations, l'imbrication étroite des univers de références des acteurs peut rendre particulièrement délicate l'explicitation du sens sociologique de leur action. Deux exemples très brefs : le patron dans la relation de clientèle est-il seulement le tuteur au plan social ou aussi le personnage religieux ou pieux que beaucoup de cultures confondent ? Second exemple : le recours aux rites et aux technologies électorales importées s'est souvent réalisé, en Afrique noire, dans une atmosphère imprégnée de religiosité et de croyance dans les forces de l'invisible ; l'élu a pu maintes fois se prévaloir tout autant d'une victoire par les moyens rationnels-légaux de la modernité politique (quand bien même seraient-ils efficacement "aménagés" à son profit) que du choix surnaturel dont il aurait bénéficié. Une forme de complexité ne résiderait-elle pas dans cette confusion des registres ?

Dans le même sens A. Giddens peut reprocher aux travaux taxinomiques de Parsons de se méprendre sur le "primitivisme" des sociétés en réservant la qualification de "systèmes sociaux simples" aux groupements aborigènes à faible différenciation, à faible développement économique et caractérisés par la prépondérance des relations de parenté : "mais que fait-il de la complexité de leur système de parenté et de la richesse de leur production culturelle, en particulier de leurs rituels et de leur art ?" (Giddens 1987, p. 335). Affirmons donc qu'il existe une complexité propre aux situations d'indifférenciation structurelle.

### **Transformations et différenciations dans l'Afrique contemporaine**

Il n'est sans doute pas nécessaire de multiplier les exemples empiriques et les références aux analyses sociales et politiques qui s'efforcent de rendre compte de cette caractéristique majeure des systèmes sociaux d'Afrique subsaharienne. Reconnaître l'importance de cette propriété structurelle qu'est l'état de la différenciation sectorielle et vouloir comprendre à travers elle le fonctionnement des ensembles sociétaux et leur évolution ne doit en aucune manière donner à penser qu'il s'agirait d'un principe absolu et figé. D'une part la diversité des situations pratiques d'une région à l'autre, d'un ensemble social à l'autre

appellerait naturellement à préciser et nuancer cette proposition trop générale. D'autre part il faut se convaincre que cette caractéristique structurelle - que l'on prend ici pour fondamentale car entraînant toute une série d'autres phénomènes et permettant de modéliser le fonctionnement d'une société - est en permanence, mais de manière variable selon les sites, remise en question par les effets profonds de la dynamique économique, sociale et politique, par l'historicité même des sociétés concernées : processus d'institutionnalisation des organisations et des procédures, constitution des "appareils" d'Etat tendanciellement orientés vers l'exercice de compétences techniques, construction de centres gouvernementaux et spécialisation de rôles politiques, développement de l'activité économique obéissant à des règles propres - marché, profit, etc. Loin d'être suspendue, la vie sociale, économique et politique, même dans le cadre d'une relative pénurie de moyens, même s'agissant d'ensembles sociaux de faible dimension, est animée par des mouvements qui tendent à générer des distinctions entre sphères d'activité, à faire se développer des logiques spécifiques à chacune d'entre elles.

En dehors de ces courants certes exacts mais finalement assez abstraits de changement, on peut observer, de manière plus historique et concrète, que d'importantes transformations affectent présentement, dans l'ensemble de l'aire africaine, au moins deux grands types de champs, le champ politique et le champ économique et, de façon plus précise, à l'intérieur de ces deux grands secteurs, le champ des partis politiques et le champ des entreprises privées. L'un des enjeux majeurs mais implicite et de long terme des bouleversements qui s'opèrent sous nos yeux - et que d'aucuns appellent "crises"<sup>(10)</sup> -, pourrait bien résider dans l'accentuation de la construction de ces champs, dans un mouvement de spécialisation, différenciation, autonomisation de ces secteurs d'activité matérielle et symbolique. Si la structuration d'univers sociaux particuliers constitue ainsi l'un des enjeux des transformations en cours, il est bien évident que les causes, les modalités, les rythmes de ces mouvements ne se confondent pas dans les secteurs en cause.

Au plan politique les scènes africaines, particulièrement effervescentes depuis la fin des années quatre-vingt, donnent à voir des équipes et classes dirigeantes sommées d'abandonner les antiennes du "parti unique", de l'"unanimité sociale", et de mettre fin à la monopolisation autoritaire de l'expression et de la représentation politiques. Certes ces transformations en cours doivent être reliées à la

---

(10) Nous ne sommes pas loin ici de partager la position de Jean Copans qui réfute la problématique de la ou des crise(s) saisissable(s) et mesurable(s) par un certain nombre d'indicateurs au profit d'une vision de plus longue durée où les déséquilibres et transformations en cours, les tensions et les ruptures peuvent s'analyser comme le mode "normal" de modernisation des sociétés africaines. Voir à ce sujet Copans 1990, pp. 154-169.

fois aux situations économiques internes profondément délabrées(11) et à la fois aux indiscutables pressions externes que les politiques dites d'ajustement structurel en place depuis une dizaine d'années dans la quasi-totalité des pays et les formidables besoins de financement que leurs cadrages comptables font apparaître, rendent de plus en plus nettes et efficaces sur les cercles gouvernementaux : ces fameuses conditionnalités dont sont assortis les PAS et dont certaines sont rendues publiques quand d'autres, jugées plus sensibles du point de vue de la souveraineté politique, restent à l'état de négociations et d'engagements confidentiels. Mais les dynamiques internes et politiques de ces crises et de ces bouleversements sont indiscutables et, pour tout dire, prépondérantes.

Un des objets des mouvements sociaux et politiques africains contemporains porte sur le passage, contraint ou négocié, à des régimes pluralistes, à l'institutionnalisation de cette diversité idéologique et organique, à la constitution de systèmes multipartisans, à l'instauration de mécanismes électoraux concurrentiels, à la reconnaissance de la libre formation des associations et syndicats, à la liberté de la presse, etc. Si les tendances sont aisément lisibles, les résultats, en termes de libéralisation politique et de démocratisation, sont loin d'être acquis. En effet, ces nouveaux contextes pluralistes et formellement concurrentiels n'ont pas du tout empêché de spectaculaires résistances et restaurations conservatrices et l'on a vu d'anciens dirigeants de partis-Etats surmonter les épreuves inédites du suffrage libre et sincère. En outre les nouveaux jeux de pouvoir paraissent limités, pour l'heure, à l'activité de quelques élites urbaines et les populations, lors des divers scrutins ayant eu lieu ça et là, ont exprimé chichement leur intérêt aux compétitions électorales nouvelles et mesuré parcimonieusement leur soutien aux changements de personnel politique par de faibles taux de participation(12).

Pourtant, en dépit des effets durables de trois décennies d'appropriation et d'exercice autoritaire des pouvoirs gouvernementaux qui font écarter l'hypothèse d'une contribution volontaire des anciens dirigeants à un jeu politique plus ouvert, en dépit aussi des obstacles que peuvent élever sur le cours inchoatif de la démocratie pluraliste les délabrements financiers et les récessions économiques ainsi que l'intensité des revendications sociales et salariales de meilleur partage

---

(11) Selon des chaînes de causalité qui doivent restituer toute la complexité de ces relations et non sur la base d'un monisme économiste réducteur.

(12) On trouvera dans la revue *Politique africaine* 1991, n°43, un premier examen des processus de démocratisation et un bilan des premières opérations électorales ayant eu lieu dans ce nouveau contexte politique -les études réunies dans ce numéro portent sur le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Zimbabwe, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Cap-Vert, São Tomé e Príncipe et le Nigéria. Cette référence est à compléter par l'annuaire *Année Africaine* 1991 qui comporte des études, sur les mêmes questions, relatives à la Côte-d'Ivoire, la Namibie, le Malawi, Madagascar, le Niger. S'agissant plus particulièrement de la situation ivoirienne, nous nous permettons de renvoyer à Fauré 1991.

des ressources raréfiées en période d'ajustement structurel, des forces s'exercent dans le sens de l'instauration d'un marché politique libre et pluraliste. Les luttes pour la conquête du pouvoir gouvernemental mettent aux prises désormais une multiplicité d'entrepreneurs et d'entreprises politiques vigoureusement concurrentiels. L'incertitude, nouvelle, des verdicts électoraux et les rotations de personnels dirigeants que sont en mesure de provoquer des élections régulières et honnêtes, ne serait-ce que comme possibilité légalement organisée et culturellement valorisée, les alternances de forces politiques au sein des appareils exécutifs et législatifs, les systèmes de "checks and balances" que les contrôles réciproques des pouvoirs publics démocratisés et l'institutionnalisation des oppositions contribueront à produire progressivement figurent parmi les plus puissants facteurs de changement du champ politique. Il s'ensuivra tendanciellement un abandon de l'appropriation viagère des positions gouvernementales, une séparation entre la conduite politique des pays et la simple extorsion/captation des ressources économiques et administratives qu'autorisait la conquête des leviers gouvernementaux et la maîtrise des appareils d'Etat, un affaiblissement éventuel de la personnalisation des pouvoirs et des rapports de pouvoir, une spécialisation grandissante des rôles politiques et leur professionnalisation. Un espace social ayant ses acteurs, ses enjeux, ses conflits et ses collusions, ses règles et son axiomatic, ses capitaux et ses échanges, ses intérêts spécifiques, son endogénéité relative : telles pourraient être les composantes d'un champ politique concurrentiel en formation et les ferments de son autonomisation par rapport à la "gestion" de l'administration publique et l'allocation des ressources économiques, telle pourrait être la première voie d'une différenciation structurelle accentuée.

Au plan économique des mouvements se produisent en concomitance et dévoilent des homologies avec les processus en cours sur les scènes politiques. Placés désormais pour la plupart sous la vigilante tutelle des institutions financières multilatérales, les systèmes économiques nationaux sont affectés par des politiques visant à instaurer ou restaurer les marchés (des biens, des capitaux, des emplois), à faire replier des Etats jusque-là fortement interventionnistes sur des fonctions classiques de gendarme, à "libérer les initiatives privées". Un des volets de ces politiques consiste dans le démantèlement des importants secteurs parapublics (les entreprises publiques étaient nombreuses dans tous les pays africains, quelle que soit leur orientation politique et idéologique) et à développer un large secteur d'entreprises privées, jugé potentiellement dynamique et moins coûteux pour les épargnes nationales.

L'orientation générale est claire qui remet en cause une trentaine d'années d'interventionnisme étatique dans le domaine économique<sup>(13)</sup> ; dans les remises en cause, les bouleversements introduits par les programmes d'ajustement tendent cependant à aller bien au-delà de ces simples formes de confusion entre l'Etat et l'économie : fonctions de production et de commercialisation souvent fortement réglementées et administrées, importants secteurs d'activité réservés à la puissance publique, hauts niveaux de capitalisme d'Etat, taux élevés de protection dans les échanges extérieurs, puissance des caisses de stabilisation et autres marketing boards, etc. En réalité, c'est tout un complexe politico-économique, fait d'étroite imbrication entre le jeu de la régulation politique et celui de l'allocation des ressources économiques qui est menacé et que les gestions et régimes patrimonialistes africains autorisaient jusque-là : attributions de crédits bancaires, distributions d'autorisations, de licences et de quotas, dotations et subventions, reconnaissances de monopoles et aménagements de rentes de situation, mesures financières, administratives et techniques cachant mal des considérations purement politiques ou des buts de profit personnel, etc., toutes choses faiblement fondées sur une logique économique stricte mais bien plutôt déterminées par les nécessités de la construction des soutiens et loyautés ou simplement favorisées par la proximité avec les pouvoirs.

En plein accord avec Jean Coussy, nous pouvons conjecturer qu'un des enjeux majeurs de ces programmes d'ajustement est d'une certaine façon de "dépolitiser l'allocation des ressources économiques", de distendre le lien jusque-là si fort entre la régulation politique et la distribution des ressources économiques (Coussy 1991). On peut également avancer avec lui que les mesures de désétatisation, de privatisation et de libéralisation<sup>(14)</sup> en cours d'application partout en Afrique subsaharienne tendent à réaliser le projet de séparer l'Etat et le marché. Qu'il soit plus que douteux que l'on parvienne à ce résultat et rapidement, et pour beaucoup de raisons de fond qui ne tiennent pas à la simple "mauvaise volonté" des gouvernants, n'empêche pas que l'élan et

---

(13) On trouvera dans Contamin et Fauré 1992 un bilan nuancé (mesure, formes, causes) de cet interventionnisme qui peut se comprendre à partir d'une multiplicité de facteurs objectifs (historiques, économiques, sociaux et politiques), qui ne se réduit pas au simple résultat de "regrettables" distorsions politiques introduites dans le jeu économique comme aiment à le proclamer les experts de la Banque mondiale, et dont la profondeur et la nécessité peuvent expliquer les défaillances et les limites des programmes actuels d'ajustement (notamment dans leur volet "privatisations" et "désengagements de l'Etat"). On verra dans Marseille 1984 et dans Freud 1988 les fondements et les modalités, propres au régime colonial français, des fonctions économiques assurées par l'administration et héritées par la suite par les jeunes Etats africains.

(14) En dépit des faiblesses et erreurs des conceptions néolibérales qui sous-tendent ces programmes car les leçons de l'histoire économique et du développement semblent avoir été oubliées qui montrent et expliquent pourtant les limites de l'"économie pure", l'utopie du marché auto-régulateur, l'existence d'une étroite association, partout et de tous temps, du capitalisme et des puissances publiques, la coalescence de l'extension des marchés et des interventions des Etats, n'est-ce pas List, Polanyi, Braudel... ?

la tendance soient visibles et que de premières et importantes réformes en ce sens aient été mises en oeuvre en maints pays africains qui déboucheront, peu ou prou, sur de nouvelles situations économiques. Il est vrai que les contraintes extérieures (dette, difficulté à se procurer de l'argent frais, niveau de compétitivité, etc.) et les moyens d'action des institutions multilatérales attachées à répandre la bonne parole néolibérale contribuent à garder ferme ce cap.

L'instauration ou la restauration des marchés et leur séparation de l'Etat, la libéralisation des réglementations et activités, l'extension des secteurs privés favorisée par le repli de l'interventionnisme, le soutien accordé désormais aux initiatives et opérateurs économiques peuvent ainsi constituer quelques-uns des plus puissants facteurs propres à développer un champ économique nettement différencié et plus précisément encore à bâtir un champ des entreprises privées. Un champ ayant tendanciellement ses propres logiques d'action et de référence, d'allocation des ressources et de décision, ses règles et ses valeurs spécifiques (ethos entrepreneurial, comportements de marché, ajustement par les prix, recherche de profits d'ordre strictement économique, etc.) là ou, jusqu'à présent, le "milieu" des entrepreneurs africains n'avait pas obtenu du politique et/ou ne s'était pas en propre donné les moyens d'exister en soi et pour soi. Même si une telle situation économique qui prévalait jusqu'ici et qui était caractérisée entre autres par l'importance, en son sein, des valeurs sociales et politiques, par une faible professionnalisation des entrepreneurs des secteurs dits modernes, par la tendance à la démultiplication des investissements, à la diversification extensive des activités, était loin d'être irrationnelle.

Des secteurs politique et économique qui s'autonomisent et se différencient plus nettement, qui développent en leur sein une spécialisation fonctionnelle : ce seront peut-être là les manifestations les plus importantes par leur effet et leur signification, à défaut sans doute d'être les plus spectaculaires et les plus immédiatement visibles, de ce double courant contemporain qui emporte nombre de pays africains, la "décompression autoritaire" d'une part, le "passage au marché" d'autre part.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**Almond G., Coleman J.S., (ed.),** *The Politics of the Developing Areas*, Princeton, P.U.P., 1960.

**Almond G., Powell G.B.,** *Comparative Politics : a Developmental Approach*, Boston, Little Brown, 1966.

**Althabe G.,** *Oppression, libération dans l'imaginaire. Les communautés de la côte orientale de Madagascar*, (1969), Paris, Maspéro, 1982.

*Année Africaine 1990-1991*, Bordeaux, CEAN et CREPAO, 1991.

**Badie B.,** *Le développement politique*, Paris, Economica, 1978.

**Balandier G.,** *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1969.

**Bayart J.-F.,** "Ni le Zambèze ni la Corrèze", *Le Monde* du 5 mars 1992, p. 2.

**Bayart J.-F.,** *L'Etat en Afrique, La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

**Bayart J.-F.,** *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la FNSP, 1979.

**Birnbaum P.,** "L'action de l'Etat, différenciation et dédifférenciation" in Grawitz M. et Leca J., *Traité de science politique*, tome 3, pp. 643-682, Paris, PUF, 1985.

**Boltanski L.,** "La constitution du champ de la bande dessinée" *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1975, n°1, pp. 37-56.

**Bourdieu P.,** *Choses dites*, Paris, Les éditions de minuit, 1987.

**Bourdieu P.,** "Genèse et structure du champ religieux", *Revue française de sociologie*, 1971a n°12, pp. 295-334.

**Bourdieu P.,** "Le marché des biens symboliques", *L'année sociologique*, 1971b, pp. 49-126.

**Bourdieu P.,** "Le champ scientifique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, n°2-3, pp. 88-104.

**Bourdieu P.,** *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de minuit, 1980a.

**Bourdieu P.,** *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de minuit, 1980b.

- Bourdieu P., de Saint-Martin M.**, "Le patronat", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1978, n°20-21.
- Bourdieu P., Wacquant L. J. D.**, *Réponses*, Paris, Seuil, 1992.
- Chazel F.**, "La mobilisation politique : problèmes et dimensions", *Revue française de science politique*, juin 1975, pp. 502-515.
- Clapham C.**, (ed.), *Private Patronage and Public Power : Political Clientelism in the Modern State*, London, Frances Printer Ltd., 1983
- Cohen A.**, *Custom and Politics in Urban Africa : a Study of Hausa Migrants in Yoruba Towns*, London, Routledge and Kegan, 1969.
- Contamin B., Fauré Y.-A.**, "Des économies et des Etats en Afrique francophone : pour comprendre l'interventionnisme", communication au colloque Les Afriques francophones depuis leurs indépendances, Oxford, St. Anthony's College, 1988, publié en français dans *Cahiers des sciences humaines*, Paris, ORSTOM, 1992 (sous presse).
- Copans J.**, *La longue marche de la modernité africaine*, Paris, Karthala, 1990.
- Coulon C.**, *Le Marabout et le Prince. Islam et pouvoir au Sénégal*, Paris, Pedone, 1981.
- Coussy J.**, "Economie et politiques du développement" in C. Coulon et D.-C. Martin (éd.), *Les Afriques politiques*, Paris, La découverte, 1991, pp. 123-139.
- Cruise O'Brien D.B.**, *Saints and Politicians*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.
- Dobry M.**, *Sociologie des crises politiques, la dynamique des mobilisations multiseCTORIELLES*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.
- Dumont L.**, *Homo aequalis, genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard, 1977.
- Durkheim E.**, *De la division du travail social* (1893), Paris, PUF, 1973.
- Eisenstadt S.N.**, *Traditional Patrimonialism and Modern Neopatrimonialism*, Beverly Hills/London, Sage publications, 1973.
- Fauré Y.-A., Médard J.-F.**, (éd.), *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1982.

**Fauré Y.-A.**, "Public/privé : clivage de sens commun", communication au colloque Public/privé : espaces et gestions, Lyon, Institut de management public, décembre 1986.

**Fauré Y.-A.**, *Entrepreneurs d'Afrique subsaharienne*, Paris, UREF/AUPELF (réseau "entrepreneuriat", collection "notes de recherche n°91-19), 1991a.

**Fauré Y.-A.**, "L'économie politique d'une démocratisation ; éléments d'analyse à propos de l'expérience récente de la Côte-d'Ivoire", *Politique africaine*, 1991b, n°43, octobre, pp. 31-49.

**Freud C.**, *Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement*, Paris, Karthala, 1988.

**Giddens A.**, *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, (1984), Paris, PUF, 1987.

**Huntington S.**, *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Y.U.P., 1968.

**Iliffe J.**, *The Emergence of African Capitalism*, (1983), London, MacMillan Press, 1988.

**Joseph R.**, *Democracy and Prebendal Politics in Nigeria. The Rise and Fall of the Second Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

**Kennedy P.**, *Ghanaian businessmen : from artisan to capitalist. Entrepreneur in a dependent economy*, München/London, Weltforum-Verlag, 1980.

**Kennedy P.**, *African Capitalism, the Stuggle for Ascendancy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

**Kuhn T. S.**, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1972 (1ère édition en anglais 1962).

**Leca J., Schemeil Y.**, "Clientélisme et néo-patrimonialisme dans le monde arabe", *International Political Science Review*, 1983, n°4.

**MacGaffey J.**, *Entrepreneurs and Parasites : the struggle for indigenous capitalism in Zaïre*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

**Marseille J.**, *Empire colonial et capitalisme français ; histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984.

Médard J.-F., "The Underdeveloped State in Tropical Africa : Political Clientelism or Neo-patrimonialism ?", in C. Clapham, *Private Patronage and Public Power*, London, Frances Printer Ltd, 1983

Merton R.K., *Eléments de théorie et de méthode sociologique* (1949), Paris, Plon, 1965 (reprint Monfort 1983).

Nisbet R., *Social Change and History*, Oxford, O.U.P., 1969.

Paden J.N., *Religion and Political Culture in Kano*, Berkeley, University of California Press, 1973.

Parsons T., *The social system*, Glencoe, The Free Press (Londres, Collier MacMillan) 1951.

Parsons T., *Sociétés : essais sur leur évolution comparée*, (trad. franç.) Paris, Dunod, 1973.

Perrot J.-C., Wolff J., "Dialogue sur la naissance du libéralisme économique", *Les Cahiers français*, n°228, octobre-décembre 1986, pp. 3-9.

Perroux F., *Economie et Société, Contrainte-Echange-Don*, Paris, PUF, 1960.

Polanyi K., *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, (1944), Paris, Gallimard, 1983.

Polanyi K., Arensberg, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, Larousse, 1975 (1ère édition en anglais 1957).

*Politique africaine*, Paris, Karthala, 1991, n°43 ("Les chemins de la démocratie").

Pye L.W., *Aspects of Political Development*, Boston, Little Brown, 1966.

Riggs F., *The Theory of Prismatic Society*, Boston, Houghton Mifflin C°, 1964.

Rostow W. W., *The Process of Economic Growth*, New York, Oxford University Press, 1953.

Rostow W. W., *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Seuil, 1963 (1ère éd. en anglais 1960).

**Sahlins M.**, *Age de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, (1972), Paris, Gallimard, 1976.

**Schumpeter J. A.**, *Histoire de l'analyse économique*, Paris, Gallimard, 1983 (1ère pub. anglaise 1954), 3 tomes.

**Shils E.**, *Political Development in the New States*, The Hague, Mouton and C°, 1960.

**Sombart W.**, *Le bourgeois, Contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1966 (1ère édition en allemand 1913)

**Tilly C.**, "Clio et Minerve" (1970), trad. franç. in Birnbaum P. et Chazel F., *Théorie sociologique*, Paris, PUF, 1975, pp. 569-594.

**Weber M.**, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, (1947), Paris, Plon, 1967.

**Weber M.**, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1963.

**Weber M.**, *Histoire économique ; esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard, 1991 (1ère édition en allemand 1923).

# L'ETAT AJUSTÉ EN AFRIQUE NOIRE : réflexions à partir de l'exemple ivoirien(\*)

Yves-André FAURÉ

Ayant eu connaissance de l'édition toute récente, par le présent signataire, de travaux touchant les entreprises privées et les entreprises publiques de Côte-d'Ivoire(1), la rédaction de *Fraternité-Matin* avait encouragé l'un de ses journalistes à faire établir par l'auteur-chercheur le point de ses analyses sur deux secteurs particulièrement importants pour le devenir économique du pays dans lequel l'ORSTOM, en accord avec les autorités gouvernementales et scientifiques ivoiriennes, l'avait affecté.

Une libre discussion, animée et roulant en fait sur de nombreux sujets touchant à toutes les dimensions contemporaines du développement, est née de cette rencontre et les propos ont été en totalité enregistrés et diffusés par le journal abidjanais. Aucune modification notable -correction, précision, complément- n'a été apportée au texte qui reprend l'intégralité des réponses fournies alors à la presse ivoirienne. Pour des raisons d'harmonie de présentation avec les autres articles constituant la présente livraison, les seuls changements opérés concernent les questions dont le libellé a été formellement supprimé mais dont le sens et l'orientation générale ont été résumés par les sous-titres introduits dans le document ou dont le contenu, parfois maintenu, a été intégré au corps des développements.

La quasi-conservation dans son état premier du texte peut être justifiée de deux points de vue. En premier lieu elle doit rendre compte, en quelque sorte naturellement, spontanément, de l'intensité et de la diversité des intérêts qu'un journaliste africain et, à travers lui, d'importantes fractions des populations africaines, portent sur leur propre société, sur sa situation économique et sur sa conduite politique ; elle doit dans le même sens permettre de restituer la profondeur des questionnements que tous éprouvent devant les difficultés de l'heure et les problèmes de gouvernementalité qui se font jour un peu partout sur le continent. De ce point de vue la multitude des sujets évoqués, et la gravité de nombre d'entre eux, résument assez bien les nouvelles cultures politiques africaines, sensibles au jeu de l'économie et aux mécanismes

---

(\*) *Fraternité-Matin* (Abidjan) 21-2-1991.

(1) Notamment : Yves-A. Fauré, "Le monde des entreprises en Côte-d'Ivoire. Sources statistiques et données de structure", UREF/AUPELF, *Notes de recherche* n° 89-1, 1989, 129 p. ; "Entrepreneurs d'Afrique subsaharienne", UREF/AUPELF, *Notes de recherche* n° 91-19, 1991, 63 p. ; (avec B. Contamin). *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire. L'histoire d'un ajustement interne*. Paris, Karthala/ORSTOM, 1990, 369 p.

de la représentation, qui se construisent non sans rapport avec l'approfondissement des politiques d'austérité et la démocratisation des régimes.

En second lieu l'absence de modifications majeures du texte de l'entretien, le refus de l'enrichir *a posteriori* dans l'isolement du laboratoire, voudrait suggérer que la diffusion des connaissances au public le plus large possible peut se réaliser sans renoncer pour autant aux principes et aux rigueurs de l'analyse scientifique et que cette mission, pour ainsi dire vulgarisatrice, est accomplie volontiers, et plus souvent peut-être qu'on ne veut bien l'accorder, par les chercheurs eux-mêmes.

### **La réforme des entreprises publiques**

La restructuration du secteur parapublic a été en Côte-d'Ivoire, à l'instar d'autres pays africains, l'une des plus spectaculaires et profondes politiques publiques menées ces dix dernières années. Quelles en ont été les principales étapes ? Ce que nous avons appelé la réforme des entreprises publiques, et que les Ivoiriens connaissent surtout sous l'appellation de "réforme des SODE", a été un long processus. Si la remise en ordre des structures parapubliques commence officiellement en 1977 avec la mission de réforme des sociétés d'Etat qui est alors confiée au ministère d'Etat II, dans le cadre du vaste remaniement gouvernemental du 20 juillet de la même année, la réforme proprement dite est véritablement lancée lors du fameux Conseil national du 12 juin 1980 au cours duquel les autorités publiques annoncent un important train de liquidations, de privatisations mais aussi de reprise en main des sociétés d'Etat. Le 13 septembre 1980 l'Assemblée nationale adopte les deux lois fondamentales qui réorganisent les sociétés d'Etat et les établissements publics.

Plusieurs années seront encore nécessaires pour arrêter les mesures spécifiques à chaque organisme parapublic. Le volet le plus spectaculaire pour la population car il a provoqué, c'est évident, des drames sociaux, à savoir l'alignement des rémunérations sur les grilles moins généreuses en vigueur dans la fonction publique, plusieurs fois tenté et repoussé, a été véritablement mis en oeuvre à partir de janvier 1985. De récentes décisions touchant un certain nombre d'organismes entrent également dans ce processus.

La durée de cette réforme témoigne, à elle seule, de la complexité du dossier, de la multiplicité des enjeux et de leurs contradictions partielles. Enjeux dans les rapports économiques et financiers avec l'extérieur : les entreprises publiques ont largement contribué à la montée de l'endettement, au déséquilibre de la balance des paiements. Enjeux surtout intérieurs : le secteur économique impulsé par l'Etat était

considérable (une quarantaine de sociétés d'Etat, près de 80 établissements publics, environ 200 sociétés à participation financière publique) ; il était, par son volume d'activité, son chiffre d'affaires, sa masse salariale, un secteur clef de l'économie nationale. Sur le plan social les effectifs employés et les revenus distribués étaient eux aussi très importants. Les milliers de licenciements et la réduction des rémunérations ont donc été très douloureux.

En même temps la chute des recettes d'exportation, du fait de l'effondrement des cours mondiaux des produits de base, et surtout, pour ce qui concerne la Côte-d'Ivoire, du café et du cacao imposaient des économies. L'Etat n'était plus aussi riche et devait réduire ses coûts de fonctionnement et d'intervention. Mais ce secteur était, ne l'oublions pas, un formidable instrument de modernisation des structures productives, un outil de diversification économique, un atout, en principe, pour réduire la dépendance extérieure. Ce sont là quelques-uns de ces nombreux enjeux, souvent contradictoires entre eux. On comprend alors mieux la profondeur de la réforme, ses difficultés de mise en application, sa durée.

### **Economie et politique**

Dans un ouvrage antérieur(2), l'accent avait été mis sur l'étroite liaison entre les dimensions économiques et politiques dans la construction de la société ivoirienne contemporaine. Il était indiqué, par exemple, que la croissance économique réalisée par la Côte-d'Ivoire avait généré des résultats qui consolidaient l'ensemble du système social et politique. Qu'en est-il à l'heure actuelle de cette analyse, après la profonde réforme du secteur parapublic, et avec la prolongation de l'état de crise économique ?

Si un sociologue a pu écrire qu'une société "ne se change pas par décret", il serait plus juste de dire que son édification même ne relève pas de la voie unilatérale et exclusive de son instance politique. Des analystes comme Alain Touraine ont bien mis en évidence, après d'autres, le travail de transformation que toute société produit sur elle-même, la modernisation que ses forces et composantes sociales - et pas seulement les autorités de l'Etat et les gouvernements - réalisent par leurs activités, leurs productions, leurs luttes etc. Ceci étant précisé, les auteurs du livre *Etat et bourgeoisie* avaient remarqué que les variables économiques (dynamisme productif, taux de croissance, emplois en expansion etc.) qui avaient pendant une vingtaine d'années caractérisé ce pays (et qui étaient en partie le fruit de choix politiques) n'étaient pas étrangères à

---

(2) Y.-A. Fauré et J.-F. Médard (éd.), *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1982. Cet ouvrage a rassemblé des textes de chercheurs de l'ORSTOM, d'universitaires français et de chercheurs ivoiriens.

certains traits de son système politique (stabilité institutionnelle, permanence de son personnel politique, tendance à la cooptation des élites nouvelles etc.). Ces caractéristiques ne constituent évidemment pas des valeurs en soi mais sont plus simplement des modalités de fonctionnement d'un système social et politique.

Mais tout processus social est réversible et peut être cumulatif (par exemple l'économique consolide le politique et réciproquement), cumulatif dans l'expansion, cumulatif aussi dans la récession ou dans la crise. Il est évident que la question touche là un des enjeux majeurs de la difficile période que connaît la Côte-d'Ivoire. On a bien vu, depuis un an ou deux, s'exprimer ouvertement et massivement des attentes et des mécontentements. Ce qu'on pourrait appeler la modernisation du système politique (passage au multipartisme, élections concurrentielles, institutionnalisation de l'opposition etc.) est en partie liée aux effets sociaux de la crise économique et financière. Cette réponse dans le champ politique est une des manifestations de ces liaisons évoquées plus haut, même si, à l'évidence, le "traitement" de la crise impose d'autres types de mesures.

### **Le modèle subsaharien**

Pour expliquer l'évolution économique ivoirienne et comprendre la nature de la crise que traverse le pays nous avons fait référence à un "modèle subsaharien" et avons avancé que le "modèle ivoirien" n'est pas entièrement spécifique. Cette interprétation exige quelques précisions. Et tout d'abord celle-ci : nous utilisons le concept de modèle d'un point de vue technique. En ce sens c'est une représentation simplifiée et commode de la réalité, non pas un idéal à atteindre, ce qui serait une définition strictement morale du terme modèle.

Nous proposons, pour comprendre les structures et les évolutions économiques, de raisonner en terme de "modèle subsaharien" parce que, par-delà des différences de trajectoires historiques des pays africains, d'orientations politiques des régimes concernés et de structuration de leurs composantes sociales, une certaine homogénéité se dégage quant à leurs structures productives et quant aux modalités de développement mises en oeuvre. Trois pôles principaux constituent ce modèle subsaharien : une agriculture d'exportation source de revenus monétaires pour une partie de la population ; une industrie, souvent à capitaux extérieurs, de substitution des importations des biens de consommation et reposant sur une forte protection douanière ; un important secteur dit informel. La régulation de ce modèle est, partout, assurée par l'Etat, instrument d'accumulation, d'investissement, de modernisation.

Les spécificités ivoiriennes, car il y en a naturellement, s'inscrivent dans cette structure globale : ouverture de son économie aux

capitaux et aux hommes (certains analystes ont réduit cette ouverture à la dépendance et à l'extraversion, ce qui est vrai mais partiel), large place laissée à la libre entreprise dans le commerce et l'industrie, organisation et encadrement du monde agricole, soutien au secteur des plantations etc. Ces spécificités ont expliqué notamment les écarts de croissance entre ce pays et les autres. Mais la nature fondamentale du système économique relève du modèle subsaharien à tel point que, quelles que soient les idéologies dont se sont réclamés leurs gouvernements, les politiques publiques mises en oeuvre, leur degré d'extraversion et de dépendance etc., tous les pays africains sont confrontés, peu ou prou, à une crise de même nature, et, sensiblement, de même ampleur : crise de l'endettement, balances des paiements fortement déséquilibrées, déficits budgétaires publics, essoufflement de l'industrialisation, chutes des recettes d'exportation etc. C'est que tous se heurtent, peu ou prou, aux mêmes blocages de leurs structures productives ainsi que, ne l'oublions pas, aux réalités de plus en plus dures de l'économie mondiale.

Une question alors se pose : les problèmes économiques que connaît la Côte-d'Ivoire ne sont-ils pas révélateurs des limites du modèle de croissance choisi par ses dirigeants ? La réponse doit être très nuancée. Bien sûr l'ouverture sur l'extérieur, l'appel aux capitaux et aux investissements extérieurs, l'accueil d'un grand nombre d'assistants techniques, le soutien peut-être plus quantitatif que qualitatif à la production de café et de cacao, la grande liberté de formation, d'utilisation et de circulation des bénéficiaires etc., non seulement ont montré leurs limites et participé à la crise mais, du fait des taux de croissance obtenus jusque-là, du fait de la grande insertion de l'économie nationale dans le marché mondial, ont sans doute exposé le pays plus vite et plus profondément que d'autres aux déséquilibres internes et aux chocs extérieurs.

Mais en même temps tous les autres pays africains souffrent des blocages et des déficits, de leur dette extérieure, de leur industrie en panne etc. Il y a donc probablement deux niveaux de causalité : la structure de production du pays mais aussi l'état et le fonctionnement fortement inégalitaire de l'économie mondiale. Sur ce dernier plan tout semble se passer comme si la poursuite du développement des pays du Nord se réalisait non plus seulement "contre" les pays du Sud, mais "sans" eux. L'évolution du commerce mondial suggère une telle interprétation : la part de l'Afrique noire (hors l'Afrique du sud) y est inférieure désormais à celle d'un minuscule îlot comme Hong Kong. C'est une situation très inquiétante.

En ce qui concerne plus précisément la Côte-d'Ivoire, le discours officiel est libéral, mais il se trouve en porte-à-faux avec la pratique, avec la réalité, notamment économique. Il est certain que par rapport à des régimes orientés sur la voie du socialisme, le libéralisme économique

proclamé à Abidjan a été et est une réalité : liberté de mouvement des biens, des capitaux et des hommes, important secteur des entreprises privées notamment dans le domaine commercial, libre utilisation et/ou rapatriement des bénéficiaires etc. Cependant, à côté de cela, il faut bien se rendre compte que l'économie ivoirienne a vu l'Etat intervenir massivement.

Pour en donner une idée, ayons recours à trois indicateurs simples pour ne pas imposer de chiffres fastidieux. Environ 300 organismes publics et parapublics (sociétés d'Etat, établissements publics nationaux, sociétés d'économie mixte et à participation financière publique) participaient et, pour beaucoup encore, participent à l'activité économique. La part de l'investissement total dû au secteur public atteint déjà 50% en 1978, soit au début de la réforme parapublique si importante. Enfin, en 1979, par rapport aux 2305 entreprises du secteur moderne recensées à la Centrale de bilans de la Banque des données financières, 95 sont partiellement ou entièrement publiques ce qui est largement en-dessous des participations réelles de l'Etat : ces seules 95 entreprises publiques représentent pourtant 29% de la valeur ajoutée totale, 31% de la masse salariale totale, 37% des effectifs salariés totaux et 68,5% des investissements globaux. On serait donc plutôt en droit de parler d'un système économique mixte. L'Etat, pour toutes sortes de raisons tout à fait légitimes, est fortement présent dans les activités de production et d'échange.

### **Ajustement structurel et autonomie politique**

Les programmes d'ajustement négociés avec le FMI (Fonds monétaire international) et la BIRD (Banque mondiale) sont assez contraignants. L'analyse proposée de la réforme ivoirienne des entreprises publiques insiste sur l'autonomie que les autorités gouvernementales se sont réservées dans ce domaine par rapport à ces bailleurs de fonds multilatéraux. D'une façon générale comment évaluer l'éventuelle marge de manoeuvre dont dispose la Côte-d'Ivoire placée "sous ajustement structurel" ?

Un des résultats majeurs de notre étude portant sur la restructuration parapublique montre que les autorités ivoiriennes, dans la conduite, l'orientation, le contenu de la réforme des entreprises publiques, se sont ménagées une grande autonomie par rapport aux bailleurs de fonds. La conception et les modalités de cette réforme n'avaient pas été du goût de la Banque mondiale qui n'avait qu'un slogan : libéraliser à tout prix, liquider ou privatiser à tout va etc. Elle était incapable de voir que l'Etat est le produit de pesanteurs historiques et sociales, qu'il remplit des fonctions décisives, qu'il intervient en raison de l'absence, de la faiblesse ou du désintérêt des opérateurs privés. Bref,

que l'Etat est nécessaire et que l'ampleur de son rôle n'est ni un accident de l'histoire ni une monstruosité politique.

Mais l'autonomie ivoirienne affirmée dans cette réforme ne peut absolument pas être extrapolée à l'ensemble des secteurs d'activité. On sait que le FMI et la BIRD, en de multiples domaines, siègent en quelque sorte aux conseils des ministres des pays africains quand ils ne sont pas les véritables ministres des finances des Etats. On ne peut donc généraliser notre observation mais on peut faire remarquer que les gouvernements "marchandent", discutent de plus en plus les programmes d'ajustement structurel, ne serait-ce que parce qu'ils sont au coeur des pressions sociales internes. Moralité : non seulement les gouvernements africains agissent et réagissent différemment par rapport au FMI et à la BIRD mais en outre, selon les domaines concernés, ils sont susceptibles de résister et, sur des points bien précis, de développer des politiques autonomes. Pour revenir à la Côte-d'Ivoire et pour donner deux exemples : autant la politique en matière de commerce extérieur est largement influencée par la Banque mondiale, autant le gouvernement ivoirien a été autonome dans la réforme de son secteur parapublic.

### **Le rôle de l'Etat**

Certains analystes ont semblé regretter que le livre **Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire** ait paru légitimer les orientations et les pratiques du régime politique ivoirien. Ces critiques ont-elles été présentes à l'esprit des chercheurs travaillant sur la **bataille des entreprises publiques** ? Si les analyses contenues dans ce livre ont comporté, naturellement, un certain nombre de lacunes et de limites (reconnues et amplement expliquées plusieurs fois notamment dans la revue **Politique africaine**), un certain nombre de critiques paraissaient reposer sur des préjugés erronés.

Le but de cette étude était d'identifier les facteurs du dynamisme ivoirien jusqu'à la fin des années 70. On ne pouvait donc pas expliquer cette structure de croissance à partir des seuls blocages, contradictions et exclusions dont le système social ivoirien, comme tous les autres, est également fait. Certaines orientations impulsées par les sommets de l'Etat apparaissaient dans ces conditions comme ayant contribué à la constitution du "système ivoirien". Il s'agissait donc non pas de flatter, mais de comprendre. Si certains ont vu dans cette étude des armes pour légitimer le régime, il convient de bien préciser que d'autres ont regretté certains passages fortement irrespectueux.

D'autre part le champ historique de l'étude, qui débutait dans les années quarante, s'arrêtait à la fin de la décennie 70. Nous n'avions donc pas à expliquer la crise, qui interviendra après, mais à réfléchir aux mécanismes économiques, sociaux et politiques, qui ont produit les

années d'expansion. Quant au dernier livre nous avons essayé de construire une démarche explicative. Il appartiendra certes aux lecteurs, principalement aux lecteurs ivoiriens, de dire si le dernier ouvrage est entaché de complaisances ou constitue un brulôt. Ces deux écueils, on l'espère, ont été évités. Ceci étant, les informations que nous apportons tombent dans le domaine public et il semble naturel qu'ils puissent alimenter partiellement le débat entre Ivoiriens. La démocratie c'est aussi la libre discussion.

Quel est le rôle de l'Etat dans cette période de crise et de mise en oeuvre de plans d'ajustement structurel ? L'analyse qu'on peut faire du rôle de l'Etat dans la crise et l'ajustement a été déjà partiellement esquissée. Si les économies à réaliser sont indispensables et les gaspillages à éliminer, si les entreprises doivent retrouver un dynamisme, si les Etats doivent démanteler des réglementations administratives qui entravent plus qu'elles ne favorisent les activités productives, si tout ce qui encourage l'amélioration de la productivité doit être recherché etc., la philosophie sous-jacente à la vague néo-libérale qui se déverse sur l'Afrique depuis l'extérieur est en soi assez pernicieuse. Elle nie la légitimité de l'Etat interventionniste alors qu'en Afrique subsaharienne cet Etat, pour des raisons historiques mais aussi pour des raisons bien actuelles et d'avenir, a une formidable palette de fonctions et de services à remplir (assurer la scolarisation du grand nombre et la santé publique, offrir des emplois et des revenus aux diplômés que le secteur privé ne peut ou ne veut absorber, diversifier et intensifier, bref moderniser les productions, répartir socialement et régionalement les investissements, les équipements, les richesses etc.). L'Etat minimum cher aux néo-libéraux n'est pas la réponse appropriée aux problèmes et défis des sociétés en développement.

Dépoussiéré et rationalisé, dynamisé et rendu moins coûteux, l'Etat a encore un bel avenir devant lui. Faisons enfin observer que cet Etat économiquement présent qu'on dénierait aux sociétés africaines de cette fin de siècle, c'est celui-là même qui, historiquement, a assuré le décollage des économies actuellement dominantes, protégé leurs industries naissantes et maintenant hégémoniques. Les pays occidentaux et les pays nouvellement industrialisés (Brésil, Corée etc.) en savent quelque chose : leurs Etats ont été d'importants opérateurs économiques. Le rappel de l'histoire peut donc sonner comme une invitation à la prudence, à la nuance, à l'humilité.

### **III. INSTRUMENTS ET LANGAGES**



# COMPTER, RACONTER

## Vers le social réfléchi(\*)

Philippe COUTY

*"Contrairement à l'opinion courante, il n'y a pas un domaine du flou et un domaine de la rigueur. Les deux coexistent dans une même discipline et cette coexistence est la condition de toute réussite."*

*J. de Bourbon-Busset*

Je cherche à éclairer deux problèmes qui me semblent liés en ce sens que chacun d'eux paraît devenir un peu moins insoluble quand on l'énonce en même temps que l'autre.

Le premier problème concerne la méthodologie des sciences sociales. Il porte sur les relations entre investigation et analyse de type quantitatif, d'une part, investigation et analyse de type qualitatif, d'autre part. La Chaire Quetelet a mis à son programme de 1985 l'examen de cette question, qui préoccupe à juste titre les démographes mais qui, bien entendu, n'intéresse pas que les démographes.

Le second problème est celui du sens qu'il convient de donner au progrès des connaissances en sciences sociales - si progrès il y a. Que signifie ce progrès ? De quels ressorts dépend-il ? Mais aussi : dans quelle direction, vers quel état le progrès de la connaissance sociale entraîne-t-il les groupes qui le tolèrent, qui l'entretiennent ou qui le favorisent ?

La thèse qu'on choisit de défendre dans ce texte, c'est qu'un mouvement irrésistible pousse les sociétés à se connaître toujours davantage, les entraînant vers une forme pressentie par certains visionnaires, Teilhard de Chardin par exemple. Il y a des raisons de penser que, pour se réaliser dans sa plénitude, ce mouvement comblera de plus en plus deux composantes, l'une quantitative et l'autre qualitative. Il y a beaucoup à dire sur le contenu de ces deux composantes, sur les insuffisances qu'elles présentent lorsqu'elles demeurent isolées. Beaucoup à dire, surtout, sur la nécessité d'une combinaison qui paraît moins inspirée par un souci d'efficacité qu'inscrite en quelque sorte dans l'évolution intrinsèque du corps social vers une "forme ultime et suprême de groupement où culmine peut-être, dans le social réfléchi, l'effort de la matière pour s'organiser"(1).

---

(\*) Extrait de : *Au delà du quantitatif. Espoirs et limites de l'analyse qualitative en démographie*. H. Gérard et M. Loriaux éd. Chaire Quetelet '85. Institut de Démographie, Univ. Catholique de Louvain. CIACO éditeur, 1988, 670 p., p. 587-615.

(1) P. Teilhard de Chardin, *Le Phénomène humain*, Paris, Seuil, 1955, p. 113.

Il a paru possible d'illustrer les propositions précédentes, et de les rendre plus convaincantes, en s'appuyant sur quelques textes de nature symbolique, ce qui permet d'éviter de longs développements. Approche contestable, j'en ai bien conscience, mais qui se reconnaît pour telle et ne prétend qu'à provoquer la discussion(2).

## 1. Compter

Dans sa recension du livre de Michel Volle, *Le Métier de statisticien*, Alain Desrosières souligne une distinction faite entre deux traditions qui se trouvent imbriquées dans la pratique statistique actuelle : celle de la "statistique impérialiste", liée à la gestion administrative d'un Etat centralisé, et celle, plus récente, d'une "statistique rationnelle", destinée à éclairer les décisions d'agents dispersés.

Cette distinction peut servir de point de départ à quelques réflexions sur l'ambiguïté qui enveloppe toute opération de recensement ou de dénombrement des hommes.

Compter des personnes, ou des personnes et des choses, c'est presque toujours oeuvrer pour un pouvoir. Du Polyptique d'Irminon au cadastre napoléonien, de l'Inscription Maritime au recensement d'un commandant de cercle, partout je vois la griffe de l'autorité posée sur la matière imposable ou sur les classes mobilisables. Partout l'on compte pour taxer, pour enrôler, pour mettre au travail.

Pourtant, le recensement c'est aussi l'humble et consciencieuse adhésion au foisonnement d'une multitude. Loin de manifester une suprématie, le fait de dénombrer traduit alors la soumission à l'inconnaissable réalité qu'on espère circonvenir en assimilant patiemment sa profusion. Tour à tour maître et esclave, l'agent recenseur joue deux personnages dans deux comédies bien différentes : celle de la souveraineté, celle de la connaissance. Mais au départ, c'est bien l'aspect autoritaire qui semble primer. C'est pourquoi, d'ailleurs, on a pu, à certaines époques, estimer que le dénombrement des hommes était chose dangereuse, exigeant une expiation ou un rachat. L'Ancien Testament donne des exemples de cette façon de voir. En outre, tout se passe comme si le dénombrement rencontrait, dès qu'on entreprend de l'exécuter, des limites intrinsèques qui font de lui un acte destiné à demeurer imparfait, inachevé, voire inutile.

---

(2) Une première version de cet essai a paru en deux fragments, dans le *Courrier des Statistiques*, n° 24, octobre 1982, et dans *STATECO* (Bulletin de liaison de l'INSEE-Coopération), n° 40, décembre 1984.

*1.1. Dangers du dénombrement : "Pourquoi Monseigneur fait-il cette enquête ?"*

C'est le livre de l'Exode qui, le premier, parle du recensement comme de quelque chose à redouter (30, 11-16) :

"Yahvé parla à Moïse et lui dit : quand tu dénombreiras par le recensement les enfants d'Israël, chacun d'eux versera à Yahvé la rançon de sa vie, afin qu'aucun fléau n'éclate sur eux à l'occasion de leur recensement. Quiconque est soumis au recensement versera un demi-sicle... Ce demi-sicle sera un prélèvement pour Yahvé. Toute personne soumise au recensement, c'est-à-dire âgée de vingt ans ou au-dessus, devra verser le prélèvement pour Yahvé. Le riche ne donnera pas plus, et le pauvre ne donnera pas moins d'un demi-sicle, pour s'acquitter du prélèvement dû à Yahvé en rançon de vos vies. L'argent de cette rançon, que tu auras reçu des enfants d'Israël, tu l'affecteras au service de la Tente de Réunion. Il portera Yahvé à se souvenir des enfants d'Israël et sera la rançon de vos vies."

Ce texte est on ne peut plus explicite<sup>(3)</sup>. En se soumettant au recensement, les Israélites deviennent esclaves du pouvoir. S'ils veulent recouvrer leur liberté, il leur faut donc se racheter, verser une rançon. Suprême irrévérence, ironie magistrale : cette rançon n'est pas versée au pouvoir temporel, ce qui équivaldrait à reconnaître définitivement son autorité, mais elle est affectée "au service de la Tente de Réunion", c'est-à-dire à Yahvé, maître de tous les pouvoirs.

Autrement dit, le recensement, manifestation du pouvoir politique, n'est toléré que s'il s'accompagne d'un acte concret affirmant la vanité de tout pouvoir politique. La vanité de tout pouvoir économique également : riches et pauvres doivent verser la même rançon, toute vie étant d'un poids égal devant Dieu.

Ce n'est là qu'un début. Quittons le domaine des prescriptions pour passer au compte rendu de recensements effectivement réalisés, et au récit instructif de leurs conséquences.

Parmi les livres historiques de l'Ancien Testament, le deuxième livre de Samuel devrait tout particulièrement retenir l'attention des statisticiens et des démographes. On peut y prendre connaissance, au chapitre 24, d'un étrange épisode relatif au dénombrement d'Israël et de Juda, que le roi David (1010-970 avant J.C.) aurait fait entreprendre sur l'ordre de Yahvé.

---

(3) Je remercie mon collègue A. Podlewski d'avoir attiré mon attention sur ce passage, que je n'avais pas mentionné dans la première version de mon essai.

A ce propos, Joab, fils de Ceruya et chef de l'armée, oppose aussitôt des objections : "Que Yahvé ton Dieu accroisse le peuple de cent fois autant, pendant que Monseigneur le roi peut le voir de ses yeux, mais pourquoi le roi aurait-il ce désir ?" Sur l'insistance du monarque, Joab effectue le dénombrement, et la Bible nous en rapporte le résultat, d'ailleurs manifestement grossi : Israël aurait compté 800 000 hommes d'armes tirant l'épée, et Juda 500 000 (24, 8-9).

La suite du chapitre nous montre David se repentant d'avoir recensé le peuple, alors pourtant que c'est Yahvé qui lui a demandé de procéder à l'opération. Tout se passe comme si le roi se rendait compte que l'Éternel a voulu l'éprouver, et qu'il n'aurait pas dû céder à la tentation. L'histoire finit mal. Yahvé propose à David trois châtiments, et le roi choisit le plus bref des trois, une peste de trois jours qui fait mourir 70 000 hommes.

La même histoire est racontée au chapitre 21 du premier livre des Chroniques, mais cette fois c'est Satan qui pousse David à dénombrer les Israélites. Joab présente ses objections avec la même véhémence : "Ne sont-ils pas tous les serviteurs de Monseigneur ? Pourquoi Monseigneur fait-il cette enquête ? Pourquoi Israël deviendrait-il coupable ?" Le recensement aboutit à des chiffres encore plus exagérés que ceux rapportés par Samuel, et pourtant le Chroniste nous fait cette confidence : "L'ordre du roi avait tant répugné à Joab qu'il n'avait recensé ni Lévi ni Benjamin" (21, 6). Le châtiment est aussi une épidémie meurtrière. Jérusalem est épargnée de justesse par l'ange exterminateur.

L'accomplissement de ce qui est présenté par le livre de Samuel comme un ordre divin, par le Chroniste comme une tentation diabolique, apparaît après coup à David comme "une grande folie". Joab y voit dès le début une opération insolite et dangereuse, qu'il exécute à contrecœur. Pourquoi ?

Dans son roman *Docteur Faustus*, Thomas Mann fait discuter l'incident par ses personnages et suggère que, si le roi David a provoqué une catastrophe biologique en organisant un recensement, c'est parce qu'un peuple authentiquement vivant ne saurait supporter un dénombrement et un enregistrement qui le mécanisent : "L'énumération dissout le tout organique et le transforme en une masse d'individus identiques" (chap. 28). A cette explication qui semble admettre que l'épidémie s'est véritablement produite après le recensement et à cause de lui, il est permis de préférer une interprétation plus prudente, située au plan des représentations que la société israélite de ce temps-là se faisait des dénombrements et de leurs conséquences. Au temps du roi David, Dieu est la seule cause première. Il est seul maître d'accroître les familles et les peuples. Il est donc impie et funeste de porter atteinte à ces

prérogatives divines, ne serait-ce qu'en s'attribuant un droit de regard ou de surveillance sur le nombre des hommes. Derrière la mise en forme théologique, nous devinons que la société israélite a conscience d'un péril, et qu'elle cherche à prévenir ce péril de la manière la plus classique qui soit, en formulant un interdit religieux.

Ce péril est probablement double. Il y a d'abord le danger que représente un pouvoir politique trop conscient de ses forces. Sûre de pouvoir mobiliser un grand nombre d'hommes capables de tirer l'épée, que n'ira pas imaginer l'autorité royale en matière d'entreprises guerrières, soutenues par l'oppression fiscale ! Pour commencer, le pouvoir manifeste son mépris de la statistique et des statisticiens en faussant, par excès, le résultat du recensement, sans doute pour impressionner ses ennemis intérieurs et extérieurs. Cette pratique est loin d'avoir disparu.

Un deuxième péril pourrait provenir de l'ardeur professionnelle des statisticiens. Comment croire que ceux-ci se borneront longtemps à compter les hommes astreints au service militaire ? Tôt ou tard, leur zèle les poussera à construire une image complète de la société, ce qui risque de mener loin. Pire encore : les statisticiens voudront faire connaître leurs travaux, alors qu'à l'évidence ce genre d'information ne saurait être mis à la disposition de n'importe qui. La catégorie des esclaves ou des captifs, pour ne mentionner qu'elle, ne provoquera-t-elle pas des troubles si elle vient à soupçonner la place qu'elle occupe dans la société ?

Pour éviter ces malheurs, une seule solution : persuader gouvernants et gouvernés que le recensement est un crime et qu'il ne faut jamais l'entreprendre. On n'en tolérera l'exécution, comme le fait le livre de l'Exode, que si celle-ci est assortie de remèdes qui en annulent d'avance les conséquences fâcheuses.

### 1.2. "*De degré en degré, de nécessité en nécessité...*"

Naturellement, cette dernière façon de voir n'est pas destinée à durer. Vingt-six siècles après le roi David, dans la France de Louis XIV, on n'en est plus à proscrire les recensements ni à les considérer comme de grandes folies. La statistique, et tout particulièrement la statistique fiscale, a conquis droit de cité. Pourtant certains observateurs clairvoyants ne se privent pas d'en signaler les dangers. Parmi eux, Louis du Rouvroy, vidame de Chartres, duc de Saint-Simon, auteur des célèbres *Mémoires*. On imprime encore de nos jours(4) avec ces mémoires une *Lettre anonyme au Roi* que tout le monde s'accorde pour attribuer au duc. Dans ce texte d'une incroyable violence, Saint-Simon fait savoir

---

(4) Voir, par exemple, le tome 3 de l'édition de la Pléiade, paru en 1950.

qu'il méprise les ministres, qu'il déplore l'abaissement où Louis XIV a précipité la noblesse française, et enfin qu'il déteste les impôts. Bien sûr, les prises de position du noble duc sont fortement commandées par sa situation sociale, mais n'en va-t-il pas toujours ainsi ? Et ne vaut-il pas mieux que les choses soient grossières pour être bien claires ? Quelles que soient d'ailleurs les raisons qui poussent Saint-Simon à écrire, ce qu'il dit donne à réfléchir :

"De degré en degré, de nécessité en nécessité, vous en êtes venu à des impôts sur les choses saintes, sur les sacrements de l'Eglise ; à une capitation arbitraire, à une dîme sans diminution de quoi que ce soit, et à des façons de la lever que c'est plus qu'un cinquième... On sait qu'il faut un certain ordre aux choses et que les impôts, surtout lorsqu'ils sont depuis longtemps de plus en plus extrêmes et de plus en plus levés d'une façon encore plus ruineuse et plus extrême, demandent des détails<sup>(5)</sup> des hommes et des biens ; mais *un détail précis qui ne va à rien moins qu'à la révélation forcée des plus importants secrets des familles*, bien plus qu'à un dénombrement véritable. Que penser, Sire, d'un tel excès, etc."

Pour l'édification du Roi-Soleil, la suite de la lettre reprend l'histoire du recensement criminel racontée par l'Ancien Testament. Pourtant, et bien que cette référence appuyée à l'ancien interdit biblique soit significative, nulle part le duc ne propose de mettre fin aux enquêtes et dénombremments. "On sait qu'il faut un certain ordre aux choses..." Les mentalités ont donc changé, un seuil a été franchi. Dans la dernière partie de cet essai, nous tenterons de dessiner dans toute son ampleur le chemin parcouru, et celui qui reste à parcourir. Auparavant, il convient de considérer les limitations propres à toute investigation purement quantitative, pour mieux prendre conscience des dépassements à envisager.

### *1.3. Limitations du dénombrement : describere, profiteri*

Quoi de plus simple, à première vue, que le recensement considéré sous son aspect autoritaire ? La relation entre recenseur et recensé est verticale et asymétrique. C'est celle du rassemblement dans une cour de caserne : "Comptez, comptez, comptez vos hommes ! Comptez, comptez, comptez-les bien !" Ou celle d'une mairie de campagne de naguère, lorsque le contrôleur des contributions directes venait faire avec les répartiteurs l'appel des chiens imposables.

Dès qu'elle recense, pourtant, l'autorité doit persuader. Elle rencontre ainsi très vite les limites de sa puissance. Il y a quelque chose de paradoxal, et somme toute de rassurant, dans le fait que la démarche

---

(5) Au sens d'énumération, d'exposé circonstancié.

élémentaire de tout pouvoir, celle de compter, trouve en elle-même son propre frein.

Quelques observations sémantiques éviteront ici de longs développements. Au début de l'Évangile de saint Luc (2,1-3), il est question d'un recensement ordonné par César-Auguste à l'époque où Cyrenius gouvernait la Syrie. Le texte grec original utilise, dans les trois versets qui nous intéressent, des mots ayant tous la même racine : *apographesthai* (être inscrit sur un registre), et *apographé* (inscription, inventaire). Les grandes versions de la Réforme adoptent la même économie de moyens, et traduisent en mettant uniformément l'accent sur l'objet fiscal du recensement. La King James de 1611 dit : *to be taxed, taxing*. La traduction de Luther donne : *geschätzt werden* (être évalué ou taxé), *schätzung*. Enfin la Bible suédoise dit : *skattskrivvas* (être porté sur le rôle des contribuables), *skattskrivning*.

Douze siècles avant la Réforme, cependant, la Vulgate latine de saint Jérôme avait introduit une nuance de taille entre le mot désignant le recensement ordonné par le pouvoir et celui désignant l'exécution sur le terrain. Le texte parle d'abord d'une *descriptio*, et de *describere*. *Describere*, cela veut dire : déterminer, délimiter, répartir. C'est le projet de César-Auguste. Dans le verset 3, en revanche, on trouve un terme tout autre : *Et ibant omnes ut profiterentur singuli in suam civitatem*. *Profiterentur* vient du verbe *profiteri*, qui signifie effectuer une déclaration devant un magistrat. *Describere, profiteri*, deux moments, deux éléments constitutifs de tout recensement. La décision d'opérer le dénombrement, puis le passage à l'acte, effectué en partie par les administrés.

La dichotomie que le subtil saint Jérôme souligne, en traducteur plus soucieux de précision que de fidélité à l'original grec, a engendré de tout temps des difficultés pratiques. A l'époque des colonies françaises, par exemple, les administrateurs y faisaient souvent allusion dans leurs rapports. Témoin ce texte écrit en mai 1911 par l'Administrateur-Adjoint commandant le cercle de Ouahigouya :

"Presque partout, le docteur D., qui, dans ses tournées, a toujours procédé d'une façon scrupuleuse et très méthodique, était arrivé à vacciner un nombre d'habitants sensiblement supérieur à celui que portaient les statistiques officielles. Il est vrai que les indigènes se présentaient plus facilement à lui que devant un agent recenseur dont ils n'ignoraient pas - les chefs du moins - que les travaux servaient de base à l'établissement des rôles. Dès qu'il s'agissait de ces derniers, ils échappaient en plus grand nombre aux rassemblements qu'on voulait leur imposer et qui exigeaient

d'ailleurs, pour être obtenus même imparfaitement, un personnel assez considérable..."(6)

*Describere, profiteri* : la nouveauté, c'est que cette distinction n'est plus seulement de mise dans les pays colonisés, qu'il s'agisse de l'Empire Romain ou de l'Afrique Occidentale Française. En Europe aujourd'hui, en Allemagne Fédérale par exemple, il ne suffit plus que l'autorité décide un recensement pour que les administrés obtempèrent. Tout recensement mêle de manière indissoluble et problématique une relation hiérarchique et une relation de coopération.

#### 1.4. Limitations du dénombrement : l'effet Borges et l'effet Rodrigue

Supposons que les assujettis aient accepté de collaborer à ce qui, nous venons de le voir, ne peut être qu'une oeuvre commune. Supposons que le résultat voulu soit obtenu, c'est-à-dire que la *descriptio* existe matériellement, sous forme de documents, de tableaux, de bandes magnétiques, de rapports. Et après ?

Deux mésaventures guettent alors le pouvoir. Elles ont ceci de commun qu'elles tendent à déposséder l'autorité de ce qu'elle croit détenir, à savoir un moyen de traiter, de manipuler, de pressurer dans un but d'intérêt général l'univers vivant sur lequel elle vient de porter son majestueux regard.

C'est avec soulagement que l'administration s'empare du produit des opérations de dénombrement. Quel repos d'avoir affaire à des lignes et à des colonnes peuplées de chiffres qui vont se prêter sans dérobaie à toutes les manipulations qu'on voudra ! La statistique césarienne enfante un *eidôlon*, simulacre ou fantôme, répondant à toutes sortes de normes techniques ou même esthétiques, mais dangereusement capable d'accaparer l'attention du pouvoir, de l'amuser. Cela jusqu'au prochain dénombrement, c'est-à-dire jusqu'au prochain retour sur le terrain. Ce glissement fatal de la vie vers l'image correspond à la pente naturelle des lettrés. Tout scribe souhaite s'enfermer dans son bureau avec des documents dociles. Le statisticien n'est pas fait d'une autre étoffe que le magistrat décrit par Tolstoï :

"Dans l'instruction des affaires criminelles, Ivan Ilitch acquit rapidement ce procédé qui consiste à écarter toutes les circonstances étrangères au service, et à donner à toute affaire, si complexe qu'elle soit, un aspect tel qu'elle puisse être exposée sur

---

(6) J.-Y. Marchal, *Chronique d'un Cercle de l'A.O.F. Ouahigouya, Haute-Volta 1908-1941*, Paris, ORSTOM, 1980, p. 49.

le papier, ses opinions personnelles étant exclues, en s'attachant surtout à ce que toutes les formalités soient observées."(7)

Inévitable dérive, qui frappe le Monstre Froid d'une cécité monumentale. Je propose d'appeler cette cécité *effet Borges*, car elle est tragiquement symbolisée par la situation du grand écrivain argentin. Borges donne au Paradis l'apparence d'une bibliothèque, lieu par excellence d'accumulation des documents, mais lui-même est exclu du Paradis car il a perdu la vue :

"Lent dans l'obscur, j'explore la pénombre  
Creuse avec une canne incertaine,  
Moi qui m'imaginai le Paradis  
Sous l'espèce d'une Bibliothèque."(8)

Comme si cela ne suffisait pas, une seconde perversion, plus grave que la précédente, frappe les recensements d'une stérilité paradoxale. Au détournement d'attention qu'engendre l'accumulation physique des documents, s'ajoute en effet l'ivresse intellectuelle provoquée par l'abus de la sommation.

Dénombrer, c'est fabriquer des quantités globales qui ont les mêmes avantages et les mêmes inconvénients que les idées générales selon Tocqueville. Elles permettent de "renfermer un très grand nombre d'objets analogues sous une même forme afin d'y penser plus commodément". Après avoir dénombré, l'autorité classe et totalise, au sein de catégories préétablies, les individus qu'elle a saisis. Tout ce qui a été dit sur l'arbitraire et la relativité de ces catégories(9) me semble résumé par quelques vers de Corneille, prononcés par le Cid quand il raconte son combat contre les Maures :

---

(7) L. Tolstoï, *La Mort d'Ivan Illitch*, Paris, Le Livre de Poche, 1958, chap. 2.

(8) J.-L. Borges, *Poème des Dons*, dans *L'Auteur et autres textes*, Paris, Gallimard, 1982.

(9) Voir notamment A. Desrosières et L. Thévenot, "Les mots et les chiffres : les nomenclatures socio-professionnelles", *Economie et Statistique*, n. 110, avril 1979, pp. 49-65, et A. Desrosières, A. Goy et L. Thévenot, "L'identité sociale dans le travail statistique - La nouvelle nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles", *Economie et Statistique*, n° 152, février 1983, pp. 55-81. Dans la littérature ancienne, un bon exemple de ces catégories préétablies nous est fourni par le "tableau de la puissance publique" (*opes publicae*) que Tibère fait apporter devant les sénateurs romains pour leur montrer à quel point, bien qu'il s'en défende hypocritement, il maîtrise le fardeau des affaires. Ce libellum contient, d'après Tacite, les rubriques suivantes :

- nombre de citoyens et d'alliés en armes ;
- nombre des flottes, des royaumes, des provinces ;
- impôts directs et indirects (*tributa aut vectigalia*) ;
- dépenses nécessaires et gratifications.

Tout cela, nous dit Tacite (*Annales*, I, 11), écrit de la main même de l'empereur (*quae cuncta perscripserat Augustus*).

"Sous moi donc cette troupe s'avance  
Et porte sur le front une mâle assurance.  
Nous partîmes cinq cents ; mais par un prompt renfort  
Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port." (IV, 3)

Trois mille ? Soit, personne n'ira vérifier. Ce qui me comble d'aise dans ces vers, c'est le merveilleux "sous moi", qui trahit la confondante naïveté d'un chef-né. Sous le Cid Campeador, il ne peut y avoir qu'une troupe indistincte, dont le chef dira toujours qu'elle est excellente et qu'elle est nombreuse. Pour ce qui est de la mâle assurance, par exemple, je demande à voir. La troupe du Cid a bien dû comprendre une part d'aventuriers centrifuges, de pêcheurs en eau trouble, de spadassins pochards, de mécontents crispés sur quelque arriéré de solde, de pillards poltrons et d'espions stipendiés. Rodrigue n'en a cure, il est trop occupé à refaire l'histoire. A son profit, bien entendu. Trois mille patriotes n'ayant qu'un seul front, voilà ce dont il a besoin pour sa carrière. Ainsi procède le pouvoir : il agrège, il résume, il simplifie, puis, avec un naturel inimitable, il s'installe où donc ? Au sommet, parbleu ! Ce faisant, le pouvoir choisit d'ignorer ce qui s'est vraiment passé, mais là n'est pas la question. Je propose d'appeler *effet Rodrigue* l'éblouissante cabriole à la faveur de laquelle un responsable, un entraîneur d'hommes, un coryphée quelconque s'attribue, sans hésiter le moins du monde, le droit d'additionner très approximativement les forces qui vont lui servir bon gré mal gré de piédestal. Nous voyons jouer l'effet Rodrigue quand un gouvernement ordonne à ses agents recenseurs de ne pas poser de questions relatives à l'appartenance ethnique : la "troupe" ne saurait être qu'unie sous la conduite du chef(10). Nous voyons encore jouer l'effet Rodrigue lorsqu'un gouvernement renvoie les statisticiens à leurs additions parce qu'ils n'ont pas recensé suffisamment de monde : il m'en faut trois mille, et non pas cinq cents !

Parvenus à ce point, nous pouvons suggérer que la statistique impérialiste - et toute investigation purement quantitative a quelque chose d'impérialiste - n'a pas pour but véritable d'accroître les connaissances. Toute société ne se laisse dénombrer que si elle le veut bien. Sitôt recensée, elle s'évade de l'image où on a voulu l'enfermer, abandonnant les chiffres au pouvoir comme un os à ronger. Cet os est creux, et il est vide, mais qu'importe ? Un os peut toujours tenir lieu de sceptre, et de massue.

## 2. Compter, raconter

A la statistique impérialiste et asymétrique, on oppose parfois l'enquête ethnographique, dont l'objet serait périodiquement remis en

---

(10) Exemple : le recensement malien de décembre 1976, cité par A. Marty, *Crise rurale en milieu nord-sahélien et recherche coopérative*, thèse, 1985, tome 1, p. 29.

question par ce que révèlent progressivement les données recueillies(11). Démarche circulaire : une boucle relierait le questionnement à la collecte, puis à l'analyse, puis de nouveau au questionnement. Certains se plaisent à accentuer cette opposition, en affirmant qu'à l'état pur, la démarche ethnographique peut se passer de dénombrement. Voici, par exemple, ce qu'on peut lire dans un manuel récent :

"On suppose que l'enquêteur doit interpréter la situation d'autonomie ou de dépendance d'un groupe situé à l'intérieur d'un village. Il s'agira de repérer, par l'observation des pratiques sociales, surtout et principalement, l'unité-groupe à l'intérieur de l'unité-village. Ce qui est significatif pour l'enquêteur, ce sont les relations d'échange, de communication, de coopération, etc., qui animent la vie collective de l'ensemble observé. Ce sont ces relations qui dessinent les contours des différentes unités sociales significatives de cet ensemble. Dans ce sens, il est probable qu'au niveau d'une enquête-sondage (limitée dans le temps et dans l'espace social), un recensement complet de la population soit inutile."(12)

Il me semble que cette dernière opinion est erronée. L'anthropologue ne saurait se contenter, tel la Françoise de Proust, des "rares vérités que le cœur est capable d'atteindre directement". Il lui faut absolument collecter des données précises, et cela par le biais de dénombrements. De fait, les comptages pullulent dans la plupart des monographies, mais ils deviennent moyen, prétexte. Plus question de fabriquer à grands traits une image obtenue par sommation d'unités apparemment semblables. L'énumération devient une clef, grâce à laquelle on espère ouvrir la porte d'un récit. On compte alors pour raconter.

### 2.1. Sakhaline

A la fin de l'année 1889, Anton Tchekhov, âgé d'à peine trente ans, médecin, auteur déjà connu de nouvelles et de pièces, écrit à son ami Souvorine qu'il a envie de se cacher quelque part pendant cinq ans pour faire "du travail minutieux et soigneux". Le projet se précise très vite. Tchekhov décide de partir pour l'île de Sakhaline, "seul endroit, après l'Australie dans le passé et Cayenne, où l'on puisse étudier une

---

(11) N. Herpin, "Statistique et enquête ethnographique", *Courrier des Statistiques*, n° 21, janvier 1982, pp. 60-63.

(12) D. Delaleu, J.P. Jacob et F. Sabelli, *Eléments d'enquête anthropologique*, Université de Neuchâtel, Institut d'Ethnologie, 1983, p. 30. Le terme d'enquête-sondage employé ici n'a rien à voir avec la technique statistique du sondage. Les auteurs l'utilisent pour décrire une démarche intensive, de type anthropologique, "susceptible de traduire... le sens qu'une population précise veut donner à sa propre existence", ou encore qui "tente de saisir la nature et les modalités de la reproduction sociale d'un groupe déterminé" (p. 5).

colonisation faite avec des criminels". Il part le 29 avril 1890 et arrive dans l'île en juillet. Il y séjournera environ quatre mois.

On possède une traduction française<sup>(13)</sup> de l'étude que Tchekhov a publiée en 1893 dans la revue *La Pensée Russe*. Les premières pages du livre font songer à Jules Verne :

"Je suis arrivé à Sakhaline, l'un des points les plus orientaux de notre pays, le 5 juillet 1890, par bateau. L'Amour y est très large, la ville située à vingt-sept verstes seulement de la mer..."

Triste endroit que Sakhaline ! L'agronome Mitsoul, qui a parcouru l'île quelques années plus tôt, y a trouvé des conditions si misérables qu'il a été réduit à manger son chien. Plein d'énergie, Tchekhov prend aussitôt une décision qui vaut d'être méditée :

"Afin de faire, autant que possible, le tour de tous les points de peuplement et de voir de plus près comment vivent la majorité des bannis, j'ai recouru au seul moyen qui me paraissait possible dans ma situation, j'ai établi un recensement.

Dans chacune des colonies où je me suis rendu, j'ai pénétré dans chaque isba et relevé la liste des propriétaires, des membres de leur famille, de leurs locataires et de leurs ouvriers.

On m'a aimablement proposé des aides, mais comme *le but essentiel de mon recensement consistait non pas à collationner des résultats, mais à recueillir les impressions que me fournirait l'opération elle-même*, je n'ai recouru à l'aide extérieure que dans des cas exclusifs.

Ce travail, effectué en trois mois par une seule personne, ne mérite pas, en fait, le nom de recensement ; ses résultats ne sauraient se distinguer par leur exactitude ni être considérés comme complets, mais, les données plus complètes faisant totalement défaut, peut-être mes chiffres seront-ils de quelque utilité."<sup>(14)</sup>

J'ai souligné, dans ce texte limpide, le passage important. Il n'est pas contredit par une lettre à Souvorine (datée du bateau *Baïkal*, le 11 septembre 1890) dans laquelle Tchekhov semble - semble seulement - accorder peu d'importance à sa méthode, et même s'excuser de l'avoir choisie :

---

(13) A. Tchekhov, *L'Île de Sakhaline (notes de voyage)*, traduit par L. Denis, Editeurs Français Réunis, 1971.

(14) Id., chap.3, p.45.

"Entre parenthèses, je dois dire que j'ai eu la patience de faire le recensement de toute la population de Sakhaline... Autrement dit, il n'y a pas à Sakhaline un seul forçat ou déporté à qui je n'aie parlé. J'ai pu réussir particulièrement bien le recensement des enfants, sur lequel je fonde pas mal d'espoirs..."(15).

Il est clair que Tchekhov a cherché, et choisi, un moyen de s'obliger à prendre de l'île une connaissance directe, personnelle, exhaustive. On dirait qu'il se défie de lui-même, de son immense capacité de sympathie, de compréhension, d'intuition. Son seul matériau sûr, ce seront les impressions qu'il projette de recueillir, mais encore faut-il que ces impressions soient rassemblées de la manière la plus minutieuse, la plus répétitive et la plus éprouvée qui soit. Les chercheurs connaissent bien ce désir d'entrer comme par effraction au sein de la société qu'ils étudient, mais aussi cette défiance qui les fait s'astreindre à des relevés besogneux. Rappelez-vous Leiris, possédé par "le démon glacial de l'information", ironisant sur "la grande guerre au pittoresque, le rire au nez de l'exotisme"(16). Pensez à ces géographes qui, durant des mois, s'obligent à recenser la population et à cadastrer le terroir d'un village, certes pour obtenir la vue d'ensemble exprimée par quelques grands rapports numériques, mais aussi et surtout parce que la mesure de chaque parcelle en compagnie du paysan exploitant constitue un prétexte à conversation, une entrée en matière. Tchekhov remplit de ses mains dix mille fiches individuelles, en un peu plus de trois mois(17). Nous reconnaissons au passage, dans son récit, des situations familières à tout enquêteur de terrain. L'ennui, par exemple, dont Tchekhov nous dit qu'il dévore les bannis et qu'il a, en conséquence, quelque peu facilité sa tâche :

"Je vais seul d'isba en isba : parfois un forçat ou un colon que l'ennui pousse à assumer le rôle de guide m'accompagne... La plupart du temps, je trouve le propriétaire seul, célibataire rongé

---

(15) S. Laffitte, *Tchekhov*, Paris, Seuil, 1955, p. 72.

(16) M. Leiris, *L'Afrique fantôme*, Paris, Gallimard, 5e éd., 1951, p. 70.

(17) On a des photographies de ces fiches, que Tchekhov a fait imprimer sur place par la Direction de la Police. Elles comportent douze rubriques :

1. Nom du poste ou de la colonie
2. Numéro cadastral de la maison
3. Qualité du recensé (forçat, relégué, paysan, proscrit...)
4. Prénom, patronyme, nom de famille, lien avec le propriétaire (épouse, fils, ouvrier, locataire...)
5. Age
6. Religion
7. Lieu de naissance
8. Année d'arrivée à Sakhaline
9. Occupation principale et profession
10. Instruction
11. Marié, veuf, célibataire. Si marié, résidence du conjoint
12. Recevez-vous des subsides de l'Etat ?

d'ennui... Tandis que je cause avec lui, les voisins affluent... Ils s'ennuient tellement qu'ils sont prêts à vous parler et à vous écouter sans fin."

Autre situation reconnaissable : l'équivoque provenant du fait que les personnes interrogées, inévitablement, prennent l'enquêteur pour un agent de l'administration :

"Les relégués me considèrent comme un personnage officiel, et le recensement comme une de ces procédures de pure forme qui sont si fréquentes et qui ne mènent généralement à rien. Par ailleurs, le fait que je ne sois pas d'ici, que je ne sois pas un fonctionnaire de Sakhaline, éveille les curiosités. On me demande :

"- Pourquoi est-ce que vous nous inscrivez tous comme ça ?

Et les suppositions les plus diverses d'aller leur train. Les uns disent que ce sont les autorités supérieures qui veulent répartir des subsides, les autres qu'on a dû finir par se décider à faire déménager tout le monde sur le continent. D'autres encore jouent les sceptiques, disant qu'ils n'attendent plus rien de bon, car Dieu lui-même les a abandonnés, ceci à seule fin de m'amener à protester.

Cependant, de l'entrée ou du poêle, comme par dérision envers toutes ces espérances, une voix lasse, chagrine, pleine d'ennui s'élève :

- Et tout ce monde-là écrit, écrit ! Reine des Cieux !"

Dernier trait typique : la saturation, l'écoeurement, le sentiment d'échec éprouvés par le chercheur qui s'est totalement donné à sa tâche :

"Chaque jour, je me levais à cinq heures du matin et me couchais tard, ce qui ne m'empêchait pas d'être, tout au long de mes journées, violemment tendu en songeant à tant de choses que je n'avais pas encore pu réaliser. Maintenant que j'en ai fini avec le bagne, j'ai le sentiment que j'ai tout vu mais n'ai pas su remarquer l'essentiel... Au total, j'ai détraqué mes nerfs et me suis juré de ne plus retourner à Sakhaline."<sup>(18)</sup>

Comment Tchekhov a-t-il exploité ses matériaux ? Après les chapitres d'introduction, on trouve un bloc de onze chapitres consacrés à une description très vivante des divers postes et colonies de Sakhaline. Voici, par exemple, le sommaire du chapitre 8 :

"L'Arkaï. Les colonies de la côte occidentale. Le tunnel. La cabane au câble Doui. Les casernements familiaux. La prison de Doui. Les mines de charbon. La prison de Voïedvosk. Les enchaînés aux brouettes."

---

(18) S. Laffitte, *Tchekhov, op. cit.*, p. 72, lettre à Souvorine.

Viennent ensuite dix chapitres thématiques, consacrés à l'alimentation, au niveau moral des relégués, aux évasions, aux problèmes sanitaires... Tchekhov construit un tableau des effectifs par âge, distingue familles légitimes et unions libres, calcule un taux de natalité, mais ce genre de traitement - dont il se contente parfois de rendre compte dans une note infrapaginale - n'est visiblement pas sa principale préoccupation. A l'évidence, les données chiffrées soutiennent un récit, ou plutôt une suite de récits, dont certains sont faits par les bannis eux-mêmes (le récit d'Iégor, par exemple). L'inimitable musique tchekhovienne se fait entendre à chaque page : discrétion, absence voulue de tout excès dans le ton, pessimisme profond mais non dépourvu d'humour, foi paradoxale dans la capacité humaine d'améliorer sur des points précis une situation désespérée. Cet admirable modèle nous fait nous demander, une fois de plus, pourquoi la recherche en sciences sociales a si souvent trahi sa vocation en s'épuisant à mimer le positivisme des sciences de la nature, au lieu d'oser marier avec les techniques de la quantification les ressources de l'art et du style(19).

L'exemple de Tchekhov permet d'imaginer ce que pourrait donner, si elle devenait systématique, l'alliance du quantitatif et du qualitatif en sciences sociales. En s'engageant dans cette voie, on choisirait de rester alerte, en éveil, attentif aux manières d'être des personnes et des choses étudiées, quand bien même ces manières d'être auraient été définies d'avance en termes chiffrés. On accorderait ainsi toute sa place à la subjectivité, celle de l'observateur comme celle des observés, en pleine connaissance de cause. On se mettrait en situation d'accueillir l'imprévisible, l'inimaginable, l'indicible si bien symbolisés par le chat jaune de l'abbé Seguin, dont Chateaubriand parle dans l'Avertissement de la *Vie de Rancé*, ce chat jaune qui, remarque Roland Barthes, est peut-être "toute la littérature". "En littérature, écrit Barthes, tout est ainsi donné à comprendre, et pourtant, comme dans notre vie même, il n'y a *pour finir* rien à comprendre"(20). Maintenir dans l'explication même la tension engendrée par la présence de l'inexplicable, voilà peut-être, en définitive, ce qu'on recherche en comptant non pas pour compter, mais pour raconter. La poursuite de ce résultat requiert que l'investigation, d'un bout à l'autre de son déroulement, soit vivifiée par un maximum de conscience réfléchie, ce qui veut dire que l'on refusera de faire fond - sinon de manière très accessoire - sur les techniques automatiques et dépersonnalisées de collecte et de traitement. Un tel choix replace le travail de recherche

---

(19) Voir sur ce point D. McCloskey, "The rhetoric of economics", *Journal of Economic Literature*, juin 1983, pp. 481-517, et B. Caldwell et A.W. Coats, "The rhetoric of economics : a comment on McCloskey", *Journal of Economic Literature*, juin 1984, pp. 575-578.

(20) R. Barthes, *La Voyageuse de nuit*, dans : F.R. de Chateaubriand, *La Vie de Rancé*, Paris, UGE, 10/18, 1965, p. 16.

dans le mouvement de longue période qui anime et qui transforme le corps social tout entier. Bien avant Teilhard, ce mouvement a été décrit par un dramaturge allemand de génie, Heinrich von Kleist (1777-1811), dans un texte admirable où il est question de marionnettes et d'un ours escrimeur. Ce texte ayant la vertu majeure d'être bref, c'est lui que j'ai choisi de présenter ici.

## 2.2. L'essai "Sur le théâtre de marionnettes"

"Passant l'hiver 1801 à M..., écrit Kleist, j'y rencontrai un soir dans un jardin public le sieur C..., qui venait d'être engagé comme premier danseur à l'Opéra de cette ville, où il faisait un triomphe."

Ce danseur passe des heures à observer les marionnettes qu'on montre au peuple sur la place du marché. Il explique au narrateur qu'on peut beaucoup apprendre des pantins, même s'il est impossible à l'homme d'égaliser la grâce inconsciente de leurs mouvements :

"Seul un dieu pourrait sur ce terrain se mesurer à la matière. C'est là le point où convergent les extrémités : le cercle est clos."

Tout comme les marionnettes, dont les mouvements limités mais parfaits atteignent à une grâce et une harmonie nonpareilles, l'ours dressé par un seigneur lituanien, "non content d'esquiver toutes les bottes comme le meilleur escrimeur du monde, demeurerait indifférent aux feintes, ce qu'aucun homme ne saurait faire."

Ainsi, plus la réflexion consciente manque dans le monde organique ou social, plus y resplendit ce que Kleist appelle la grâce (*Grazie*). Cette grâce habite les corps totalement privés de conscience, mais à l'autre extrême, on la trouve aussi chez l'Être caractérisé par une conscience infinie.

"Donc, dis-je quelque peu interloqué, nous devrions de nouveau goûter à l'arbre de la connaissance pour retrouver l'innocence ?

"- Mais bien sûr ; c'est le dernier chapitre de l'histoire du monde."

Ces deux répliques, sur lesquelles se conclut l'essai, montrent que cette fable traite de bien autre chose que d'esthétique ou de chorégraphie. Ce que Kleist fait entrevoir avec un art merveilleux de la litote, c'est le cheminement qui mène les sociétés humaines d'un état de spontanéité inconsciente vers une connaissance de plus en plus parfaite d'elles-mêmes. Des interdits religieux, nous l'avons vu, retardent aussi longtemps que possible une perte d'innocence et d'inconscience sociales qui comporte des risques symbolisés par la peste dont parle la Bible.

Mais une incontrôlable fatalité pousse les hommes à organiser les transformations de leur vie commune d'une manière qui exige toujours plus de "détails", toujours plus de dénombrements, toujours plus de conscience. On voit alors s'exaspérer "cette furieuse manie de contrôle" dont parle André Breton dans la *Lettre aux voyantes*. Kleist essaye de nous convaincre qu'une fois engagés dans cette voie, il ne nous est plus possible de revenir en arrière :

"Depuis que nous avons goûté à l'arbre de la connaissance, le paradis est verrouillé... Nous sommes contraints de contourner le monde pour voir si, par derrière, quelque passage ne s'est pas à nouveau ouvert."

La seule issue, c'est donc de pousser plus avant, vers l'état de conscience totale, à supposer qu'il soit accessible. L'expérience d'un Tchekhov permet de penser qu'on peut approcher, si peu que ce soit, de cet état idéal. Quoi qu'il en soit, on ne fait pas progresser la connaissance des sociétés pour faciliter les décisions des princes, mais pour retrouver l'état d'innocence, c'est-à-dire pour se passer des princes.

L'étonnant, c'est que Kleist, qui écrit les huit pages de son essai peu de temps avant de se suicider, semble être certain que l'issue sera heureuse. En quittant l'état d'inconscience, les sociétés perdent l'innocence, mais elles retrouveront un jour l'harmonie en accédant à la conscience totale, "dernier chapitre de l'histoire du monde". Travaillons donc de toutes nos forces à l'amélioration des méthodes d'investigation, au mariage du quantitatif et du qualitatif, nous oeuvrons dans le sens de l'histoire.

Avant d'arriver à la transparence parfaite, toutefois, la société traversera et traverse déjà des états intermédiaires qui risquent d'être fâcheux. On n'échappe pas à la peste mentionnée par le Livre de Samuel, et il convient d'y réfléchir.

Chateaubriand n'est pas qu'un poète en prose, ni l'apologiste démodé d'un christianisme sentimental. Il a aussi écrit un très grand livre politique, les *Mémoires d'outre-tombe*, qu'il termine par des considérations sur le "danger de l'expansion de la nature intelligente et de la nature matérielle". Citons le passage le plus significatif :

"La trop grande disproportion des conditions et des fortunes a pu se supporter tant qu'elle a été cachée : mais aussitôt que cette disproportion a été généralement aperçue, le coup mortel a été porté. Recomposez, si vous le pouvez, les fictions aristocratiques ; essayez de persuader au pauvre, lorsqu'il saura lire et ne croira plus, lorsqu'il possédera la même instruction que vous, essayez de lui persuader qu'il doit se soumettre à toutes les

privations tandis que son voisin possède mille fois le superflu : pour dernière ressource, il vous faudra le tuer."(21)

Chateaubriand résout la difficulté en affirmant que l'idée chrétienne est l'avenir du monde, non sans préciser, il est vrai, que "le christianisme, stable dans ses dogmes, est mobile dans ses lumières"(22). Quelques décennies plus tard, Nietzsche niera dédaigneusement qu'en face de ces tempêtes menaçantes on puisse mettre sa confiance dans "des religions pâles et lasses, elles-mêmes dégénérées jusqu'aux racines, et devenues des religions savantes"(23). Dès lors, les perspectives ne peuvent être que très inquiétantes. Ce que Nietzsche appelle la "civilisation alexandrine", la nôtre, fondée sur "le plaisir socratique de connaître", et sur "l'illusion de pouvoir guérir par la connaissance la blessure éternelle de l'existence", dissimule selon lui un optimisme illimité mais injustifié :

"Que l'on ne s'effraie plus de voir mûrir les fruits de cet optimisme, de voir une société, pénétrée jusque dans ses couches inférieures par une telle culture, frémir peu à peu de vellétés et de convoitises sensuelles, de voir la foi au bonheur terrestre de tous, la croyance à la possibilité d'une culture savante universelle se traduire peu à peu par la revendication menaçante d'un bonheur terrestre... Il faut bien s'en rendre compte, la civilisation alexandrine exige, pour durer, le maintien de l'esclavage, mais son optimisme l'entraîne à nier la nécessité de l'esclavage, et quand ses belles formules séduisantes et apaisantes, la dignité de l'homme, la dignité du travail, se sont usées, elle va peu à peu au-devant d'une épouvantable catastrophe. Rien de plus terrible qu'une classe servile et barbare qui en est venue à considérer son mode d'existence comme une injustice et qui se dispose à venger son droit non seulement pour son compte mais pour celui de toutes les générations..."

Est-ce ainsi qu'il faut imaginer les rapports Nord-Sud au cours du prochain siècle ?

### 3. Conclusion

Au début de son évolution, la société pressent le danger qu'elle court en entreprenant de se connaître elle-même, mais il ne s'agit encore que d'un simulacre de connaissance, reposant avant tout sur le dénombrement autoritaire. Les hommes vont jusqu'à s'interdire ces dénombrements, mais chacun sait que les interdits sont faits pour être

---

(21) F.R. de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, Paris, Le Livre de Poche, 1951, livre 44, chap. 3.

(22) Id., livre 44, chap. 7.

(23) F. Nietzsche, *Naissance de la tragédie*, Paris, Gallimard, 1970, chap. 18.

violés, puis oubliés. Quelques esprits lucides voient bien, d'ailleurs, que le progrès vers une conscience généralisée est inéluctable. On n'a rien à perdre alors en affirmant que ce progrès mène vers un grandiose dépassement de tous les désordres et de tous les conflits. Mieux vaut croire cela qu'attendre le chaos. Il est aisé de prévoir cependant que l'injustice deviendra visible, et insupportable, plus vite qu'il ne peut y être porté remède. D'où les dangers décrits par des écrivains aussi différents que Chateaubriand et Nietzsche. Le premier conclut à l'inévitable redécouverte du christianisme, le second prédit qu'après avoir traversé l'océan du savoir, l'homme moderne retrouvera la terre ferme de l'action, pour entrer enfin dans une "culture tragique" débarrassée de tout optimisme. Lequel des deux a raison, je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est qu'on peut choisir de croire que tout ce qui peut aider la société à se connaître elle-même (à parvenir au "social réfléchi" de Teilhard) permet non seulement d'accéder ou de revenir à un état préférable (la grâce naturelle de Kleist), mais encore de franchir au plus vite les turbulences qui précèdent cet état. Ce choix fait, il paraît clair que l'accès au social réfléchi ne saurait résulter d'une connaissance partielle ou mutilée, de type quantitatif seulement ou qualitatif seulement. Il faudra bien réussir à marier ces deux formes d'approche, comme Tchekhov a su le faire, individuellement, et avec les moyens de son époque. Que l'inflation actuelle du quantitatif ait rendu peut-être la tâche plus difficile qu'à l'époque de Tchekhov, cela n'est qu'une péripétie. Péripétie aussi, sans doute, que la vogue présente des techniques d'investigation automatique. La révolution industrielle déjà s'était accompagnée d'une embardée vers l'automatisme du marché généralisé, mais très vite des dispositifs conscients et volontaires de contrôle social avaient dû se mettre en place pour éviter la dislocation(24). N'assiste-t-on pas à un phénomène du même ordre en matière de télédétection ou d'analyse factorielle ? En aucun cas ces techniques ne permettent d'économiser l'attention consciente de spécialistes très avertis. Elles exigent au contraire un surcroît considérable de compétence et de vigilance, faute de quoi elles se révèlent stériles ou trompeuses. Jusqu'à nouvel ordre, le schéma tracé par Kleist n'est pas infirmé, et les progrès de la technique moderne ne transforment pas les chercheurs, loin de là, en marionnettes inconscientes. Peut-être le choix du sujet auquel la Chaire Quetelet a voulu réfléchir cette année est-il un signe que nous avons laissé derrière nous les tentations régressives et simplificatrices pour reprendre le lent cheminement vers la conscience sociale généralisée.

---

(24) K. Polanyi, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983, chap. 6.

## BIBLIOGRAPHIE

### Méthodologie des sciences sociales

**Caldwell B., Coats A.W.**, "The rhetoric of economics : a comment on McCloskey", *Journal of Economic Literature*, juin 1984, pp. 575-578.

**Couty Ph.**, "Peut-on perfectionner les théories du développement ?", *Cahiers ORSTOM*, série "Sciences humaines", vol. XII, n° 3, 1975, pp. 213-220.

**Couty Ph.**, "Des éléments aux systèmes. Réflexions sur les procédés de généralisation dans les enquêtes de niveau de vie en Afrique", *Note AMIRA*, n° 28, Paris, INSEE-Coopération, multigr., 1979, 43 p.

**Couty Ph.**, "Le Temps, l'Histoire et le Planificateur", *Cahiers ORSTOM*, série "Sciences humaines", vol. XVIII, n° 2, 1981-82, pp. 261-266.

**Couty Ph.**, "Les dominations en science économique", *Bulletin de liaison du Département "Conditions d'un Développement Indépendant"*, ORSTOM, n° 1, décembre 1983, pp. 21-27.

**Couty Ph.**, "La Vérité doit être construite", *Cahiers ORSTOM*, série "Sciences humaines", vol. XX, n° 1, 1984, pp. 5-15.

**Couty Ph.**, "Qui a peur des dominations scientifiques ?", dans : *Pratiques et politiques scientifiques* (Actes du Forum des 6-7 février 1984), Paris, ORSTOM, 1984, pp. 165-169.

**Delaleu D., Jacob J.P., Sabelli F.**, *Éléments d'enquête anthropologique*, Université de Neuchâtel, Institut d'Ethnologie, 1983.

**Desrosières A.**, "A propos du livre de Michel Volle : *Le Métier de statisticien*", *Courrier des Statistiques*, n° 22, avril 1982, pp. 59-60.

**Desrosières A., Thévenot L.**, "Les mots et les chiffres : les nomenclatures socio-professionnelles", *Economie et Statistique*, n° 110, avril 1979, pp. 49-65.

**Desrosières A., Goy A., Thévenot L.**, "L'identité sociale dans le travail statistique. La nouvelle nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles", *Economie et Statistique*, n° 152, février 1983, pp. 55-81.

**Héran F.**, "L'assise statistique de la sociologie", *Economie et Statistique*, n° 168, juillet-août 1984, pp. 23-35.

Herpin N., "Statistique et enquête ethnographique", *Courrier des Statistiques*, n° 21, janvier 1982, pp. 60-63.

Lemel Y., "Le sociologue des pratiques du quotidien entre l'approche ethnographique et l'enquête statistique", *Economie et Statistique*, n° 168, juillet-août 1984, pp. 511.

McCloskey D., "The rhetoric of economics", *Journal of Economic Literature*, juin 1983, pp. 481-517.

Singly F. (de), "Les bons usages de la statistique dans la recherche sociologique", *Economie et Statistique*, n° 168, juillet-août 1984, pp. 13-21.

Volle M., *Le Métier de statisticien*, Paris, Hachette, 1980.

### Histoire, littérature, philosophie

*La Sainte Bible*, traduite en français sous la direction de l'Ecole Biblique de Jérusalem, Paris, Ed. du Cerf, 1956.

Bédouin J.L., *André Breton*, Paris, P. Seghers, 1960.

Borges J.L., *L'Auteur et autres textes*, Paris, Gallimard, 1982.

Bourbon-Busset J. (de), *Bien plus qu'aux premiers jours*, Paris, Gallimard, 1985.

Chateaubriand F.R. (de), *Mémoires d'outre-tombe*, Paris, Le Livre de Poche, 1951.

Chateaubriand F.R. (de), *La Vie de Rancé*, précédé de *La Voyageuse de nuit*, par R. Barthes, Paris, UGE, 10/18, 1965.

Kleist H. von, *Du théâtre de marionnettes*, trad. J. Doucelin, *Le Monde* du 24 mars 1972.

Laffitte S., *Tchekhov*, Paris, Seuil, 1955.

Leiris M., *L'Afrique fantôme*, Paris, Gallimard, 5e éd, 1951.

Mann Th., *Le Docteur Faustus*, Paris, Albin Michel, 1950.

Marchal J.Y., *Chronique d'un Cercle de l'AOF. Ouahigouya, Haute-Volta, 1908-1941*, Paris, ORSTOM, 1980.

**Marty A.**, *Crise rurale en milieu nord-sahélien et recherche coopérative*, Thèse de Doctorat d'Etat en Sociologie du Développement, Université F. Rabelais, 2 vol. multigr., 1985.

**Nietzsche F.**, *Naissance de la tragédie*, Paris, Gallimard, coll. "Idées", 1970.

**Polanyi K.**, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.

**Saint-Simon L. (de)**, *Mémoires*, Paris, NRF, Bibliothèque de la Pléiade, 1950.

**Tchekhov A.**, *L'Ile de Sakhaline (notes de voyage)*, traduit par L. Denis, Paris, Editeurs Français Réunis, 1971.

**Teilhard De Chardin P.**, *Le Phénomène humain*, Paris, Seuil, 1955.

**Tolstoï L.**, *La Sonate à Kreutzer, suivi de La Mort d'Ivan Illitch*, Paris, Le Livre de Poche, 1958.

# L'ÉCONOMIE DÉCRITE EN TAHITIEN<sup>(1)</sup> : quelques remarques<sup>(\*)</sup>

Jean-François BARÉ

Jean-François BARÉ, *L'économie décrite en tahitien : quelques remarques*. - Cet article s'efforce de mettre en évidence les spécificités sémantiques de quelques catégories de l'économie politique, en explorant les difficultés de leur traduction dans une langue donnée, en l'occurrence le tahitien contemporain (îles de la Société, Polynésie française). Il attire l'attention sur les dimensions sémantiques et linguistiques à l'oeuvre dans les relations économiques internationales. Il évoque, ce faisant, la persistante actualité du problème de la traduction en anthropologie, donc des questions ouvertes par ce qu'il a été convenu d'appeler le culturalisme.

Comment parle-t-on d'économie, lorsque l'on parle exclusivement tahitien ? Telle est la question que ce texte voudrait poser, à partir des difficultés de traduction en tahitien contemporain<sup>(2)</sup> d'un certain nombre de catégories relevant de l'économie moderne, et sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité.

Cette question s'inscrit au confluent de deux démarches. L'une vise à rendre compte, de manière pour ainsi dire ethnographique, des dispositifs et processus culturels et sociaux à l'oeuvre dans ce qu'il est convenu d'appeler l'aide au « développement », dans différentes aires régionales ; parmi ces processus les phénomènes d'interaction linguistiques et sémantiques devraient à l'évidence figurer en bonne place, bien qu'ils semblent souvent sous-estimés, voire ignorés<sup>(3)</sup>. L'autre, issue de travaux antérieurs sur le Pacifique polynésien, porte une attention spécifique aux rapports entre sémantique et histoire dans un cas particulier, celui de la communauté tahitienne contemporaine ; parmi les domaines abordés, une place importante est consacrée à ce que le tahitien contemporain appelle les « choses de l'extérieur » (*'ohipa no rapae*). Dans ce sens le sujet traité ici ne relève pas d'un champ d'étude que le vocabulaire en usage qualifierait peut être d'« appliqué » ; il constitue un cas particulier d'une démarche plus générale. Les orientations et difficultés afférentes à une telle entreprise, le cadre dans lequel elle s'inscrit sont évoqués en note, afin de ne pas alourdir l'exposé<sup>(4)</sup>.

L'économie politique moderne, on l'oublie souvent, n'est pas seulement un ensemble d'instruments intellectuels dont l'efficacité descriptive, toute relative qu'elle soit, est indéniable ; c'est aussi, de ce fait même, un corpus linguistique spécifique, issu d'une histoire qui ne

---

(\*) Extrait de : L'Homme 121, janvier-mars 1992, XXXII (1), pp. 143-164.

l'est pas moins, celle des pays « industrialisés » à l'occidentale ; en fait, c'est bel et bien de la transformation et du traitement de ces catégories sémantiques anciennes que cette efficacité même peut paraître procéder. Nombre d'entre elles, comme celles de « croissance », « dette », « emprunt », « marge », « bénéfice », etc... offrent des caractéristiques qui les apparentent largement aux catégories « indigènes » de l'anthropologie, ainsi que le montrent notamment les travaux d'Emile Benveniste sur les langues Indo-Européennes (1969), et comme j'ai cru pouvoir le mettre en évidence à propos d'ensembles sémantiques particuliers relevant du discours économique (théories du développement, aspects du vocabulaire financier international). Quelles que soient en effet les aspirations de l'économie contemporaine au statut de science expérimentale, elle s'en éloigne, comme les sciences sociales en général, par une dimension essentielle qu'a excellemment résumée R. Lauffer (1986 : 111) : « Les lois de l'économie politique diffèrent des lois physiques en ce qu'il est nécessaire de les instituer pour qu'elles fonctionnent ». Or on ne peut les instituer que par des mots, et elles véhiculent donc avec elles les caractéristiques du langage et de la culture.

Il en résulte que parler d'économie dans toute langue étrangère aux lieux historiques de naissance de ce corpus linguistique particulier, c'est se livrer à une opération de *traduction* ; opération qui, comme l'a souligné Georges Mounin (1963), consiste d'abord à confronter des *structures* linguistiques (et non des mots). L'homologie de ces structures entre elles est par définition partielle, mais tout locuteur y remédie par différents procédés parmi lesquels Mounin compte une « dialectique du contact » (*ibid.* : 277) c'est-à-dire la capacité qu'ont des locuteurs de langues différentes de pressentir les désajustements des structures culturelles en présence, donc de les corriger, du fait de l'existence, conjointe à ces structures non homologues, d'universaux de pensée. Il en résulte que tout énoncé est traduisible avec une précision de degré variable, mais aussi que l'existence même de structures sémantiques hétérogènes suppose des constellations d'associations sémantiques non moins hétérogènes dans la langue de départ et la langue « cible » ; ces associations entraînent donc *de facto* assez loin de ce qu'on aurait pensé être le sujet traité, ceci non parce qu'il y aurait mauvaise traduction, mais parce qu'il y a traduction tout court.

Il s'agit donc ici de regarder l'économie pour ainsi dire à l'envers, du point de vue du tahitien contemporain, et de s'intéresser à la forme sémantique spécifique prise de certaines catégories économiques une fois qu'elles sont traitées par les ordres sémantiques particuliers du langage considéré. La réflexion menée par Mounin traite de la traduction comme une profession, qui suppose une distanciation d'avec la langue ; mais on se limitera ici à cette traduction inconsciente, à la Monsieur Jourdain, pratiquée par tout locuteur lorsqu'il a à manier des concepts étrangers, au sens strict, à sa langue et à son histoire. On s'intéressera donc moins à

la quasi infinité de paraphrases toujours utilisable qu'aux catégories du vocabulaire courant disponibles.

Mais le contexte du Pacifique insulaire semble parfois susciter chez certains esprits des vocations de chevalier si aigües qu'ils viennent à la rescousse même de gens que l'on n'attaque pas. Un collègue américain s'inquiéta par exemple, lors d'un exposé oral, qu'à traiter de la distance sémantique du tahitien contemporain aux concepts de l'économie occidentale on puisse induire dans le public une défiance dans les capacités économiques du peuple tahitien. Parmi les différents commentaires que suggère ce genre de remarque, au style plus répandu qu'on pourrait le croire, on peut au moins noter celui-ci : si avancer que les Tahitiens en général sont de piètres économistes faisait le moindre sens, ce fait hypothétique serait déjà de notoriété publique chez les investisseurs, et les anthropologues n'y pourraient pas grand chose. Mais une précision semble malgré tout s'imposer : que les Tahitiens contemporains non-bilingues(5), pour parler économie d'une manière très particulière, aient un sens avéré de ce qui se trouve, en fin de compte, être « le » calcul économique ne fait aucun doute à mes yeux ; on ne voit d'ailleurs pas, de toute façon, au nom de quoi ignorer les modalités de ce calcul serait infâmant, ce que ces esprits inquiets avancent pourtant implicitement. A vrai dire c'est une inquiétude qui pourrait faire sourire en songeant à certains aspects de la Polynésie française actuelle.

Un locuteur du tahitien est bien évidemment capable de « penser économie », mais il utilise pour ce faire des instruments sémantiques particuliers ; c'est sur cette particularité que cet article attire l'attention. On ne traitera donc pas de la capacité de définir un rapport coûts/avantages dans une activité donnée (fonctionnaire des douanes, cultivateur de pastèques, etc...) mais des formes sémantiques spécifiques au sein desquelles ce calcul fait sens. On devra, de toute façon, laisser de côté la trop vaste discussion sur les « universaux économiques » en s'attachant plutôt ici aux formes particulières que revêtent des catégories de sens par définition universalisantes dans un univers linguistique donné(6). Dans le cadre imparti on n'évoquera d'ailleurs qu'exceptionnellement les faits syntaxiques - auxquels la discussion sur les universaux économiques peut paraître directement liée - et on se bornera aux faits lexicaux.

### **L'« extérieur » et l'« intérieur »**

L'une des catégories de l'économie politique qui présente le plus d'ambiguïtés sémantiques est aussi l'une des plus nécessaires, logiquement parlant : il s'agit de la catégorie qui définit les limites d'un ensemble économique donné, en qualifiant ce qui lui est « intérieur » ou « extérieur » (comme dans Produit « Intérieur » Brut ou P.I.B., un agrégat

qui comprend pourtant des acteurs économiques étrangers et donc « extérieurs » selon d'autres points de vue). Ces ambiguïtés sont relevées par des ouvrages classiques d'analyse macro-économique et l'on n'y revient pas ici ; (voir par exemple Jessua 1982).

Le tahitien présente des difficultés analogues, pour des raisons dont certaines ont une origine logique commune. Ces difficultés paraissent d'autant plus dignes d'attention lorsque l'on connaît l'importance de la discussion sur la « dépendance » dite « extérieure » de la Polynésie française contemporaine. En tahitien, tout ce qui est perçu peut être qualifié comme « de l'extérieur » (*no rapae*) ou « de l'intérieur » (*no roto*) ; mais ces catégories ne se bornent pas à définir des limites géographiques. Des « traditions » (en fait des « manières d'être », *peu*), des manières de penser, des institutions anciennes comme ...l'Eglise évangélique protestante peuvent être considérées comme « /provenant/ de l'intérieur du peuple ma'ohi » (*no roto te nuna'a ma'ohi*). Des locuteurs du hawaïen parlent toujours actuellement des « choses de l'intérieur », *ka mea o loko*(7). La notion d'« extérieur » est utilisée dans le sens économique : ainsi l'expression « importations alimentaires » serait actuellement traduite par *te mau ma'a e tonohia mai no rapae*, littéralement « les produits végétaux [la notion de nourriture dérivant en tahitien comme dans d'autres langues polynésiennes des végétaux comestibles] » envoyés de l'extérieur vers le locuteur »(8). L'extérieur de quoi ? S'agit-il de l'extérieur d'un territoire donné ? Mais on a vu que la notion de *rapae* n'est pas exclusivement géographique ; de plus, dans cette hypothèse, des créations économiques récentes comme l'hôtel Tahara'a pourraient être qualifiées comme *no roto*, « de l'intérieur », ce que la locution évoquée ne semble pas devoir signifier.

La macro-économie et les comptabilités nationales rencontrent le même problème, qui est partiellement résolu par l'adoption des catégories juridiques de « résident » et de « non résident » : le tahitien traite du monde perçu, l'économie politique de la définition des personnes situées dans ce monde. Alors que l'économie se différencie en ce cas de la perception commune, les usages tahitiens actuellement en vigueur (ceux par exemple des traducteurs du gouvernement de Polynésie française) prolongent cette perception dans le champ économique. Il est donc nécessaire d'explorer des associations ou des logiques sémantiques ne relevant pas du vocabulaire économique *stricto sensu*, auxquelles l'usage tahitien réfère pourtant implicitement. Ainsi en tahitien, être « de l'intérieur » est en relation avec être « de souche », une expression particulièrement pertinente en ce qu'elle rend quasi littéralement celle de *ta'ata tumu*, « homme souche », qui renvoie pour ainsi dire au tréfonds de l'autochtonie. Rien de ce qui est « extérieur » ne pourrait être qualifié par le mot « souche » ; cependant ce qui est « extérieur » est qualifié de manière variable. Dans certains contextes, l'« extérieur » tendra à signifier l'« étranger », au sens des droits nationaux Occidentaux ;

cependant en économie « l'extérieur » n'est pas exactement « l'étranger ». Il peut aussi bien s'agir de personnes non résidentes, au sens cette fois de la territorialité, et quelle que soit leur nationalité. Un matelot polynésien originaire de Rurutu (îles Australes) puis ayant fait souche à Huahine (îles Sous le Vent) m'était ainsi décrit dans cette dernière île comme n'étant pas « d'ici », (*no unei*), comme un « homme de l'extérieur » (*ta'ata no rapae*).

On voit que ces ambiguïtés sont liées à l'absence de configuration sémantique renvoyant à une forme politique spécifique, celle de l'Etat-nation, qui est au contraire fortement implicite dans l'ensemble des concepts de base de la macro-économie (Baré 1987b). Cette constatation ne jette pas pour autant un sort sur l'éventuelle constitution d'un Etat-nation tahitien à l'occidentale, car tel n'est pas de toute façon, son propos ; mais on se doit bien d'observer qu'on ne peut introduire une forme sémantique comme l'Etat-nation - et ses implications sémantiques, comme « nationalité » ou « citoyenneté » - dans la configuration évoquée, à la manière d'une pièce de puzzle manquante. C'est ainsi qu'une notion comme *'ai'a*, qui renvoie dans nombre de chansons populaires à quelque chose comme « patrie » (le thème de *'ai'a here* ou « patrie chérie », nom d'un ancien mouvement « autonomiste »), procède d'une évolution sémantique spécifique qui la relie à l'ancienne organisation en divisions territoriales, et non à ce qui serait miraculeusement la version tahitienne de concepts fortement marqués culturellement comme « Etat », « nation », « country », etc...(9). Malgré l'influence grandissante des modèles politico-administratifs français et anglo-saxons à Tahiti, c'est, sur le plan sémantique, la territorialité, cette relation première et intime entre l'identité des personnes et le marquage territorial, qui continue à définir dans le langage commun ce qui est ou non « extérieur », économie comprise. Sur le plan sémantique toujours, le fait indéniable que la communauté européenne soit clairement distinguée, voire vitupérée, par l'adjectif *popa'a* ne fait pas avancer le problème d'un pouce ; cette catégorie renvoie à en effet à des « sortes » ou à des « espèces » (*huru*) de gens et non à la structure des choses économiques (ainsi les Chinois *tinito* ne sont pas des *popa'a*, ni les Samoans qui, de certains points de vue sont pourtant « extérieurs » ; de même, cela ne signifie rien économiquement parlant de qualifier le thon importé de Nouvelle Zélande de thon *popa'a*.)

La qualité de *ta'ata tumu* s'acquiert par la résidence au sens anthropologique, le fait d'activer des droits d'usage sur des terres. Historiquement ce principe a joué un grand rôle dans la constitution des familles dites « demies », si importantes aujourd'hui dans la vie économique de Polynésie française. Dans le développement de ces familles le principe de nationalité (Angleterre, Etats Unis, Autriche, Allemagne, Pologne, France etc...) est d'abord resté à l'arrière-plan au profit du principe de résidence, du fait des modèles culturels polynésiens.

On doit d'ailleurs noter que la notion même retenue pour « citoyenneté », *ti'ara'a*, réfère tout d'abord à l'idée de se tenir debout (*ti'a*), c'est-à-dire d'être territorialement situé ; de fait cette notion désigne toujours, lorsque l'on parle d'histoire, ce qu'on pourrait appeler l'identité fonctionnelle d'un chef titulaire, elle même étroitement liée à un territoire donné<sup>(10)</sup>. On dira que X avait pour autre nom Y i tona *tia'ra'a ari'i*, « dans sa position (*ti'ara'a*) de chef ». *Te ti'ara'a farani* signifierait moins la « citoyenneté » française (comme statut juridique) que la « territorialisation » en France de l'individu en question.

La notion de *tumu*, de « souche », si évocatrice d'une relation directe entre la terre et ce qui est ainsi qualifié, (et qui signifie en outre la « raison » ou la « cause » des choses) peut être étendue à nombre d'aspects perçus comme « intérieurs ». Ainsi le coprah, considéré de certains points de vue comme la culture coloniale par excellence, peut être décrit comme *'ohipa faufa'a tumu*, « activité économique souche ». De fait c'est l'une des activités qui relie les Tahitiens contemporains aux « temps anciens » (*tau tahito*), à travers une série de métaphores historiques : de l'huile de coco utilisée au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les soins corporels à son exportation en Angleterre dans le nouvel ordre économique introduit par la LMS, puis à la dessiccation de la noix à destination de l'industrie alimentaire européenne à partir des années 1860, enfin à son caractère de production agricole de base, subventionnée par l'Etat français. Pendant ce processus l'origine européenne du coprah *stricto sensu*<sup>(11)</sup> est peut être oubliée ou ignorée ; il reste la constatation quotidienne de l'incorporation du cocotier à la terre tahitienne. On voit ainsi qu'un principe de territorialisation, dont on ne peut douter qu'il procède d'anciens modèles culturels, perdure dans la traduction commune de catégories économiques fondamentales, comme celle de l'« extérieur ».

### L'économie marchande, l'échange

#### « La » marchandise ou « les » marchandises

L'économie politique c'est d'abord l'économie marchande, donc monétaire ; il a fallu les développements de l'anthropologie dite « économique » (pour une synthèse voir par exemple Godelier 1966) pour reconnaître plus systématiquement des formes économiques non marchandes et non monétarisées (sphères d'échange, quasi-monnaies etc...). L'économie politique moderne est donc inséparable de l'existence de biens mesurables par la monnaie, indépendamment de leurs spécificités concrètes : qu'un rouleau de réglisse soit différent d'un missile nucléaire n'empêchera jamais l'un et l'autre d'avoir un prix<sup>(12)</sup>. La définition même de l'économie fait toujours une part à « l'allocation des biens rares ».

Il paraît difficile de trouver l'équivalent exact de « bien rare » ou de « marchandise » en tahitien, bien qu'un monème paraîtrait convenir, celui de *tao'a* ; la notion de *faufa'a* « richesse » à laquelle on pourrait penser appelle différentes nuances.

Au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle *tao'a* signifiait en anglais « property of any sort ; goods » (LMS ed. 1851 : 248) ; cette acception très large se retrouve dans l'usage contemporain, *tao'a* signifiant « objet, bien, propriété ». Le commerce peut être traduit par « *'ohipa ho'ora'a tao'a* », « l'activité de circulation (*ho'o*) des *tao'a* » (on revient plus loin sur le concept de *ho'o*). *Tao'a* peut encore signifier, plus largement, une « chose », voire un « truc » (et est alors synonyme de *mea*). Mais *tao'a* peut aussi signifier « cadeau », acception pour le moins différente, voire antithétique, de celle de « bien marchand ». (Lemaître 1973 : 117).

Les champs sémantiques coïncideraient suffisamment si tous les biens « rares » et/ou « marchands » pouvaient être perçus comme *tao'a*. Cependant certains biens indéniablement « rares » ou « marchands » sont non pas des *tao'a* mais des *tauuha'a*, « ustensiles, objets usuels, meubles » (Lemaître 1973 : 121). Si l'on interroge un locuteur du tahitien en l'invitant ainsi à une réflexion sur sa langue, les *tauuha'a* pourraient être considérés comme des formes particulières de *tao'a* ; mais si la parole se déroule librement, les *tao'a* s'opposent aux *tauuha'a* comme « biens agricoles exportés » à « biens manufacturés importés ». De nombreux exemples attestent de cette utilisation spécifique de *tao'a*. Dès 1823, soit au tout début de l'intégration de la production Tahitienne dans l'économie marchande, les chefs-diacres protestants de Ra'iatea pouvaient, après de sévères échecs de commercialisation du coton et du café, demander anxieusement au Bureau de la LMS à Londres « quels sont les bons *tao'a*? » (*eaha ra te tao'a maita'i*) entendant par là « quels sont les produits agricoles exportés qui rapportent ? »(13). De nos jours, cette acception de *tao'a* - et donc l'opposition entre *tao'a* et *tauuha'a* - est un principe structurant du temps historique. La chronique d'une île, ou les biographies qui l'incarnent ne cessent de comparer les prix des *tao'a* et des *tauuha'a*(14). Les *tauuha'a* s'identifient ainsi aux produits importés dans les îles. Dans ce sens tout discours tahitien sur les marchandises porte, implicitement, sur les fameux « termes de l'échange », non sur l'idée d'une valeur attribuée à des biens indifférenciés.

Le terme *tauuha'a*, tout à fait banal aujourd'hui, est absent du dictionnaire de la LMS (élaboré dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle). Sous réserve d'une omission missionnaire, l'identification des « ustensiles » à des produits importés daterait de cette époque, alors que des réseaux d'échange déjà anciens avec l'« extérieur » se cristallisent dans le cadre de l'économie monétaire. Ces réseaux d'échange sont clairement repérables dès le XVIII<sup>e</sup>, sous forme non-monétaire : ils concernent notamment le textile, les armes, nombres d'outils en fer (Baré

1985, notamment chap. VIII). En désignant deux catégories essentielles de biens marchands (comme éléments fondateurs de formes économiques) le tahitien contemporain évoque en fait d'un processus majeur de l'histoire tahitienne.

### *Changer, échanger*

On ne peut éviter à ce propos de faire un détour par un concept, qui décrit par lui même cette diachronie cachée au sein d'une structure sémantique. Il s'agit de *taui*, dont on remarque la présence comme radical dans le terme *tauiha'a*. Alors que *taui* signifiait autrefois « a price, compensation (see ho'o) ; to exchange a thing for another which does not suit » (LMS 1851 : 260), le même mot est actuellement défini tout à la fois par « changer » et « échanger » (Lemaître 1973 : 121). De fait le terme *taura'a* est couramment utilisé pour désigner la notion de changement social ; si bien que l'échange de biens est inséparable de la conception tahitienne de la diachronie, telle qu'elle se manifeste dans la langue. L'économiste P. Couty (1987) a vu dans cette conception tahitienne une illustration parlante d'un principe général de « compensation » inhérent au monde social, avancé par certains philosophes comme Emerson.

### *La circulation, les prix, l'échange*

Le concept central lié à la circulation des biens est celui de *ho'o*. Bien que ce terme soit couramment utilisé pour décrire la valeur ou le prix d'un bien et, comme on va le voir, pour toute transaction monétaire (achat et vente) il reste inséparable de l'idée d'échange. De fait, au XIX<sup>ème</sup> siècle *ho'o* signifiait tout à la fois « price, exchange, équivalent ; to buy or sell, exchange property » (LMS 1851 : 108). Alors que *tapiho'o* (litt. « essayer - *ho'o* ») signifiait simplement « to make an exchange » (ibid. : 252) le mot signifie désormais « troquer » (Lemaître 1973 : 118), en paraissant ainsi s'opposer à la transaction monétaire. Le concept central désignant la circulation économique aurait donc logiquement dérivé en deux acceptions, l'une se rapportant à l'échange de valeurs d'usage, l'autre s'associant à la valeur tout court.

Mais la sémantique de l'échange - comme représentation première, indépendante du point de vue particulier des acteurs - continue, tout bien considéré, à englober l'ensemble de ce qui est désigné. *Ho'o* désigne tout à la fois le prix d'une chose échangée, son achat et sa vente : un achat est décrit comme « un *ho'o* vers le locuteur » (*ho'o mai*), une vente comme un « *ho'o* qui s'éloigne du locuteur » (*ho'o 'tu*). Cette polysémie implique l'idée d'une sphère de réciprocité généralisée, où achat, vente et mesure de la valeur sont vus comme autant d'aspects d'un processus de circulation plus large. Ce qui apparaîtrait comme « perdu », en valeur globale, à une extrémité de la chaîne d'échange se retrouverait à l'autre. On perçoit ici l'écho de cette

rhétorique de l'échange universelle dans les anciens mondes polynésiens, décrite par de nombreux observateurs<sup>(15)</sup>. Notons que la notion de *'ohipa ho'o* (« affaires de *ho'o* », traditionnellement traduit par « commerce ») ne se superpose nullement à celle, assez péjorative de *'ohipa moni*, « affaires d'argent », argent sans lequel le « commerce » ne fait pourtant aucun sens<sup>(16)</sup>. On sait d'ailleurs avec quel aristocratique dédain le commerce au sens strict a souvent été traité par les représentants de la communauté tahitienne contemporaine, leur absence quasi totale dans cette activité n'étant pas seulement imputable aux féroces compétitions économiques en vogue en Polynésie française.

Mais on doit aussi remarquer que le tahitien définit, dans le cas de la circulation marchande et par opposition à la notion de marchandise (ci-dessus), une forme sémantique plus générale que celle de l'économie à l'occidentale ; alors que cette dernière nécessite deux relations asymétriques (achat et vente) et un concept particulier, celui de prix, le tahitien contemporain englobe l'ensemble. On pourrait objecter l'existence de locutions comme « transaction monétaire » qui ne spécifient pas par elles mêmes les sens respectifs de circulation de la monnaie et de la marchandise ; cependant si « transaction » implique « prix », l'un n'est pas synonyme de l'autre, ce qui est le cas pour *ho'o* - à l'exception du prix du coprah, *pene puha* (litt. « le penny du coprah »), exception qui mériterait une attention particulière.

#### *Le prêt, la dette, l'emploi salarié*

La constatation selon laquelle, dans la circulation de la marchandise, c'est une chaîne d'échange à « somme nulle » qui dans la sémantique tahitienne est implicitement première, se retrouve dans la traduction de « prêt » et de « dette », deux notions traduites par un seul et même concept, (*tarahu*). Au XIX<sup>ème</sup> siècle *tarahu* signifiait tout à la fois « hire, wages, to hire or engage for a compensation » (LMS 1851 : 254) ; en tahitien contemporain, les définitions sont « dette, (...) emprunter, louer, engager quelqu'un » (Lemaître 1973 : 119). La seule congruence entre les deux configurations sémantiques concerne le terme français « location », qui, comme le tahitien, ne spécifie pas le sens de la transaction, au contraire des « hire » et « let » anglo-saxons. Mais les autres acceptions sont tout à fait différentes, puisqu'« employer » ou « embaucher » ne saurait être identifié à « emprunter », ce qu'opère la sémantique du tahitien.

Le caractère implicite de cette réciprocité généralisée se retrouve dans la notion de *utu'a*, qui jadis signifiait tout à la fois « reward, compensation, wages ; the payment either of merit or demerit, penalty or reward » (LMS 1851 : 305) et est aujourd'hui défini par « punishment, amende ; dans la Bible récompense, sanction » (Lemaître 1973 : 134). Cette dernière spécification biblique tient évidemment au fait que le

tahitien de la Bible retient nombre d'usages du ma'ohi du XIX<sup>ème</sup> siècle, alors que les anciens modèles de la circulation des biens étaient encore en vigueur.

C'est donc ici encore l'idée d'une chaîne d'échange générale qui est mise en avant, sans que la sémantique de la langue insiste sur la position particulière de tel ou tel de ses constituants. Que « salaire » (*wages*) ait pu être synonyme de « compensation » (liée autrefois à une transgression), et que *utu'a* désigne à présent tout à la fois « une récompense » et « une amende » manifeste une conception particulière de la réciprocité, non de la circulation marchande. On verra que la spécificité des champs sémantiques de *utu'a*, particulièrement en ce qui concerne l'acception « *wages* » se rapproche beaucoup de celle de *tarahu*.

Les champs sémantiques de *tarahu* supposent, comme dans le cas de *ho'o* la visée d'une réciprocité tout à la fois généralisée et close. L'association de *tarahu* à toutes sortes de transactions différées dans le temps semble, en ce qui concerne l'emploi salarié, insister sur le caractère précaire du salariat tel que vu par le salarié lui même, voire manifester une perception radicalement différente de ce qui est censé être ainsi désigné ; c'est d'ailleurs ce que laisse penser l'ancienne acception du terme : « s'engager pour une compensation » (non pour un « salaire ».) Il se trouve en tout cas que la main d'oeuvre de souche tahitienne est décrite comme particulièrement « instable » par nombre d'employeurs, à conditions économiques égales.

Si *tarahu* signifie « employer » quelqu'un, il serait plus strict de dire « emprunter » quelqu'un. On doit d'ailleurs noter que la locution traduisant « salaire » (*'aufaura'a 'ava'e*) est formée sur le monème *'aufaura'a*, généralement traduit par « paiement » mais qui a toujours désigné les prestations asymétriques. C'est ainsi que *'aufaura'a* désignait au XIX<sup>ème</sup> siècle, les tributs aux anciens chefs puis les contributions « volontaires » aux Eglises insulaires ; il en va toujours ainsi dans l'expression *'aufaura'a mè* ou « paiements de mai », (le mois considéré comme celui de l'arrivée du premier bateau missionnaire) qui désigne les contributions à l'Eglise Evangélique ; *'aufau* c'est aussi une « taxe ». Si bien qu'un salarié tahitien se retrouverait toujours dans une position en quelque sorte seigneuriale, si l'on prenait la langue au pied de la lettre. En fait, le terme *'aufaura'a* ayant autrefois spécifié le caractère asymétrique d'une circulation de biens en est venu à signifier une autre prestation, que l'on peut décrire comme asymétrique elle aussi : celle au cours de laquelle un patron ouvre un tiroir-caisse, sans qu'un contre-don immédiat empêche cette prestation de relever des *'aufaura'a*.

Que des salariés tahitiens recevant leur fin de mois sachent qu'elle correspond au travail précédemment effectué ne peut évidemment faire de doute. La question est ici de savoir comment cette connaissance est

décrite et perçue. La langue décrivant le salariat comme l'ouverture d'un champ de réciprocité (*tarahu*) appelle la clôture de ce champ par une contre prestation (*'aufaura'a*) ; si bien que l'on peut mieux comprendre en quoi *'utua*, une « amende » ait pu aussi référer à « wages » ! La sémantique de la langue fait du salarié quelqu'un qui, ayant consenti un don (celui de son temps ou de son « allant » - *'itoi'to*) attend un contredon, selon une relation qui diffère bien sur du salariat au sens économique du terme.

On sait que la question des relations entre instruments sémantiques et réalité empirique et/ou statistique est complexe. Elle semble en tout cas fortement indiquée dans divers domaines commentés ici, comme dans celui de la « dette » ou de l'« emprunt » dont l'importance est récurrente dans la société et l'histoire tahitiennes. Les exemples historiques et contemporains abondent de ce qu'on pourrait appeler, de manière peut être ethnocentrique, un modèle de désinvolture à cet égard. Citons en premier lieu les dettes comparativement gigantesques des deux « royaumes » Polynésiens de Tahiti et Hawai'i qui jouèrent un rôle si important dans les négociations avec les puissances européennes, dettes constamment renouvelées ou alourdies par la conduite à cet égard des groupes de chefs titulaires ou « rois »(17). Mais on peut encore citer les « ardoises » systématiques et souvent phénoménales laissées par nombre d'agriculteurs tahitiens chez les commerçants chinois, comme par exemple lors de la brusque montée des cours de la vanille (1926) ; celles, tout aussi légendaires, accumulées par les plongeurs à la nacre dans les cabarets de Pape'ete jusque dans les années 1960 ; ou, plus tard, l'importance statistique des découverts bancaires chez les Tahitiens titulaires de comptes, qui amenèrent les établissements de la place de Tahiti à adopter différentes dispositions particulières dans la décennie 1960-1970. Cette manière de faire concerne dans les cas cités ci-dessus des acteurs relevant de dispositifs « extérieurs », vus à tort ou à raison comme pourvus d'une richesse excessive, ou appelant en tout cas une distribution rapide - et non « prêt » - à la manière même de l'ancienne circulation des biens vivriers. Mais l'ouverture d'une prestation entre Tahitiens ruraux a longtemps, elle aussi, de s'identifier à la relation comptable qu'appelle la notion de dette. Rien de plus significatif à cet égard que l'acception du mot *horo'a* qui signifiait tout à la fois « to give or bestow some good » (LMS 1851 : 109, mes italiques. *Bestow* renvoie à « conférer » ou « confier » un bien) ; *horo'a* qui signifie aujourd'hui aussi bien prêter que donner (Lemaître 1973 : 62-63).

Dans tous les cas, ce que le français et l'anglo saxon nomment une « dette »(18) ne semble pas exactement décrit comme tel par le tahitien courant. C'est encore une réciprocité générale qui est ici implicitement suggérée, où ce qui est perdu par ce qu'on ne saurait appeler un « créancier » est ou bien immédiatement payé de retour (mais

alors c'est non pas une « dette » mais un échange), ou reporté à ce qu'on ne saurait nommer une « échéance » indéfinie, ou encore supposé regagné ailleurs. Dans un univers social perçu comme fini, si tout le monde a des dettes personne en effet n'en a plus, on ne sait donc plus quoi qualifier de « dette ». C'est ce qu'indiquent, de manière suffisamment étonnante pour être citées ici, différentes observations de D. Oliver (1974) sur des modèles de cette nature dans la société du XVIIIème siècle(19) ; c'est ce que semble indiquer aussi, toujours dans la « longue durée » mais d'une autre manière, l'attitude récurrente des anciens chefs autour desquels circulait une grande partie des biens, attitude consistant à dissimuler certains de ces biens à leurs dépendants ou même à leurs proches de peur d'avoir à les distribuer sur le champ(20). Une sorte de dette liée au fait hiérarchique semblerait ici éternellement ouverte, et elle ne pourrait donc être qualifiée de dette que faute de mieux ; mais l'identité des prêteurs et des emprunteurs reste ambiguë. Les chefs peuvent être vus comme éternellement redevables au peuple d'être chefs, ou bien les dépendants éternellement redevables aux chefs de ce que ces derniers leur distribuent. Cependant, loin d'être bornée à des relations hiérarchiques, l'obligation de redistribution unilatérale semblait si générale qu'un homme pratiquant l'accumulation (un homme tout à la fois « avare », « dur », et « adulte », *pa'ari*) était décrit dans les années 1820 comme « faisant le mal » (*ta'ata hamani 'ino*)(21), ce qui correspondrait à l'actuel *horo'a 'ino* ou « mauvais donneur » (« chiche, avare » selon Lemaître 1973 : 62).

### *Ni dépenser, ni refuser*

On pourrait supposer que l'univers sémantique de la « dépense » soit implicitement valorisé. Il me paraît intéressant de noter qu'il n'en est rien. En tahitien contemporain dépenser peut être traduit par *ha'apau* (faire que quelque chose soit *pau*, « vidé » « épuisé » ou « anéanti ») mais le terme généralement utilisé est *ha'amau'a*, (Lemaître 1973 : 158), rendre quelque chose *mau'a*, c'est-à-dire « gâché, ou gâté » (ibid. : 76). Cette définition tahitienne de la « dépense » paraît mettre en question certains stéréotypes sur les « flambeurs » que seraient les Polynésiens. Si « refuser » de prêter peut être traduit par *pato'i*, qui signifie le refus en général, la traduction spécifiant la relation économique serait *'opipiri*, ce qui actuellement signifie tout à la fois « peu prêteur, avare ; ne pas vouloir prêter ou donner » (ibid. : 89, Mes italiques) et signifiait autrefois « bashfulness, shame ; (...) also to appear modest » (LMS 1851 : 169 ; bashfulness réfère à « réserve » ou « timidité »). Selon l'usage actuel la phrase *'ua 'opipiri 'ona tona moni* pourrait être rendue par « il a avaricé son argent » ; le radical *piri* impliquant l'idée de « coller » à quelque chose comme dans l'expression *tapiri mai*, qui encourage à s'approcher d'un groupe mais signifie quelque chose comme « viens te coller à nous », ou pour désigner les groupes qui sous le protectorat soutenaient la politique française, *te ta'ata piri i te mau farani*, les gens qui « collent » aux

Français. L'ancienne acception de *'opipiri*, moins directement péjorative, significativement porteuse d'une « honte » cardinale selon les anciennes valeurs et qui se rapprocherait assez de notre « pudeur », évoque aussi l'idée de quelqu'un d'embarlificoté ou de « retenu » ; surtout si l'on sait que *'opi* correspondait à « to shut ; to close up » (ibid. : 169), et était donné comme synonyme de *oopi* (ibid. : 167) « close *niggardly*, as to food &c » (*niggardly* signifiant « de mesquine façon »).

Si « dépenser » c'est « gâter » ou « gaspiller », mais si « refuser » c'est être avare, il reste l'échange, donc la circulation.

#### *Le gain est une « nouveauté »*

Il s'agit du terme *'api* qui signifie tout à la fois « neuf, frais » et « jeune » (Lemaître 1973 : 37), si bien que le commerçant chinois qui gagne « dix francs sur chaque boîte de converse » (*'ua 'api te tinito e piti tara i ni'a i te punu*) y ajoute en quelque sorte « dix francs de jeunesse ». (ibid.). Ainsi, loin d'impliquer le locuteur comme dans le français « gain » ou le anglo-saxon « earning », dont l'un réfère aussi à la victoire et donc à ce que l'on soustrait au monde, l'autre plus spécifiquement au mérite et les deux probablement à l'ensemble, le « gain » à la tahitienne se définit comme la mesure du temps qui passe, temps que l'on peut identifier sans la moindre acrobatie au troc et à l'échange, puisque c'est cette catégorie même qui définit ce qui change (*tauir'a*, voir ci dessus).

#### *La richesse, le sens*

On ne doit donc pas s'étonner qu'on ne puisse associer aucun concept à l'idée d'une richesse « immobilisée », comme dans « capital », sans avoir recours à des périphrases d'invention récente. La notion la plus proche de celle de richesse - que l'on ne peut nullement identifier en français à celle de capital - est celle de *faufa'a*, qui signifierait aussi des « biens », mais au sens de biens détenus socialement, par opposition à *tao'a*. C'est ainsi que l'expression *faufa'a feti'i* désigne des « biens familiaux » indivis, tout particulièrement des terres.

Mais *faufa'a*, pour désigner la « richesse » ne semble pourtant pas pouvoir se différencier de la valeur d'usage. Alors qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle ce terme correspondait à « gain, profit, avantage » (LMS 1851 : 83), la définition contemporaine retient d'abord « utilité, importance », puis « richesse, biens » (Lemaître 1973 : 53). Si bien qu'une expression très courante en tahitien décrit ce qui n'a pas d'intérêt, voire de « sens » (dans l'acception idiomatique Française) comme n'ayant « pas de richesse » *'aita e faufa'a*, ou encore *faufa'a 'ore*. D'une entreprise supposée porteuse de résultats on dira qu'elle est « chose *faufa'a* », ou « riche » (*mea faufa'a*), ce qui se rapproche d'une acception française du mot

« riche », mais sans s'y identifier. On dira en effet qu'un exposé est « riche » ou qu'un projet est « riche de perspectives », mais on ne désignera pas l'absence d'intérêt par l'absence de ce qui serait la « richesse », le polysème « intérêt » référant certes aussi à son acception disons bancaire, mais pas au « capital ». Qualifier quelque entreprise de « chose *faufa'a* » est une figure de style particulièrement appréciée des pasteurs protestants tahitiens, ce qui se comprend mieux si l'on sait que le même terme désigne... les Evangiles, les Ecritures étant ainsi indissolublement désignées comme riches et pleines d'intérêt, dans toutes les acceptions de ces deux termes en français.

Il y a évidemment ici toute une série d'associations sémantiques particulières. Que quelque chose d'inintéressant puisse être désigné comme étant tout à la fois « sans richesse » et « sans Bible » mérite quelque attention ; qu'un état défini comme la pauvreté (*veve*) soit mal vu en milieu tahitien rural a d'ailleurs été remarqué par différents observateurs (Levy 1973). Mais cette polysémie prend place dans un univers sémantique où quelqu'un qui refuse est aussi avare (ci dessus), mais où quelqu'un qui donne est tout simplement « généreux » (*ta'ata horo'a*. Cf Lemaître 1973 : 62). Il faut d'ailleurs mentionner qu'un autre terme correspondant à « riche », *rava'i* signifiait autrefois simplement « to suffice, to be adequate at the end designed » (LMS 1851 : 224. Mes italiques) et est actuellement défini à la fois par « riche » et par « suffisant » (Lemaître 1973 : 109). Parler en tahitien de la « richesse nationale » serait ainsi parler ou bien de « l'adéquation de la terre » (*rava'ira'a fenua*) ; de « l'utilité/ intérêt que pourrait bien présenter la patrie » (*te faufa'a no te fenua*), ce qui pourrait encore être rendu par « le caractère biblique de la terre », et éloigne quand même beaucoup de je ne sais quelle somme de « valeurs ajoutées au coût des facteurs » comme dirait la comptabilité nationale française.

### *Le business, l'entreprise, l'Arlésienne*

On ne peut finalement être surpris après tout ceci que des catégories au rôle fondateur dans l'économie politique depuis Adam Smith comme celle d'« entreprise », d'« industrie » ou celles qui en ont procédé depuis comme « appareil de production », « valeur ajoutée », « amortissement machine » - sans parler d'« actif circulant » ou « d'intensité capitalistique » - soient radicalement absentes de l'univers sémantique d'un Tahitien unilingue, fût-ce à titre de périphrase ; elles le sont tout autant des lexiques disponibles. Si, comme on me le faisait remarquer, elles sont non moins absentes de l'univers sémantique d'un Français ou d'un Anglo-Saxon non spécialisé, il existe une différence apparemment minime mais décisive : pour un Français ou un Anglo-Saxon parfaitement ignorant de l'économie, ces catégories éveillent vaguement quelque chose, parce qu'elles procèdent de sa langue. Différentes études américaines, souvent remarquables concernant le fait

« entrepreneurial » dans le Pacifique, notamment en Polynésie ne cessent ainsi de noter comme à regret que « for many Pacific islanders business remains an alien concept » (Hailey 1987 : 66-68 ; voir aussi Fairbairn ed. 1987).

Mais s'il en est ainsi, ce n'est pas parce qu'il y aurait quelque part un manque sémantique, comme celui qui marquerait en creux l'Etat-nation, manque qui placerait le tahitien contemporain hors d'atteinte de... General Motors ou Darty S.A. ; bien au contraire, c'est que l'abondante sémantique du tahitien relative à ce qu'il est convenu d'appeler l'économie est organisée de telle manière qu'il n'y a, pour ainsi dire, pas de place. Pour qu'il y ait « entreprise » il faut en effet qu'il y ait « capital », alors qu'il existe déjà « adéquation, suffisance, richesse, Bible, etc... », dont aucun ne correspond exactement à « capital », ou implique cette notion ; il faut encore qu'il y ait « emploi » alors qu'il y a déjà tout à la fois « prêt/dette, engagement contre une compensation », *rave 'ohipa* qui renvoie à travailleur mais signifie plus littéralement « faiseur de quelque chose » ; qu'il y ait « salaire » alors qu'il y a « prestation asymétrique clôturant un cycle d'échange » etc. Si *moni 'api* est généralement rendu par « bénéfice », cette locution signifiant « argent jeune/nouveau » réfère à toutes les sortes de valeur ajoutée (différence entre prix d'achat et prix de vente), voire à ce que le français appellerait de « l'argent frais ».

C'est pourtant dans une telle erreur - l'idée que pour qu'il y ait « entreprise » dans la sémantique tahitienne il suffirait de combler un vide - que tombe le seul lexique à ma connaissance retenant l'entrée « entrepreneur », celui de M. Cadousteau, qui retient une définition particulièrement inadéquate, celle de *ta'ata fa'atere 'ohipa*, ou « homme conducteur de travail ». L'idée retenue est sans doute l'opposition à la notion de *rave 'ohipa* (« faiseur de travail ») mentionnée plus haut. Le problème est que l'on peut aussi bien désigner ainsi un contremaître, ou n'importe quelle personne dirigeant un travail collectif. En fait, la notion même d'entrepreneur ou de chef d'entreprise peut symétriquement apparaître comme une catégorie « locale », voire un lexème (unité minimale de sens intraduisible, comme « gouleyant » ou « bleu » dans « steack bleu »,). C'est bien pourquoi une notion comme *business*, qui ne se superpose pas à « affaires » en français, a pu finir par passer dans le français courant.

Des remarques analogues s'appliquent à une notion comme « industrie », qui a pris le tour spécifique qu'on lui connaît dans le cadre de processus tout à fait singuliers (l'industrialisation de l'Europe), où la part de l'inexpliqué et de l'aléatoire reste considérable, d'après d'éminents spécialistes d'histoire économique comme Eric Hobsbawm (1962, 1986).

Qu'il ne soit ni nécessaire, ni suffisant, ou les deux, d'invoquer l'étrangeté radicale de telles catégories et de leurs environnements sémantiques pour expliquer la faiblesse relative du secteur industriel dans le Pacifique insulaire, et de la création d'entreprise chez les communautés unilingues est bien évident ; différentes études, comme celles déjà citées (Hailey 1987, Fairbairn ed. 1987) montrent l'importance de facteurs comme l'étroitesse des marchés, ou l'absence de terre disponible, apparemment indépendants du fait linguistique ; mais cela revient peut-être à concevoir d'une autre manière la spécificité des processus historiques et linguistiques de l'Europe de la révolution industrielle.

Il reste en tout cas que la forme particulière des entreprises tahitiennes gérées par des bilingues, très généralement situées dans des réseaux historiquement définis plus par l'activité d'échange que par celle de transformation (ainsi du frêt maritime, de l'import-export), les rapprochent du *'ohipa ho'o* par lequel elles peuvent d'ailleurs être désignées. Elles semblent d'ailleurs caractérisées, comme les fortunes personnelles de leurs détenteurs, par des modes de gestion spécifiques qui mériteraient attention, et qu'on pourrait me semble-t-il résumer en première approximation par une priorité donnée à la rapidité (de rotation des stocks, d'obtention de marges importantes), en somme à ce que le tahitien moderne appelle l'argent « rapide » (*moni vitiviti*) et valorise comme tel. Alors que j'ai longtemps cru que le mot *vitiviti* était une « tahitianisation » du français vite, il s'agit bel et bien d'un terme polynésien, comme dans le hawaïen *vikiviki* « swift, brisk, avoiding delays » (Pukui, Elbert & Mookini 1975 : 158). L'idée d'une « rapidité » des chaînes d'échange comme qualité valorisée par l'ancienne société est notée par Oliver (1974 : 1083 sq.) ; il est d'autant plus significatif qu'au XIXème siècle *vitiviti* ait pu être défini comme « well set, clever, well finished » (LMS 1851 : 314). C'est ainsi que la spécificité des entreprises à Tahiti pourrait être, fût-ce lointainement, déterminée par les instruments sémantiques de gens qui ne savent pas ce que c'est. C'est un autre passionnant champ de recherche, auquel différents travaux de C. Robineau (notamment 1984) apportent de précieuses références.

En tout cas, pour que des Tahitiens unilingues créent des entreprises à Tahiti une condition peut paraître importante : c'est qu'ils puissent percevoir ce que ce mot recouvre.

*Last but not least : l'« économie »(22)*

On chercherait vainement une définition tahitienne de « l'économie » comme discipline ou comme corpus intellectuel, fût-ce dans une publication spécialisée comme le récent *Petit vocabulaire des mots techniques de l'Académie tahitienne* (1981). Mais une expression semble différencier d'assez près la dimension économique des relations

sociales ou, si l'on préfère, « l'activité » économique : *'imira'a moni* ou *'imira'a faufa'a*, recherche d'argent ou de *faufa'a*. On distinguera l'aspect économique de la chronique d'une île en spécifiant *i te pae 'imira'a moni*, « du côté de la recherche de l'argent », ce qui se rapproche de l'expression *i te pae 'orara'a* qui pourrait se traduire par « le côté vie » (par opposition au « côté âme/foi » - *pae fa'aro'o*). Des relations spécifiquement économiques sont ainsi distinguées - de manière assez fonctionnaliste - du reste des relations sociales, ce qui va évidemment à l'encontre du concept même d'économie. Pour l'économie peu importe en effet qu'un franc soit dépensé par un pasteur polynésien pour acheter le pain de la communion ou par un commerçant chinois pour acheter une boîte de bière ; l'important est la circulation de ce franc.

Mais l'expression *'imira'a moni* spécifie l'activité économique d'une autre manière. Contrairement au cas de *ho'o* elle suppose un locuteur donné du côté duquel elle se place, locuteur qui aurait à s'introduire dans un réseau d'échange qui lui serait extérieur. *'Imi*, souligne d'ailleurs Lemaître (1973 : 67) c'est « rechercher, chercher (quelque chose qu'on a égaré ou oublié) » par opposition à *ti'i*, « aller chercher (quelqu'un ou quelque chose) » (ibid. : 124), quelqu'un ou quelque chose dont, implicitement, on sait qu'on va le trouver. Ce qui correspondrait à l'activité économique est ainsi vu comme un processus semi-nomade s'apparentant, en somme, à la chasse et à la cueillette, ce qui paraît significatif lorsque l'on constate la mobilité caractéristiques des modèles résidentiels tahitiens ruraux et donc de l'activité économique (notamment Robineau 1984).

Notons encore que si l'économie c'est « *'imi* l'argent », il y a donc à chercher quelque chose d'absent ou, plutôt d'extérieur. Il est peu vraisemblable, étant données quelques remarques précédentes, que le tahitien moderne désigne implicitement ainsi la communauté de ses locuteurs comme pauvre (car « cherchant l'argent »), quand bien même on pourrait la ranger dans les plus bas revenus de Polynésie française ; il s'agirait plutôt de distinguer un monde monétaire d'un monde non monétaire, ce que la description des processus historiques d'échange avec l'« extérieur » permet souvent d'observer (Baré 1987a), et qui manifeste encore la référence, implicite mais étonnamment présente, à la forme de l'échange.

On peut espérer que de telles études de cas apportent quelque éclairage, pour ainsi dire latéral, sur les débats relatifs aux économies « insulaires » du Pacifique. On voit mal en effet comment de tels univers linguistiques n'auraient pas, à des degrés qu'il conviendrait de préciser, conféré quelque spécificité aux dispositifs économiques existants. Que ceux-ci procèdent d'abord (mais non exclusivement) de schèmes d'organisation et d'action propres aux « puissances » de cette aire régionale ne fait certes guère de doute ; mais à supposer que l'on puisse

parler d'un passage d'une politique de la domination à une politique du contrat, encore faut-il qu'à parler d'économie on parle bien de la même chose. Or, s'il y a contrat, donc rencontre, il s'agit à l'évidence de celle, fameuse, entre des « bateaux qui se croisent dans la nuit et se parlent au passage »(23). Et, de fait, les natifs des îles du Pacifique appelés à des responsabilités politiques et économiques sont bilingues.

S'il en est ainsi, cela ne peut qu'être dû aux « découpages » et associations sémantiques sur lesquels Sapir et Whorf, si souvent cités par Mounin, ont autrefois appelé l'attention, une attention désormais implicite me semble-t-il chez tout anthropologue - à moins de séparer à grands risques la culture de la langue, et la langue de la communication. On voit mal, dès lors, comment ne pas reprendre le fil de ce qu'il a été convenu d'appeler le culturalisme, fût-ce dans des domaines tels que celui abordé par cet article.

## NOTES

(1) Cet article développe une partie d'un travail accompli en tant que chercheur invité au Pacific Islands Development Program de l'East West Center for Cultural and Technical Exchange (Honolulu, Etats-Unis) entre novembre 1988 et janvier 1989, et qui a donné lieu à des conférences et un rapport mimeographié, intitulé *Tahitian Meanings*. Les matériaux linguistiques présentés proviennent d'une enquête de terrain effectuée de 1975 et 1978 dans le cadre de l'ORSTOM. Je remercie particulièrement pour leurs commentaires et critiques : à Hawaï'i, John Charlot, Alan Howard, Alex Spoehr, Hardy Spoehr, Jack Ward ; en France, Robert Chaudenson, Gérard Lenclud, Claude Robineau. Je suis seul responsable du contenu de ce texte.

(2) On entend par tahitien contemporain le langage parlé aux Iles de la Société au XXème siècle tel que décrit par le lexique d'Y. LEMAITRE (1973). Bien que non-exhaustif ce lexique constitue à mon sens la référence la plus fiable. On appellera ma'ohi le langage décrit par le dictionnaire mis au point par la London Missionary Society dans la première moitié du XIXème siècle, noté ici LMS, édité en 1851. Les différences repérables entre ces deux formes du langage parlé dans l'archipel tahitien tiennent plus à la disparition de mots spécialisés (dans le domaine de l'ancienne religion par exemple) qu'à des transformations linguistiques profondes (WARD 1989 ; comm.pers.). Contrairement à une opinion assez répandue, des textes du tout début du XIXème siècle au contenu non spécialisé sont parfaitement compréhensibles par les Tahitiens contemporains.

(3) On signalera les travaux menés autour de R. CHAUDENSON et du Centre International de Recherche et d'Etude en Linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA) dans le cadre de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique. On doit aussi remarquer la nécessité où se trouvent les économistes spécialistes du « secteur informel » dans divers pays (activités économiques non enregistrées) de prendre en compte le facteur linguistique ; les comptabilités sont souvent, dans ce cas, tenues dans d'autres langues que les grandes langues véhiculaires de l'économie (Anglais et Français). (CHARMES 1987 ; comm.perso.). Il est bien évident enfin que les catégories de collecte statistique sont culturellement et linguistiquement marquées.

(4) Ce texte représente une première approche d'un livre en préparation qui devrait s'intituler *Ce que l'on dit en Tahitien*. L'inspiration générale est à l'évidence inscrite dans ce qu'il est convenu d'appeler le courant culturaliste de l'anthropologie, notamment des travaux de B.L. WHORF et E. SAPIR, bien qu'on puisse se demander ce qu'est au juste une anthropologie non culturaliste. D'autre part, comme le remarque P. BOYER (1991) il paraît difficile de trouver un champ homogène à ce qu'il est convenu d'appeler l'anthropologie cognitive, voir par exemple TYLER (ed.1969), DOUGHERTY (ed. 1985), bien que cet ensemble de travaux puisse paraître historiquement relié au premier courant culturaliste. Il est donc difficile de faire appel à des procédures analytiques qui seraient données dans une sous discipline dont le champ spécifique est contesté comme celui de sa proche cousine, l'« éthno sémantique », dont on peut se demander si elle ne se recouvre pas entièrement avec l'ethnologie tout court.

Ceux des problèmes centraux liés au « culturalisme » et donc au propos de ce texte, problèmes dont la difficulté est évidente et qu'on ne prétend pas résoudre ici, peuvent être présentés comme suit.

1) Le monde perçu est-il le même lorsqu'il est décrit dans des langues différentes, et les modalités d'action qui en découlent sont-elles identiques? La réponse retenue, qui recouvre en gros l'hypothèse dite de SAPIR-WHORF, est négative, pour des raisons qui, on l'espère, apparaissent dans ce texte ; mais, bien que cette hypothèse soit passée de mode, une autre réponse hypothéquerait lourdement l'existence même de l'anthropologie, pour ne rien dire de la différence linguistique, alors réduite à une sorte de babil sans conséquence.

2) Les prétendus homonymes d'une langue ne sont-ils pas le plus souvent des polysèmes, qui dessinent une architecture implicite des sens? L'hypothèse retenue est alors positive, car une autre réponse entraîne souvent des contradictions ou absurdités logiques importantes comme le remarque M. SAHLINS 1980. En matière de traduction, bien que le travail de MOUNIN (1963) soit souvent considéré par des linguistes comme « datant » un peu, aucune entreprise plus récente, d'une envergure et d'une précision comparables ne semble toutefois disponible, ce que la réédition des *Problèmes théoriques de la traduction* paraît confirmer. Les orientations de la recherche sur l'aide financière au « développement » sont résumées dans BARÉ 1987b.

(5) On peut me sembler t'englober par cette expression la majorité des habitants des zones rurales de Polynésie française. On ne traite pas ici du bilinguisme français-tahitien, compliqué par le français très particulier parlé à Tahiti notamment par les groupes pluri-culturels dits « demis » (*'afa*).

(6) Les difficultés afférentes à la notion de rationalité en économie sont remarquablement synthétisées dans GODELIER 1966. Paul FABRA, l'éminent chroniqueur économique du Monde ne cesse de pourfendre d'incisive manière différentes idées reçues à cet égard, notamment ce qu'il a appelé récemment « l'élastique définition du rationnel ». Un exemple éloquent concernait récemment la théorie des « anticipations rationnelles » et son incapacité à rendre compte, autrement que de manière tautologique, de phénomènes comme la « tulipomanie » qui se développa en Hollande aux environs de 1625, et qui amena le prix des bulbes les plus rares à être multiplié par 25 en une année. (Le Monde « La Bourse expliquée à Candide (2) », 14 Août 1990.)

(7) Voir, par exemple, CHARLOT 1983 : 115. Ces « choses de l'intérieur » renvoient pour les Hawaïens à différents marquages de l'identité comme la consistance souhaitable de la pâte de taro, (*po'i*) etc..., marquages qui correspondraient en tahitien à la notion de *peu ma'ohi*, « manière d'être ma'ohi ».

(8) Traduction tirée de BLANCHET (1985).

(9) Le mot '*ai'a*' signifiait autrefois « a country or place where one makes his abode ; an inheritance or portion of land ». LMS 1851 : 14). Ce terme a la même racine que divers autres employés dans le monde polynésien pour désigner des groupes territorialisés, comme le '*aiga*' samoan ou le '*kainga*' maori.

(10) Rappelons que « citoyenneté » ou « citizenship » renvoient à l'appartenance à la « cité » au sens Grec puis Romain (BENVENISTE 1969)

(11) Rappelons que les procédés de dessiccation de la noix de coco et d'utilisation du coprah en huilerie ont été introduit dans le Pacifique par un ingénieur allemand dans les années 1865-1870.

(12) Cette allusion concerne évidemment la notion même de prix et non les mécanismes de formation de ce prix, à l'évidence distincts dans les deux cas.

(13) *Eaha ra te taao maitai* dans la graphie originale (Council for World Mission, South Sea Letters 3, 1823, cité in BARÉ 1987a : 196). Une opposition sémantique de même nature semble exister en samoan entre « biens cérémoniels » (*olo'a*) et biens importés (TCHERKEZOFF 1989 ; comm. pers.).

(14) BARÉ 1987a, 2ème partie, « Une vie polynésienne dans l'histoire ».

(15) Voir par exemple FIRTH 1936, 1950 ; OLIVER 1974, II.

(16) A moins évidemment de penser à l'acception XVIIIème siècle du « commerce » social, ce que ne semble aucunement recouvrir le terme *ho'o*.

(17) Voir par exemple KUYKENDALL 1947, SAHLINS 1985, DANIELSSON in MAZELIER ed. 1978, V.

(18) « Dette » et « debt » sont étymologiquement reliés au latin *devere*, « devoir ». DAUZAT et al. (1989) ; HOAD ed. 1986. ; BENVENISTE 1969 : 185.

(19) « The only generalization I can offer concerning the time factor in gift exchange is that [...] it appears to have been only loosely defined, and characterized by little or no time of urgency [...] A generation or more seems not to have been considered excessive for the balancing of certain exchange accounts » (OLIVER 1974 : 1088). Citons encore l'anecdote racontée par un anthropologue spécialiste tout à la fois de la Nouvelle Guinée et de la Polynésie : il « dépanne » en monnaie locale un Tahitien de passage, cinq ans passent et il reçoit une invitation à un *tama'ara'a* organisé par des gens qu'il avait complètement oubliés. La même situation se reproduit avec un planteur néo-guinéen ; il reçoit la somme quelques jours après, augmentée des intérêts calculés au taux du marché.

(20) De nombreux exemples sont donnés dans BARÉ 1985, chap. VIII.

(21) W. CROOK, 4 décembre 1824 (Council for World Mission Archives, South Sea Letters 4).

(22) L'Académie Tahitienne traduit une notion comme « développement économique » par *fa'arava'ira'a fenua* (rendre la terre rava'i, tout à la fois « adéquate » et « riche ») ce qui est particulièrement inadapté puisque cette définition suppose, parmi d'autres associations sémantiques implicites, l'atteinte d'un stade temporel donné. Or les différentes acceptions du mot « développement » ont en commun d'en faire un processus, qui par définition n'a pas de fin (BARÉ 1987b).

(23) « Ships that pass in the night, and speak each other in passing,  
Only a signal shown and a distant voice in the darkness ;  
Only a look and a voice ; then darkness again and silence »  
(H.W. Longfellow, *Tales of a Wayside Inn*, III.

## GLOSSAIRE

*'ai'a*

XIX<sup>ème</sup> siècle, "pays" au sens de l'ancien français. XX<sup>ème</sup> siècle. Nation.

*'api* : Jeune, frais, neuf, nouveau. *moni 'api* : argent frais, bénéfice.

*'aufaura'a*

XIX<sup>ème</sup> siècle : tribut, contribution volontaire, prestation asymétrique ; XX<sup>ème</sup> siècle, paiement ; *'aufaura'a ava'e*, salaire ; *'aufau* : taxe.

*faufa'a*

XIX<sup>ème</sup> siècle : gain, profit, avantage ; XX<sup>ème</sup> siècle ; utilité, importance, richesse, biens ; *mea faufa'a* : « chose riche » (de perspectives) ; *faufa'a 'ore* : sans *faufa'a*, inintéressant ; *te faufa'a* : la Bible ; *'imira'a faufa'a* : recherche de *faufa'a*, activité économique.

*ha'amau'a* : Dépenser, gâcher.

*ho'o*

XIX<sup>ème</sup> siècle : prix, échange, équivalent ; acheter ou vendre, échanger un bien ; XX<sup>ème</sup> siècle : prix d'un objet, achat, vente ; *'apiho'o* (litt. « essayer »-*ho'o*) troquer.

*horo'a*

XIX<sup>ème</sup> siècle : donner, conférer un bien ; XX<sup>ème</sup> siècle : prêter, donner ; *Horo'a 'ino* : mauvais donneur, chiche, avare.

*moni*

Monnaie, argent (de l'Anglais money) ; *moni vitiviti* : argent vite gagné ; XIX<sup>ème</sup> siècle : *Vitiviti* : intelligent, bien organisé, bien fini ; *'imira'a moni* : litt. recherche de l'argent, activité économique ; *moni 'api* : voir *'api*.

*no rapae* : de l'extérieur ; étranger.

*no roto* : de l'intérieur ; authentique, indigène.

*'ohipa*

Travail, profession, activité, situation, choses au sens des « choses de la vie » ; *fa'atere 'ohipa* : directeur ou conducteur d'un travail par opposition à *rave'ohipa* : faiseur d'un travail, ouvrier, manoeuvre ; *'ohipa ho'o* commerce ; *'ohipa moni* « histoire d'argent » ; *'ohipa no rapae* : les choses de l'extérieur.

*'opipiri*

XIX<sup>ème</sup> siècle : honteux, retenu, timide ; XX<sup>ème</sup> siècle : peu prêtreur, avare ; *piri* : coller, retenir.

*pa'ari* : adulte, dur, avare.

*peu* : style, manière d'être, coutume.

*rava'i*

XIX<sup>ème</sup> siècle : suffisant, adéquat ; XX<sup>ème</sup> siècle : riche, suffisant.

*tahito*

Ancien, mais dont il reste quelque souvenir (par opposition à *matamua* : primordial, « mythique »).

*tarahu* : prêt, dette ; Louer, engager quelqu'un.

*ti'ara'a*

Litt. « le fait de tenir debout » ; XIX<sup>ème</sup> siècle : identité fonctionnelle d'un chef titulaire ; citoyenneté.

*tao'a*

Bien précieux, cadeau, « truc » ; bien exporté ; *'ohipa ho'ora'a tao'a* : « activité de circulation des *tao'a* », « commerce ».

*taui*

XIX<sup>ème</sup> siècle : prix, compensation ; échanger quelque chose qui ne convient pas ; proche de *ho'o* ; XX<sup>ème</sup> siècle : changer, échanger ; Changement social.

*tauha'a*

Ustensiles, objets usuels, meubles ; biens manufacturés importés.

*tumu*

Souche d'arbre ; cause et origine des choses ; *Ta'ata tumu* : litt. « homme souche », autochtone du fait de l'utilisation d'une terre par la naissance.

*utu'a*

XIX<sup>ème</sup> siècle : récompense, compensation, gages ; paiement du mérite ou du démérite, pénalité ou récompense ; XX<sup>ème</sup> siècle : punition, amende ; dans la Bible, récompense, sanction.

## BIBLIOGRAPHIE

**Académie tahitienne,**

1981, *Petit Vocabulaire des mots techniques*. Pape'ete.

**Baré J.-F.,**

1985, *Le Malentendu pacifique*. Paris, Hachette (« Histoire des Gens »).

1987a, *Tahiti, les temps et les pouvoirs*. Paris, Editions de l'ORSTOM.

1987b, « Pour une anthropologie du développement économique », *Études rurales* 105-106 : 267-298.

1991, « Images de la finance », *L'Homme* 119 : 23-41.

**Benveniste E.,**

1966, *Problèmes de linguistique générale*. Paris, Gallimard (« Bibliothèque des Sciences humaines »).

1969, *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*. Paris, Editions de Minuit, 2 vol.

**Blanchet G.,**

1985, *L'économie de la Polynésie française de 1960 à 1980*. Paris, ORSTOM.

**Boyer P.,**

1991, « Anthropologie cognitive » in P. Bonte, M. Izard et al., s.dir., *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris, P.U.F.

**Cadousteau M.,**

1965, *Dictionnaire tahitien-français*. Pape'ete.

**Charlot J.,**

1983, *Chanting the Universe. Hawaiian Religious Culture*, Honolulu Emphasis International Ltd.

1985, *The Hawaiian Poetry of Religion and Politics*. La'ie, Hawai'i, Brigham Young University, The Institute for Polynesian Studies, Polynesian Cultural Center.

**Council for world mission,**

London Missionary Society Archives, School of Oriental and African Studies Library, London University. South Sea Letters, South Sea Journals, South Sea Personnels, South Sea Odds, 1806-1875.

**Couty P.,**

1988, « Développement autonome et compensation », *Études rurales* 105-106 : 299-314.

**Dauzat A., Dubois J., Mitterand H.,**

1989, *Dictionnaire étymologique*. Paris, Larousse. (1ère éd. 1971).

- Dougherty J.W.D.**, ed.,  
1985, *Directions in Cognitive Anthropology*. Urbana/Chicago, University of Illinois Press.
- Fairbairn T.I.J.**, ed.,  
1987, *Island Entrepreneurs. Problems and Performances in the Pacific*. Honolulu, East West Center, Pacific Islands Development Program.
- Firth R.**,  
1936, *We the Tikopia*. London, G. Allen and Unwin.  
1950, *Primitive Polynesian Economy*. New York, Humanities Press.
- Godelier M.**,  
1966, *Rationalité et irrationnalité en économie*. Paris, Maspero.
- Hailey J.M.**,  
1987, *Entrepreneurs and Indigenous Business in the Pacific*. Honolulu, East West Center, Pacific Islands Development Program, (« Research Report Series » 9).
- Hoad T.F.**, ed.,  
1986, *The Concise Oxford Dictionary of English Etymology*. Oxford at the Clarendon Press.
- Hobsbawm E.J.**,  
1962, *The Age of Revolution 1798-1948*. New York, The American Library.  
1986, *Industry and Empire*. London, Weidenfeld & Nicholson.
- Jessua C.**,  
1982, *Éléments d'analyse macro-économique*. Paris, Montchrestien (« Précis Domats »).
- Kuykendall R.S.**,  
1947, *The Hawaiian Kingdom 1778-1854. Foundation and Transformation*. Honolulu, University of Hawaii Press. (1ère ed. 1938).
- Laufer R.**,  
1986, « La Mesure des choses », *Le Genre humain* 14, n° spéc. : La valeur : 105-121.
- Lemaitre Y.**,  
1973, *Lexique du Tahitien contemporain*. Paris, ORSTOM.
- Lévy R.I.**,  
1973, *Tahitians. Mind and Experience in the Society Islands*. Chicago & London, The University of Chicago Press.

- London Missionary Society, ed.,**  
1851, *Tahitian English Dictionary*. Pape'ete. Attribué aux missionnaires John Davies et Henry Nott.
- Maelier P., s. dir.,**  
1978, *Le Mémorial polynésien*. Pape'ete, Hibiscus aux Éditions, 6 vol.
- Mounin G.,**  
1963, *Les problèmes théoriques de la traduction*. Paris, Gallimard, (« Tel »).
- Nicole J.,**  
1987, « The First Missionary Text in a Polynesian Language » *Journal of Pacific History*, 22 (1,2):94-101.
- Oliver D.,**  
1974, *Ancient Tahitian Society*. Honolulu, The University Press of Hawaii.
- Pukui M.K., Elbert S.H.,**  
1972, *Nana i ke Kumu (Look to the Source)* I. Hui Hanai, Honolulu.
- Pukui M., Elbert K., Mookini S.H. & E.T.,**  
1975, *The Pocket Hawaiian Dictionary*. The University Press of Hawaii. (1ère éd. 1895).
- Robineau C.,**  
1984, *Du coprah à l'atome. Tradition et modernité aux Iles de la société*. Paris, ORSTOM, 2 vols.
- Sahlins M.D.,**  
1976, *Culture and Practical Reason*. Chicago. The University of Chicago Press. (Trad. française par S. Fainzang *Au coeur des sociétés. Raison utilitaire et raison culturelle*. Paris, Gallimard 1980 (« Bibliothèque des Sciences humaines »).  
1985, *Islands of History*. Chicago, The University of Chicago Press.
- Tyler S.A., ed.,**  
1969, *Cognitive Anthropology*. New York, Holt Rinehart & Winston.
- Ward R.J., Proctor A., eds.,**  
1980, *South Pacific Agriculture. Choices and Constraints*. Canberra, Asian Development Bank and Australian National University Press.
- Whorf B.L.,**  
1958, *Language, Thought and Reality*. New York, Wiley and Sons.

## **IV. DIDACTIQUE**



# **VOIR ET COMPRENDRE LE CHANGEMENT DANS LES SOCIÉTÉS PAYSANNES AFRICAINES**

## **Un point de vue d'économiste(\*)**

**Philippe COUTY**

### **Introduction**

On souhaite communément que les études de cas concernant l'agriculture africaine soient "éclairées" par la réflexion théorique. Il faut se réjouir qu'on attende de la théorie ce supplément de lumière. En 1968, on accusait la théorie de servir d'abord à faire peur aux gens, à les terroriser. Mieux vaut voir en elle un moyen d'éclaircissement.

Encore faut-il s'entendre, toutefois, sur ce qu'est au juste la théorie. Au sens étymologique, rien de plus qu'une **façon de voir**, une manière de contempler et d'observer, à la fois par les yeux et par l'intelligence.

On peut ajouter ceci :

- quel que soit l'objet qu'on observe, on risque de tomber dans une totale confusion si **dès le départ** on n'essaie pas d'avoir des idées ou au moins des hypothèses à peu près claires sur la consistance des phénomènes que l'on entreprend d'étudier ; si l'on s'intéresse à une société paysanne africaine en transformation, il est nécessaire d'avoir une conception préalable de ce processus de transformation, et par exemple de la place occupée par la composante économique dans le changement social global ;

- réciproquement, rien de crédible ne peut être dit sur un processus de changement (ou sur tout autre sujet) si l'on ne spécifie pas de manière très précise de quels instruments techniques on se sert pour observer, mesurer, représenter.

En d'autres termes, il y a interaction entre la formulation théorique et l'utilisation pratique des instruments et des techniques d'investigation. Le progrès des instruments ou des techniques (sondages au hasard ou par choix raisonné, association des techniques quantitatives et qualitatives, etc.) permet d'améliorer la théorie, c'est-à-dire la manière de voir et de concevoir. Et la construction de "bonnes"

---

(\*) Extrait de : STATECO (Bulletin de liaison non officiel des Statisticiens et Economistes exerçant leur activité dans les pays du Tiers-Monde) Institut National de la Statistique et des Études Economiques, Direction des Relations Internationales et de la Coopération. n° 56, Déc. 1988, p.5-25.

théories permet d'employer les instruments d'investigation à bon escient, c'est-à-dire de les appliquer à des objets pertinents. Tout cela est amplement vérifié quand on s'intéresse à l'étude du développement agricole et rural.

### **I - Le schéma de base : système de culture, système de production, rapports de production**

On peut partir d'un schéma très simple<sup>(1)</sup> permettant d'identifier et de désigner les **objets** qui doivent retenir l'attention lorsqu'on se trouve devant une société paysanne africaine, et lorsqu'on est mis en demeure de dire quelque chose d'utile sur l'augmentation de la production agricole (végétale et animale) dans cette société.

Insistons sur les mots : "dans cette société". L'augmentation de production -la croissance- intéresse l'économiste, et peut s'analyser selon un mode d'abstraction proprement économique. Mais l'augmentation de production agricole, en particulier vivrière, dans une **société bien identifiée**, en un lieu donné et pendant une période bien précise, c'est un fait social total qui relève d'une approche économique et sociologique (ou anthropologique) spatialisée.

La formulation suivante s'inspire d'exemples tirés surtout de sociétés sahéliennes ou soudano-sahéliennes, mais elle a une portée générale. L'avantage des sociétés choisies comme exemple, c'est qu'elles ont des systèmes de production apparemment plus simples qu'en zone forestière. On peut ainsi aller plus directement à l'essentiel.

Admettons que, dans les sociétés choisies, cet essentiel soit la production céréalière (mil, sorgho,...), ou plutôt : le rapport entre le volume de cette production et le nombre d'habitants qui la consomment, et dont la survie en dépend :

Production céréalière

-----

Nombre d'habitants

Soit, pour fixer les idées, dans un terroir villageois moyen, 100 tonnes de mil et sorgho pour 200 habitants par an :

$$\begin{array}{r} 100\ 000\ \text{kg} \\ \text{-----} = 500\ \text{kg par tête} \\ 200\ \text{habitants} \end{array}$$

---

(1) Cette présentation s'inspire en partie d'une formulation due à Jacques BROSSIER, INRA, Département de Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement (communication personnelle).

Sans rien changer à ce rapport, je peux l'écrire de la façon suivante :

$$\frac{\text{Rendement à l'ha} \times \text{surface cultivée (en ha)}}{\text{nombre d'habitants}}$$

Ce qui pourrait donner, dans le terroir choisi :

$$\frac{500 \text{ kg/ha} \times 200 \text{ ha}}{200 \text{ habitants}}$$

On peut encore décomposer -légèrement- l'expression, toujours sans la changer ; elle devient alors :

$$\text{Rendement à l'ha} \times \frac{\text{Surface cultivée}}{\text{Nombre d'actifs}} \times \frac{\text{Nombre d'actifs}}{\text{Nombre d'habitants}}$$

Soit, dans le terroir choisi :

$$500 \text{ kg/ha} \times \frac{200 \text{ ha}}{100 \text{ actifs}} \times \frac{100 \text{ actifs}}{200 \text{ habitants}} = 500 \text{ kg par tête}$$

Arrêtons-nous pour considérer chacun des trois rapports auxquels nous sommes arrivés. Je répète que les manipulations auxquelles nous avons procédé n'ont d'autre but que de nous aider à repérer, sur le terrain, les objets théoriques auxquels nous aurons à appliquer, pratiquement, nos instruments d'investigation, c'est-à-dire d'observation et de mesure.

### *1. Le rendement à l'hectare*

C'est l'objet prioritaire de l'attention des techniciens, des gens qui conçoivent des projets de développement, des opérateurs de la Révolution Verte, etc.

En Afrique, ce rapport est difficile à modifier à court terme. Il est en tout cas assez mal maîtrisé par les agents qui nous intéressent, à savoir les paysans. Inutile d'insister sur les raisons de ce manque de maîtrise. Elles tiennent souvent au risque agricole, aux fortes variations de la pluviosité d'année en année, ou dans un même espace...

Pour augmenter les rendements à l'hectare, on intensifie la culture, c'est-à-dire que, sur chaque hectare cultivé, on met davantage d'intrants (inputs), ou des intrants plus efficaces : semences améliorées, engrais, pesticides, eau d'irrigation, etc. On met aussi, nécessairement, davantage de travail. Le travail humain peut être aidé, ou remplacé, par l'utilisation d'un certain capital d'exploitation : animaux, machines, ..., mais dans les premières étapes de l'intensification, c'est surtout sur le travail humain qu'il faut compter.

On espère obtenir en tout cas, grâce à ce supplément d'intrants, un supplément plus que proportionnel de produit. Tel a été, en gros, le principe de la Révolution Verte -mais l'application de ce principe pose des problèmes en Afrique.

Notons, puisque nous sommes censés faire de la théorie, que le concept de référence, en cette affaire, est celui de fonction de production. L'idée est simple : il existerait une relation, une "régularité", entre la variation (augmentation) des intrants et la variation (augmentation) du produit. Le malheur, c'est qu'en agriculture, et surtout en agriculture africaine, la "régularité" est très... irrégulière, car le risque agricole est élevé.

Il y a une autre raison de faire quelques réserves sur la pertinence de ce concept de fonction de production dans le cas qui nous intéresse. C'est qu'en Afrique, les cultures pures ne sont pas la règle. Les paysans ont tendance à pratiquer des cultures en association(2), et si liaison il y a, c'est une liaison entre un "paquet" d'intrants et un "paquet" de produits. La régularité devient extrêmement floue...

Les technocrates essaient toujours de pousser à la culture pure, parce qu'ils pensent en termes de "filières - produits" bien identifiées. C'est ce qu'on appelle aussi l'approche verticale. Ce type d'approche est valable dans des milieux très artificialisés mais la nature ne pratique pas la culture pure, et les paysans africains ont de bonnes raisons d'imiter la nature, au moins jusqu'à un certain point.

## *2. Surface cultivée/Nombre d'actifs*

Ce deuxième rapport est celui que les paysans cherchent le plus à manipuler. Si l'espace cultivable n'est pas saturé -et cela est encore assez souvent le cas en Afrique aujourd'hui-, les agriculteurs cherchent à étendre les surfaces cultivées par actif, au besoin en se déplaçant

---

(2) Mais associé au mil, au sorgho, au riz pluvial ou même au coton, dans le terroir de Syonfan, en pays senoufo (Côte-d'Ivoire). Sorgho et haricots, à Hodogway, en pays ouldémé (Nord du Cameroun), etc. Voir les monographies publiées dans l'Atlas des Structures Agraires au Sud du Sahara (ORSTOM).

(migration) vers les fronts pionniers, les "terres neuves". Cela au prix d'une certaine faiblesse des rendements à l'hectare, comme nous le verrons tout à l'heure.

En culture manuelle, il y a bien sûr une limite rapidement atteinte à cette extension de la surface cultivée par actif. D'où l'intérêt montré par les paysans pour la culture attelée et la petite mécanisation (semoir, charrue,...), adoptées non pas pour travailler mieux ou plus sur une surface inchangée, mais pour accroître les surfaces semées, entretenues et récoltées -en tout cas les surfaces semées...

Ici apparaît un concept important : celui de système de production. Le rapport que nous sommes en train d'examiner (nombre des hommes ou nombre d'actifs rapporté à la surface cultivée -incluant les surfaces mises au repos pour être cultivées plus tard) est une expression simplifiée de la combinaison des facteurs de production adoptée par l'agriculteur.

Facteurs de production, c'est-à-dire d'abord le travail et la terre auxquels viennent s'ajouter plus tard les consommations intermédiaires (semences améliorées, engrais, pesticides, fongicides, herbicides,...) et le capital d'exploitation (animaux, machines,...).

On analyse cette combinaison, par définition, dans le cadre de ce qu'on appelle l'exploitation agricole, mais aussi, en Afrique, dans le cadre du terroir villageois. Il est en effet assez souvent difficile de délimiter sur le terrain des "exploitations" analogues à celles des pays développés. On passe alors à un niveau plus englobant, en négligeant les frontières floues entre exploitations, pour considérer l'ensemble du terroir exploité par l'ensemble des villageois.

De toute façon, l'étude de la combinaison des facteurs de production nous amène aux investigations de base, celles qu'on retrouve toujours, sous des formes diverses : mesures de surfaces, études de temps de travaux ou d'emploi du temps, observation des façons culturales, mesure du produit avec essai d'imputation aux surfaces et aux travailleurs, tout cela débouchant sur une estimation :

- du rendement par unité de surface ;
- de la production (physique, mais parfois aussi en valeur) par actif, ou productivité du travail.

En Afrique, où les types de combinaison des facteurs, c'est-à-dire les systèmes de production, sont d'une extrême diversité, on est bien obligé de pratiquer ce qu'on appelle une approche horizontale, cadrée sur un groupe social et un espace (l'un et l'autre souvent de dimensions

limitées, exemple : le terroir villageois). On est alors très loin de l'approche verticale, valable pour un espace étendu considéré comme homogène, et valable pour la filière d'un produit isolé des autres.

Encore une fois, le système de production, c'est la combinaison des facteurs de production telle que la pratique l'agriculteur à un moment donné, sur un espace donné. Il faut distinguer cette notion de celle de **système de culture**, encore que la confusion soit souvent faite (quand on dit par exemple, à tort, que le système de production est la combinaison des productions et des facteurs de production...). En fait, il y a :

- le système de production, combinaison des facteurs de production (exemple : terre et travail), avec toute une gamme allant de systèmes de production plutôt extensifs (peu de travail appliqué à de vastes surfaces) vers des systèmes plutôt intensifs (beaucoup de travail, avec éventuellement d'autres intrants, appliqués à des surfaces limitées) ; nous nous situons ici au stade des **moyens** employés ;

- le système de culture, combinaison de cultures (et éventuellement d'élevage, etc.), menées par exemple en association mais pas toujours - bref : l'ensemble structuré des productions animales et végétales retenues par l'agriculteur.

On peut dire que la combinaison des facteurs de production (ou ressources productives) appelée système de production prend effet à travers le système de culture, ou par son instrument, et aboutit à un ensemble de produits que l'on peut mesurer physiquement et parfois évaluer en monnaie.

Nous retrouvons l'idée de fonction de production, c'est-à-dire du mécanisme très souple par lequel on fait apparaître (**pro-ducere** : faire avancer) un produit ou un ensemble de produits. La fonction de production, c'est un système combinant deux systèmes élémentaires, ou sous-systèmes ; le système de production et le système de culture, pour obtenir un résultat : le (ou les) produit(s).

Cette notion de système de culture est de caractère technique ou agronomique, alors que la notion de système de production est véritablement économique, tout comme celle de fonction de production. Mais l'économiste doit prêter attention à la réalité symbolisée par la notion de système de culture, comme le montre l'exemple suivant, emprunté à Milleville, 1984, pp. 51-52. Cet exemple montre que si l'on néglige certaines données techniques très simples concernant un système de culture tel que la combinaison mil - sorgho + arachide (au Sénégal), on se prive d'explications éclairant puissamment le comportement des agriculteurs :

"En Afrique soudano-sahélienne, on constate qu'il y a pour toutes les cultures une liaison très directe, très forte chaque année, entre la date de semis et le rendement d'une culture : les semis tardifs présentent toujours une espérance de rendement inférieure aux semis précoces. Dans le cas du bassin arachidier du Sénégal, les systèmes de culture combinent cultures vivrières (mil et sorgho), et l'on observe que dans la quasi-totalité des cas ce sont les céréales qui sont semées les premières et qu'ensuite on passe à l'arachide.

L'interprétation des géographes, des sciences humaines en général, pourra être la suivante : le paysan accorde davantage d'importance à ses cultures vivrières qu'à ses cultures de rente. L'agronome verra les choses d'une autre manière : cette période de semis précoces est une période à très haut risque climatique dans la mesure où on est en début de saison des pluies et où les pluies sont très fragmentées dans le temps. Cela donne lieu très souvent à des resemis partiels ou totaux des parcelles qui ont été emblavées à cette époque-là. Or, que représente le coût d'implantation d'une culture de céréales ? En mil, 3 à 5 kg de semences à l'ha et une quantité de main-d'oeuvre faible ; pour l'arachide, par contre, il faut 120 kg de gousses par ha et une main-d'oeuvre nombreuse pour les égrener. L'agriculteur préfère donc prendre le risque de ressemer en mil plutôt qu'en arachide. Telles sont les questions que se posera l'agronome à l'intérieur de sa problématique générale et que ne se poseront pas forcément un géographe, un sociologue ou un économiste.

S'il n'y a pas de méthode universelle et unique permettant de comprendre la globalité d'un système de production, d'un système agraire, une approche technique permet cependant d'exploiter certains aspects".

### *3. Nombre d'actifs/Nombre d'habitants*

Ce troisième rapport traduit, de façon très approximative, un rapport entre la quantité de travail disponible (ou effectué ?) et le nombre d'habitants. Là se trouve résumé tout un ensemble d'éléments concernant l'organisation sociale et l'organisation du pouvoir dans le groupe considéré, par exemple :

- relations entre aînés et cadets ;
- relations entre hommes et femmes ;
- systèmes de parenté (patrilinéarité, matrilinearité, bilinéarité,...) ;

- relations de type salarial ou quasi-salarial (planteurs/manoeuvres en Côte-d'Ivoire, diatigui/sourga au Sénégal, etc.) ;
- idéologies exerçant une influence sur la mise au travail de certaines catégories sociales (relation marabout/taalibe chez les Mourides du Bassin Arachidier sénégalais, ...);
- généralisation de l'individualisme égalitaire (islamisation au Niger, étudiée par Cl. Raynaud), etc.

C'est le domaine où se manifestent par excellence les phénomènes imprévisibles qui touchent à l'invention sociale et à la violence. Domaine très vaste, très complexe, qui se confond dans une certaine mesure avec l'univers des rapports de production -rapports entre ceux qui travaillent et ceux qui font travailler, rapports dévoilés et consolidés par l'affectation finale du produit aux producteurs et au non-producteurs (mais aussi à la consommation et à l'investissement ou à la reconstitution du capital productif- lutte anti-érosive par exemple).

Aborder cet univers difficile à étudier, c'est repérer certains intrants de la production agricole aussi essentiels que les intrants classiques de la théorie économique, intrants non directement perçus par l'économiste, mais sur lesquels un géographe comme P. Gourou a dit des choses décisives : les faits d'encadrement par exemple.

Soyons justes pour les économistes. R. Badouin, dans un livre intitulé. **Le développement agricole en Afrique tropicale** (Paris, Cujas, 1985), consacre de nombreuses pages à ce qu'il appelle le "système d'exploitation", c'est-à-dire au mode de fonctionnement des unités d'exploitation : autre manière de désigner les rapports de production.

Pour bien faire comprendre la portée de la trilogie **Système de Culture (SC) - Système de Production (SP) - Rapports de Production (RP)** ou système d'Exploitation, R. Badouin ose un raccourci qui va nous servir de transition pour passer à une analyse plus dynamique. En Afrique, ce sont surtout les systèmes de culture qui ont subi des modifications jusqu'ici, et qui ont même fait preuve d'une remarquable plasticité. On peut rappeler, à ce propos, que cette plasticité est ancienne, à en juger par la séquence d'introduction des plantes vivrières sud-américaines, telles que le manioc ou l'arachide, à partir du XVIème siècle. En Asie, les systèmes de production ont fait l'objet d'altérations considérables, à résultat souvent positif, du fait des opérations d'intensification liées à la Révolution Verte (introduction de semences améliorées, irrigation, engrais,...). En Amérique Latine enfin, où se pose très souvent un problème de répartition et de redistribution des terres, c'est d'abord aux rapports de production qu'il faudrait toucher pour pouvoir amorcer des évolutions satisfaisantes.

Ce résumé montre bien la fécondité d'analyses reposant sur ces trois concepts de base que sont le système de culture, le système de production et les rapports de production. Fécondité qui se confirme lorsqu'on aborde l'étude de la dynamique.

## II - Passage à la dynamique

Les schémas précédents, trop statiques, ne constituent qu'une introduction à l'étude des réalités qui nous préoccupent. Nous nous intéressons d'abord au changement, qu'il soit provoqué ou spontané. Or il se trouve qu'à partir de la schématisation et de la mise en ordre qui viennent d'être tentées, on peut proposer à l'attention des investigateurs et des analystes un certain nombre de points importants. Je me limiterai à deux d'entre eux : la notion de seuil d'intensification, les phénomènes d'élargissement du système de culture.

### 1. La notion de seuil d'intensification

Nous partons de l'idée suivante : en raison d'une certaine rareté du facteur travail (rareté sociale ou rareté du travail socialement disponible dans les conditions actuelles) en Afrique rurale, il existe une tendance à maintenir des systèmes de production plutôt extensifs, ou en tout cas à refuser plus ou moins nettement l'intensification.

Or la plupart des projets de développement rural visent précisément un accroissement des rendements à l'ha, en vulgarisant des thèmes d'intensification (accroissement des intrants par unité de surface)(3) :

- accroissement des intrants en travail ;
- accroissement des consommations intermédiaires (semences sélectionnées, engrais, eau, etc.) ;
- accroissement du capital d'exploitation.

Le problème, c'est que cette augmentation du rendement peut aller de pair avec une diminution de la productivité physique du travail, donc éventuellement de la rémunération monétaire du travail. Ceci tant

---

(3) Ou encore : accroissement des intrants autres que la terre. Il faut noter que les termes "intensif" et "extensif" ont en économie rurale un sens différent de celui qu'ils ont en économie générale. En économie générale, une technique est dite intensive en travail (labor intensive) ou intensive en capital (capital intensive) si la quantité de travail ou de capital utilisée par unité de produit est importante. En économie rurale, il faut donner au mot "intensif" le sens suivant : utilisant beaucoup de facteurs de production autres que la terre (Boussard, 1987, p. 10). En fait, en économie rurale, un système de production intensif en terre, c'est-à-dire utilisant beaucoup de terre par rapport au travail ou aux autres facteurs, est qualifié d'extensif.

que l'intensification recourt à des doses accrues de travail humain, c'est-à-dire jusqu'au moment où les machines commencent à se substituer au travail (intensification à base de capital d'exploitation).

Si, pour multiplier le rendement par 2, il faut multiplier le temps de travail par 2,5 (sarclage supplémentaire,...), il est clair qu'en termes physiques le paysan ne s'y retrouve pas. En termes monétaires non plus, si les prix ne sont pas modifiés.

Cela est d'autant plus mal ressenti qu'en Afrique sub-saharienne, le facteur-travail (plus exactement : l'offre de travail) est **relativement** rare. La terre en revanche peut souvent, pour le moment, être considérée comme un facteur de production relativement abondant, ou moins rare que le travail(4).

Il est nullement surprenant, dans ces conditions, qu'il y ait refus, ou remaniement, des projets prévoyant une augmentation de rendement à partir d'une intensification fondée sur des doses accrues de travail (voir exemple chiffré en annexe).

Concrètement, on observe dans de très nombreux cas une tendance indiscutable à préserver dans la mesure du possible -c'est-à-dire dans la mesure où l'espace n'est pas encore saturé- les systèmes de production extensifs, à forte composante terre. On voit même des retours à l'extensif lorsque la situation foncière le permet, par exemple en zone de fronts pionniers. Et c'est seulement lorsque la pression démographique augmente que l'intensification devient possible, parce que le paysan commence à rapporter sa production au facteur devenu rare (la terre et non plus le travail), donc à raisonner en termes de rendements à l'hectare plus qu'en termes de productivité du travail.

Il faut souligner que la préférence pour l'extensif est tout à fait justifiée au point de vue économique :

- elle permet de préserver, ou d'accroître la productivité du travail, au prix de rendements faibles ;

- elle permet d'accroître la production tout en gérant le risque agricole, en dispersant les parcelles et l'application des facteurs rares sur les parcelles (travail mais aussi semences, engrais,...) ;

---

(4) 1 000 h de travail agricole par an, en moyenne, en Afrique sub-saharienne, contre 2 500 à 3 000 h en Egypte ou en Asie. Confirmé par de récentes enquêtes, par ex. au Cameroun (Leplaideur, 1985) : 185 jours, soit 1 142 h/an pour les femmes, 117 jours soit 826 h/an pour les hommes -dans des systèmes de production de zone forestière.

- enfin la préférence pour l'extensif permet d'assurer ou d'étendre le contrôle foncier exercé par les individus ou les groupes (défrichements à la périphérie des terres du *gliba* dans le terroir *gban* étudié par Chauveau et Richard, Bodiba en Côte-d'Ivoire).

Compte tenu de cette situation et de cette logique, l'idée peut se dégager qu'il n'est pas raisonnable de vouloir mettre en oeuvre des projets d'intensification lorsque la terre est encore relativement abondante par rapport au travail socialement disponible. On risque de voir ces projets réinterprétés et remaniés par les paysans dans le sens de leur intérêt, c'est-à-dire dans le sens de l'accroissement des surfaces cultivées et non dans le sens de l'accroissement des rendements à l'hectare. C'est bien ce que montre l'histoire de la culture attelée en Afrique de l'Ouest.

Deux observations pour conclure sur ce point :

- Le raisonnement ci-dessus ne se fonde pas sur une interprétation mécanique des densités de population, ou des densités d'actifs par rapport aux surfaces cultivables. Il met en jeu la notion d'offre de travail dans les conditions d'organisation sociale (rapports de production) qui prévalent localement, et dans les conditions de rémunération monétaire de ce travail humain en ville et à la campagne (prix/producteur, etc.).

- Il faut se garder de répéter, comme on l'a fait sans nuances, que le travail est rare en Afrique alors que la terre y est abondante, et qu'en Asie la situation est inverse (travail abondant, terre rare). Ce raccourci n'est pas faux, et nous verrons qu'il éclaire l'histoire économique récente, mais on ne peut s'en tenir là. Une étude récente (Matlon, 1987, s'appuyant sur Binswanger et Pingali, 1986) fait remarquer qu'en Afrique de l'Ouest semi-aride, il n'est plus vrai qu'on a affaire à une région caractérisée par un surplus de terre où les accroissements de production peuvent être obtenus avant tout par l'extension des surfaces cultivées. Les différences agro-climatiques et pédologiques dans le stock de terre font que les raisonnements fondés sur le rapport entre terre cultivable et population ont peu de sens. Il faut recourir à des mesures plus raffinées, mettant en jeu le potentiel de production en calories, et arriver ainsi à un indice général de "densité agroclimatique de population". On constate alors qu'à cause de la pauvreté de ses ressources naturelles, le Niger présente une densité de population supérieure à celle de l'Inde ou du Bangladesh ; le Nigeria et le Sénégal sont plus densément peuplés que les Philippines ; le Mali, le Burkina et la Gambie le sont deux fois plus que l'Indonésie, ... (5).

---

(5) Matlon, 1987, pp. 12-13.

## 2. L'élargissement du système de culture

Rappelons la définition qui a été donnée plus haut du système de culture : ensemble structuré des productions animales et végétales retenues par l'agriculteur.

Certaines études récentes (Lombard, 1988) donnent à penser que dans un contexte d'intense monétarisation, l'agriculteur cesse de penser en termes physiques au déséquilibre céréalier de son unité familiale de résidence, et tend à se situer de plus en plus dans la perspective d'une combinaison de ressources physiques et monétaires. En pays serer, au Sénégal, ce changement de vision coïncide avec l'apparition récente de marchés hebdomadaires actifs.

"L'ensemble structuré" à prendre en compte devient alors, au-delà de la combinaison de productions végétales et animales et englobant en quelque sorte cette combinaison, un ensemble plus vaste comprenant -par exemple- des ressources monétaires obtenues en ville pendant une partie de l'année par une partie des travailleurs de l'exploitation (jeunes filles envoyées comme domestiques à Dakar). Cet ensemble élargi peut inclure également des envois de céréales provenant des migrants installés dans les Terres Neuves du Sénégal oriental, mais gardant des relations avec leur terroir d'origine. On voit alors apparaître de véritables "unités liées"<sup>(6)</sup> qui ne se reproduisent que grâce aux rapports qu'elles entretiennent avec le milieu urbain ou avec d'autres régions du pays. On voit aussi dériver vers le marché des flux de production autrefois destinés à la thésaurisation et à la circulation des biens matrimoniaux : bétail nourri avec des fanes d'arachide (autrefois inutilisées) en vue de la vente sur les marchés, cessant donc d'être capitalisé dans le lignage maternel.

Si elles se confirment ou si elles se généralisent, ces tendances très récentes obligeront à revoir complètement la conception que nous avons de l'exploitation agricole et des liaisons villes - campagnes. Plus généralement, il n'est pas exclu que certaines sociétés, qualifiées jusqu'ici de "traditionnelles", soient en train de s'engager très vite et très loin dans l'économicité et dans les rapports marchands. Cela même à propos d'activités qu'encore aujourd'hui, en Europe Occidentale, nous continuons à considérer comme relevant "naturellement" de la sphère domestique : cuisine familiale et relations sexuelles.

Je me permettrai, sur ce point, de proposer à la réflexion le passage, un peu long mais extrêmement intéressant, que Cl. Raynaud,

---

(6) Selon l'expression d'A. Lericollais.

voici dix ans déjà, consacrait à la préparation et à la circulation de la nourriture dans un village hausa du Niger (Raynaut, 1978, pp. 582-584) :

« Ces observations nous renvoient à un processus global : la désagrégation de l'organisation économique traditionnelle, centrée sur la communauté familiale, et la substitution de rapports marchands fondés sur la médiation de la monnaie à des liens inter-individuels marqués par la solidarité. Tandis que, du point de vue de la production, la rupture de la cohésion familiale trouve souvent son origine dans les oppositions entre les hommes - les fils refusant de travailler avec leur père ; les frères, de continuer à cultiver ensemble le **gandu**-, la désagrégation du système traditionnel de subsistance a peut-être pour axe fondamental la rivalité économique qui se développe entre les sexes.

En effet, considérons avec quelque recul l'ensemble du circuit de préparation et de vente des plats cuisinés à base de céréales (**fura**, **tuwo**, beignets), dont les femmes détiennent le monopole et qui représentent la part de loin la plus importante des achats alimentaires. Ne voyons-nous pas alors que dans la pratique, tout se passe de telle manière que, pendant la majeure partie de l'année, chaque épouse, au lieu de préparer gratuitement le repas de son mari, vend ce qu'elle cuisine aux maris de ses voisines, tandis que celles-ci, en retour, font de même à l'égard du sien ? Au terme de ces échanges croisés, on arrive au même résultat que si chacune des épouses vendait à son propre mari le **tuwo** et les galettes qu'elle prépare -ce qui d'ailleurs ne manque pas de se produire bien souvent-. Si l'on considère que les femmes sont non seulement productrices mais aussi consommatrices de plats cuisinés et que, globalement, ce qu'elles gagnent en vendant de la nourriture à leurs concurrente est équilibré dans une large mesure par ce qu'elles déboursent en leur achetant, on voit que le bénéfice réel de ce commerce ne peut venir que de la clientèle masculine.

Nous touchons là un des aspects fondamentaux du phénomène; on ne peut, en effet, s'empêcher d'y voir un artifice par lequel les femmes parviennent d'une part à tirer un bénéfice maximum de leurs réserves de céréales - produit de leurs parcelles personnelles -, d'autre part à faire payer aux hommes leur travail de préparation des aliments que ceux-ci consomment. Renversement complet par rapport au système traditionnel tel que le décrivait Greenberg (1946:18), il y a trente ans : "The aspect of this arrangement most prominent in the minds of the

Maguzawa(7) themselves, however, is the obligation often placed on a wife to provide for her husband during most of the year. This is why the natives often remark "our women feed us".

Le système mercantile de préparation et de distribution de la nourriture ne prend donc sa véritable signification que dans le contexte plus général des rapports hommes/femmes tels qu'ils s'établissent au sein de la société locale. A ce titre, on peut y voir un phénomène du même ordre que celui du divorce et de la multiplication des mariages, par le biais desquels les jeunes femmes (et leurs parentes plus âgées -mères, tantes- qui les y incitent) cherchent à tirer un maximum de profit de l'institution matrimoniale(8). Du même ordre aussi que la prostitution qui, comme la vente des plats cuisinés, n'est pas le fait de quelques "spécialistes" mais, au contraire, celui d'un grand nombre de femmes qui l'exercent à titre provisoire lorsque le besoin d'argent se fait sentir(9). Dans chaque cas, les femmes font commerce de "services" -ayant trait à l'alimentation, au plaisir sexuel ou à la procréation- que les normes traditionnelles excluent du circuit de l'échange marchand. A cet égard s'impose également le rapprochement entre ces phénomènes et l'apparition d'une valeur monétaire de la terre et du travail agricole.

En fait, tout devient évaluable en monnaie, tout devient marchandise et, à ce titre, bien que le caractère commercial du système actuel de préparation et de distribution de la nourriture soit sans conteste un aspect de la stratégie des relations hommes/femmes, il apparaît aussi, sur le plan plus général, comme l'une des manifestations d'un vaste processus de

---

(7) Les Maguzawa, nommés Asna dans la région de Maradi, sont les tenants des traditions sociales et religieuses pré-islamiques.

(8) Non pas tant à cause des cadeaux qui sont offerts lors des cérémonies de mariage que du fait des attentions et des ménagements que le mari doit témoigner à son épouse s'il ne veut pas qu'elle le quitte et aille chercher auprès d'un autre plus de générosité. Qu'il soit clair, toutefois, que nous ne prétendons pas faire de la recherche du profit la cause déterminante de l'augmentation de divorces ; il s'agit d'un phénomène d'une beaucoup plus grande ampleur et nous n'avons souligné ici ce seul aspect qu'en raison de son intérêt par rapport aux problèmes que nous étudions.

(9) Ainsi un certain nombre de femmes qui demeurent en brousse divorcent-elles après la récolte, pour venir en ville pour se prostituer, puis retournent dans leur village et se remarient à l'approche de l'hivernage. La comparaison que nous opérons entre commerce de la nourriture et prostitution n'implique aucun jugement de valeur : elle vise seulement à souligner une similitude sur le plan des mécanismes économiques. Je n'ignore pas ce que de tels rapprochements peuvent, au premier abord, avoir d'ambigu par la connotation péjorative qu'ils semblent comporter. Qu'il soit clair, néanmoins, que je ne porte aucun jugement de valeur et que je me borne à constater, au sein de la société hausa, la pénétration des rapports marchands jusque dans des domaines qu'ils n'atteignaient pas naguère et dont nos propres sociétés capitalistes persistent généralement à les exclure (notamment en ce qui concerne la rémunération du travail domestique ou, même, sa comptabilisation en termes monétaires).

"monétarisation", qui s'applique à l'ensemble de la vie économique.»

## **Conclusion**

Revenons brièvement au problème de la Révolution Verte et de sa transposition problématique en Afrique.

On se rend compte aujourd'hui qu'il a été relativement simple de propager des innovations efficaces pour accroître les rendements et la production agricole quand on ne s'occupait que du riz et du blé en Inde et en Asie. Sans aucune espèce de doute, l'introduction de variétés à haut rendement (et de tout ce qui doit les accompagner) ne pouvait manquer d'entraîner tôt ou tard et a entraîné en fait un accroissement significatif des productions vivrières de base : riz, blé, accessoirement maïs. Quand il existe un objectif unidimensionnel d'accroissement de la production par amélioration des rendements, la détermination des priorités et des stratégies de recherche ne pose pas de problèmes graves, au moins au plan conceptuel.

En Afrique, par contre, et même s'il convient de nuancer, nous l'avons vu, certains diagnostics trop globaux, la relative abondance de terres paraît jusqu'ici contrebalancée par une non moins relative rareté du travail socialement disponible. D'où une certaine réticence, économiquement très compréhensible, des paysans devant toute innovation exigeant un supplément de travail. En fait, il y aurait contradiction entre l'objectif d'accroissement des rendements et la priorité accordés par les paysans au maintien ou à l'augmentation de la productivité de leur travail.

Certes, en Afrique comme ailleurs, l'amélioration des variétés et l'approche par filière-plante demeurent opératoires, mais elles bénéficient moins évidemment des circonstances qui leur ont conféré en Asie une indéniable efficacité. Dans les études préalables à toute action de développement rural en Afrique, il semble donc impératif de compléter l'approche verticale (par filière) par une approche horizontale cadrée sur les systèmes de production localisés, à l'échelle de la petite région et d'un groupe spécifique. Or, nous l'avons montré, on ne peut étudier les systèmes de production localisés qu'en étudiant aussi, en même temps, les systèmes de culture qui leur donnent effet et les rapports de production dont ils sont l'expression concrète.

La recherche française dispose d'une bonne expérience en matière d'approche horizontale. Cette expérience est celle d'agronomes, de géographes, de socio-économistes étudiant une petite région ou un terroir villageois ; c'est également celle d'anthropologues observant le devenir d'un groupe ethnique. Diverses tentatives de formalisation ont

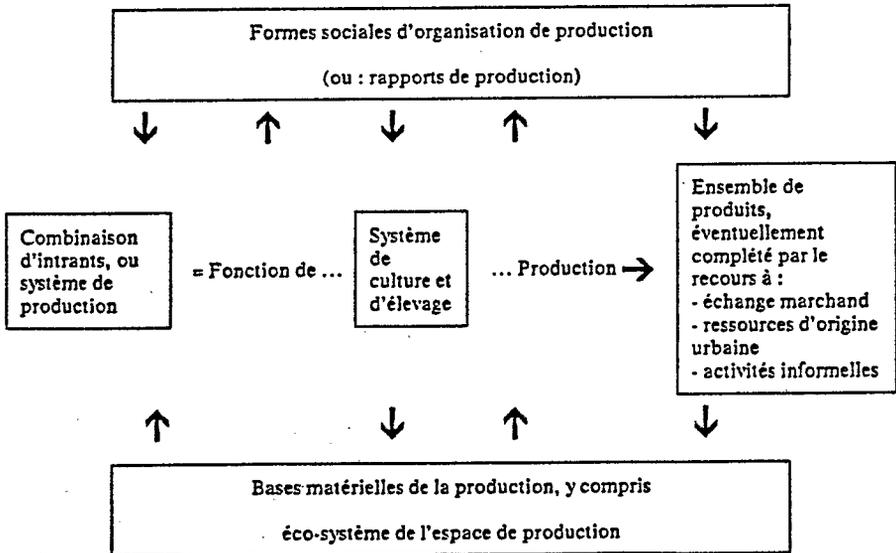
contribué à noter les convergences ou les régularités caractérisant ces diverses démarches (Couty, Lericollais, Marchal, Raynaud, 1984). On est d'accord aujourd'hui, par exemple, sur l'utilité du recours aux échelles d'observation emboîtées ou aux combinaisons d'enquêtes qualitatives et quantitatives. On est d'accord aussi, et surtout, sur l'objet fondamental de ces recherches : repérer et caractériser les dynamiques agraires spontanées avec lesquelles toute action de développement et toute proposition de changement technique doit inévitablement composer.

Tout ce qui vient d'être dit peut se résumer graphiquement (voir ci-dessous). D'un schéma d'analyse simple, valable peut-être ailleurs qu'en Afrique, on propose de passer à un schéma plus nuancé, à la relative complexité duquel il faudra bien se résigner si l'on veut -pour reprendre le titre d'un récent ouvrage de l'ORSTOM- "comprendre pour agir".

D'un schéma simple ...



... vers un schéma complexe



## ANNEXE

### Productivité et rendement : exemple chiffré

	Situation de référence	Extension	Intensification
Surface cultivée	1 ha	2 ha	1 ha
Production (céréales) mil	600 kg	900 kg	800 kg
Heures de travail	900 h	1 000 h	1 300 h
Rendement	600 kg/ha	450 kg/ha	800 kg/ha
Productivité du travail (kg de céréales par heure)	0,66 kg/h	0,9 kg/h	0,61 kg/h

Par rapport à la situation origine, prise comme référence, l'extension de la surface cultivée, toutes choses égales par ailleurs, permet bien entendu une augmentation de la production totale, mais provoque une baisse du rendement par unité de surface. La productivité du travail s'améliore.

L'intensification (augmentation de la quantité de travail fournie sur une surface inchangée) permet aussi une certaine augmentation de la production totale, liée à une augmentation du rendement à l'unité de surface, mais la productivité du travail diminue.

Pour que la productivité du travail augmente de nouveau en intensifiant, il faudrait passer à un système intensif non plus à base de travail, mais à base de consommations intermédiaires et de capital d'exploitation (système américain du soja). L'intensification est un processus de longue durée, comportant plusieurs étapes. A la première étape (intensification à base de travail humain), et tant qu'il y a des terres disponibles, les paysans ont avantage à préférer l'extension des surfaces cultivées -au besoin en allant chercher ces surfaces par la migration (fronts pionniers, terres neuves, etc.). De très nombreuses enquêtes montrent que c'est bien ce qui se passe souvent en Afrique actuelle.

Source : Couty, 1986, p. 61.

## BIBLIOGRAPHIE

**Badouin R.**, 1985, *Le développement agricole en Afrique tropicale*. Paris, Cujas, 320 p.

**Binswanger H.P., Pingali P.**, 1986, *Resource endowments, farming systems and technology priorities for Sub-Saharan Africa*. The World Bank, Agricultural and Rural Development Department, Research Unit Report n° ARU 60, Washington D.C.

**Boussard R.**, 1987, *Economie de l'agriculture*. Paris, Economica, 310 p.

**Couty Ph.**, 1986, *Information, méthodes d'investigation et décision en milieu africain*. Université de Paris X, UER de Sc. Economiques, DESS-Développement, 192 p. multigr.

**Couty Ph.**, 1987, *Figures et pratiques du développement : l'artilleur et le tisserand*. Terrains et Perspectives, Paris, ORSTOM, 453 p., pp. 373-385

**Couty Ph.**, 1987, *La production agricole en Afrique sub-saharienne : manières de voir et façons d'agir*. Cahiers de l'ORSTOM, Série Sc. Humaines, vol. 23, n° 3-4, pp. 391-408

**Couty Ph., Lericollais A., Marchal J.-Y., Raynaut Cl.**, 1984, *Un cadre élargi pour l'étude des systèmes de production en Afrique*. Cahiers de la Recherche-Développement, n° 3-4, janvier-avril 1984, pp. 10-14

**Lombard J.**, 1988, *Problèmes alimentaires et stratégie de survie dans le Sahel sénégalais : les paysans serer*. Thèse de doctorat de 3e cycle, Univ. de Montpellier, Fac. de Droit et de Sc. Eco., 2 vol. multigr., 615 p. + annexes

**Matlon P.**, 1987, *Prospects for improving productivity in Sorghum and Pearl Millet Systems in West Africa*. Conference on the Dynamics of Cereals Consumption and Production Patterns in West Africa, July 15-17th, 1987, Dakar, Senegal, 66 p. multigr.

**Mellor J., Delgado Ch., Blackie M.J.**, eds, 1987, *Accelerating Food Production in Sub-Saharan Africa*. IFPRI & Johns Hopkins Univ. Press, Baltimore et Londres, 417 p.

**Milleville P.**, 1984, Le rôle de l'enquête agronomique dans la démarche de recherche-développement appliquée au secteur de la production rurale. Démarches de Recherche-Développement appliquées au secteur de la production rurale des PVD. BLACT-CFECTI-GRET-SGAR/PACA, Coll. des Ateliers "Technologie et Développement", 91 p. multigr., pp. 47-58

**ORSTOM, CNRS-EHESS**, 1987, Le développement rural : comprendre pour agir. Paris, ORSTOM, Coll. "Colloques et Séminaires", 344 p.

**Raynaut Cl.**, 1978, Aspects socio-économiques de la préparation et de la circulation de la nourriture dans un village hausa (Niger). Cahiers d'Etudes Africaines, 68, XVII-4, pp. 569-597.



# LES TERRAINS DU DEVELOPPEMENT

## Images d'une économie insolite(\*)

Claude ROBINEAU

*Les deux textes réunis ci-après résultent d'enseignements donnés entre 1980 et 1990 dans le cadre d'un séminaire de D.E.A. d'économie du développement de l'Université de Bordeaux, animé principalement par des chercheurs de l'ORSTOM.*

*L'objectif de ce séminaire était d'initier aux réalités du terrain outre-mer (ses apports et ses méthodes d'approche) des étudiants surtout familiarisés avec les théories de la macro-économie du développement et leurs applications.*

*Non que la plupart des étudiants en économie ignore les limites de l'économique et l'apport des autres disciplines des sciences sociales à la connaissance nécessaire des pays en voie de développement. Mais il existe la conviction tenace que l'économique a, à côté des autres disciplines, un domaine pour lequel les théories économiques constituent l'instrument pertinent d'analyse.*

*Cette conception du partage des tâches, sans doute valable à l'échelle de l'économie des États et de leurs relations avec le marché mondial, se heurte à la réalité de l'économie de terrain orientée sur des projets de développement pour lesquels, en l'absence de statistiques fiables et de comportements stéréotypés, les théories économiques sont inopérantes : à l'économiste, sinon de forger, du moins d'adopter des outils d'analyse. Les autres spécialistes des sciences sociales ne le feront pas pour lui.*

*Le livre s'inscrit par certains côtés comme une continuation du séminaire interdisciplinaire des années 1978-81 de l'ORSTOM. Par ailleurs, les enseignements qui l'ont suscité se sont nourris pour nombre d'auteurs de la participation aux travaux d'AMIRA (Amélioration des méthodes d'investigation rurale en Afrique, 1975-1990) : pour ces auteurs, il peut en être regardé comme un enfant posthume.*

---

(\*) Extrait de : Les terrains du développement. ORSTOM. coll. "Didactiques" - Paris.

# I. ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT

L'anthropologie économique constitue un effort, de la part des scientifiques en sciences sociales (enseignants, chercheurs) pour intégrer, dans l'étude du processus de développement dans les pays du Tiers-Monde, les structures sociales et les facteurs sociaux.

Dès la fin de la dernière guerre mondiale, les autorités responsables dans les pays anglophones en développement ont patronné des monographies socio-économiques destinées à connaître le niveau de vie et les problèmes de développement. Par ailleurs, des anthropologues anglo-saxons se sont intéressés aux processus économiques qui affectent les PVD(1) et l'Américain Melville Herskovits a fait paraître en 1952 sous le titre "Economic Anthropology" une synthèse de l'économie de ces sociétés(2).

Nous nous demanderons donc quel est l'apport de l'anthropologie économique à la connaissance et à la solution des problèmes de développement à travers les trois questions :

1. Qu'est-ce que l'anthropologie économique ?
2. Qu'a-t-elle à faire avec l'économie du développement ?
3. Qu'apporte-t-elle à la recherche économique sur le terrain ?

On peut définir provisoirement et de façon approximative l'anthropologie économique comme les facteurs sociaux, culturels, politiques qui pèsent sur les faits et les phénomènes économiques. Différents rappels et un essai d'histoire permettent de préciser ce champ : qu'il s'agisse de facteurs non économiques dans la théorie du calcul économique(3), de la théorie psychologique de l'inflation d'H. Aujac ou de la place relative de l'économie dans les sociétés : si Marx avance que c'est dans le mode de production capitaliste que l'économie émerge comme une sphère autonome de la société, l'économiste et historien Polanyi souligne que les faits économiques sont (à des degrés variables selon les sociétés) *embedded*, *enmeshed* ("encastrés", "ennoyés") dans la structure sociale(4). Quant à l'histoire, elle souligne la convergence de deux courants, l'un de la pensée économique, l'autre de l'anthropologie sociale et culturelle, vers l'émergence d'une explicitation de l'économie non refermée sur elle-même(5), émergence que symbolise l'ouvrage *Trade and Market*, manifeste de l'anthropologie économique publié sous la direction de Polanyi (V. Encart N° 1).

---

**TRADE AND MARKET IN THE EARLY EMPIRES**

Cet ouvrage fondamental qui va impulser de façon directe la plupart des travaux d'anthropologie économique est publié en 1957 et rassemble sous la direction d'un économiste et historien américain d'origine hongroise Karl Polanyi, d'un anthropologue Conrad Arensberg et d'un économiste Henry Pearson les travaux d'une vingtaine de chercheurs entrepris à l'orée des années 1950.

Son titre se rapporte expressément à la première partie de l'ouvrage qui porte sur les anciens Empires de l'Antiquité, au Moyen-Orient : c'est là que se forme la problématique de l'ouvrage ; la spécificité et le particularisme des marchés ; les caractères politiques, familiaux, religieux des économies palatales ; les aspects gouvernementaux du commerce à longue distance *administrated trade*. La seconde partie rassemble des monographies sur différentes sociétés historiques, des Berbères à l'Inde et du Bénin aux Aztèques, qui précisent divers points d'organisation socio-économique : opposition du commerce organisé à longue distance et des marchés non officiels de produits vivriers, des échanges lignagers ou inter-lignagers à base de don avec le commerce contrôlé par l'État dans les *ports of trade* (places privilégiées de commerce).

La troisième partie du livre rassemble les conclusions tirées des études précédentes ; c'est là que l'on trouve les thèmes les plus célèbres ; depuis la notion d'économie encastrée (*embedded, enmeshed*, littéralement "enlétée", "prise au filet") dans la structure sociale ; la définition de l'anthropologie économique comme une économie générale dont la science économique, fondée sur l'expérience des économies industrielles, constituerait un département ; jusqu'à la typologie de l'intégration économique autour du don(1.), de la redistribution(2.), et de l'échange généralisé ou du marché gouverné par la formation de prix(3.), qui prétend recouvrir la diversité des formes des économies à la surface du globe, dans le temps et l'espace. Par opposition à la définition de la science économique qualifiée de formelle et fondée sur la rareté et le choix entre des moyens alternatifs, les auteurs fondent l'anthropologie économique sur une définition de l'économie qu'ils appellent *substantive* et qui s'inspire de celle d'Adam Smith sur la production et la circulation des richesses.

*Trade and Market* a influencé aussi bien l'anthropologie économique en France avec Claude Meillassoux qu'un grand courant américain avec notamment le nom de George Dalton. Tout l'apport de K. Polanyi et de son équipe a été évalué dans l'article de Dalton, 1969.

---

*Trade and Market* apporte des concepts : la définition substantive de l'économie, l'économie encastrée dans la structure sociale, le caractère institutionnel de l'économie (avec le commerce administré, la notion de *port of trade*, la typologie de l'intégration économique, réciprocité, redistribution, marché).

Il donne une impulsion à la pensée économique avec les deux propositions : de Cl. Meillassoux sur le droit des sociétés à une économie différente(6), de M. Godelier qui proclame, par delà la spécificité des systèmes économiques bâtis sur les sociétés industrielles et la multiplicité des systèmes dans les autres sociétés, l'existence d'une économie générale(7).

Il invite à l'interrogation sur les systèmes économiques des sociétés non industrielles, avec une réponse donnée par appel au concept marxiste de mode de production (V. Encart N° 2).

A partir de la résurgence (à partir des années 50 et notamment après 1960) du concept de mode de production asiatique et avec la lecture de Marx par Althusser et Balibar(8), est entreprise l'explicitation des économies de l'Afrique et du Tiers-Monde, de leur histoire et de leurs rapports avec le colonialisme, le néocolonialisme et le marché international(9), à l'aide des concepts de mode de production, de formation sociale, de contradictions et de transition(10).

L'anthropologie économique apparaît alors comme une discipline qui concourt, à côté des disciplines voisines (géographie humaine, histoire, science économique, sociologie et anthropologie) à l'explicitation des faits sociaux ; discipline pourvue d'une théorie de l'évolution des sociétés et d'une méthode, celle que lui procure l'anthropologie (la méthode inductive, du terrain et de la collecte des faits à la généralisation)(11).

L'essai historique que nous avons brossé montre que si le développement de l'anthropologie économique répond à des interrogations scientifiques, il correspond aussi à la prise en compte progressive et accélérée (depuis les années 50 et surtout 60) des problèmes de développement et d'inégalités de développement des sociétés.

On multiplie les études. On veut comprendre et l'on s'efforce de coupler analyse économique et analyse sociale, parce que l'on sait que l'on ne peut pas comprendre les phénomènes économiques si l'on fait abstraction de la société, si on ne les resitue pas dans la société. On peut réperer dans les études deux modes de couplage :

## RAPPEL DE LA NOTION DE MODE DE PRODUCTION

Ce concept se définit comme l'ensemble des forces productives (instruments de production et hommes qui les mettent en oeuvre et produisent les biens matériels) et des rapports sociaux qui naissent du procès de production (rapports de production) au sein d'une société donnée. Les rapports de production sont déterminés par la forme prise par la propriété des moyens de production (terre, matières premières, instruments de production) ; ils déterminent les rapports de répartition : l'ensemble des rapports de production constitue la structure économique de la société, la base réelle sur quoi s'élève une structure juridique et politique et à laquelle correspondent des formes de conscience sociale déterminées(1).

Un mode de production résulte donc, à un moment donné, de l'état (et de l'évolution) des forces productives et des rapports de production à ce moment ; il est le produit d'un développement historique. Il est, de plus, le produit d'un moment historique dans l'évolution de la société : en effet, il doit y avoir correspondance entre l'état des forces productives et les rapports de production, entre la base économique de la société et sa superstructure ; si cette correspondance est rompue, si l'évolution des forces productives entraîne la formation de nouveaux rapports, si la superstructure accélère ou entrave le développement de la base, de nouveaux modes de production apparaissent.

Un dernier point doit être souligné : la notion de mode de production ne se confond pas avec la forme prise par la société. Une même formation économique et sociale peut contenir plusieurs modes de production différents ; l'un deux peut être dominant. De plus, la notion de mode de production a un caractère général qui dépasse le cadre d'une société donnée ; au contraire, une formation sociale relève de l'histoire et désigne un type de société qui fait "référence au mode de production dominant mais peut inclure d'autres caractéristiques économiques et sociales"(2).

---

(1) Karl Marx, *Contribution à la critique de l'Economie Politique*, Editions sociales, Paris, 1957, préface p. 4.

(2) J. Suret-Canale, 1967, Problèmes théoriques, in *Premières sociétés de classes et mode de production asiatique*, Recherches internationales à la lumière du Marxisme, n° 57-58, p.9.

---

- un couplage par analyses parallèles, économique et socio-culturelle avec juxtaposition des deux analyses ;

- un couplage plus intégré, au niveau de l'analyse des processus qu'a permis l'anthropologie économique inspirée de Marx (V. Encart N° 3).

D'une manière générale, ce recours à l'anthropologie économique a correspondu à des besoins :

1. Le dénuement conceptuel et méthodologique de l'économiste dans l'étude des économies non industrielles et non occidentales.

S'agissant des économies paysannes de l'Europe occidentale avant la seconde guerre mondiale, le sociologue Henri Mendras écrit :

"Le paysan travaille la terre pour se nourrir : toute théorie de l'économie paysanne n'est que le commentaire de cette formule lapidaire (...). Mais le paysan produit pour un marché englobant (...). Toutefois cette exigence n'est qu'accessoire pour comprendre la logique qui préside au calcul économique du paysan.

"par paysan, il faut entendre famille paysanne (...).

"Chaque produit a sa destination particulière et aucun n'est substituable à un autre : l'herbe nourrit les animaux, le blé les hommes (...).

"L'unité indissoluble du groupe domestique et de ses membres, à la fois producteurs et consommateurs, et le fait que la terre, du point de vue de l'économie du groupe, est un moyen de vivre et non un capital à rentabiliser font que le système économique paysan ne peut s'analyser dans les termes de l'économie industrielle."

H. Mendras, 1976, *Sociétés paysannes*  
Paris, Colin, pp. 40-43

2. La différence, tenue pour radicale, des sociétés traditionnelles en développement avec l'économie des pays industrialisés : c'est le propos tenu par Meillassoux sur le phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance (Meillassoux, 1960, *op. cit.*) qui renvoie à une autre économie, celle que recouvre l'expression anthropologie économique.

---

**SOCIETE ET ECONOMIE DANS LES ETUDES  
DE DEVELOPPEMENT**

La plupart des chercheurs anthropologues, sociologues, économistes, géographes qui ont eu à travailler dans les sociétés rurales, notamment dans le cadre de problématiques de développement ont rapidement remarqué la liaison étroite existant entre économie et société, excluant la prétention, fondée sur une interprétation un peu stricte de la théorie économique, de rendre compte des phénomènes de production ou d'échanges sans référence aux institutions extra-économiques (familiales, politiques, religieuses, culturelles) qui en sont soit la cause, soit l'effet. Un des apports de l'anthropologie économique a été, après que Marx l'ait fait, de souligner les rapports étroits existants entre l'économie et la société et d'élaborer des modes d'articulation précis entre ces deux termes.

**1°. L'approche socio-économique classique.** Exemple des Comores (Cl. Robineau, 1966, *Société et économie d'Anjouan*, Paris, ORSTOM, Mémoire n° 21).

On a procédé à l'étude de l'économie comorienne sous son double aspect des plantations industrielles étrangères et des économies autochtones urbaines et villageoises, vivrières et d'exportation, et à celle de la société comorienne sous ses deux termes citadins (classe dirigeante) et rural (paysans). Le couplage économique/social fait apparaître une double série de paires :

\* société comorienne/économie paysanne (dominée par les firmes étrangères et la ville = la classe dirigeante)

\* colonisation européenne/économie de marché (investissant l'économie globale et dominant les milieux sociaux comoriens).

**2°. L'anthropologie économique intégrée**

Le couplage (ou plutôt ici *l'embrayage*) se fait de façon plus précise : par les concepts originellement marxistes de "mode de production", "rapports de production", "formation sociale", "reproduction", "transition".

Une relecture du travail précédent ferait apparaître la succession de deux formations sociales, l'une précoloniale, l'autre colonisée avec un passage d'une structure en ordres (aristocratie/esclaves/hommes libres) à une structure en classes (bourgeoisie citadine/paysans) et coexistence, dans la formation colonisée, de deux systèmes de production, l'un comorien unissant bourgeoisie et paysans à travers des rapports de métayage, l'autre européen reliant les firmes étrangères aux paysans comoriens par le salariat.

Les couplages ou les relations qu'une analyse classique faisait apparaître sont remplacés par des processus (successions de formations sociales, rapports de systèmes de production) mettant en relation des phénomènes exprimés dans leur totalité sociale et économique.

---

### 3. L'anthropologie économique, instrument idéologique de libération.

La science économique se dit neutre. Pourtant, elle a été (ou est parfois), considérée comme un instrument de domination capitaliste sur le Tiers-Monde (du Centre sur la Périphérie, cf. Samir Amin 1970, *L'accumulation à l'échelle mondiale*) ; d'où en revanche la fortune de l'anthropologie économique :

Daniel Delaunay, économiste et démographe de l'ORSTOM écrit :

"Après les indépendances, (le tiers-mondisme) succède à l'anti-colonialisme chez les générations qui assistent à la fin (des empires coloniaux). Beaucoup d'entre nous partirent en Afrique avec le sentiment coupable d'une dette difficile à éponger. Dans ce contexte, une certaine anthropologie marxiste était parée d'un charme moral : instrument scientifique de la dénonciation de l'Occident colonial, elle confortait notre culpabilité en même temps que la raison et l'espoir. Car le projet de l'anthropologie économique française ne fut-il pas d'appliquer les principes de la théorie marxiste aux nations pauvres, nations prolétaires dont les luttes de libération devaient être le ferment d'une révolution qui promettait enfin d'être mondiale ?"

D. Delaunay, in *App. anthr. et rech. éco.*  
à l'ORSTOM, *op. cit.*, p.21.

Cette position rejoint celle d'économistes et sociologues originaires du Tiers-Monde pour lesquels le développement doit être libération et qui assignent à l'anthropologue ce rôle libérateur.

L'idée que le recours à l'anthropologie économique permettait, mieux que les concepts et les théories de la science économique, de résoudre les problèmes posés par le développement a été confortée par l'apport, aux économistes sur le terrain dans les pays en développement, des méthodes de l'anthropologie. Deux questions :

a) Quelles sont, pour un économiste, les caractéristiques du terrain qui rendent difficile l'application des théories, concepts, méthodes propres aux économistes et solliciteraient donc une approche en termes d'anthropologie économique ?

b) Quel est l'apport, dans ce cas, de l'anthropologie économique ?

On dira très sommairement que dans les PVD, le terrain des économistes est caractérisé, en termes économiques, par des problèmes

d'articulation de l'économie et, en termes anthropologiques, par l'aspect total des faits et des phénomènes traités par les économistes. Le schématisme inspiré par la dualité traditionnel/moderne qui renvoie à la limite à un clivage grossier anthropologie/économie fait place à une vision nuancée qui allie plus qu'elle n'oppose tradition et modernité, refuse l'identification progrès-modernité, appropriée dans le champ de l'étude le non-mesuré, le hors-statistique et intègre dans l'analyse une multiplicité de secteurs plus ou moins bien articulés entre eux et aux réseaux économiques mondiaux. L'un des premiers problèmes est alors d'identifier des systèmes, leur fonctionnement, les interrelations ; et avant de mesurer, dégager des rapports significatifs, de décrire, repérer des processus. Ce que permet la méthode anthropologique privilégiant l'observation, l'analyse "micro", au ras du sol (au niveau des familles, des exploitations, des entreprises, du village ...).

Les aspects de totalité des phénomènes à l'étude incitent aussi à une approche anthropologique : celle-ci est davantage propre que l'économie à l'étude en profondeur des phénomènes qui est nécessaire pour les comprendre. Ex. la dot, la division du travail entre les sexes.

L'anthropologie économique apporte donc une meilleure perception des aspects qualitatifs des phénomènes économiques ou ayant des incidences économiques. On rappellera aussi le meilleur couplage dans l'explicitation des rapports économie/société réalisés notamment grâce aux concepts de l'anthropologie marxiste (cf. supra). Toute l'économie familiale et plus largement l'économie rurale dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara est étroitement dépendante des formes de la société et donc des données anthropologiques.

Il nous faut aussi revenir sur l'apport méthodologique.

J.M. Gastellu, économiste anthropologue de l'ORSTOM, écrit, comparant l'économie à l'anthropologie :

"(Leurs) méthodes sont opposées : en simplifiant (on a), d'un côté, une science déductive fondée sur une philosophie rationaliste dont les études sont d'ordre quantitatif, situées de préférence au niveau macro-économique, et de l'autre, une science inductive fondée sur une philosophie empiriste dont les études sont d'ordre qualitatif, situées de préférence au niveau micro-sociologique."

Parlant de sa propre démarche, l'auteur dit que "la méthode anthropologique l'a bien souvent emporté (...) car plus adaptée aux besoins d'une recherche sur le terrain".

J.-M. Gastellu, 1981 *L'Egalitarisme économique des Serer du Sénégal*, Paris, ORSTOM, coll. Trav. & Doc., n°128, pp. 38-39.

Par la suite, l'auteur explicite ses choix : induction ; combinaison du quantitatif et du qualitatif, le quantitatif venant compléter en tant que mesure l'analyse qualitative préalable ; complémentarité macro-micro-économique par insertion de la monographie locale dans les cadres plus larges ethnique, national, international ; démarche principalement empirique (ibid. pp. 41-48). Ce qui revient à dire que Gastellu a opéré une démarche essentiellement anthropologique combinée si possible aux autres approches de façon à corriger les défauts de cette démarche. (*App. anthr. et rech. éco. à l'ORSTOM op. cit.* p. 116).

Si face à la science économique l'anthropologie a une force, la démarche sur le terrain, elle a aussi sa faiblesse : ses propres limites... Il faut citer le difficile mariage du qualitatif et du quantitatif, le problème méthodologique que pose la généralisation des résultats dans le temps et l'espace, la non-prise en compte de l'espace dans l'analyse. Ceci dit, ces défauts sont bien connus et des biais peuvent les corriger... De façon plus générale, on peut dire que la vogue de l'anthropologie économique qu'on peut dater de la décennie 1965-75 est passée, ce me semble-t-il pour deux raisons :

1. C'est d'abord la distance prise vis-à-vis de l'appareil théorique et conceptuel d'inspiration marxiste, ce qu'Henri Moniot avait appelé "l'anthropologie économiste française d'inspiration marxiste" - ce en dépit de fidélités tenaces<sup>(12)</sup>. C'est M. Godelier qui parle de l'anthropologie économique comme d'"un domaine contesté"<sup>(13)</sup>. Toutefois, il y a dans cette distanciation un effet de retard dû au passage à la recherche des étudiants formés auparavant : on voit bien, dans la recherche menée sous l'égide de l'ORSTOM, que beaucoup d'études qui datent des années 80 se réclament de cette anthropologie économique ; cela par suite des délais d'enquête, d'élaboration, de rédaction et de publication.

2. Mais c'est aussi la recentration de l'objectif sur les processus de développement. L'anthropologie économique se place au niveau historique et planétaire de l'évolution des sociétés. Parfaitement apte à décrypter les stratégies macroscopiques, elle tend à négliger les stratégies plus terre à terre des agents : il y a toute une sociologie des acteurs à prendre en compte (V. Encart N°4 : Anthropologie du développement, p.274)<sup>(14)</sup>.

Ce qui demeure de l'anthropologie économique :

- c'est, au sens strict, un instrument d'analyse précis de l'évolution des sociétés en développement, utilisable en amont de l'analyse sociologique des acteurs ;

- c'est, plus largement, l'"anthropologie de l'économie" toujours nécessaire : tant pour situer les phénomènes économiques dans le champ social qui élargit leur signification que pour la démarche sur le terrain(14).

---

 UNE ANTHROPOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
 

---

**Le développement une définition "substantive"**

Conçu comme un ensemble de moyens visant à accroître le produit global, le développement repose sur une définition "formaliste" (Perroux, 1961, *L'Economie du XX<sup>e</sup> siècle*). Cette définition est prisonnière de la conception "formaliste" de l'économie elle-même, domaine de l'action finalisée, de l'adaptation de moyens rares à des fins qui tendent à l'enrichissement des agents économiques, au "progrès". L'anthropologie économique américaine a montré que la conception formaliste de l'économie n'est pas recevable ailleurs que dans les sociétés capitalistes (...).

En réaction, s'est développée une conception "substantiviste" de l'économie qui la définit comme l'ensemble des faits de production, de distribution et de consommation en les intégrant aux "facteurs extra-économiques" que la conception formaliste pensait nécessaire d'isoler. Le (progrès) a consisté à envisager tout phénomène économique comme "fait social total" selon la notion de Mauss (Aubertin, Cabanes, Chauveau, 1982, Histoire de développer, *Revue Tiers Monde*, tome XXIII, n° 90, pp. 297-344).

**Pour une sociologie "sur" le développement**

Substantivistes, marxistes et structuralistes s'accordent à ne voir dans la notion d'"obstacles au développement" qu'une rationalisation intéressée des divergences entre la rationalité économique, supposée universelle, et les "rationalités sociales" particulières des sociétés et des cultures (Godelier, 1966, *Rationalité et irrationalité en Economie*).

Passer d'une définition formaliste à une définition substantiviste qui affecte au développement un contenu réel spécifique, est donc l'enjeu actuel de la sociologie sur le développement afin d'éviter la confusion entre une analyse normative "opératoire" mais entachée de concepts prédonnés, et une analyse sociologique qui, selon le vieux précepte, traite les faits sociaux "comme des choses" (Durkheim) et nécessite une opération de construction formelle de son objet d'étude (Bourdieu et alii, 1973, *Le métier de sociologue*).

**Une anthropologie appliquée**

Nous avons à tirer bien des enseignements de l'ouvrage de Bastide : *Anthropologie appliquée*. Bastide proposait d'établir une discipline scientifique séparée de l'Anthropologie générale". Son objet serait la "connaissance théorique... de l'altération des cultures et des sociétés par les ethnologues, planificateurs ou les anthropologues praticiens" Distincte de la "recherche opérationnelle" et de la "recherche orientée", l'anthropologie appliquée serait "la science théorique de la pratique de la manipulation sociale" (Aubertin et alii, *op. cit.*)

**Développeurs et développés**

Le seul objet possible de l'étude d'une action dite de développement, c'est cette action même, et ses modalités, l'ensemble formé par les "développeurs" et les "développés" (Marc Augé). Une telle définition "substantiviste" doit prendre en compte deux éléments essentiels : un groupe social et la fonction de ce groupe -sans préjuger de l'homogénéité du premier et du caractère équivoque de la seconde.

(Extraits de Aubertin, Cabanes, Chauveau ... , *op. cit.*, Les inter-titres sont de nous).

---

## NOTES

(1) On citera (très sélectivement) :

Sol Tax, 1953, *Penny Capitalism* ("Capitalisme d'un sou"), Chicago, Smithsonian Institution.

Raymond Firth, 1946, *Malay Fishermen : Their Peasant Economy*, London.

R. Firth & B.S. Yamey, 1964, *Capitalism, Saving and Crédit in Peasant Societies*, London, George Allen and Unwin.

(2) 1ère éd. 1940 sous le titre : *The Economic Life of primitive Peoples*.

(3) Cf. R. Barre, 1959, *Economie politique*, Paris, P.U.F., pp. 160 et suiv.

(4) Polanyi (K.), Arensberg (C.), Pearson (H.), 1957, *Trade and Market in the Early Empires*, Glencoe (Illinois), The Free Press. Traduit en français sous le titre : *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie* avec une préface de M. Godelier, Larousse, Paris, 1975.

(5) Tout au long du XIXe siècle s'exprime dans la pensée économique un courant contestateur du concept d'homo oeconomicus, de l'universalisme des lois de l'économie classique et de la démarche (de l'énoncé des lois à leur vérification par les faits). Ce courant est notamment exprimé par l'école historique allemande, l'oeuvre de Le Play et l'école institutionnaliste américaine.

Parallèlement, un courant d'anthropologues s'intéresse à l'expression des faits économiques dans les sociétés qu'ils étudient : Malinowski et l'étude de la Kula, Franz Boas et le phénomène du potlatch, Mauss avec l'Essai sur le don ...

La rencontre de ces deux courants à travers des économistes et des anthropologues contemporains aboutit à une proposition de recentrage de l'économie sur les institutions et les comportements.

(6) Meillassoux (Cl.), 1960, Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance, *Cah. Etu. afr.*, n° 4, pp. 38-39. Face à ces sociétés, la réaction des économistes (et des anthropologues) a été, soit de nier l'existence dans ces sociétés d'un problème économique, soit au contraire d'y reconnaître l'existence d'une économie, mais dans les termes de l'économie élaborée à partir des expériences industrielles du XIXe siècle. Meillassoux dépasse ces deux positions en énonçant :

1) que ces sociétés ont une forme d'économie,

2) que ces économies obéissent à des lois qui leur sont propres. Cf. *Approche anthropologique et recherche économique à l'ORSTOM*, Ed. de l'ORSTOM, coll. Colloques et séminaires, Paris, 1985, p.121.

(7) Godelier (M.), 1965, Objet et méthode de l'anthropologie économique, *L'Homme*, V, n° 2, pp. 32-91. Cf. aussi *Approche anthropologique et recherche économique à l'ORSTOM*, pp. 121-122, 129-130. Pour une typologie des systèmes, Cf. G. Dalton, 1969, Theoretical Issues in Economic Anthropology, *Current Anthropology*, n° 10, pp. 63-102.

(8) Althusser (L.), 1965, Pour Marx, Paris, Maspéro.

Althusser (L.) et Balibar (E.), 1971, *Lire le Capital*, Paris, Maspéro .

(9) L'explicitation du mode de production asiatique puis l'élaboration de modes de production plus proches des réalités africaines et tiers-mondistes ont donné lieu à une production littéraire considérable d'où émergent notamment les noms de Meillassoux, Terray, Rey. Cf. *Approche anthr. et rech. éco. à l'ORSTOM*, pp. 123-124. Une anthropologie économiste d'inspiration marxiste s'est ainsi constituée dont a rendu compte H. Moniot in Fr. Pouillon et alii, 1976, *L'Anthropologie économique. Courants et Problèmes*, Paris, Maspéro, coll. Dossiers africains, pp. 33-56.

(10) Pour une illustration de ces concepts, Cf. M. Godelier, 1973, *Horizons, trajets marxistes en anthropologie*, Paris, Maspéro, pp. 83-91. L'auteur montre, à partir d'une analyse de l'économie et de l'histoire des Incas étudiés par l'anthropologue John Murra la succession des formations sociales avant et après la conquête espagnole et au sein de chacune d'elles l'articulation et l'évolution des modes de production.

(11) Les références suivantes permettront une bonne approche de l'anthropologie économique et de ses développements :

- G. Dalton, 1969, *Theoretical Issues in Economic Anthropology*, *Current Anthropology*, *op. cit. supra*.
- M. Godelier, 1974, *Un domaine contesté : l'anthropologie économique*. *Recueil de textes*, Paris - La Haye, Mouton.
- Fr. Pouillon et alii, 1976, *L'anthropologie économique*. *Courants et problèmes*, Paris, Maspéro, *op. cit. supra*.
- *Essai sur la Reproduction de Formations sociales dominées*, ORSTOM, coll. Travaux et Documents, n° 64, Paris, 1977.
- *Approche anthropologique et recherche économique à l'ORSTOM*, *op. cit.*
- Cl. Robineau, 1987 *L'anthropologie économique* in *Images des Sciences de l'Homme*, supplément au *Courrier du C.N.R.S.*, n° 67, pp. 37-39.

(12) Ainsi Cl. Meillassoux qui réaffirme au colloque ORSTOM/ASC "Terrains et perspectives" de Paris (décembre 1986) l'actualité de l'anthropologie économique et l'illustre à travers une problématique des rapports anthropologie-développeur-paysans (Actes du colloque ORSTOM ASC, ORSTOM "Colloques et Séminaires", Leyde, 1987).

(13) Godelier 1974, *op. cit. supra*.

(14) Cf. aussi : J.-F. Baré, *Pour une anthropologie du développement économique*, *Etudes rurales*, n° 105-106 "L'anthropologie du développement", janv.-juin 1987, pp. 267-298 ; J.-P. Chauveau, article "Economie (Anthropologie)" in P. Bonte et M. Izard, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, P.U.F., Paris, 1991.

## II. POUR UNE ÉCONOMIE PLUS HUMAINE

Le développement est de façon avouée depuis une trentaine d'années le sujet principal qui préoccupe, directement ou indirectement, même si elles ne le disent pas, les autorités politiques, financières et morales du monde ; notamment parce que peu de réussites ont marqué les projets entrepris, des succès sont apparus mais en petit nombre là où l'on ne les attendait pas et que, plus fondamentalement, les écarts se sont creusés entre riches et pauvres, entre Nord et Sud, entre les pays dans chacune de ces catégories et, à l'intérieur de chaque pays, entre milieux dirigeants, classes moyennes et laissés pour compte.

Le constat que l'on peut faire est que les hommes se révèlent, où que ce soit et quels que soient leurs titres, parfaitement incapables d'exercer une quelconque maîtrise de l'économie.

Au Sud comme au Nord, l'on crédite de beaucoup de machiavélisme ce qui n'est, en fin de compte, et en dépit des égoïsmes, des profits éhontés, de l'exploitation et des gaspillages, que la résultante d'une profonde incapacité à concevoir, diriger et prévoir. La foi que l'on attache à la planification pour le développement de tant de pays est tout aussi naïve et aveugle que celle que l'on accorde à l'économie libérale pour sortir d'une crise. L'écart entre le rêve et la réalité se retrouve en économie comme dans la guerre, à l'instar de ces historiens qui se fondant sur les récits raisonnés d'états-majors studieux penchés sur leurs cartes trouvent de la stratégie dans le désordre décrit par Tolstoï de forces adverses errant dans le froid, le brouillard et les difficultés du terrain au petit matin d'Austerlitz.

On a pu définir le développement comme la transformation d'une société vers un état jugé meilleur par ses membres. On sait en termes qualitatifs et quantitatifs quel devrait être cet état mais on ne sait en revanche et quelles que soient les actions entreprises si, quand, comment et pourquoi cela arrive. Il en est du développement économique comme de la puissance et du déclin : cela se vit rarement, cela se constate ex post. Le développement de l'Afrique, c'est peut-être une évolution technique (sectorielle) de l'agriculture que l'on nomme (peut-être à tort) progrès, des créations industrielles, la constitution de classes moyennes et de milieux d'entrepreneurs, mais c'est aussi des pénuries alimentaires voire des famines, la confrontation à des années de sécheresse, l'obsolescence de nombre d'infrastructures, la croissance de gigantesques agglomérations urbaines de plus en plus difficiles à gérer, des Etats policés à la dérive, la difficile résolution des problèmes de santé. Ne parlons pas des problèmes de l'Asie ou de l'Amérique latine. Les nouveaux pays industriels, la révolution verte sont certes des réalités

tangibles mais à quel prix et que représentent-elles dans l'océan des attentes et des besoins ?

L'économiste se comporte souvent à l'égard des problèmes de développement comme le technicien de projet vis-à-vis du milieu à transformer : de même que celui-ci s'assure de la validité technique, enjoignant au spécialiste des sciences humaines d'obtenir l'adhésion des populations concernées, de même l'économiste traduit par la démarche réductionniste qui lui est propre le projet en un modèle quantifiable qu'il restera aux autres disciplines à retraduire dans les faits. Et les mêmes causes emportent les mêmes effets : la méconnaissance du milieu humain par les techniciens des projets en entraînent l'échec, comme la volonté de l'économiste de méconnaître les conditions socio-culturelles a non moins rigoureusement pour effet de condamner à l'inutile les modèles qu'il élabore.

Les économistes ont approché les phénomènes de développement en termes classiques de flux et de facteurs. L'expression simplifiée à l'extrême en est le cercle vicieux de la pauvreté. Mais les Anglais toujours pragmatiques ont très tôt mis l'accent sur les choses tangibles, niveaux de vie, unités domestiques, inventant ainsi la socio-économie, de si belle fortune en Afrique et à l'ORSTOM. Sans le dire, ils proposaient un déplacement tant du champ de l'économique que de sa problématique, soulevant ainsi un point capital de méthode.

Le renouveau des études marxistes, qui coïncida avec l'émergence du développementalisme donna une impulsion (avec une coloration particulière) à l'anthropologie de l'économie que l'on nomma bien adroitement (ou maladroitement, comme on voudra) anthropologie économique. On nouait les insatisfactions d'écoles historiques ou institutionnelles en marge de l'économie classique avec les interrogations d'ethnologues en quête d'économie sous la bannière du matérialisme dialectique élaboré à partir d'une histoire économique de l'Occident européen. Tout comme l'économie politique de Marx se voulait l'instrument d'affranchissement des classes laborieuses, l'anthropologie économique d'inspiration marxiste se proposait la libération des nations prolétaires. Il est resté de l'aventure une théorie de l'évolution des sociétés, pas plus mauvaise qu'une autre, cadre d'analyse convenable mais instrument grossier pour l'étude fine des phénomènes ; quelques concepts que leur adoption généralisée par la communauté scientifique a en quelque sorte laïcisés, dégagés de la connotation quasi-religieuse qui les rendait pour le profane d'emploi risqué ; certains thèmes comme l'idée que l'économie est à des degrés divers et selon les sociétés encadrée dans la structure sociale, ou celle de totalité qui réaffirme le caractère social des faits économiques ; l'intérêt de l'histoire pour la compréhension des phénomènes économiques, notamment de développement.

L'anthropologie économique a cédé la place pour l'explicitation du développement à la sociologie des acteurs : on part des opérations de développement, on se place au ras du sol, l'on regarde qui fait quoi, qui veut quoi et l'on remonte le fil directeur qui conduit du paysan de tel village à l'organisme mondial bailleur de fonds en passant par l'encadrement agricole, la société d'intervention, l'Etat... : on espère ainsi obtenir à travers le repérage de stratégies spécifiques parfois et souvent divergentes une meilleure connaissance des causes d'échecs.

Cette sociologie suppose une base de connaissances socio-économiques que l'économiste a du mal à rassembler. C'est que la connaissance économique elle-même a des lacunes lorsqu'elle dépasse les limites de l'économie enregistrée : Etats et entreprises dotées d'une comptabilité. Alors les économie paysannes, la vie domestique, le secteur informel exigent des investigations qui s'apparentent à celles des anthropologues et des sociologues, croisant l'observation participante avec l'usage des questionnaires : toute une méthodologie de terrain à maîtriser. Et du coup, la démarche s'inverse, neuve par rapport à celle des classiques : du particulier au général comme la plupart des sciences expérimentales et des disciplines sociales.

On pourrait certes se dire qu'il appartient à ces autres disciplines sociales de faire le travail et que la tâche de l'économiste est de synthétiser et de quantifier ; mais si l'économiste ne recueille pas lui-même les faits de terrain nécessaires à l'élaboration de ses grilles de compréhension, nul ne le fera pour lui : chaque discipline poursuit des objectifs qui lui sont propres. C'est bien pourquoi le présent livre s'est voulu un plaidoyer pour une économie de terrain, pour que nul économiste n'oublie à travers le prisme déformant et l'habitude des rationalisations que la matière première l'objet et le but de ces dernières ne sont que des humains avec leurs raisons, leurs imprévisibilités et leurs variations.



## ANNEXE

### Membres du Grand Programme "Institutions et Pratiques de Développement" en novembre 1992

- **BARÉ Jean-François**
- **CHAUVEAU Jean-Pierre**
- **COUTY Philippe (associé)**
- **ÉKANZA Simon-Pierre (contrat d'association)**
- **FAURÉ Yves**
- **KONÉ Mariatou (allocataire de recherche ORSTOM)**
- **NGUINGUIRI Jean-Claude (contrat d'association)**
- **OUÉDRAOGO Moussa (associé)**
- **PIVETEAU Alain (V.S.N.)**
- **ROBINEAU Claude (associé)**
- **VERDEAUX François**

Impression  
ORSTOM BONDY